



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

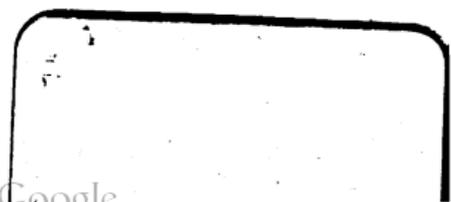
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172503 2



* DM
MERCURE

MERCURE

DE FRANCE,

DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits & Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 6 MAI 1786



PAR

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thionville,
rue des Poitevins, N^o. 17.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois d'Avril 1786.

<p>P IÈCES FUGITIVES.</p> <p><i>Sur le Tableau représentant le Serment des Horaces</i>, 3</p> <p><i>Inscription pour la façade du nouveau Palais de Justice</i>, 4</p> <p><i>Histoire de deux jeunes Amies</i>, 5</p> <p><i>Inscription pour le Portrait de M. Molé</i>, 61</p> <p><i>Couplets</i>, 62</p> <p><i>Fin de l'Histoire des deux Jeunes Amies</i>, 64</p> <p><i>Fragment sur l'Influence du physique de l'homme sur ses facultés intellectuelles</i>, 122</p> <p><i>Acrostiches</i>, 123</p> <p><i>Vers à Mme la Duchesse de Courlande</i>, 169</p> <p><i>Chançon</i>, 171</p> <p><i>Épître à M. S....</i>, 217</p> <p><i>Saillie à Mme la Marquise de C.....</i>, 221</p> <p><i>Charades, Enigmes & Logogryphes</i>, 43, 89, 127, 173, 221</p> <p style="text-align: center;">NOUVELLES LITTÉR.</p> <p><i>Poésies diverses de M. Hoffman</i>, 45</p> <p><i>Essai sur l'Amour</i>, 90</p> <p><i>Essai de Fables nouvelles</i>, 100</p>	<p><i>Observations sur les Obstacles qui s'opposent aux progrès de l'Anatomie</i>, 104</p> <p><i>Voyage de M. de Mayer en Suisse</i>, 129</p> <p><i>Traduction du Plutarque Anglois</i>, 149</p> <p><i>Precis des Conférences des Commissaires du Clergé avec les Commissaires du Roi</i>, 155</p> <p><i>Eloge de M. Cassini de Thury</i>, 175</p> <p><i>Le Mari Sentimental</i>, 186</p> <p><i>Traduction des Fastes d'Ovide</i>, 194</p> <p><i>Tableau des Arts & des Sciences</i>, 243</p> <p><i>Le Guide des Officiers particuliers en campagne</i>, 235</p> <p style="text-align: center;">S P E C T A C L E S.</p> <p><i>Concert Spirituel</i>, 157, 242</p> <p><i>Académie Roy. de Musiq.</i>, 197</p> <p><i>Comédie Françoisè</i>, 50, 201, 247</p> <p><i>Comédie Italienne</i>, 204, 254</p> <p><i>Sciences & Arts</i>, 208</p> <p><i>Annonces & Notices</i>, 57, 113, 161, 209, 259</p>
---	--

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT,
rue de la Harpe, près S. Côme.



MERCURE

DE FRANCE.

SAMEDI 6 MAI 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

Sur la triste condition de l'Homme.

TOUJOURS donc, ô Mortel, tu vivras malheureux!
Que ton destin est rigoureux!

Fuis loin de nous, ô Temps, dont nous sommes la
proie!

Mais, hélas! vain espoir qui trompe nos desirs!
Le cruel, dans sa course emporte notre joie,
Et semble s'arrêter pour compter nos soupirs.

(Par M. Audouin l'aîné.)



40

*AIR de l'Amour Filial ; musique de
M. Ragué.*

UN sen-ti-ment cher & pai-si-ble

m'oc-cu-pe la nuit & le jour ; toi

dont le cœur est si sen-si-ble, peux-

tu mécon-noî-tre l'A-mour ?

DE FRANCE.

peux tu mé-con- noi- tre l'A-

mour. En vain dans leur na- if lan- ga-

ge tous nos Ber gers m'of-frent leurs

vœux , tous nos Ber- gers m'offrent

leurs vœux , rem pli de l'ob - jet

A ij

MERCURE

qui m'en-ga-ge, mon cœur est

[tou-jours si loin d'eux! mon cœur est

tou-jours si loin d'eux!

Je n'é-cou-te point leur mu-

sè-te, je ne re-çois point leurs bou-

quets, je ne re-çois point leurs bou-

quets; pourquoi dan-se-

rois - je à leur fé-re? c'est à re-

gret que je plai-rois, c'est à re-

gret que je plai-rois.

M E R C U R E

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Mariage* ; celui de l'Énigme est *Loterie Royale* ; celui du Logogryphe est *Chaumière* , où l'on trouve *mère* , *Marie* , *ami* , *mari* , *chair* , *âme* , *Urie* , *hier* , *chaume* , *cîme* , *riche* , *char* , *air* , *eau* , *Carême* , *Carme* , *Mai* , *mie* , *charme* , *mûre* , *arme* , *cri* , *ré* , *mi* , *rhume* , *aire* , *Maure* , *mais* , *mur* , *rue* .

C H A R A D E .

MON second, sans mari, n'est jamais mon premier
Quand il est dans le cas d'appeler mon entier.

É N I G M E .

JE condamne , j'absous , je loue & je blasphème ;
A parler bien ou mal mon penchant est extrême.
Je suis dans l'Univers de grande utilité ,
Et fais tout l'ornement de la société.
Sans te mettre , Lecteur , l'esprit à la torture ,
A mes fruits reconnois mes talens & mon nom ;
Quoique je sois sans dents , je fais mainte morsure ,

DE FRANCE.

Chaque instant je te sers & ne crains point l'usure ;
Naître , vivre & mourir dans certaine prison ,
Est le sort qui me fut prescrit par la Nature.
Sans douleur je ne puis quitter mon domicile ,
M'ôter de mon logis , c'est me rendre inutile ;
Bien que tel soit l'usage en Turquie , à Maroc ;
Mais nul ne peut , ami ; m'ôter de Languedoc.

(Par M. 5 & 19 , de Rochefort , en Aunis.) *

LOGOGYPHE.

JE ne suis point facile à définir :
Si je dis trop , plus de mystère ;
Trop peu dire , autant vaut se taire ;
Difons assez , fans nous trahir.
D'une ignorante ai-je la mine ,
Moi , par qui tout se combine ?
Je suis l'âme de l'Univers ;
J'en caractérise l'essence :
Éléments , tourbillons , substance ,
Sans moi tout iroit de travers.
Fut-il un être plus bizarre ?

* Plusieurs envois pécuniaires qui nous ont été faits en différents temps , nous font une nécessité d'avertir nos Lecteurs & Abonnés qu'on ne paye pour l'insertion d'aucun morceau , soit en prose , soit en vers , soit littéraire , soit politique.

A V

Je suis sans tête, corps ni bras ;
 Autre prodige non moins rare,
 Huit pieds, Lecteur, guident mes pas.
Sais-moi, tu connoîtras (ou du moins je l'espère)
 Une Province ; une couleur ;
 Un confident dans le malheur ;
 Certain fluide élémentaire ;
Le siège des Césars ; une étoffe, un métal ;
 Un sentiment qui résulte
 Du peu d'égard ou de l'insulte ;
 Un humble & rétif animal ;
 Ce qui prévient dans une femme ;
 Ce qui gouverne un Batelier sur l'eau ;
 Un instrument qui conduit au tombeau ;
 Enfin deux notes de la gamme ;
 Quelle est l'onde qui, chaque jour,
Baigne des Champenois le paisible séjour ?
 L'élément auquel on confie,
En dépit des dangers, sa fortune & sa vie.
 C'en est assez : je ne finirois pas
 Si j'étaisois ce que j'ai de science ;
 Trop, ni trop peu, la sublime sentence!....
Mon cher Lecteur, j'en ai toujours fait cas.

*(Par M. le Chevalier de Breuvery, Officier
 au Régiment de Provence.)*



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

CAMILLE, ou *Lettres de deux Filles de ce siècle*, traduites de l'Anglois sur les originaux. 4 vol. in-12. A Londres, & se trouve à Paris, chez Delalain le jeune, Libraire, rue S. Jacques.

CE Roman est un des meilleurs qui ayent paru depuis long-temps en François. Mais comme il est moins remarquable par la beauté & la nouveauté des événemens, que par le développement des passions & le caractère de Camille, une analyse suivie ne pourroit que faire disparoître le charme qui attache à sa lecture. Nous dirons seulement que l'Héroïne est la fille d'un pauvre Ministre ou Curé, n'ayant, après la mort de son père, qu'une bien petite fortune, & reléguée dans un village, à cause d'une erreur de jeunesse qu'une imagination trop exaltée lui a fait commettre. Sa beauté & son maintien l'ayant fait prendre d'abord pour une Ladi, son amour-propre lui inspire la fantaisie de profiter de cette méprise. Elle est présentée dans diverses maisons sous ce titre, qui n'est démenti ni par ses manières ni par sa conversation; elle se fait estimer & con-

A vj

fidérer par ses mœurs & par les qualités de son esprit.

Bientôt Camille inspire la plus violente passion à un jeune Lord, Sir Robert, qui la voit souvent chez ses parens, où elle est reçue & considérée. Dès-lors elle forme le projet de subjuguier ce jeune homme, & de devenir sa femme, même après lui avoir déclaré sa naissance & son défaut de fortune. Tous les ressorts qu'elle fait jouer, tout le manège qu'elle emploie pour l'enchaîner, tantôt en rejetant ses vœux, tantôt en lui permettant l'espoir, & toujours se réservant le moyen d'un déshonneur, si elle en a besoin, pour n'être pas compromise; tout cela est décrit, développé de la manière la plus attachante.

On sent combien le caractère de Camille pourroit être odieux; mais sans le vouloir elle se laisse toucher par les vertus & la passion de Sir Robert; & cet amour, & les remords qui l'accompagnent bientôt, la réconcilient avec le Lecteur, & finissent par la rendre intéressante. Tout le monde se déclare pour elle, excepté la mère de Sir Robert, qui est épouvantée de l'amour de son fils pour une personne sans fortune & presque inconnue; car Camille ne pouvant faire connoître sa famille sans déceler son obscure naissance, a supposé des malheurs qui la forcent de s'envelopper au moins quelque temps des voiles du mystère.

Le moment où Camille doit se faire connoître à son amant, ce moment si long-temps

attendu, arrive enfin. Son aveu a le succès qu'elle avoit désiré. Sir Robert, quoique d'abord humilié d'avoir été trompé si longtemps, ne peut vaincre son amour. Il veut lui offrir sa main; ses parens, sa mère surtout, s'y opposent: il propose à Camille de l'épouser sans leur aveu; & elle le refuse, moins par délicatesse que par l'ambition de vaincre la résistance de la famille de Sir Robert. Celui-ci, désespéré, quitte la maison paternelle, sans rien dire à personne, résolu de s'embarquer pour l'Amérique. La douleur & le désespoir s'emparent de la famille de Sir Robert; & Camille amène cette mère, à qui elle a été, à qui elle est encore odieuse, au point de venir l'implorer pour son fils. Elle la prie d'écrire à Sir Robert, & de lui promettre sa main pour l'engager à revenir: il revient en effet; & Camille est près de s'unir à son amant, lorsqu'un malheur imprévu renverse tout l'édifice de son ambition & de son bonheur; & elle expie ses torts par les plus grands malheurs, & la mort la plus désastreuse.

En lisant ce Roman, on a de la peine à s'accoutumer au personnage de Camille. L'Auteur lui fait concilier tous les calculs de l'ambition, la dissimulation, la fausseté, avec le sentiment de l'amour; ce qui n'est pas trop dans la nature. Ce caractère paroît destiné à faire pendant à celui de *Lovelace*; mais ce dernier est bien plus vraisemblable. Il emploie la ruse, le crime même; mais il n'emploie l'un & l'autre que pour satisfaire sa

passion. Sa conduite est criminelle ; mais elle n'est pas contradictoire comme celle de Camille , à qui l'Auteur a donné le langage de l'amour & les procédés de l'ambition : en un mot , Lovelace est faux & coupable pour l'intérêt de son amour , & Camille est fautive & coupable malgré son amour. Cependant ce dernier caractère est tracé avec tant d'art , qu'il attache d'abord , & qu'il finit par arracher des larmes.

Nous aurions désiré que l'événement qui renverse les projets de Camille , fût amené avec plus d'art & plus de vraisemblance. C'est une étourderie qui ne nous paroît pas conforme à son caractère.

Il n'en est pas moins vrai que ce Roman est un des bons Ouvrages de ce genre ; & il est beaucoup plus moral que son titre ne semble le promettre.

Dix-huitième Livraison de l'Encyclopédie par ordre de Matières. (La Souscription de l'Encyclopédie sera fermée pour toujours & irrévocablement à la fin de ce mois.)

LA dix-huitième Livraison de l'Encyclopédie est actuellement en vente. Cette Livraison est composée du Tome III^e (1) , première Partie de la Grammaire & Littérature , & de trois Parties nouvelles ; savoir , des (2) Arts

(1) Imprimé chez M. Demonville.

(2) Imprimé chez M. Cellot.

Académiques, comprenant l'Équitation, l'Éscrime, la Danse, & l'Art de nager; du Tome premier, première Partie des (3) Antiquités, Mythologie, Diplomatique des Chartres & Chronologie, par M. de Mongez, l'aîné, Chanoine Régulier, Garde des Antiques & du Cabinet d'Histoire Naturelle de Sainte-Geneviève, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c; du Tome premier, première Partie de la (4) Chimie, par M. de Morveau, ancien Avocat-Général du Parlement de Dijon; de la Pharmacie, par M. Maret, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon; & de la Métallurgie, par M. Duhamel, Inspecteur des Mines.

Le prix de cette Livraison est de 24 liv. brochée, & de 22 liv. en feuilles.

Le port de chaque Livraison est au compte des Souscripteurs.

Le Dictionnaire des Arts Académiques, comprenant 450 pages, est complet; & c'est la première de toutes les grandes Parties composant l'Encyclopédie, qui soit achevée. On n'a pu y joindre une Table de lecture qui indiquât l'ordre dans lequel tous les mots de chacune des Parties doivent être lus, si l'on vouloit s'en servir comme d'un Traité de Sciences, parce que l'Éscrime & la Danse sont trop peu considérables pour en avoir besoin. Après avoir lu dans l'un le mot *Éscrime*, &

(3) Imprimé chez M. Lambert.

(4) Imprimé chez M. Ballard.

dans l'autre le mot *Danse*, tous les autres ne sont, pour ainsi dire, que des définitions. Il en est de même de l'Équitation, dont tout l'Art est développé en leçons suivies à l'article *Manège*.

La Chimie devoit être précédée d'un Discours Préliminaire qui auroit eu deux objets principaux : l'un, l'*Histoire de la Science*; l'autre, la *Clef Méthodique*, pour rallier en forme de Traités les articles séparés par l'ordre alphabétique ; mais l'Auteur a jugé qu'il valoit mieux le donner à la fin de l'Ouvrage. Il se borne, dans l'Avertissement qui est à la tête de ce Volume, à présenter de courtes réflexions sur la manière dont il a envisagé son travail. Nous allons transcrire quelques morceaux de cet Avertissement.

“ J'ai pensé d'abord que mon but devoit
 ” être de réunir dans un seul corps d'ouvrage
 ” toutes les connoissances de la Chimie
 ” Ancienne & Moderne, toutes les observations
 ” éparées dans les différens Recueils,
 ” dans les Écrits des Savans des différens Pays;
 ” de les assembler de manière à former à vo-
 ” lonté un Traité suivi ou un Répertoire
 ” commode ; en un mot, de *dire tout*,
 ” & , ce qui est sans doute le plus difficile,
 ” *tout à sa place*, tout avec cette mesure de
 ” détails qui ne rebute pas le Lecteur déjà
 ” instruit, & qui suffit en même-temps au
 ” plus grand nombre de ceux qui cherchent
 ” une première instruction.

” Quant à la Nomenclature que j'ai adop-

« tée, on trouvera à l'article Dénomination,
 » les principes d'après lesquels je l'ai for-
 » mée. » Voici ce que M. Macquer man-
 doit à l'Auteur, le 24 Juillet 1782, au sujet
 de cette Nomenclature: « Votre nouvelle
 » Nomenclature Chimique est excellente,
 » & en mon particulier je suis tout prêt à
 » l'adopter; mais je ne puis vous répondre
 » de tout le monde; car vous savez combien
 » les hommes, même éclairés, sont des ani-
 » maux d'habitude. Ce ne sera qu'avec le
 » temps qu'on se familiarisera avec des
 » noms dont la plupart paroîtront d'abord
 » étranges & fort sauvages. »

M. le Comte de Buffon, le savant Profes-
 seur d'Upsal ont approuvé ce projet. Les
 Fontana, les Kirvan, les Landriani, M.
 Leonhardi, le célèbre Creil se sont empressés
 d'applaudir à cette réforme.

M. Court de Gébelin s'étoit chargé de
 composer le Dictionnaire d'Antiquités, qui
 devoit faire partie de l'Encyclopédie Métho-
 dique; mais on n'a rien trouvé à sa mort,
 & il nous a laissé le regret d'avoir perdu
 trois années. On s'est efforcé, par un travail
 redoublé, de regagner le temps perdu; mais
 l'étendue du plan que l'on s'est formé, a re-
 tardé jusqu'à ce jour la publication du pre-
 mier Volume, que les autres suivront de huit
 mois en huit mois.

« L'Éditeur de l'Encyclopédie Méthodique
 » n'avoit promis dans son Prospectus qu'un
 » Dictionnaire d'Antiquités; mais, sur nos

» représentations , il a consenti à y joindre
 » trois autres parties qui en font le complé-
 » ment , & sans lesquelles cet Ouvrage n'au-
 » roit pu contenter qu'imparfaitement les Sa-
 » vans & les Artistes. Nous voulons parler
 » de la Mythologie avec les Costumes ; de
 » la Chronologie ancienne & moderne ; de
 » la Diplomatique des Grecs , des Romains ,
 » & des Peuples qui ont existé depuis eux ,
 » jusqu'à l'imprimerie.

» Le discours général sur les quatre parties
 » de ce Dictionnaire, qui sera imprimé à la fin
 » de l'Ouvrage , de manière cependant à pou-
 » voir être placé à la tête , fera connoître en
 » détail les fondemens de notre travail , les
 » sources dans lesquelles on a puisé ; les
 » vues nouvelles que l'on a exposées com-
 » me des résultats très-probables ; la métho-
 » de d'après laquelle il faudra lire les diffé-
 » rens articles de ce Dictionnaire , pour en
 » faire des Traités complets sur chaque ma-
 » tière ; les connoissances nécessaires pour
 » étudier avec succès les Antiquités , &c. »

L'Avertissement que nos Souscripteurs doi-
 vent lire, contient quelques observations de
 l'Auteur , pour concilier à son travail la con-
 fiancé des Savans.

Maintenant que cet Ouvrage est assez
 avancé pour que le Public puisse en juger les
 différentes parties , nous le prions de com-
 parer celles qui sont entre ses mains , avec les
 matières correspondantes de la première Ency-
 clopédie ; & nous espérons qu'il décidera, sans

hériter, que presque toutes les parties de cette Encyclopédie par ordre de matières, sont refaites à neuf, car on n'a point trouvé dans l'ancienne les secours, à beaucoup près, qu'on en espéroit. La nomenclature dans la première est dans un si grand état d'imperfection, que l'on n'y trouve presque jamais ce qu'on y cherche; & lorsque nous avons assuré dans notre Prospectus que l'Encyclopédie par ordre de matières contiendrait trente mille articles de plus que la première, nous étions nous-mêmes dans une grande erreur, car nous sommes sûrs actuellement qu'elle en contiendra plus de cent mille. Il y a des Sciences, comme la Botanique, les Antiquités, qui, à elles seules, comprendront chacune plus de quinze à vingt mille articles; & ces Sciences, qui formeront trois à quatre Volumes dans l'Encyclopédie actuelle, ne formeroient pas un demi-Volume dans l'ancienne, où il y a même des parties entières qui ont été absolument oubliées. (1) C'est la grande imper-

(1) En faisant cette observation, nous ne prétendons pas déprécier le travail des premiers Auteurs. Si l'on considère les circonstances où ils ont écrit, les difficultés de toute espèce qu'ils ont eu à vaincre, & la forme de cette première Encyclopédie, où tout étoit mêlé & confondu, sans que chacun des Coopérateurs eût fait auparavant son plan & son travail particulier, on avouera qu'il a fallu beaucoup de génie & de patience pour surmonter de si grands obstacles. Le travail de Diderot sur les Arts, dont la description n'existoit encore nulle part,

fection de cette première Encyclopédie, reconnue & avouée par Diderot lui-même, qui a nécessité une augmentation de volumes. Tous les Gens-de-Lettres attachés à cet Ouvrage, pourront répondre que nous ne l'avons sollicitée en aucune manière. Elle est contraire à nos intérêts, puisqu'il y aura de la perte sur chacun de ces Volumes. Eux-mêmes n'auroient pu prendre d'engagemens rigoureux à cet égard, puisque lors de la passation des actes, ils ne connoissoient point l'imperfection de leurs parties; & cependant elle seule pouvoit régler leurs travaux & l'étendue de leur Ouvrage; ainsi cette Encyclopédie comprendra le triple de Discours de la première; & cependant, malgré ce grand nombre de Volumes, elle ne reviendra pas à moitié du prix de l'Édition *in-fol.* de Paris, qui s'est vendue jusqu'à dix-huit cens livres.

Nous ajouterons encore que l'Encyclopédie actuelle est conçue de manière que chacune des Parties qui la composent, non-seulement forme un Dictionnaire, mais qu'elle peut, au moyen des Tables de lecture qui seront à la tête des premiers Volumes, former à volonté un Traité de Sciences, & qu'elle sera d'une telle utilité pour la recherche de tous les objets dont on pourra avoir besoin, que nous pouvons avancer, sans crainte d'être

suffiroit seul pour lui assurer la reconnoissance du Public, & une gloire qui durera aussi long temps que l'Empire des Lettres.

démentis, qu'une Bibliothèque de vingt mille Volumes n'offriroit pas la même utilité. Nous pourrions aussi démontrer que sur les trente grandes Parties dont elle est composée, il y en a plus des deux tiers qui n'existent pas dans notre langue sur le plan d'après lequel elles ont été conçues & exécutées.

Nous n'avons laissé cette Souscription ouverte si long-temps, que pour nous assurer d'un certain nombre de Souscripteurs, & n'avoit point à regretter de nous être engagés dans cette grande entreprise; mais actuellement que notre but est rempli à cet égard; nous prévenons le Public que cette Souscription sera fermée irrévocablement & pour toujours, le 31 Mai prochain. La différence du prix pour ceux qui n'auront pas souscrit, sera de 221 liv., en supposant qu'il y ait vingt Volumes excédant le nombre de ceux annoncés dans le Prospectus *in-4°*. à deux colonnes, qui fait loi entre les Souscripteurs & l'Entrepreneur; & l'on est maintenant assuré que ces Volumes excédants qui ne doivent être payés par les Souscripteurs que 6 livres, auront lieu.



A C A D É M I E.

A C A D É M I E F R A N Ç O I S E .

JEUDE 27 Avril, M. *Sédaine* est venu prendre à l'Académie Française la place de M. *Watelet*, mort à l'âge actuel du nouvel Académicien; ce qui lui a fait dire qu'il sembloit avoir été choisi par l'Académie, pour achever la carrière de son prédécesseur. On a remarqué dans son remerciement un ton de modestie & de sensibilité qui prêtoit un nouvel intérêt à la justice que venoient de lui obtenir des succès aussi nombreux que mérités. Il a fait quelques observations qui ont été applaudies, sur le genre lyrique; & assurément, dans ces sortes de discussions, personne ne sera tenté de l'accuser d'incompétence.

M. *Lemière*, son ami, & Directeur actuel de l'Académie, a mis dans sa réponse un ton aussi aimable qu'ingénieux. Il a concilié avec l'intérêt de la vérité ses sentimens pour M. *Sédaine*, qu'il a su apprécier avec justice, & louer avec grâce; le coup-d'œil d'analyse qu'il a jeté sur quelques-uns de ses Ouvrages Dramatiques, est rempli de vues fines, délicates, & de détails vraiment saillans.

M. l'Abbé de *Lille* n'ayant pu se trouver à la Séance, où il devoit lire des morceaux de son Poëme sur l'*Imagination*, M. *Marmontel*

y a suppléé par un *Essai sur le Goût*, destiné à la nouvelle Encyclopédie. Parler d'un morceau de Littérature de M. *Marmontel*, c'est annoncer un Ouvrage dans lequel tous les agrémens du style se mêlent aux richesses de l'esprit & de la raison. Aussi a-t'on vivement applaudi à la vérité & à la finesse de ses observations sur un sujet si souvent traité. M. *Marmontel* a paru craindre que ce morceau ne fût peu propre par sa nature à intéresser dans une Séance publique; mais sa crainte n'a été nullement partagée: il en a lu trop peu; & c'est le seul reproche qu'ait eu à lui faire la critique. *

V A R I É T É S.

RÉFLEXION sur le Poman du Marquis de Roselle, par Mme Élie de Beaumont.

C'ÉTOIT une idée heureuse dans une femme qui vouloit retrouver les devoirs d'une épouse & d'une mère dans les exercices & les amusemens de son esprit, que celle d'un Livre où les séductions du vice & les charmes innocens de la vertu, sont mis en opposition; où un jeune homme, né tendre & confiant, commence par se laisser prendre aux pièges d'une courtisanne, & finit par épouser une fille or-

* Ces Discours se trouvent chez Demonville, Imprimeur de l'Académie Française, rue Christine.

née de tous les dons de la Nature & de la meilleure éducation. Avec quel art, quelle sagesse, quelle délicatesse doit-on manier l'esprit & les passions d'un jeune homme dans un âge si rebelle aux remontrances, dans une situation si dangereuse; & quels sont les principes de cette éducation qui prépare une femme si digne des respects & de l'adoration de son mari? Voilà le but moral de ce Livre, voilà les utiles instructions qu'on y reçoit.

Mais ce plan si heureux en morale, présentoit un inconvénient dans l'objet dramatique. Les grands dangers, les plus vives émotions se trouvent au commencement de l'Ouvrage; & après le tableau des passions, on n'a plus que celui de la sagesse. Il faut alors relever un intérêt moins vif par des accidens heureux & variés, donner plus de force à la raison, plus de grandeur & de grâces à la vertu, & rendre au Lecteur, en tableaux touchans & utiles, ce qu'on lui a ôté en scènes orageuses; ce qui n'exige pas un moindre talent; & après tout, je ne vois pas ce qu'on peut reprocher à un Livre qui a toujours le mérite propre aux sujets qu'il traite.

Après le mérite de l'utilité, celui qui distingue le plus ce Roman, ou plutôt ce qui le met dans la classe des bons Livres, c'est le mérite de la vérité dans les événemens, les mœurs, les caractères Rien de forcé; par-tout la plus grande vraisemblance, la plus heureuse fidélité. C'est un tableau de ce qu'on voit tous les jours; chacun des acteurs paroît un personnage réel, & le lien même qui les assemble est si simple, qu'on se prête aussi aisément à leur réunion qu'à leur existence, Rien sur-tout n'y paroît plus naturel que les belles actions & les belles âmes, avantage précieux pour ouvrir les cœurs à l'impression des vertus, & qui appartient particulièrement à ces Écrivains, qui, ne puisant que dans leur cœur, les maximes & les sentimens nobles & touchans, doi-

vent

rent moins en manquer l'expression ou l'exagérer. On s'étonne d'abord, on s'effraye même des personnes & des scènes que l'Auteur entreprend de peindre ou de décrire. Un homme sans morale & sans honneur avec les femmes, une courtisane & même les agens de ses intrigues, quels objets sous la plume d'une femme vertueuse ! Il est des vices que la prévoyance maternelle ne doit pas négliger d'observer & d'approfondir ; & c'est dans la peinture de ces choses, qu'il faut en même tems montrer & voiler, que la délicatesse & la modestie des femmes peuvent singulièrement réussir ; le tableau ici a encore plus besoin de décence que d'énergie. Celui qui est présenté dans le *Marquis de Roselle*, a toute la ressemblance qu'il falloit. L'Auteur m'a dit comment elle avoit connu des objets si éloignés d'elle. On trouve dans la bonne compagnie des gens qui ont beaucoup vécu dans la mauvaise. Elle se faisoit instruire des faits ; puis elle composoit ses plans, sur lesquels elle prenoit ensuite l'avis des connoisseurs.

Les caractères ne sont pas moins vrais que les événemens, & ils sont habilement dessinés.

Le Marquis de Varville n'est pas copié d'après une nature fausse, comme le Verfac des *égaremens du cœur & de l'esprit* ; personnage absurde, qui emploie tout son esprit à réduire la folie en système, comme s'il n'étoit pas plus court & plus sûr d'être fat par instinct & par habitude ! Il ne ressemble pas non plus au Valmont d'un autre roman * ; personnage révoltant, qui met sa gloire & ses plaisirs à deshonorer les femmes, & qui est toujours atroce sans un intérêt proportionné, sans passion & sans remords ; ce qui peut-être suivant la nature des monstres dans l'espèce humaine ; mais ce qui me paroît opposé au cœur de l'homme. Le Marquis de Varville est un homme comme il en fut,

N°. 18, 6 Mai 1786. B

& comme il en sera toujours ; il n'a pour les femmes ni amour, ni fidélité, ni délicatesse, le tout parce que cela seroit trop bourgeois ; & il s'est fait un point d'honneur d'élever les jeunes gens dans ses principes, & de présider à ces amours qui ne sont que des arrangemens.

Léonore montre une âme telle que celle qu'on voit ordinairement dans les personnes de sa classe ; & tous ses artifices n'offrent rien dont on n'ait vu des exemples.

Les personnages vertueux devoient bien moins coûter à l'Auteur.

M. de Saint-Séver, gâtant tout par le zèle étourdi d'un esprit borné, est un des seconds rôles de l'Ouvrage, & n'en est pas moins bien tracé.

Mlle de Ferval est un modèle accompli de grâces, de douceur & de générosité. Elle fait honorer davantage sa mère, qui a cultivé avec une tendresse si éclairée cet aimable naturel. Combien elles sont touchantes l'une & l'autre à ce moment où la fille confie à sa mère les premiers mouvemens de l'amour qu'elle vient de découvrir dans son cœur ! Tout le charme des sentimens de la Nature, toute la beauté de la vertu s'emparent de l'âme, & la pénètrent ; dans les deux Lettres qui développent cette situation neuve au Théâtre & dans les Romans : il semble qu'elle étoit réservée au talent de Mme Élie de Beaumont.

Mme de Saint-Séver, Mme de Narton & Mme de Ferval ne paroissent avoir & n'ont au fond qu'un même caractère, la vertu & la raison réunies : mais

* Ce Roman, qui a obtenu & qui méritoit une si grande célébrité par le caractère de ses beautés & de ses défauts, pourroit donner lieu à de grands éloges & à de longues discussions.

L'Auteur a su les distinguer par des nuances très-heureuses. La première, dans la pureté de son cœur, ignore les passions & l'art de les combattre. Il y a aussi dans les mœurs décentes & dans les caractères sensibles une grâce attirante qu'elle ne possède pas.

La seconde a plus d'expérience & du monde & des hommes. Elle tempère, par de sages & d'innombrables conseils, la douleur indiscrette de son amie, & elle lui enseigne à donner plus de charmes à la vertu.

La troisième réunit la sensibilité de l'une & la sagesse de l'autre; elle est la plus intéressante des femmes & des mères.

J'avoue que j'y trouve quelque chose à désirer dans les deux autres personnages.

M. de Fervat a les procédés de l'amitié; mais il n'en a pas assez la vive éloquence.

Le Marquis de Roselle a le caractère qu'il lui falloit pour tomber dans les erreurs où l'Auteur vouloit l'enchaîner. Il joint la candeur de son âge à cette sensibilité qui rend si terrible la première passion. Mais il me semble qu'il a plutôt la conduite d'un homme emporté par une grande passion, qu'il n'en a les accens & la chaleur. On apperçoit aisément à quoi tient cette imperfection. L'Auteur écrivoit, pour ainsi dire, sous les yeux des femmes modestes & des mères vigilantes: elle vouloit instruire sur les passions; elle craignoit de les communiquer. Ainsi il faut respecter les fautes mêmes de cet Ouvrage, comme des sacrifices faits à la vertu.

La morale répandue dans le Livre, y est toujours placée à propos & développée avec réserve: elle naît du sentiment, & en a le doux abandon. Un grand nombre des Lettres de *Mme de Narton* & de *Mme de Feval*, se lisoient encore avec un grand intérêt, quand même on les détacheroit des événemens du

Livre, auxquels néanmoins elles se rapportent tousjours.

Le style a cette variété de formes & de convenances qu'exigeoit un Ouvrage où l'on fait parler les personnages. Ce qui y domine en général, c'est une excellente raison, un goût sûr, une sensibilité vraie, un naturel qui allie la clarté & la finesse, l'élégance & l'énergie.

Mme la Marquise de Tencin étoit morte, sans avoir achevé son Roman des *Anecdotes d'Edouard II*. Il étoit trop inférieur à ses deux autres Ouvrages pour ajouter à sa gloire. Mais le Public le desiroit, & on ne pouvoit le donner sans une continuation. Mme Élie de Beaumont avoit accepté cette tâche ingrate, dans laquelle elle avoit le double désavantage de travailler d'après un mauvais plan, & le plan d'une autre; elle ne pouvoit guère y obtenir que le mérite de rendre un service & de vaincre une difficulté. C'est dans le *Siège de Calais* & le *Comté de Comminges* qu'il faut chercher le talent de Mme de Tencin; c'est dans le *Marquis de Roselle* qu'il faut chercher celui de Mme Élie de Beaumont.

Mme Élie de Beaumont a discuté dans son Ouvrage une question dans laquelle elle étoit personnellement intéressée, celle de savoir s'il convient aux femmes d'être instruites. Aussi, elle a tempéré la force de ses raisons de cette modération qui ne sert qu'à les embellir, & qui est le caractère d'une âme délicate, qui craint toujours de trop s'échauffer dans sa propre cause. Elle a évité de traiter une autre question qui tenoit à celle-ci, celle de savoir dans quelles vues une femme doit écrire, & sur quelles espèces de sujets. Ces questions ont aujourd'hui plus que jamais un véritable intérêt, & le résultat en est si favorable à l'Auteur du *Marquis de Roselle*, qu'il manquoit à l'éloge que je lui dois.

LA Nature, en donnant aux femmes moins de force, mais plus de délicatesse, ne les a destinées à dominer ni dans la société conjugale, ni dans la société civile; mais elle les appelle au partage du bonheur de l'homme & des progrès de son esprit. Voilà ce que demande la raison, & non ce que les hommes ont établi; car ils en ont souvent ordonné tout autrement.

Le Sauvage qui traite les femmes, non suivant l'ordre de la nature, mais d'après le penchant naturel qu'ont les êtres forts à devenir des oppresseurs, le Sauvage en fait des esclaves qu'il condamne à ce qui lui paroît le plus grand des maux, le travail.

Les peuples barbares, qui ont des affaires publiques, sans connoître encore les liens de la société, les relèguent dans leurs maisons, dont ils leur laissent l'empire.

Les peuples de l'Orient, chez qui toute autorité est un despotisme, méprisant & redoutant leur faiblesse, & ne voyant en elles que des êtres voués à une éternelle enfance, les renferment pour leurs plaisirs sous une garde injurieuse & terrible, & ne daignent recevoir d'elles que le service de perpétuer leur race.

Les Nations civilisées, à qui les mœurs domestiques ne suffisent plus, qui cherchent de nouvelles jouissances dans cette communication d'idées & de sensations, dont leurs loisirs & des goûts plus raffinés leur ont fait des besoins, appellent les femmes dans la société; & suivant les époques où arrive ce changement, & les principes qui le dirigent, leur commerce continuel avec les hommes adoucit les mœurs ou les corrompt, ennoblit les âmes ou les dégrade.

Dans cette nouvelle position, l'ordre naturel n'est nullement renversé à leur égard. Compagnes de l'homme, elles doivent profiter de tous les efforts

qu'il fait pour agrandir ou embellir son existence. D'ailleurs, si, dans ce nouvel état, les devoirs de leur sexe restent toujours les mêmes, ils deviennent plus délicats & plus étendus. Elles ne vivent plus sous l'unique inspection de leur famille: elles sont exposées aux regards de tout un peuple; elles n'existent plus dans des mœurs simples, mais dans des mœurs où la corruption est entrée avec l'oïveté & le luxe; & tout change à'ors pour elles. Leur naïve pudeur devient de la modestie; leur vertu, de la sagesse; leur maintien perd de sa simplicité pour prendre de la décence; leurs actions & leurs discours, qui n'étoient que timides, se revêtent des grâces de la réserve. Leurs époux ne sont plus des hommes grossiers, qu'il faille calmer par une soumission adroite; ce sont des hommes moins violens, mais livrés à plus de passions, à plus de vices, qu'il faut retenir par des attentions aimables, diriger par de sages conseils. Elles n'ont plus seulement à élever des enfans sains & robustes; elles doivent les préparer à tous les talens de l'esprit, à toutes les vertus morales. A mesure que les lumières s'accroissent & s'étendent dans le siècle où elles vivent, leurs devoirs exigent une perfection qu'elles ne peuvent tirer que d'un esprit heureusement & solidement cultivé. Pré-tendre que la Nature les avoit condamnées à l'ignorance, c'est dire que la Nature, en destinant deux êtres de la même espèce à vivre ensemble, a permis à l'un de s'élever, a ordonné à l'autre de ne faire que ramper. Pré-tendre que l'ignorance leur est bonne, c'est dire qu'il est dangereux d'apprendre les devoirs qu'on doit remplir. Ce sont là des idées vraiment absurdes; c'est là un préjugé aussi gothique que celui qui a long-temps fait un deshonneur à la Noblesse de cultiver les Sciences & les Arts.

Mais l'instruction des femmes doit être relative

à leurs devoirs. Les touchantes fonctions de mères de famille, & cet aimable emploi d'embellir cette communication continuelle que les hommes ont établie entre-eux, & qui ne pourroit durer si elles n'y apportoient leurs graces & leur douceur; telle est toute leur destination; & elle est assez belle pour qu'elles puissent s'y renfermer avec joie & avec gloire. Qu'elles ne recherchent donc pas ces grands talens, ces vastes connoissances, ces fortes études, nécessaires pour les grands emplois de la société d'où elles sont exclues. Une ambition plus douce, des succès mieux assortis à la délicatesse de leurs organes leur sont réservés. Les talens agréables sont pour elles des talens utiles. Tout nouveau moyen de plaire leur donne un droit de plus à cet empire qu'elles obtiennent souvent sur la fierté de l'homme. Mais comment useroient-elles de cet empire utilement pour l'homme, & par conséquent pour elles-mêmes, si leur ame n'étoit nourrie de sentimens élevés, si leur esprit n'étoit cultivé par des connoissances sérieuses? Cependant toutes les connoissances sérieuses ne leur conviennent pas; elles n'ont besoin que de celles qui touchent à leurs devoirs, & qui développent & perfectionnent en elles la sensibilité, qui est la raison des femmes.

D'autres études ne leur sont pas défendues sans doute; mais par cela seul qu'elles ne leur sont pas nécessaires, elles ne doivent s'y livrer qu'avec une sorte de scrupule. Si je ne craignois d'employer ici une comparaison trop grave, j'oserois dire qu'elles sont à l'égard des Sciences ce que les Magistrats sont à l'égard des amusemens: avant de se les permettre, elles doivent examiner si d'autres objets ne réclament pas leur temps & leurs soins. Un grand danger pour elles de l'étude des Sciences, c'est que l'élévation & l'éclat de celles-ci peuvent aisément leur faire pren-

être en dégoût & en dédain les modestes occupations qui leur sont propres. Et dès qu'elles ne s'arrêtent pas à ce qui leur est bon dans l'instruction, elle leur nuit, elle les déprave en quelque sorte; elle les dépouille même de tous les charmes de leur sexe; car la beauté de chaque objet tient à des convenances inviolables.

Les femmes ne sont pas moins nées avec le don des talens qu'avec la faculté & le droit d'ornez & de cultiver leur esprit. Et pourquoi donc la Nature leur auroit-elle accordé des talens, si la société leur défendoit d'en faire usage? Quelle triste & bizarre févérité! Les fruits des talens sont-ils donc si abondans, qu'il soit jamais permis de les étouffer? Et le génie d'un sexe singulièrement sensible & délicat, ne peut-il pas enrichir les Arts de certaines beautés que lui seul recèle? Il est donc très-simple, il est même très-heureux que les femmes écrivent quelquefois; mais qu'elles n'écrivent que sur les objets dont il leur est bon, dont il leur est louable de s'occuper. Il faut encore le répéter, ce charme des grâces, qui doit toujours les accompagner, tient à cette règle. De même que la vigueur de l'homme choqueroit dans des corps embellis par leur foiblesse même; de même les grandes méditations, les longs travaux départent des esprits si aimables, & souvent les écrasent. La Nature rarement les a douées de cette puissance de moyens & de ressources qui termine glorieusement les hautes entreprises. Il leur sera toujours plus heureux de céder à la Nature que de la braver; en s'épargnant des efforts, elles conserveront des grâces. Je sais que la Nature n'est jamais si fidelle à ses loix, qu'elle n'admette quelques prodiges. On a vu des femmes régner avec grandeur, d'autres s'illustrer dans les combats. Il semble même qu'en s'élevant au-dessus de leur sexe, elles aient cherché à sur-

passer le nôtre : comme si elles n'avoient pu justifier que par-là cet effort désoùdonné qu'elles avoient osé prendre ! Il est possible aussi qu'il s'élève dans les Sciences, dans les Lettres, dans les Arts, des femmes dignes d'être comparées aux plus beaux génies. Il ne sera pas même impossible que ces femmes réunissent, comme Clorinde, les charmes de leur sexe à la gloire du nôtre. Alors une admiration extraordinaire sera due à des choses toutes prodigieuses ; mais de si étonnantes exceptions confirment même l'éternelle loi de la nature à laquelle les femmes les plus illustres par leurs talens ont toutes souscrit. Que trouvons-nous en effet dans les Ouvrages de la Fayette, des Tencin, des Graigny, des Riccoboni, de l'Auteur du *Théâtre d'Éducation*, de celui des *Conversations d'Emilie*, j'ajouterai encore de celui du *Marquis de Rosellé*, que la peinture des sentimens qu'elles connoissent le mieux, que les leçons qu'il leur appartient sur-tout de nous donner ? Je me félicite de trouver du côté de mes principes des noms si intéressans & si chéris.

Voilà le genre d'instruction & de talent qu'il est beau, qu'il est utile à une femme de posséder. Il ne lui reste plus, après cette gloire, qu'à la couvrir de cette intéressante modestie qui cache en elle l'Auteur, pour ne laisser voir que l'épouse tendre, la mère vigilante, la femme sensible qui jouit des Arts & des talens beaucoup plus qu'elle ne les juge. Tous ceux qui l'ont connue, savent que telle étoit l'Auteur du *Marquis de Rosellé*.

UNE femme que ses talens & ses connoissances ne faisoient que rapprocher davantage des vertus de son sexe & de son état, devoit être bien touchante & bien respectable dans sa vie domestique ! Mais la vie d'une femme-de-bien, qui ne s'est pas trouvée

dans des situations extraordinaires , est rarement composée de faits mémorables. Les bonnes actions y sont de tous les momens , & s'y perdent dans la paisible succession des mêmes devoirs toujours fidèlement remplis. La mode est venue de deshonorer en quelque sorte les bonnes actions , en les inscrivant fautiveusement dans des Écrits publics. Certes , c'est bien mal servir la Vertu , que de lui prodiguer une récompense qu'elle n'a pas dû se proposer ; & n'est-ce pas troubler son pur bonheur que d'y faire entrer de la vanité ? Sans doute il est des actions qui honorent l'humanité , & qu'il faudroit graver sur les monumens les plus solennels ; mais il est aussi des vertus plus simples qu'il faut laisser sous le voile qui les cache ; elles font dans l'intérieur des familles l'entretien de ceux qui en furent les témoins ; leur doux souvenir prolonge & embellit les regrets de l'amitié : voilà leur digne prix , voilà la gloire qui leur est propre. L'éloge des vertus privées de Mme Élie de Beaumont est dans la tendre estime d'un grand nombre de personnes respectables de tous les rangs , de qui elle a été connue. Celles qui l'ont approchée de plus près savent combien son inaltérable douceur , sa politesse vraie & noble , une gaieté douce , un excellent esprit , une instruction plus solide encore qu'étendue , une mémoire rare , la connoissance & le goût de presque tous les talens , une élocution facile , un heureux mélange de prudence & d'abandon , le ton de la meilleure compagnie , & une figure qui n'étoit pas celle de la beauté , mais celle de la vertu , rendoient son commerce intéressant. Elles ont pu aussi voir ou éprouver souvent quel cœur elle avoit pour les malheureux , dont l'état de son mari & sa sensibilité l'approchoient plus qu'une autre , pour les personnes qui étoient dans sa dépendance , pour celles dont le bonheur étoit plus

particulièrement confié à ses soins & à sa tendresse, & pour ses amis, qu'elle conseilloit utilement, qu'elle soulageoit au moins par les plus tendres consolations, dont elle s'occupoit dans ses heures solitaires, & qui la revoyoient le lendemain avec un projet pour leur bonheur, ou un succès déjà obtenu.

... Au milieu de toutes les peines qui ont troublé sa vie, elle a eu un bonheur qui lui convenoit bien, celui d'être unie au sort d'un homme qui devoit arriver de bonne heure à une des plus belles réputations du Barreau. Autant il est triste & cruel pour une femme d'une ame élevée & délicate, d'un esprit distingué, d'appartenir à un mari étranger à toute espèce de gloire & de mérite; autant il lui est doux d'être associée à cette considération publique où les talens, les vertus, les services conduisent les Avocats du premier ordre. Alors elle trouve dans sa maison ces nobles amusemens dont elle a besoin; elle vit au milieu des objets qui l'intéressent; & elle peut aimer davantage un mari dont elle s'honore. Heureux aussi l'homme de talent, l'homme de mérite qui trouve dans la compagnie de sa vie des idées & des sentimens qui relèvent son ame, qui animent son génie; qui voit autour de lui l'estime & l'amitié s'accroître sans cesse pour la personne qu'il chérit le plus, & qui peut à son tour se couvrir du respect & de l'intérêt qu'elle inspire. Quoique Mme. Elie de Beaumont jouit de la réputation de son mari & de la sienne propre, c'étoit dans d'autres objets qu'elle trouvoit les vrais plaisirs de son cœur. Elle avoit un fils, dont l'éducation & le bonheur étoient les objets de toutes ses pensées. Si cet enfant répond à ses tendres soins, lorsqu'il saura encore mieux les apprécier, il se dira avec la plus profonde douleur, qu'il avoit la meilleure des mères, & qu'il ne l'a plus.

Qui saura jamais toutes les peines que peut éprouver une femme tendre & sensible, chez qui tous les chagrins sont plus vifs & plus profonds, & qui souffre encore des maux de toutes les personnes qui lui sont chères? Mais ces âmes trouvent souvent en elles-mêmes de grandes sources de bonheur. Leur manière d'aimer un père, un fils, un époux est remplie de délices qu'elles seules connoissent; & loin de s'épuiser dans ces vives, dans ces premières affections, elles savent encore se répandre dans d'autres sentimens. Tous les cœurs qui aiment sont aimés; il n'y a que les hommes froids & égoïstes qui vivent dénués d'intérêt & d'attachement. Mais l'estime & la bienveillance obtenues & rendues ne composent qu'une amitié ordinaire. Il en est une autre pour laquelle peu de gens sont faits, & que bien peu de ceux qui en seroient dignes trouvent à former. C'est dans celle-ci que vous avez toujours des objets où reposer votre cœur, qui assistent à vos actions, à vos rêveries, pour qui vous recueillez toutes les pensées, tous les sentimens qui ont occupé & agité votre âme, & de qui vous attendez tout ce que vous leur réservez. L'existence se double dans ces unions intimes, qui se forment de ce qu'il y a de plus pur dans les passions, de plus aimable dans la sagesse; après la douleur de l'épanchement, vous y goûtez celle des affections partagées, vous y jouissez de tout ce qu'il y a de bon & de varié dans des âmes qui s'entendent, de tout ce qu'elles s'empruntent, surtout d'une conscience qui s'épure & s'ennoblit sans cesse par le bonheur qu'elle reçoit. Il fut accordé à la digne femme dont je fais l'éloge, d'éprouver & d'inspirer cette espèce d'amitié dans laquelle c'est une faveur des cieux de mourir le premier, & qui ne laisse plus dans la vie d'autre bonheur que le charme des regrets & des souvenirs.

Toutes les vertus de Mme Élie de Beaumont venoient de l'inépuisable bonté qui faisoit son caractère. Elle portoit la bonté à un excès qui méritoit d'être remarqué. Née avec une sensibilité très-prompte & très-vive, tout l'affectoit fortement, & souvent jusqu'à la douleur & l'impatience. Mais persuadée que la douceur & la complaisance étoient les vertus particulières de son sexe, elle s'étoit fait une loi dès sa jeunesse d'immoler toujours ses goûts, de dissimuler ses peines, de ne laisser échapper ni plaintes ni reproches. Dans les affaires, dans les amusemens de la société, la crainte de chagriner ou celle de déplaire la tenoit sans cesse attentive à ce que desiroient les autres; elle n'en exigeoit rien, elle en souffroit tout. Elle renonçoit à ses volontés au point de laisser croire qu'elle n'en avoit point. Le monde est plein de gens qui s'accoutument parfaitement d'un pareil caractère, & qui en abusent avec cruauté. Aussi, ces sacrifices sans cesse renaissans la déchiroient, usôient une santé naturellement délicate, & troubloient les plaisirs auxquels elle étoit le plus sensible. Ses amis lui reprochoient tant de sacrifices pour des personnes qui ne savoient pas même les appercevoir. Elle même s'en accusoit comme d'une foiblesse; mais jamais il ne fut en elle ni de cesser de s'offrir pour victime, ni de l'être sans douleur. Je ne connois rien de plus touchant que ce caractère, qui est souvent celui des plus vertueuses femmes. Il appelle autour d'elles ces tendres soins, ces attentions délicates inventées par leur sexe, parce qu'il en éprouve davantage & le prix & le besoin.

Mme Élie de Beaumont a été enlevée avant l'âge qui touche à la vieillesse, & par une maladie subite qui l'a tout d'un coup fait passer d'un état de convalescence à un état de mort, trois jours avant sa

mort même. Ainsi, elle a encore éprouvé un malheur toujours redouté des âmes aimantes, celui de quitter tout ce qui nous est cher, sans donner & recevoir ces tristes adieux qui sont la dernière douceur & la dernière consolation de la vie.

Mme Élie de Beaumont, fille de M. Dumefnil Morin, qui a pour la seconde fois le malheur de survivre à un enfant chéri, étoit née à Caën au mois de Juillet 1730; elle est morte à Paris le 12 Janvier 1783.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.

Nous n'ajouterons à ce que nous avons dit des Concerts de la Quinzaine de Pâques, que pour parler d'un nouveau *Stabat* de la composition de M. David, qui a été exécuté le Vendredi 21. Cet Ouvrage, comme morceau de musique, a paru très-bien fait. La mélodie en est très-agréable; l'harmonie très-pure, très-bien entendue, distribuée avec beaucoup d'adresse & d'esprit; on voit que cette composition est d'un homme consommé dans son Art. Si on l'examine du côté de l'expression, elle aura beaucoup moins de mérite. Il y manque sur-tout le caractère général de pathétique indiqué par les paroles; & ce caractère manque même aux morceaux visible-

ment calqués sur le *Stabat* de Pergolèze. On l'a fort applaudi, parce que le chant aura toujours sur l'âme & sur l'oreille une véritable puissance, supérieure même à celle de l'expression. L'expression est une convention de l'art; elle est par conséquent jusqu'à un certain point arbitraire; la mélodie est dans la Nature, & son effet doit être aussi invariable que général. Il faut se garder d'en conclure que l'expression doive être négligée; mais seulement que le beau chant est en musique la première chose à trouver, & que le beau chant d'accord avec l'expression, est la perfection de l'Art. La seconde partie du motet de M. David, moins agréable que la première, n'a pas eu le même succès. Ces deux derniers Concerts nous ont fait entendre les Artistes les plus distingués de cette Capitale, M. Duport sur le violoncelle; M. Michel sur la clarinette, M. Ozy sur le basson, & Mme Gautherot sur le violon.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Lundi 24 Avril, on a fait l'ouverture de ce Théâtre par une représentation d'*Œdipe*, Tragédie de Voltaire, suivie des *Rivaux Amis*, Comédie en un Acte & en vers, par M. Forgeot.

Avant la Tragédie, M. Naudet, dont nous avons annoncé la réception dans le dernier Mercure, a prononcé le Discours suivant.

MESSIEURS,

« A peine admis parmi les talens à qui vous avez confié le dépôt de vos richesses Dramatiques, je viens remplir un devoir consacré par un long usage, qui est devenu tout-à-la-fois une jouissance pour notre amour-propre, & un besoin de nos cœurs. Je viens servir d'interprète à notre reconnoissance pour vos bontés, & à notre zèle pour vos plaisirs. Mais parmi nous, Messieurs, quelque enhardi que l'on soit par vos suffrages & par de long succès, jamais ce devoir n'a été rempli qu'avec une sorte de crainte: c'est que dans d'autres temps, quand nous paroissions devant vous, nous sommes cachés, pour ainsi dire, sous le personnage que nous représentons; nous avons à fixer vos regards sur les monumens du génie; ici, Messieurs, nous ne vous montrons que nous seuls; c'est de nous, c'est de vous-mêmes que nous osons vous entretenir. Mais s'il fut jamais une époque où nous ayons dû être rassurés par la continuité de vos suffrages, c'est sans doute le moment qui vient de s'écouler, puisque jamais nous n'avons reçu des preuves si constantes de votre glorieuse adoption. Le jour qui ferma notre année Dramatique, nous avons déploré devant vous les pertes que nous annonçoit cette révolution, & nous avons osé célébrer les talens qui nous étoient enlevés. Nous n'avions pas craint que leur éloge fatiguât votre indulgence: ces louanges qui, dans un autre moment, auroient pu sembler pour nous une jouissance trop personnelle, affligeoient bien plus notre cœur qu'elles ne flattoient notre amour-propre; elles avoient leur excuse dans une douleur que vous partagiez; & la sensibilité qui nous les inspiroit, étoit bien sûre de trouver dans vos propres cœurs une sectette intelligence. Mais, Messieurs, après nous être acquittés de

ce triste devoir , nous avons aujourd'hui d'autres sentimens à exprimer. Nous nous sommes remplis alors de l'amertume des regrets : il nous est maintenant permis de nous livrer aux charmes de l'espérance ; il nous est permis de vous faire entendre les promesses du zèle qui s'élançe vers l'avenir. Le sentiment de ce que nous avons perdu, n'a pu affoiblir celui de nos devoirs envers vous. C'est à nous à remplir par des soins assidus , par les ressources d'un travail opiniâtre, le vuide des talens qui nous ont été ravis ; c'est à nous à ajouter à nos moyens, que leur retraite vient d'affoiblir, par le nombre & la variété de nos efforts. Mais , que dis-je , Messieurs ? Nous serons toujours appréciés par les mêmes juges , dirigés par les mêmes guides : l'école qui a formé les plus célèbres talens est encore ouverte à notre ambition ; le désespoir de les égaler seroit peut-être tout-à-la-fois affligeant pour nous & injurieux à vous-mêmes. Jadis l'ancienne Grèce , prodigue d'Apothéoses , après avoir peuplé le ciel de ses Héros , trouvoit encore de nouveaux autels à élever ; la gloire cultive un laurier qui ne meurt jamais ; elle peut prodiguer ses bienfaits sans craindre de jamais s'appauvrir ; & quand on veut être couronné par ses mains , on doit moins songer aux périls du combat qu'à l'honneur de la victoire. Oubliés, Messieurs, l'émulation enfante des miracles ; & si nous osons manifester ici l'espérance d'en obtenir, le desir de vous en offrir l'hommage justifie ce mouvement présomptueux : c'est la douce illusion du zèle ; & il atteste bien moins notre orgueil que notre reconnaissance. »

Ce Discours a été fort applaudi ; M. Naudet l'a prononcé avec une timidité motivée sans doute par l'accueil très-distingué que le Public lui venoit de faire, en le voyant entrer pour

remplir les devoirs d'un Comédien reçu. Nous sommes loin de lui reprocher cette timidité qui fait l'éloge de son cœur & de sa modestie; nous pouvons affirmer au contraire qu'elle a beaucoup ajouté à l'intérêt que cet Acteur honnête & raisonnable inspire depuis deux ans.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE même jour, l'ouverture de ce Théâtre s'est faite par une représentation des *Deux Tuteurs*, Comédie en deux Actes, par M. Fallet, musique de M. d'Aleyrac, suivie des *Evénemens Imprévus*, Comédie en trois Actes, par feu M. d'Hell, musique de M. Grétry.

Avant le Spectacle on a représenté *la Rencontre Imprévue* (1), Compliment Dramatique en vers, par M. Desforges. Cette bagatelle n'a pas été favorablement accueillie; elle roule presque entièrement sur la question tant de fois agitée de l'estime due à la profession du Comédien. Un M. Delphis, qui, par foiblesse pour une seconde femme, a chassé son fils de la maison paternelle, le retrouve après cinq ans, sous le nom de Fleurval, & sous le costume d'un Acteur, à l'instant même où il va

(1) Ce Compliment est imprimé, & se vend à Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.

présenter au Public les hommages de sa société : il s'élève d'abord contre l'état que Fleurval a embrassé ; celui-ci fait l'apologie des Comédiens, & Delphis convaincu lui rend son cœur & tous les droits d'un fils : après quoi Fleurval harangue l'assemblée.

Le Théâtre peut plaider toutes les causes & traiter toutes les questions ; mais pour fixer l'attention , pour obtenir l'indulgence du Public, il y faut encadrer avec adresse les tableaux qu'on veut faire passer sous ses yeux. Quand les Spectateurs s'attendent à des hommages , à des assurances de zèle , à des preuves de respect , il est dangereux de venir heurter leurs opinions. Que l'état du Comédien soit difficile & très-difficile , que les Comédiens soient des hommes estimables , ou qu'ils puissent l'être au moins , cela est prouvé : ce qui ne l'est pas , c'est qu'on doive anéantir l'anathème attaché à leur état , tant qu'il se trouvera parmi eux beaucoup de gens flétris par une conduite licencieuse & par des actions répréhensibles. Plus on est en vue , plus , lorsqu'on desire de la considération , on doit compte au Public de ses mœurs ; & quelle estime peut-on accorder à ceux qui méprisent l'opinion générale , qui font trophée du relâchement des principes ? Servons - nous ici des idées de M. Desforges , en changeant un seul mot au dernier vers de la tirade que nous voulons citer.

Les mœurs sont personnelles ;
Le vice & la vertu sont de tous les états ;

La Scène flétrit l'un dans ses portraits fidèles,

Et prête à l'autre mille appas.

Le plaisir se montrant sous cent formes nouvelles,

Fait goûter ces leçons en les rendant plus belles.

Malheur aux cœurs peu délicats,

Nuls pour le sentiment, à la raison rebelles,

Qui viennent les donner, & ne les suivent pas.

Avec ce mot *donner*, substitué au mot *entendre*, employé dans la version de M. Desforges, la condamnation des Comédiens qui n'ont point de mœurs est opérée de nouveau d'une manière invincible. Résumons : le Public est juste..... il couvre d'hommages & d'éloges les Acteurs qui s'honorent à ses yeux ; il rappelle toute la sévérité des censures pour en punir ceux qui semblent rejeter son estime ; & cette justice distributive nous paroît faite pour être approuvée par tous les esprits raisonnables. M. Desforges a joué la Comédie, il s'est distingué par une honnêteté rare ; il est époux d'une Actrice aussi recommandable par sa conduite que par sa beauté : en plaçant la cause des Comédiens, il n'a écouté que le cri de son cœur ; qui oseroit lui en faire un reproche ?

Nous parlerons dans le prochain Mercure de l'*Habitant de la Guadeloupe*, Comédie en trois Actes & en prose, par M. Mercier, représentée pour la première fois avec beaucoup de succès, le Mardi 25 Avril.

ANNONCES ET NOTICES.

NOUVELLE Edition des Ouvrages de Mme Riccoboni, en 8 Vol in-8°. ornés de vingt-quatre Figures en taille-douce.

Dès long-temps les Ouvrages de Mme Riccoboni jouissent d'une estime aussi universelle que méritée, & le Public apprendra avec plaisir qu'on en prépare une nouvelle Edition exécutée sous les yeux de l'Auteur, On ne demande aucun argent aux Souscripteurs; on n'exige qu'un engagement de payer à mesure qu'on recevra; encore cet engagement ne liera-t-il qu'autant qu'on sera content de l'Édition.

Les quatre premiers Volumes seront délivrés au premier Juillet de la présente année, temps où la souscription sera irrévocablement fermée. Le prix du Volume in-8°, orné de trois figures en taille-douce, sera de 3 liv. 12 sols pour les Souscripteurs, & de 4 liv. 10 sols pour ceux qui n'auront pas souscrit.

Les Personnes qui ont souscrit pour le terme de Juin 1725 au *Courier Lyrique & Amusant* (Ouvrage composé d'Anecdotes nouvelles, de Romances, de Vaudevilles avec ou sans musique, & d'Anecdotes curieuses en deux Parties, formant seize pages in-8°. tous les quinze jours, sans compter la Couverture, sur laquelle se trouvent l'Almanach pour chaque quinzaine, & des Notices ou des Annonces de Gravures, de Musique, &c.) sont averties que leur Abonnement expire au premier Juin de cette année, & que le Numéro qui leur sera rendu au 15 Mai, en sera le dernier. Celles qui

voudront recevoir ce Journal depuis cette époque, sont priées de souscrire dans le courant de Mai, afin qu'on ait le temps d'imprimer les adresses, & de déterminer le nombre des Exemplaires à tirer.

Le prix de l'Abonnement est toujours de 14 liv. pour Paris, & de 16 liv. 8 sols pour la Province; mais l'année 1785 sera pour ceux qui n'ont pas souscrit de 16 liv. à Paris, & de 18 liv. 8 sols en Province, & elle augmentera d'année en année de 2 liv.; ainsi en 1787 elle sera de 18 liv. à Paris, & de 20 liv. 8 sols en Province. Il en sera de même des autres années.

On souscrit à Paris, chez Knapen & fils, Imprimeurs-Libraires, rue Saint André-des-Arcs; en Province, chez tous les Libraires, & à tous les Bureaux de Poste & de Feuilles périodiques.

LES Œufs de Pâques de mes Critiques, Dialogues mêlés de Vaudevilles, par M. de Piis, Écuyer, Secrétaire-Interprète de Mgr. Comte d'Artois, de l'Académie Royale des Belles-Lettres d'Arras. Prix, 2 liv. 10 sols. A Londres; & se trouve à Paris, chez la Veuve Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Moyers; la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, & chez Hardouin & Gattey, Libraires, au Palais Royal.

M. de Piis dans cette Brochure discute en prose & en vaudevilles les critiques qu'on a faites de son Poème sur l'Harmonie. Voilà donc la cause portée au tribunal du Public; c'est à lui de prononcer entre l'Auteur & les Journalistes.

COLLECTION Universelle des Mémoires, Tome XV, contenant les Mémoires de Bayard, & Tome XVI, contenant ceux de Fleuranges & de Louise de Savoye

On souscrit toujours pour cette précieuse Collec-

Non à Paris, rue d'Anjou - Dauphine, n°. 6. Prix, 48 liv. pour douze Volumes.

HISTOIRES choisies des Auteurs Grecs, Sacrés & Profanes, en Grec, première Partie, in-8°. Prix, 1 liv. 4 sols br. — Novum Testamentum, un Volume in-12, faisant suite à la Collection des Auteurs Latins. Prix, 6 liv. relié en veau doré sur tranche. A Paris, chez Barbou, Imprimeur Libraire, rue des Mathurins.

On a tiré sur vélin trois Exemplaires de ce dernier, dont l'exécution est très-soignée.

TROISIÈME Livraison de la troisième année de la petite Bibliothèque des Théâtres, pour laquelle on souscrit au Bureau, rue des Moulins, Boute Saint Roch, n°. 11, & chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques; Brunet, Libraire, rue de Marivaux, près du Théâtre Italien.

Ce Volume contient Jérôme & Fanchonnette, Nicaise, les Racolleurs, la Veuve indécise & la Canadienne, quatre Pièces de Vade.

TREIZIÈME Livraison des Œuvres de Plutarque, formant le Tome VII des Hommes Illustres. A Paris, chez Cussac, Libraire, rue & carrefour Saint Benoît.

Ce Volume, orné de Figures, comprend les Vies d'Alexandre & de Jules César comparées, celles d'Agis & Cléomène comparées avec celles de Tibérius & Caius.

La quatorzième & quinzième Livraison, qui doivent former les huitième & dix-neuvième de la Collection, sont sous presse, ainsi que le quatrième & cinquième du Théâtre des Grecs, Ouvrage imprimé de même format que le Plutarque, & orné

de Gravures, dont les sujets sont tirés des monumens antiques.

COLLECTION Académique, composée de Mémoires, Actes ou Journaux des plus célèbres Académies & Sociétés Littéraires de l'Europe, concernant la Physique, l'Histoire Naturelle, la Botanique, la Chimie, l'Anatomie, la Médecine, la Mécanique, &c. in-4°. A Paris, chez G. J. Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente; & à Liège, chez C. Plomteux, Imprimeur.

On vient de publier de cet important Ouvrage les dixième & onzième Volumes, partie Française, contenant la suite de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

Faute à corriger.

Le *Traité des Successions légitimes* se trouve chez Froullé, Libraire, quai des Augustins.

Nota. Pour le Bureau Typographique de M. Reybert, annoncé dans le N°. précédent, s'adresser seulement à l'Auteur, à Avignon, rue Sainte Catherine, & à tous les Bureaux de Poste.

T A B L E.

<i>SUR la triste condition de</i>	<i>l'Encyclopedie,</i>	11
<i>l'Homme,</i>	<i>Académie Française,</i>	21
<i>Air de l'Amour Filiale,</i>	<i>Variétés,</i>	23
<i>Charade, Enigme & Logo</i>	<i>Concert Spirituel,</i>	32
<i>gryphe,</i>	<i>Comédie Française,</i>	39
<i>Camille, ou Lettres de deux</i>	<i>Comédie Italienne,</i>	42
<i>Filles de ce siècle,</i>	<i>Annonces & Notices,</i>	45
<i>Dix-huitième Livraison de</i>		

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 6 Mai 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Mai 1786. GUIDL

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 13 MAI 1786.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

*RÉPONSE d'un Homme de Cour à la Dame
de Province, Auteur de l'Apothéose du
Chevalier d'Assas.*

Des dons du cœur & du génie
Peut-on faire un plus noble emploi ?
Mère illustre autant que chérie,
Qui connoît mieux l'honneur que toi ?
Souffre que je me glorifie
Moins encor du sang qui nous lie,
Que de ton zèle pour ton Roi ;
Que de ces beaux & nombreux gages
Qu'Hymen t'a donnés de sa foi.
Quand tes Enfans & tes Ouvrages
Ravissent nos cœurs tour-à-tour ;

N^o. 19, 13 Mai 1785.

C

Quand de la Ville & de la Cour
 Tu réunis tous les suffrages,
 Je dois, par un juste retour,
 T'adresser aussi mes hommages.*
 L'on ne comptoit jusqu'à ce jour
 Que le Ciel se rend si prospère,
 Pour trois Grâces qu'un seul Amour;
 Mais, quoi qu'il en soit, à Cythère,
 Chez toi, chaque Grâce a son frère,
 Pour former ces êtres naissans,
 Ces êtres déjà si charmans,
 O que ta méthode est parfaite!
 Tu fais, dans tes plus chers momens,

* Quelque rang que tienne à la Cour ce qu'on appelle un *Grand*, qu'il me soit permis, comme tel, de me faire honneur ici d'appartenir à une Famille de Province aussi distinguée par son ancienneté & ses alliances, qu'intéressante par ses talens, ses services, ses vertus, & d'applaudir enfin à ses sentimens, que Mme la Baronne de Thomassin de Juilly exprime si bien dans sa Lettre sublime, insérée dans le N^o. 7; & qui, par l'impression profonde dont elle a dû pénétrer les Lecteurs Patriotes, ne peut que leur faire désirer de mieux connoître cette Famille, si respectable à tous égards. On sait que long-temps avant & après les croisades, la Maison de Thomassin étoit une des plus illustres des deux Bourgognes; & l'on voit dans Moréri, à l'art. *Bourbon*, & par la Carte Généalogique de France, qu'elle est alliée au onzième degré à la Couronne, par le mariage de Jean de Thomassin, Chevalier des Ordres du Roi, avec Huguette de Bourbon, en 1575. (Note de l'Auteur.)

Leur inspirer tes sentimens.
Bravant la mode & l'étiquette,
A les soigner tu mets le temps
Qu'une autre perd à sa toilette.
Où sont donc, te dit la coquette,
Vos pompons & vos diamans ?
Tu ne réponds à l'indiscrette
Qu'en lui faisant voir tes enfans.
De son luxe e'le est satisfaite ;
Mais toi, tu ne fais faire emplette
Que de vertus & de talens.
De leur bonheur quel doux présage ?
Pour modèle ils ont ton époux :
Ne trouveront-ils pas en vous
Ces qualités dont l'assemblage,
Qui fait de G. errier & le sage,
Devient si rare parmi nous ?
Au milieu des armes nourrie,
Ainsi ta Minerve aguerrie,
Pour leur faire fuir le repos,
Retrace à leur âme ravie
Des tiens la gloire & les travaux.
Tu fais qu'une autre Cornélie
Ne s'acquitte envers la patrie
Qu'en lui formant d'autres Héros,
Qui donc, en louant la mémoire
Du plus généreux des Soldats,

Leur feroit mieux sentir la gloire,
 Que l'on acquiert dans les combats ?
 Sur ce sujet ne pense pas
 Qu'on te dispute la victoire.
 Oui, sans doute, tu garderas
 Ce prix que ton zèle propose :
 L'immortelle ne semble éclose
 Que pour couronner tes appas ;
 Tu faisois ton apothéose
 En faisant celui de d'Assas.

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Sage-Femme* ;
 celui de l'Énigme est *Langue* ; celui du Lo-
 gogryphe est *Harmonie*, où l'on trouve
Maine, noir, ami, air, Rome, moire, or,
haine, âne, mine, rame, arme, ré, mi,
marne, mer.

C H A R A D E.

POUR tenter la fortune on va sur mon premier ;
 On regrette souvent l'emploi de mon dernier ;
 Et femme sans défauts, c'est plus que mon entier.
 (*Par M. le Chevalier de Meude-Monpas.*)

É N I G M E.

N'A-T'ON pas vu souvent au milieu des combats,
 Sans être armé de la sanglante Égide,
 Ce sexe doux, charmant, si foible & si timide,
 Porter dans tous les rangs l'horreur & le trépas;
 Et n'ayant que moi seul pour moteur & pour guide
 Égaler en valeur l'intrépide Guerrier ?
 C'est moi qui le couvris d'un immortel laurier.

Plus d'une fois j'ai sauvé la Patrie;
 Et cependant je vois ma mémoire flétrir.
 Cœurs sensibles, telle est la rigueur de mon sort,
 Qu'on me punit après la mort.

Ah! lorsque j'ai cessé de vivre,

Devroit-on encor me poursuivre ?

Pour rendre enfin mon nom plus odieux,

On me ferme encore les cieux.

(Par M. l'Abbé Bemède , à Bordeaux.)

L O G O G R Y P H E.

J'ARFIX pieds bien comptés, Lecteur, & je suis blonde;
 Si tu veux me décomposer,
 Me couper tête & cou, tu trouveras dans l'onde
 Mon reste tout entier.

(Par M. le Comte de la Guerrande.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*ÉTUDES Poétiques, ou Imitations en vers
de différens Auteurs.*

Sequitur non passibus aquis.

VIRE. *Æneid.*

*in-8°. A Paris, de l'Imprimerie de Cloufier,
rue de Sorbonne, 1785.*

POUR mettre nos Lecteurs en état de juger jusqu'à quel point peut ou ne peut pas s'appliquer ici cette épigraphe modeste, qui, en général, pourroit être celle de presque tous les Traducteurs & Imitateurs, tant en prose qu'en vers, nous allons rapprocher des originaux quelques-unes de ces imitations; mais il est juste d'observer que ce sont de simples Imitations, & non des Traductions, & que tout Auteur a le droit d'être jugé sur ce qu'il annonce, sur ce qu'il entreprend, & non sur ce qu'il auroit pu entreprendre. Ainsi, lorsque nous aurons lieu de remarquer que l'Auteur a rendu certaines idées, certaines images fournies par ses modèles, & qu'il en a négligé d'autres, ou qu'il les a remplacées par des idées & des images à lui, il s'ensuivra seulement qu'il n'a pas voulu ou qu'il n'a pas pu suivre de plus près ses originaux; mais on

ne pourra pas lui en faire un reproche, comme on seroit en droit d'en faire un en pareil cas à un véritable Traducteur.

Voici l'imitation de la troisième Ode, Livre second d'Horace.

Æquam memento rebus in arduis

Servare mentem non secus ac bonis ,

Ab insolenti temperatam

Latitiâ , moriture Delli.

Ami, quand chaque pas te conduit à la mort,
A quoi bon de tes vœux importuner le Sort ?
Laisse errer dans son vol la Fortune incertaine ,
Et vois d'un œil égal ses faveurs & sa haine.

Horace ne parle point de ces vœux dont l'Imitateur suppose que Dellius importune le Sort ; il donne un conseil à Dellius, & ne lui fait pas un reproche. Il l'exhorte à conserver l'égalité d'âme dans l'une & l'autre fortune, mais il ne l'accuse de rien.

De plus, quelle différence y a-t'il entre le sort & la fortune, pour les placer ainsi à côté l'un de l'autre dans deux vers consécutifs ?

Dans le premier vers, l'Imitateur nous paroît avoir très-bien développé le *moriture Delli*, en fondant sur cette nécessité de mourir, le précepte de l'égalité de l'âme dans l'une & l'autre fortune.

La strophe suivante :

Seu maestas omni tempore vixeris , &c.

nous paroît presque entièrement omise dans l'imitation.

*Quà sinus ingens albaque populus
Umbram hospitaletn confociare amant
Ramis, & obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo.*

Allons dans ce beau lieu, cher au Dieu du Printemps,
Où le pin, jusqu'au ciel portant sa tête altière,
Marié au peuplier son ombre hospitalière,
Tandis qu'un clair ruisseau, d'un cours laborieux,
Lutte avec les cailloux de son lit tortueux.

Si on excepte *ce lieu, cher au Dieu du Printemps*, qui n'est point dans l'original, & qui ne fait ici ni bien ni mal, qui peut même paroître en quelque sorte fondé sur ces mots qu'on trouve dans la suite :

Nimiùm breves

Flores amœna ferre jube rosa,

tout le reste de la strophe nous paroît véritablement traduit & bien traduit.

Huc vina, & unguenta, & nimiùm breves

Flores amœna ferre jube rosa,

Dum res, & atas & Sororum

Fila trium patiuntur atra.

Là, couchés sur les fleurs tout fraîchement écloses,
Mêlons au doux nectar le doux parfum des roses,
Et du charme innocent des simples voluptés
Embellissons nos jours que les Dieux ont comptés.

Ces deux derniers vers sont de la paraphrase ;
mais en général tous ces vers sont faciles &
agréables.

*Cedes coemptis saltibus & domo ,
Villâque flavus quam Tiberis lavit ,
Cedes ; & extructis in altum
Divitiis potietur hares.*

Un jour , tes yeux fermés par les Sœurs inhumaines ,
Ne s'égareront plus sur tes vastes domaines ;
Tu ne reverras plus tes antiques forêts ,
Ni le fleuve argenté qui baigne ton palais ,
Et de tes vains trésors l'orgueilleux édifice
Fera d'un héritier triompher l'avarice.

Dans les premiers vers , l'Imitateur a lié
habilement les Parques qui , dans l'original ,
terminent la strophe précédente , avec le
commencement de celle-ci :

Cedes coemptis saltibus & domo .

La Traduction de cette strophe est encore
assez fidelle ; l'édifice de tes trésors , expres-
sion hasardée peut-être , semble justifiée par
l'original , *extructis in altum divitiis* , à moins
qu'Horace n'entende par-là les palais & les
maisons de l'homme riche.

*Divesne prisco natus ab Inacho
Nil interest , an pauper & infimâ
De gente sub dio moreris
Victima nil miserantis orci.*

Cv

Sois du vieil Inachus l'illustre rejeton ,
 Ou le plus vil mortel sans asyle & sans nom ,
 De sa cruelle faulx , la Mort inexorable
 Viendra trancher ta vie , heureuse où misérable.

Cette Traduction est aussi littérale que
 peut l'être une Traduction en vers.

Omnes eodem cogimur , omnium

Versatur urnâ seriùs , ocyùs

Sors exitura , & nos in aeternum

Exilium impositura cymba.

La même loi s'étend sur les hommes divers ;
 Ils sont tous attendus dans la nuit des enfers :
 Ils y tombent en foule ; & dans sa frêle barque
 Caron passe à la fois le Pâtre & le Monarque.

L'image de la barque est conservée, elle
 est même développée, quoique sans l'idée
 imposante d'un exil éternel ; mais cette urne,
 cette loterie d'où doit sortir tôt ou tard le
 billet fatal de chaque individu, toute cette
 image est perdue, & n'est remplacée que par
 ce vers :

Ils sont tous attendus dans la nuit des enfers.

L'imitation de l'Ode d'Horace à la fontaine de
 Blandusie, nous paroît encore mériter le nom
 de Traduction.

O fons Blandusia , splendidior vitro ,

Dulci digne mero non sine floribus ,

Cras donaberis hâc

Cui frons turgida cornibus

Primis, & venerem & prælia destinat

Frustrâ : nam gelidos inficit tibi

Rubro sanguine rivos

Lascivi soboles gregis.

O Fontaine de Blandusie ,

Digne de mêler ton crystal

Au pourpre des vins d'Asie ,

Moins brillant que les fleurs qui bordent ton canal ,

Demain je dois te faire hommage

D'un folâtre chevreau qui , de son dard naissant

Inquiétant déjà des rivaux de son âge ,

Aux plaisirs de l'amour prélude en bondissant !

Inutiles transports ! vaine & trompeuse attente !

Il ne jouira point de ces plaisirs si doux ;

Loin de sa lascive amante ,

Il tombera sous mes coups ,

Et son sang rougira ton onde transparente.

Tout cela est un peu paraphrasé ; & , encore

un coup , c'est tout ce que le Poète François

a promis. La couleur des vins d'Asie , moins

brillante que les fleurs qui bordent le canal

de la fontaine , tout cela est étranger à l'ori-

ginal.

Dulci digne mero , non sine floribus ,

est plus simple & d'un goût plus pur.

Et venerem , & prælia destinat ,

est paraphrasé , mais d'une manière poétique

60 M E R C U R E
& brillante; le reste de la seconde strophe est
traduit :

*Te flagrantis atrox, hora canicula
Nescit tangere, tu frigus amabile
Fessis vomere Tauris
Præbes & pecori vago.*

O fortuné ruisseau ! la canicule ardente
A toujours respecté tes limpides trésors ;
Le bœuf lassé du joug, & la brebis bêlante,
Toujours viennent chercher l'ombre rafraîchissante
Que les arbres touffus épanchent sur tes bords.

Il seroit difficile de mieux traduire, même
en prose; le *frigus amabile* pourroit être at-
tribué à la fraîcheur des eaux de la fontaine,
dans le même sens que *gelidos rivos*; mais le
Traducteur étoit autorisé par les vers suivans
à parler d'arbres & d'ombrages.

Cavis impositam ilicem

Saxis,

prouve que l'ombre des arbres concouroit au
moins au *frigus amabile*.

Fies nobilium tu quoque fontium

Me dicente cavis impositam ilicem

Saxis, undè loquaces

Lympha defiliunt tua.

Parmi les fontaines fameuses,
Ton nom, ô Blandusie ! un jour sera fameux.
Je chanterai ta gloire, & ce roc sourcilieux

Qui fendent du bruit de tes eaux écumeuses,
 Et la sombre épaisseur de ces vertes yeuses
 Qui dérobent ta source aux regards curieux.

Ce sont six vers pour quatre ; mais la traduction est exacte, complète, & d'une aisance originale.

L'Ode neuvième du premier Livre :

Vides ut altâ stet nive candidum

Soraë, &c.

est bien plus paraphrasée. Nous n'en citerons que la dernière strophe, une des plus jolies & des plus remplies de grâce qui soient dans toutes les Odes d'Horace :

Nunc & latentis proditor intimo

Gratus puella risus ab angulo,

Pignusque dereptum lacertis,

Aut digito malè pertinaci.

Il guide l'amant curieux

Vers le réduit mystérieux

Où se cache en riant la Beauté qui l'engage ;

Elle veut fuir en vain : il faut laisser pour gage,

Soit l'anneau que retient son doigt capricieux,

Soit la rose attachée à son joli corsage ;

Larcin permis, monument ou présage

D'autres larcins encor plus précieux.

Ces deux derniers vers sont ingénieux ; mais ils ont le tort d'exprimer ce qu'Horace par délicatesse n'a voulu que faire entendre :

le doigt capricieux est joli & poétique; mais c'étoit le doigt malicieusement opiniâtre, male pertinaci, que la Traduction eût exigé.

Le Poète François a aussi changé un des gages: au lieu d'un brasselet, *pignus dereptum lacertis*, il a mis pour plus de galanterie la rose attachée à son joli corsage: il étoit le maître; il n'est qu'imitateur.

Le Poète n'est pas moins heureux dans l'imitation de Virgile que dans celle d'Horace. Il nous paroît rendre très-fidèlement la seconde églogue, celle d'*Alexis*. Nous ne pouvons la citer ici toute entière; mais nous en choisirons divers morceaux, & nous mettrons la traduction ou imitation de M. Gresset à côté de la nouvelle. Le Lecteur jugera du mérite respectif de l'une & de l'autre.

*O crudelis Alexi, nihil mea carmina curas,
Nil nostrum miserere; mori me denique coges:
Nunc etiam pecudes umbras & frigora captant
Nunc virides etiam occultant spineta lacertos,
Thestylis & rapido fessis messoribus astu
Allia serpyllumque, herbas contundit olentes:
At mecum rancis tua dum vestigia lustro,
Sole sub ardenti resonant arbusta cicadis.*

Cruelle Lycoris, tu dédaignes ma flamme;
Mes chants n'ont pu fléchir la rigueur de ton âme:
J'en mourrai!... Voici l'heure où, des sombres forêts
Les troupeaux fatigués cherchent l'ombre & le frais;
Couché sur ces gazons, le moissonneur tranquille

Attend le mets frugal qu'affaïsonne Thestyle,
 Et le souple lézard que la chaleur poursuit,
 Dans le creux des buissons se dérobe & s'enfuit ;
 Moi, courant sur tes pas, *malgré le poids du hâle*,
 Je joins mes cris au chant de la rauque cigale.

Nous ne trouvons guères à reprendre dans cette tirade que l'hémistiche souligné *malgré le poids du hâle*, où l'image nous paroît manquer de justesse & l'expression d'agrément.

Voici comment M. Gresset rend ce morceau, ou plutôt comment il l'imité d'une manière beaucoup plus libre, c'est-à-dire, beaucoup plus éloignée de l'original.

Hâtez-vous, sombres jours d'une odieuse vie,
 Puisque toute espérance à mes vœux est ravie ;
 Puisqu'un autre Berger *emporte vos amours*,
 Pourquoi, cruelle Iris, *voudrois-je encor des jours ?*
 Du moins, plaignez les maux que ma langueur me
 cause ;

Il est l'heure du jour où tout ici repose :

Le Moissonneur tranquille à l'abri du soleil ;
 Répare sa vigueur dans le sein du sommeil ;
 Auprès de leurs troupeaux, dans un bocage sombre,
 Sylvie & son Berger goûtent le frais de l'ombre.
 Privé de ces loisirs, & bravant la chaleur,
 Je promène en ces bois ma plaintive douleur.
 A mes gémissemens l'écho paroît sensible ;
 Tout me plaint : votre cœur reste seul inflexible !

Ceci est bien moins une Traduction ou une

Imitation qu'une autre églogue sur le même sujet. Il y a d'ailleurs des expressions ou peu heureuses ou peu poétiques: *emporte vos amours manque de justesse; il l'emporte sur moi*, mais *il obtient vos amours. Voudrois-je encor des jours?* est un tour moins concis que *sec & sans harmonie. Il est l'heure du jour est profane.*

On peut remarquer encore qu'au lieu de dix vers qui correspondent à huit, en voilà quatorze.

*Nonne fuit facius tristes Amaryllidis iras,
Atque superba pati fastidia? nonne Menalcam
Quamvis ille niger, quamvis tu candidus esses?
O formose puer, nimum ne crede colori:
Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra leguntur.*

Oh! que n'ai-je plutôt, fidèle à mon Iris,
Sûpporté sa colère & ses tristes mépris!
Que n'ai-je de Phyllis, à qui j'avois su plaire,
Payé le tendre amour par un retour sincère!
Son teint, je l'avouerais, flétri par la chaleur,
Du teint de Lycoris n'avoit pas la blancheur;
Mais si de plus d'attraits tu te montres ornée,
Ne vois-tu pas la rose en un moment fanée,
Tandis qu'au sein de l'herbe, aimant à se cacher,
Long-temps la violette invite à la chercher?

On ne manquera pas de remarquer que voilà dix vers pour cinq; mais aussi tout est rendu avec aisance & avec autant de naturel que de liberté. Nous observerons seulement

que le choix de la violette pour le *vaccinia nigra*, amène une description qui a plus de rapport à la modestie, dont la violette est le symbole, qu'à la noirceur dont il s'agit ici, & que cette description n'est pas par conséquent d'une logique aussi exacte que

Alba ligastræ cudunt, vaccinia nigra leguntur.

Voyons M. Greffet.

Que n'ai-je pour Phylis brûlé des mêmes feux ?
A la fille d'Arcas que n'ai-je offert mes vœux !
Leurs grâces, il est vrai, n'égalent point vos charmes ;
Mais leur cœur moins ingrat m'eût coûté moins de larmes.

Ah ! ne comptez point tant sur vos belles couleurs,
Un jour les peut flétrir, un jour flétrit les fleurs ;
La Beauté n'est qu'un lys : l'Aurore l'a vu naître ;
L'Aurore à son retour ne le peut reconnoître.

Ces vers sont agréables ; mais c'est une moralité générale sur la fragilité des fleurs, substituée à la comparaison des fleurs de couleur différente.

*Despectus tibi sum ; nec qui sum quaris , Alexi !
Quàm dives peboris ; nivèi quàm lactis abundans ;
Mille mea Siculis errant in montibus agna ;
Lac mihi non astate novum , non frigore desit.
Canto quæ solitus , si quando armenta vocabat ,
Amphion Dircaus in Actæo Aracyntho.
Nec sum adeò informis : nuper me in littore vidi ;*

*Cum placidum ventis staret mare: non ego Daphnim,
Judice te, metuam, si nunquam fallat imago.*

Nouvelle Traduction.

Cruelle, tu te ris d'un malheureux qui t'aime ;
Ton cœur n'a point pitié de ma douleur extrême ;
Et tu fuis, sans daigner t'informer seulement
Des biens qu'à tes desirs peut offrir ton amant.
Mille blanches brebis, sur les monts de Sicile,
Livrent à mes ciseaux une toison docile ;
Un lait pur, au printemps, écume entre mes doigts,
Et ne tarit pas même *aux plus rigoureux mois*.
Je fais des airs charmans qui raviroient ton ame :
Amphion les chantoit pour l'objet de sa flamme,
Quand, Pasteur comme moi, *mais souffrant moins*
de maux,
Sur le haut Aracynthe il guidoit ses troupeaux.
Je ne fais pas horreur : l'autre jour du rivage,
Dans le miroir des flots je voyois mon image ;
Si je dois à mes yeux ajouter quelque foi,
Je puis te laisser juge entre Daphnis & moi,

M. Gresset.

Pourquoi me fuyez-vous ? J'ai de nombreux troupeaux
Dans les champs qu'Aréthuse enrichit de ses eaux.
En lait délicieux mes brebis sont fécondes
Lors même que l'hiver glace l'air & les ondes :
D'Amphion dans mes chants je ranime les airs,
J'obtiens souvent le prix des champêtres concerts ;

Et si le ruisseau pur qui coule en ce bocage,
 N'abuse point mes yeux d'une flatteuse image;
 Si la mer nous peint bien dans le miroir des eaux,
 Quand l'halcine des vents n'ébranle point les flots,
 Souvent j'ai consulté ce crystal immobile,
 Mon air ne cède en rien aux grâces de Mirtyle.

Ici l'avantage nous paroît être du côté de M. Gresset; il est moins long, il est plus poétique. Ces deux vers:

Pourquoi me fuyez-vous? J'ai de nombreux troupeaux,
 Dans les champs qu'Aréthuse enrichit de ses eaux,

répondent aux six premiers du nouveau Traducteur. Ils sont plus simples à la fois & plus harmonieux. *Mille blanches brebis*, cet hémiistiche péche un peu contre l'harmonie, ainsi que cet autre: *Aux plus rigoureux mois*; & l'image du lait qui écume entre les doigts, peut n'être pas agréable. Les deux vers correspondans de M. Gresset n'ont aucun de ces inconvéniens; ils sont simples & doux.

En lait délicieux mes brebis sont fécondes
 Lors même que l'hiver glace l'air & les ondes.

Si ce second vers rend un peu longuement le seul mot *frigore*, il est la traduction de ces autres vers de Virgile:

Et cum tristis hyems

Glacie sursum franaret aquarum.

Et si le ruisseau pur qui coule en ce bocage

N'abuse point mes yeux d'une flatteuse image.

Ces deux vers rendent plus agréablement & plus poétiquement le *si nunquam fallat imago* que ce vers :

Si je dois à mes yeux ajouter quelque foi.

A la vérité le dernier vers :

Jé puis te laisser juge entre Daphnis & moi ,
est bien parfaitement la traduction littérale de ces mots :

Non ego Daphnim

Judice te metuam.

*Huc ades , ô formose puer ! tibi lilia plenis
Ecce ferunt Nympha calathis ; tibi canaida Nais ,
Pallentes violas & summa papavera carpens ,
Narcissum & florem jurgit bene olentis anethi ;
Tùm castâ atque aliis intexens suavis herbis ,
Mollia luteolâ pingit vaccinia calthâ.
Ipse ego sana legam tenerâ lanugine mala ,
Castaneasque nuces mea quas Amaryllis amabat ;
Addam cerea pruna ; & honos erit huic quoque pomo.
Et vos , ô lauri , carcam , & te , proxima myrthe ,
Sic posita quoniam suaves miscetis odores.*

Nouvelle Traduction.

Viens , viens , ô Lycoris ! les Nymphes de nos champs ,
En vêtements légers & les cheveux flottans ,
Répandront sur tes pas leurs corbeilles de roses ;

Leur main , aux fleurs du lys nouvellement écloses ,
 Déjà mêle pour toi le narcisse odorant ,
 La pâle violette & le pavot brillant ,
 Et de leurs frais bouquets entourés de verdure ,
 Nuance au gré des yeux la riante peinture.
 Moi , conduit par l'Amour , au doux émail des fleurs
 De mon humble verger je joindrai les primeurs ;
 Je t'abattraï le fruit du châtaigner fertile ,
 Présent cher autrefois à la belle Amarylle ;
 Je cueillerai la prune aux contours colorés ,
 Et des pinceaux de Flore en passant effleurés ;
 L'or des coings brillera dans mes mains amoureuses ;
 Et vous , myrthes , lauriers , de vos branches heu-
 reuses ,
 Pour plaire à Lycoris , confondant la verdure ,
 Vous viendrez l'embaumer de la plus douce odeur .

M. Gresset.

Tout s'embellit pour vous , tout pare nos campagnes ;
 Flore sur votre route assemble ses compagnes ,
 D'une moisson de fleurs les chemins sont semés ,
 De l'encens du printemps les airs sont parfumés ;
 Une Nymphé des eaux , plus vive que l'abeille ,
 Vole dans les jardins , & remplit sa corbeille :
 Sa main fait assortir les dons qu'elle a cueillis :
 Et marier la rose au jeune & tendre lys ;
 Du fruit de mon verger vous aurez les prémices ,
 De la jeune Amarylle ils feroient les délices ;
 Ces fruits sont colorés d'un éclat vif & doux ,

Ils seront plus charmans quand ils seront à vous :

J'ai des myrthes fleuris : leur verdure éternelle

Est le symbole heureux d'une chaîne fidelle ;

Je vous cultive aussi des lauriers toujours verdés ;

J'en consacre souvent au Dieu des tendres vers.

Dans la comparaison générale de ces deux morceaux, M. Gresset est plus Poète, l'autre est plus Traducteur ; il est plus près de l'original, il a par conséquent l'air plus antique. M. Gresset est très-souvent François & moderne. *Ces aïrs parfumés de l'encens du printemps ; cette verdure éternelle des myrthes, qui est le symbole heureux d'une chaîne fidelle, tout cela non-seulement n'est pas dans Virgile, mais n'est pas dans son goût, tout cela est François ; mais ce qui l'est encore plus, ce sont ces traits d'une galanterie dont les Anciens ne paroissent pas seulement avoir eu l'idée ; ils étoient tendres, ils n'étoient pas galans. Ces fruits qui seront plus charmans, quand ils seront à vous, ces mensonges évidens & même grossiers de la galanterie ou de la fadeur Française, n'étoient point à l'usage des Romains, même corrompus. M. Gresset retombe souvent dans ce ton François, & ressemble, malgré lui, bien plus à Fontenelle qu'il critique, qu'à Virgile qu'il admire. Si Virgile dit avec sa simplicité ordinaire, en parlant de deux chevreaux :*

Jam pridem à me illos abducere Thestylis orat,

Et sciet, quoniam sordent tibi mureta nostra,

ce que le nouveau Traducteur rend ainsi peu poétiquement peut-être, mais très-littéralement.

A tes yeux cependant, si l'offre en est trop vile,
Il faudra, malgré moi les donner à Thestyle,

M. Gresset orne à la Française cette simplicité
du faid de la galanterie.

Laure en sera jalouse. Elle aimoit ces cheveux ;
Mais pour d'autres qu'Iris de tels dons sont trop beaux ;

On pourroit quelquefois appliquer à M.
Gresset la critique un peu sévère qu'il a faite
lui-même des églogues de Fontenelle.

La Bergère, ouurant sa parure,
N'eut plus que de faux agrémens ;
Le Berger, quittant la Nature,
N'eut plus que de faux sentimens ;
Et ce qu'on appela l'églogue,
Ne fut plus qu'un froid dialogue
D'Acteurs dérobés aux Romans.

Si nous examinons dans la nouvelle Traduction tout ce morceau de l'énumération des présens de Corydon, nous trouvons dans le second vers un effet bien sensible de l'influence de la rime.

Viens, viens, ô Lycoris! les Nymphes de nos champs
En vêtements légers & les cheveux flottans.

Il n'y a rien du tout de ce vers dans Virgile;
mais du moins ce vers est simple, & il est

assez dans le costume antique. Ces deux vers :
 Et de leurs frais bouquets entourés de verdure,
 Nuance, au gré des yeux, la riante peinture,
 rendent assez poétiquement ces vers très-
 poétiques :

*Tum casâ atque aliis intexens suavibus herbis ,
 Mollia luteolâ pingit vaccinia calthâ.*

C'est dommage que la consonnance des frais
 bouquets ne soit pas agréable !

Moi, conduit par l'Amour, ce conduit par
 l'Amour, dans une églogue toute amoureuse,
 est proprement du remplissage.

Je cueillerai la prune aux contours colorés,
 Et des pinceaux de Flore en passant effleurés.

Il y a de l'image & de la poésie dans ces deux
 vers, mais peut-être un peu trop de parure ;
 Virgile avoit dit seulement, *cereâ pruna.*

Et vous, myrthes, lauriers, de vos branches heureuses
 Pour plaire à Lycoris, confondant la verdure.

Ces vers nous font naître un scrupule peut-
 être déplacé : on confond plusieurs objets ;
 en confond-on un seul ? On confond des cou-
 leurs, on confond les différens verds ; mais la
 verdure n'est-elle pas unique ? Il est vrai que
 c'est la verdure des branches des myrthes &
 des lauriers, ce qui indique la verdure diverse
 de ces diverses branches ; d'ailleurs, la poésie
 a des privilèges plus forts même que celui-là.

En général ces *Études*, ou *Essais du Nou-*
 veau

veau Traducteur, nous ont paru mériter qu'on s'attachât à les examiner & à les comparer ; & ce n'est pas une petite gloire pour lui de figurer avec avantage entre Virgile & Gresset.

(Ces Etudes poétiques sont du même Auteur que l'Essai sur l'Amour.)

THÉÂTRE de M. Rochon de Chabannes, suivi de quelques Pièces Fugitives, 2 vol. in-8°. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

DES dix Pièces de Théâtre qui composent ces deux volumes, neuf ont été représentées, & l'ont été avec beaucoup de succès ; il suffira de rappeler leurs titres : *Heureusement*, Comédie en un Acte & en Vers ; *la Manie des Arts*, Comédie en un Acte & en Prose ; *les Valets Maîtres de la Maison*, Comédie en un Acte & en Prose ; *Hilas & Silvie*, Pastorale en un Acte & en Vers ; *les Amans Généreux*, Comédie en cinq Actes & en Prose, imitée de l'Allemand de Lessing, comme les *Ménechmes* & l'*Avare* de Plaute ont été imitées par Regnard & par Molière ; *l'Amour François*, Comédie en un Acte & en Vers ; *le Seigneur Bienfaisant*, Opéra en quatre Actes ; *le Jaloux*, Comédie en cinq Actes & en Vers ; & *la Tribu*, Comédie en un Acte & en Prose. Les huit premières ont été jouées à Paris ; la neuvième a été représentée le 30 Septembre 1781, sur le Théâtre de Strasbourg, à l'occasion des fêtes séculaires pour la soumission de la Ville à Louis

N°. 19, 13 Mai 1786. D

XIV, *Le Duel*, Comédie en un Acte & en Prose, imitée de l'Allemand, n'a point encore été jouée à Paris; nous sommes d'autant plus étonnés de l'insouciance de l'Auteur pour cet ouvrage, que par la manière dont il est imité, par le dialogue, par le style, par l'effet & par le but moral, il devoit lui faire le plus grand honneur. * Le rôle de Morgan lui appartient en entier; l'original Allemand n'en offre aucune trace: ceux du Marquis & du Chevalier de Villeneuve sont refondus en grande partie: l'atrocité de la querelle qui motive l'action est adoucie, & le dénouement est aussi noble qu'intéressant. Une très-courte analyse suffira pour faire connoître cet ouvrage.

Le Marquis de Villeneuve a donné sa fille à M. de Montbrisson; ce mariage a déplu au Chevalier son fils, qui destinoit un autre époux à sa sœur. Pendant un voyage que le père & la fille ont fait à la campagne, le Chevalier s'est expliqué, sur le compte de sa sœur, d'une manière insultante pour elle & pour son mari; les deux beaux-frères vont vider leur querelle, lorsque le Marquis & Mme de Montbrisson reviennent. Une lettre

(1) Nous apprenons qu'un jeune Auteur a traité *le Duel* en trois Actes & en vers, & qu'il a présenté son Ouvrage à la Comédie Italienne. Il ignoroit sans doute que cette Pièce, comme elle est imitée, appartient bien plus à M. Rochon qu'à la scène Allemande.

laissée par un valet, sur une table, apprend à Mine de Montbrisson que son mari va se battre; elle ignore avec qui, & recommande son mari à son père, à son frère lui-même. Les deux adversaires émus, attendris, mais entraînés par l'opinion, tirent leurs épées; ils sont interrompus d'abord par un M. Morgan, brave Officier, mais possédé de la manie du duel, & qui ne veut que les conduire dans un lieu où ils puissent se battre sans crainte d'être séparés, ensuite, par le Marquis de Villeneuve qui a tout appris. Cette Scène est d'un grand intérêt. Nous en allons citer quelque chose.

Le Marquis DE VILLENEUVE.

Ingrats enfans, frère dénaturé, époux barbare! quel cas avez-vous fait de nos larmes, de notre désespoir? ah! vous méritiez d'être jetés sur la terre sans y trouver un père qui vous reçût dans ses bras, une sœur qui vous fit connoître l'amitié, une épouse qui vous aidât à supporter les peines de la vie! Allez, Montbrisson, allez embrasser votre fils, peut-être pour la dernière fois. Comment soutiendrez-vous son souris, ses caresses, l'aspect de sa faiblesse! Il soulève encore à peine ses foibles bras qui demandent votre appui; & vous vous êtes imposé la loi de l'abandonner! A qui allez-vous le remettre? est-ce à une mère infortunée, qui sans doute ne vous survivra point? est-ce à moi, dont la tombe touche à son berceau?

M. DE MONTRISSON.

Ah! ne me tracez pas ces images! ma femme & vous, mon père, vous vivrez pour mon fils, si le sort vous conserve le vôtre.

Dij

Le Marquis DE VILLENEUVE,

Que tu connois mal le cœur de ma fille & le mien ! Eh ! de quel œil crois-tu que je reverrai ce malheureux & trop coupable enfant, s'il revient ton vainqueur... ? N'es-tu pas devenu mon fils ? Et... pour vous, M. le Chevalier, je ne vous parle pas de votre père : vous l'avez tant de fois oublié !

Le Chevalier DE VILLENEUVE.

Ah ! ne me montrez pas ce front sévère, ne vous refusez pas à mes embrassemens ! Mon père, si vous pouviez lire en ce moment dans mon cœur, mes remords me rendroient votre tendresse.

Le Marquis DE VILLENEUVE,

Malheureux ! ai je pu te la retirer ?... Ah ! mon fils, mon fils ! toi qu'une gloire mal entendue a toujours précipité d'erreurs en erreurs ! — Toi, à qui cet habit (1) doit retracer aujourd'hui vivement tes obligations, frémis, si tu fais réfléchir, frémis de la position où tu te trouves. Ton régiment t'attend ; on est à la veille d'une bataille ; & tu n'y feras pas !

Le Chevalier DE VILLENEUVE, (*avec la plus vive émotion.*)

Et je n'y serai pas !.....

Le Marquis DE VILLENEUVE.

Vas te battre contre un frère, mourir dans ton lit, ou te sauver de ta patrie en fugitif. Tu n'as plus le choix de ta vie ou de ta mort. Voilà nos malheurs. Vous connoissez vos devoirs ; embrassez-moi, mes enfans, & partez si l'honneur ne vous laisse aucun moyen de conciliation.

(1) Il porte l'uniforme.

Le Chevalier DE VILLENEUVE.

L'honneur m'en offre un, & la présence de Morgan m'enhardit à le saisir. J'ai provoqué votre colère, Montbrisson; mais je l'avois méritée, & je dois expier à vos pieds l'offense que j'ai faite à ma sœur, à ma famille & à mon beau-frère. Êtes-vous satisfait ?

M. DE MONTRISSON.

Ah, mon cher Chevalier ! je ne puis que vous ouvrir mes bras, & vous presser contre mon sein.

Le Chevalier DE VILLENEUVE.

Oui, presse-moi contre ton sein ; je ne suis plus qu'un autre toi-même. Ah ! loin de pouvoir me battre désormais contre toi, j'exposerois mille fois mes jours pour conserver les tiens ; & si jamais quelqu'un me reprochoit cette réconciliation, fut-ce Morgan lui-même....

M. MORGAN.

Eh ! que diantre, moi, je vous admire ! Ils se sont déjà battus, M. le Marquis ; & s'ils recommençoient, après ce qui vient de se passer, je ne les reconnoitrois plus pour mes amis. La société d'hier se réunit encore aujourd'hui ; je conterai ce que j'ai vu ici ; je ferai même mention, M. le Chevalier, de la petite proposition que vous m'avez faite de vous couper la gorge avec moi, & je dirai aux Militaires qu'après vous avoir embrassé tendrement, je vous ai prié de me prendre pour second toutes les fois que vous rencontreriez deux hommes assez mal-honnêtes pour vous reprocher la plus belle action de votre vie.

Ou nous nous trompons fort, ou ce dé-

D iij

nouement produiroit au Théâtre le plus grand effet. il rappelle la noble excuse que fait Édouard à Saint-Preux dans la Nouvelle Héloïse; excuse que le Citoyen de Genève appelle énergiquement l'*Héroïsme de la valeur*. L'action d'ailleurs est bien établie, bien conduite, & filée avec intérêt.

Le Jaloux, Comédie dont le succès est décidé, est ici imprimé avec des Variantes : ces Variantes le rétablissent comme il étoit avant d'être représenté. *J'offre ici mon Jaloux*, dit M. Rochon dans une Préface, *comme je l'avois fait d'abord, quand le desir de faire mieux (& je me suis peut-être trompé alors) m'engagea à composer un nouveau troisieme Acte*. Nous croyons qu'en effet le mieux a été ici l'ennemi du bien, & que le troisieme Acte que M. Rochon vient de faire imprimer, est très-supérieur à l'Acte qu'on jouie à Paris. Celui-ci est fait en grande partie aux dépens d'un récit charmant que la Soubrette devoit faire au premier Acte, & qui a tout perdu à être mis en action. On en va juger.

Madame, après dîner, dormoit dans le salon,

Et moi, je travaillois dans la pièce attenante.

Il entre, il l'apperçoit, s'avance à petits pas ;

Et dans une extase charmante

Il admire d'abord..... que n'admire-t'il pas ?

D'un homme de vingt ans la vue est si perçante !

Rien de si fou que ses transports, ses jeux :

Quelle importance il met aux plus petites choses !

Il badine avec ses cheveux ;
 Sur les lys de son sein il effeuille des roses ;
 Il conjure l'Amour , qui la livre à ses yeux ,
 De pénétrer dans l'âme de sa Belle ,
 De l'entretenir de ses feux ,
 Et d'y porter son image fidelle.
 Il est charmé , ravi de sa félicité :
 Puis tout-à-coup il est désenchanté ,
 Et je le vois qui pâlit & chancelle :

Il tremble qu'un songe fatal
 N'offre à ses sens surpris l'image d'un rival ;
 Il croit même entrevoir une disgrâce sûre ,
 Que dans un plein repos la dormeuse est parj.
 Ensuite , s'affligeant de son propre bonheur ,
 Et maudissant l'aventure piquante

Qui le rend heureux spectateur
 Du désordre innocent de sa modeste amante
 Il pense que tout autre a bien pu , sans façon
 Jouir , ainsi que lui , d'une faveur si rare :
 Déjà ce n'est plus même une idée , un soupçon
 C'est un fait positif qui le trouble & l'égare
 Il jure , il se lamente , il crie avec fureur
 Contre ma négligence & celle de Madame ;

Ajoute qu'un honnête femme
 Qui respecte les loix de l'austère pudeur ,
 Ne doit jamais dormir sans une sentinelle ,
 Sans que portes , verroux ne soient fermés sur elle ,
 Et Madame , à ses cris , se réveille en sursaut ,
 Imaginant au moins le château pris d'assaut.

L'ancien troisième Acte a de l'effet, du mouvement; il présente des tableaux, des situations qui tiennent au train ordinaire de la vie, qui mettent en jeu le caractère du Jaloux, & qui donnent de la physionomie à celui du Baron oncle de la Marquise. Nous ne sommes pas éloignés de croire que cet Acte, s'il étoit représenté, ne fit absolument bannir l'autre du Théâtre. On y remarque une tirade contre le jeu & contre les petits soupers, qui est écrite avec autant de gaîté que de chaleur, & que nous regrettons de ne pouvoir pas citer.

Les Pièces Fugitives qui suivent les Pièces de Théâtre sont en petit nombre; mais elles ont le mérite du style, de la variété, de la grâce & de l'imagination. *Les deux jeunes Amans*, Stances, sont depuis vingt ans dans tous les Recueils & dans toutes les bouches. On a lu dans l'Almanach des Muses, dans le Journal de Paris, dans l'Almanach Littéraire, &c. *Mes Inconstances, des Imitations d'Ovide, de Tibulle & de Properce, le Portrait, la Toilette de la Mariée, plusieurs Chansons très-agréables, l'Optique*, apologue moral, & dont l'éloge sera fait, quand on aura dit qu'il a été attribué à Voltaire avant que l'Auteur l'eût fait imprimer; mais elles ont presque toutes été publiées d'une manière très-incorrecte: *Je les donne ici*, dit M. Rochon, *purgées de quelques-unes de mes fautes, & de toutes celles qu'on m'a fait faire* Quelques citations prises dans les Pièces les moins connues, mettront nos Lecteurs à portée d'ap-

précier le mérite de M. Rochon dans un genre où peu d'Écrivains ont obtenu des succès durables.

Voici des vers pris dans une imitation de Tibulle. Le Poète peint les attraits de Délie.

Dans un vase de lait une rose effeuillée
 Retracer de son teint l'éclat & la blancheur ;
 Et des pleurs du matin la cerise mouillée
 De sa bouche vermeille à peine a la fraîcheur ;
 Qu'elle a bien le secret & l'art de la parure
 Pour faire avec éclat ressortir ses appas !...
 Ou plutôt son secret est de n'en avoir pas.
 Délie embellit tout ; son charme est sa figure.
 Laisse-t-elle au hasard flotter ses blonds cheveux ;
 C'est en cheveux flottans qu'on la croit plus jolie
 Couronnent-ils en tresse un front majestueux ;
 C'est en cheveux tressés qu'elle semble embellie.
 Sous la pourpre ou le lin , le rubis ou les fleurs ,
 La Nymphé ou la Déesse enchaîne tous les cœurs.

Ce n'est pas avec moins de succès que M. Rochon peint des objets plus graves. Doux, facile, voluptueux & riant avec Properce, Ovide & Tibulle, son style devient fier avec Juvénal. Deux morceaux tirés d'une imitation libre des *Vœux* de ce Satirique, aussi courageux qu'estimable, en donneront la preuve.

Alexandre, vainqueur de l'Asie étonnée,
 N'a pas encor rempli sa triste destinée.

Son cœur ambitieux vole au-delà des mers ;
 Il cherche à conquérir un nouvel Univers ;
 Il étouffe à l'étroit dans l'enceinte du monde.
 Malheureux ! il est temps que le ciel te confonde.
 Rentré dans Babylone , un modeste cercueil
 Est tout ce que le sort réserve à ton orgueil.
 Nations , respirez ; ce n'est plus qu'un fantôme :
 Conquérant , prends son urne , & vois ; c'est un atôme.

Il étoit difficile de rendre en un seul vers ,
 & sans en alréter l'image , le vers si connu de
 Juvénal : *Æstuat infelix Augusto in limine
 mundi.* L'imitation de M. Rochon a vaincu la
 difficulté , & l'expression ; *Il étouffe à l'étroit
 dans l'enceinte du monde* , ne nous paroît pas
 inférieure à celle de l'original. Nous termine-
 rons nos citations par le morceau où le Poète
 peint Marius proscrit & fugitif.

Tremblant comme un coupable , & craignant l'œil
 de Rome ,

A peine conservant la figure d'un homme ,
 Aux marais de Minturne , & caché sous ses eaux ,
 Plus humble , plus troublé que ses foibles roseaux ,
 Que vois-je , juste ciel ! un vicillard vénérable ,
 Des caprices du sort exemple mémorable ,
 Marius n'attendant que la mort ou des fers.
 Quel homme plus heureux dans ce vaste Univers ,
 Si vainqueur des Teutons , marchant au Capitole ,
 Escorté des Romains dont il étoit l'idole ,
 Entouré , précédé , suivi des Légions ,

Et traînant dans les fers l'orgueil des Nations ,
 Il eût rendu la vie au comble de la gloire ,
 Conduit à son tombeau par son char de victoire !

M. Rochon a supprimé dans son imitation quelques descriptions, quelques idées trop éloignées de notre goût & de nos mœurs pour n'être pas désapprouvées dans une traduction en vers; il y a suppléé par des idées plus nobles; & qui ne sont point indignes du Satirique Romain.

Ce qui distingue cet Auteur de la plus grande partie de nos Écrivains modernes, c'est l'élégance de son style, sa facilité spirituelle & brillante sans être recherchée, un choix heureux d'idées & de mots, un goût rare, & l'observation des plus excellens principes. Les deux volumes, dont nous venons de rendre compte, prouvent que peu d'Écrivains de notre siècle ont plus de droit que lui aux honneurs Littéraires.

(*Cet Article est de M. de Charnois.*)

S P E C T A C L E S .

COMÉDIE ITALIENNE.

C'EST dans les Mémoires de *Miss Sidney Bidulph*, que M. Mercier a pris le fonds de *l'Habitant de la Guadeloupe*. Il en a prévenu

Dvj

lui-même le Public dans un court Avertissement qu'il a placé en tête de sa Comédie, imprimée avant d'avoir été représentée. Le Roman est connu depuis long-temps ; ainsi il sera facile de voir comment M. Mercier a profité de son modèle pour établir & développer la Fable Dramatique.

Un M. Vanglenne, après avoir perdu dans le trouble & dans la dissipation la majeure partie de sa jeunesse, s'est embarqué pour la Guadeloupe, s'y est établi, y a fait fortune. Veuf de deux femmes, dont la seconde surtout lui avoit été infiniment chère, il a quitté des climats où tout lui rappeloit ses pertes & nourrissoit sa douleur, & il est repassé en France avec le projet d'enrichir sa famille ; mais comme l'expérience l'a rendu méfiant, comme il ne veut faire du bien qu'à ceux de ses parens qui en seront réellement dignes, il se propose de les éprouver avant de leur faire connoître sa véritable situation. En conséquence, il se présente sous le vêtement d'un homme réduit à la misère extrême, chez un M. Dortigny, son cousin, Financier dans tout ce que l'acception du mot a de défavorable. Il est reçu par le mari & par la femme avec toute la dureté que peut donner l'amour excessif de l'or à des cœurs sans délicatesse. On lui reproche les erreurs de son jeune âge, on le calomnie à ses propres yeux, on se hâte de s'en débarrasser avec des promesses vagues & insultantes ; à peine enfin consent-on à lui faire donner par un Valet l'adresse de

Mme Milville, veuve intéressante & sensible, sœur de M. Dortigny & sa cousine. Quand il se retire, il est reconnu par un Agent-Change, nommé Mulson, qui l'a vu à la Guadeloupe, & qui jette M. & Mme Dortigny dans une grande perplexité, en leur donnant avis de la fortune & du caractère de M. Vanglenne. La crainte de ne pas profiter des avantages qu'on pouvoit attendre d'un homme immensément riche, & qui n'a point d'enfans, alarme M. & Mme Dortigny : ils se reprochent mutuellement leur peu de prévoyance & leur inhumanité; enfin, après une Scène digne de gens de leur caractère, la femme se propose, par orgueil & par avarice, de se rapprocher de M. Vanglenne; auprès duquel Mulson s'est chargé de faire les premières excuses. Au second Acte, M. Vanglenne se présente chez Mme Milville. Veuve avec deux enfans d'un homme honnête qui ne lui a laissé qu'une fortune très-médiocre, elle ajoute à ses ressources par le produit de son travail. Elle reçoit Vanglenne avec autant de grâce que de bonté, écoute avec intérêt le récit de ses infortunes, lui propose de partager tous les jours le repas frugal qu'elle prend avec sa famille, lui promet de solliciter une place en sa faveur, & prend dans sa bourse un double-louis qu'elle le force d'accepter avec tout le charme que peut avoir la bienfaisance. Une sensibilité si généreuse ne permet pas à Vanglenne de dissimuler plus long-temps; il apprend à Mme Milville l'état de sa fortune.

Il l'instruit de ses projets d'épreuve, de leur résultat. Caché depuis quelque temps dans la ville, il habite un hôtel qu'il a fait meubler avec toute la somptuosité d'un millionnaire : il veut que Mme Milville vienne habiter cet hôtel ; il va l'envoyer chercher, & avant de la quitter, il lui remet en don un porte-feuille qui contient pour 600,000 liv. d'effets au porteur. A peine est-il sorti, que Mme Dortigny vient voir sa belle-sœur ; elle apprend la visite de Vanglenne, le don qu'il a fait, ses propositions, caresse lâchement Madame Milville, pour l'engager à faire sa paix & celle de son mari avec le cousin, & la quitte en l'accablant d'égards intéressés. Au troisième Acte la scène est dans le nouvel hôtel de Vanglenne. Madame Milville y a été conduite ; elle en est la maîtresse, la Trésorière de son cousin & la distributrice de ses bienfaits. On pense bien que la généreuse femme plaide la cause de M. Dortigny ; mais Vanglenne est inflexible. Mulson vient à son tour parler en faveur du Financier & de sa femme. Vanglenne, qui veut se venger, dissimule & lui permet d'amener ses parens, qui ne tardent pas à se présenter. Mme Dortigny multiplie les soins, les plaisanteries, les petites agaceries de société : Dortigny, dans le plus grand embarras n'ose ni parler ni s'asseoir ; & Vanglenne, après leur avoir appris qu'ils sont chez Mme Milville, se jette dans un fauteuil, & prend un livre. On n'ose lui reprocher son impolitesse ;

on le badine sur son goût pour la lecture ; on l'interroge sur l'ouvrage qui l'attache li fort. Cet ouvrage est un Recueil de Poésies ; & la Pièce qui fixe son attention , est l'*Épître à mon Habit*, de M. Sédaine. Vanglenne en lit une partie, & chaque vers devient une Épigramme très-vive contre l'insultante conduite de M. & de Mme Dortigny. Celle-ci ne désespère pas de ramener son cousin ; elle renouvelle à sa belle-sœur les plus tendres protestations d'une amitié sincère, inaltérable ; elle ne veut que l'estime de ses parens. Vanglenne promet à son tour de tout oublier, si toutes ces belles protestations sont vraies, & il va en faire l'épreuve. Il a fait une donation de tout son bien à Mme Milville ; & comme la donation la plus sûre est celle qui résulte d'un contrat de mariage, il a fait dresser ce contrat, & demande la main de Mme Milville, qui consent à donner un second père à ses enfans. Mme Dortigny étouffe de rage ; elle veut dissimuler ; elle s'efforce même de signer le contrat ; mais cet effort est impossible pour elle ; elle fuit, est suivie de son mari, qui cherche vainement à l'excuser, & Mme Milville parle encore en leur faveur à celui qui vient de la rendre heureuse.

Nous ignorons pourquoi M. Mercier a donné à sa Pièce un titre aussi vague que celui de l'*Habitant de la Guadeloupe*. Ce titre n'est pas juste ; car Vanglenne a quitté l'Amérique pour n'y retourner jamais. Il est

vraisemblable pourtant que la difficulté de trouver un titre qui présentât d'une manière précise & claire le but moral de l'ouvrage, a fait adopter par l'Auteur celui que nous improuvons. Le troisième Acte de cette Comédie ne produit pas tout l'effet qu'on pouvoit attendre de la situation humiliante de M. & de Mme Dortigny. L'attitude de ces deux Personnages est toujours la même depuis la quatrième scène jusqu'au dénouement, & leur retraite est trop brusque pour les bien-séances dramatiques; elle ne fait pas ressortir d'une manière assez frappante les intentions morales de l'Auteur. Les incidens sont un peu nombreux pour le temps & le cours de l'action; nous n'en ferons pourtant point un reproche à M. Mercier: ils sont tous possibles à la rigueur; & si ce pouvoit être un défaut remarquable, que leur rapprochement un peu forcé, beaucoup d'Ouvrages estimés n'en seroient pas exempts, pas même le Tartufe, le premier de nos chef-d'œuvres. Le premier & le second Acte sont bien établis, bien filés; les caractères s'y développent bien; ils se dessinent avec les situations. Le second Acte sur-tout est du plus vif intérêt. Il présente des tableaux habilement contrastés, & il est écrit avec une force qui annonce autant de chaleur d'âme que de solidité de raison & d'amour pour l'humanité. M. Mercier est du petit nombre des Écrivains penseurs qui savent tirer d'une morale déjà connue, des résultats nouveaux & de grands apperçus philosophi-

ques. Quand il parle pour le pauvre dans le besoin contre le riche insolent & dur, son style est brûlant; il subjugué, il entraîne. Cet Ouvrage ne peut qu'ajouter à l'estime que les gens éclairés & les honnêtes gens ont vouée au talent & à la personne de M. Mercier.

Le Personnage de Mme Milville est joué par Mme Verteuil avec autant de grâce que de sensibilité & d'intérêt. M. Granger rend avec une supériorité vraiment admirable le double caractère de Vanglenne sous les dehors du malheur & sous le costume de la richesse. Son jeu, à l'instant où il fait connoître sa fortune & quand il tonne contre l'insensibilité des riches insolens & cruels, est à la hauteur des idées & du style de M. Mercier; & c'est le plus bel éloge que nous puissions en faire.

SCIENCES ET ARTS.

INDUSTRIE.

L'ART de suppléer au défaut de cheveux, en donnant aux Perruques la forme & l'air le plus approchant de la Nature, s'est perfectionné à un point surprenant.

Le sieur Robin, successeur du sieur Gabeau, dont on a annoncé la Découverte en ce genre dans le Mercure d'Octobre 1783, a perfectionné encore les inventions de son prédécesseur. Il fait des Perru-

ques & des Toupets qui se collent sur la peau avec un léger enduit de pommade, & imitent les cheveux naturels avec une vérité difficile à surpasser. L'accommodage en est très-facile, & susceptible de toutes sortes de formes; & il a trouvé une pommade qui, loin de nuire à la peau, est propre à en entretenir la fraîcheur. Le sieur Robin varie ses Perruques & Toupets suivant le besoin ou la fantaisie de ceux qui l'employent. Il loge rue de Richelieu, cour Saint Guillaume, en face du passage des Variétés.

ANNONCES ET NOTICES.

COLLECTION *Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France, Tome XVI, contenant les Mémoires du Maréchal de Fleuranges, dit le Jeune Aventureux, & ceux de Louise de Savoye, seizième siècle. On souscrit rue d'Anjou-Dauphine, N°. 6. Le prix de la Souscription pour 12 volumes, à Paris, est de 48 liv. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 liv. 4 sols, à cause des frais de poste.*

BIBLIOTHÈQUE *Universelle des Dames; Mélanges, Tome IIIe, contenant un Traité de Logique & de Rhétorique Française. Le prix de la Souscription pour les 24 volumes brochés est de 72 liv., & de 54 liv. pour les volumes brochés. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 liv. 4 sols pour les frais de poste. Même adresse que ci-dessus.*

ABRÉGÉ de l'Histoire Universelle en Figures, ou Recueil d'Estampes représentant les sujets les

DE FRANCE. 91

plus frappans de l'Histoire, tant sacrée que profane, ancienne & moderne, avec les Explications historiques qui s'y rapportent, & les Portraits en médaille des Héros qui ont joué le plus grand rôle dans l'Histoire, ornés de leurs attributs caractéristiques, dessinés par M. Marillier, & gravés par le sieur Duflos le jeune. Prix, 2 liv. les six feuilles, A Paris, chez Duflos le jeune, rue Saint Victor, la troisième porte-cochère à gauche en entrant par la Place Maubert.

Cette seconde Livraison répond au mérite de la première, que nous avons annoncée avec de justes éloges.

DIVERS Poèmes imités de l'Anglois, in-16. A Paris, de l'Imprimerie de Didot l'aîné, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs.

Ce petit Volume renferme trois Poèmes : *Le Village abandonné, le Voyageur & Porfenna, Roi de Russie.* Les deux premiers sont sans action ; des Descriptions ou des Réflexions philosophiques en forment le caractère & le mérite ; le dernier est le plus considérable : il est divisé en trois Chants : c'est une allégorie dont tous les détails ne sont pas également faciles à expliquer ; mais il y a de l'intérêt & de l'imagination : quant au style, à quelques expressions près échappées à la négligence, il a de l'élégance & de la grace.

DISSERTATION sur l'Observation de la Longitude à la mer, dans laquelle on se propose de rendre intelligible à tous les Marins la méthode des distances de la Lune au Soleil ; Pièce couronnée en 1782 par la Société Provinciale des Arts & Sciences d'Utrecht, par M. le Chevalier de la Coudraye, ancien Lieutenant des Vaisseaux du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, de l'Académie Royale des

Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux, in 8^o de 92 pages. Prix, 1 liv. 10 sols broché. A Bordeaux, chez Pallandre l'aîné, Libraire, Place Saint Projet.

CHOIX de Poésies Érotiques traduites du Grec, du Latin & de l'Italien, contenant la Pancharis de Bonnefous, les Baisers de Jean second; ceux de Jean Vander-Does, des Morceaux de l'Anthologie & des Poètes anciens & modernes, avec des Notices sur la plupart des Auteurs qui composent cette Collection, par M. E. T. S. D. T. 2 Vol. petit format, Edition de M. Bazins, rue des Maçons, n^o. 31.

Le titre de cette Collection & l'indication des sources où a puisé le Traducteur, doivent intéresser les Lecteurs François. Ce Recueil en prose, qui nous a paru bien traduit, contient une foule de Pièces charmantes connues ou dignes de l'être.

HOMÉLIES, Discours & Lettres choisis de Saint Jean Chrysostôme, avec des Extraits tirés de ses Ouvrages sur divers sujets, traduits par M. l'Abbé Auger, Vicaire Général du Diocèse de Lescar, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris & de celle de Rouen, 4 Vol. in-8^o. A Paris, chez Debure, fils aîné, & Théophile Barrois le jeune, Libraires, quai des Augustins, & Alexandre Jombert jeune, Libraire, rue Dauphine.

On sait que Chrysostôme, qui n'est qu'un surnom grec, signifie *bouche d'or*. Cet Orateur est le *Démôsthène* de l'Eloquence sacrée. On y verra des morceaux d'une très-grande beauté, beaucoup bien choisis & rendus avec leur caractère original. Le nom de M. l'Abbé Auger, connu dans ce genre de Littérature, doit prévenir en faveur de cette Tra-

duction, & nous croyons qu'il joindra le suffrage du Public à la pension par laquelle le Clergé a cru devoir encourager son travail.

PANÉGYRIQUES de Saint Thomas de Cantorbéry, de Saint François de Paule & de Saint François de Sales, par M. l'Abbé de Mahieu, Chanoine de Créspy en Valois, in-12. A Paris, chez Berton, Libraire, rue Saint Thomas.

Les Lecteurs applaudiront à l'éloge qu'en a fait le Censeur, M. l'Abbé Guyot, qui pense que « ces trois Discours ont le premier de tous les mérites en ce genre, celui de respirer la piété & l'amour de la Religion, sans que la simplicité du style en ait trop fait négliger les ornemens. »

La Religion défendue contre l'Incrédulité du siècle, contenant un Précis de l'Histoire Sainte, précédé de quelques Questions relatives au but de cet Ouvrage, par l'Auteur de l'École du Bonheur, 6 Vol. in-12. Prix, 15 liv. brochés. A Paris, rue & hôtel Serpente.

L'Auteur de cet Ouvrage, après avoir conseillé de recourir à la Foi, s'attache à démontrer par les seules lumières de la raison, que c'est s'accorder, même avec la vraie Philosophie. Il prouve ensuite l'existence de Dieu par celle de l'Univers. Après avoir raisonné sur la nature de Dieu, il passe à un Abrégé de l'Histoire Sainte, & entre en matière sur la Religion, qu'il défend avec autant de zèle que d'érudition.

HISTOIRE & Pratique de l'Aérostation, par M. Tibère Cavallo, traduit de l'Anglois, in-8°. Prix, 4 liv. broché. A Paris, chez Guillot, Libraire, rue Saint Jacques.

Cet Ouvrage, qui paroît exact dans l'historique,

& qui, quant à la théorie, est dépourvu de tout l'attribut scientifique, se trouve par-là à la portée de tous les Lecteurs.

On trouve chez le même Libraire un *Traité complet de l'Électricité*, du même Auteur, Vol. in-8°. Prix, 6 liv.

L'AMITIÉ dangereuse, ou Célimaure & Amélie, Histoire véritable, 2 Vol. in-12, Prix, 3 liv. 12 sols brochés. A Paris, chez Buiffon, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins.

Cet Ouvrage, qui est, dit-on, une Histoire véritable, remplit son titre. C'est un tableau effrayant des malheurs que peuvent enfanter la confiance aveugle d'un homme très-sensible & la scélératesse d'un faux ami. Célimaure est trahi, joué par Polémon; qui, après l'avoir détruit dans l'esprit de sa Maîtresse, qu'il trompe aussi, couronne ses perfidies en l'épousant lui-même. Il y a de l'in vraisemblance dans l'intrigue, dont le nœud porte sur un serment qu'on a surpris à Célimaure, & qui l'empêche de se justifier; est-il naturel que dans de violentes situations auprès de sa Maîtresse, il garde un silence qui les perd l'un & l'autre? cela est si peu vraisemblable, que dans une autre circonstance, en causant avec un ami, il lui raconte son serment, & le motif qui le lui avoit arraché. D'ailleurs, comment ne soupçonne-t-il pas son perfide ami, quand celui-ci refuse de le délier de ce serment, quoique bien informé qu'il y va de son bonheur?

Il y a pourtant des momens d'intérêt, & le fonds est d'une bonne morale.

ALMANACH général de Marchands, Négocians & Armateurs de la France, de l'Europe & des autres parties du Monde, année 1786, contenant un état des Villes, Bourgs & autres lieux qui

intéressent le commerce, la nature des productions & des marchandises qui s'y trouvent, & le détail des Manufactures & des Fabriques qui y sont établies, avec les noms de leurs principaux Négocians, Armateurs, Fabricans, Artistes, Banquiers & Commissionnaires, avec cette Epigraphe : *Sis felix, nostrumque leves, quacumque laborem.* Virg. *Æneid.* Lib. I. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Anastase, au Marais, n°. 12; Belin, Libraire, rue Saint Jacques, près Saint Yves, & Lesclapart, Libraire de MONSIEUR, Frère du Roi, rue du Roule, n°. 11, près le Pont-Neuf.

Le titre seul de cet Ouvrage en fait sentir l'utilité. Il paroît dans l'exécution également intéressant pour les Propriétaires, les Fabricans, les Commerçans & les Consommateurs. Il peut procurer aux uns l'avantage de faire connoître les productions de leurs biens ou les objets sur lesquels s'exerce leur Industrie, & aux autres celui de connoître les sources d'où ils peuvent tirer les marchandises qui entrent dans leur commerce ou qu'ils consomment. L'Auteur invite les Personnes qui ont quelque influence sur le commerce, les grands Cultivateurs, les Fabricans & les Négocians, à lui faire part de leurs réflexions, & à se rendre, comme il le dit lui-même, les Censeurs de son Ouvrage.

NUMÉRO 5 du Recueil d'Airs nouveaux François & Etrangers en Quatuors concertans, ou Journal de Violon, Flûte, Alto & Basse, année entière de 24 Cahiers, 21 li. & 24 liv., chaque Cahier 2 liv. Il en paroît un tous les quinze jours chez M. Porro, l'Auteur, & Mme Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu. — NUMÉROS 1 & 2 des Délassemens de Polymnie, ou Les petits Concerts de Paris, contenant l'Ariette du Jour, &c., avec Violon & Basse chiffrée. Abonn-

ment pour 24 Numéros. Prix, 12 liv. Séparément
r liv. 4 sols. Même Adresse.

NUMÉROS 3 & 4 du Journal de Clavecin, par
les meilleurs Maîtres. Le Cahier séparé 3 liv. Abon-
nement pour 12 Livraisons 15 liv. — *Numéros 21*
à 26 du Journal Hebdomadaire, par les meilleurs
Auteurs. Abonnement 15 liv., séparément 12 sols.
Il en paroît un tous les Dimanches. — *Numéros 11*
à 16 du Journal de Harpe. Mêmes conditions
d'Abonnement. A Paris, chez Leduc, au Magasin
de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

NUMÉROS 21 à 24 des Feuilles de Terpsychore
pour la Harpe & pour le Clavecin. Prix, chaque
Numéro séparé 1 liv. 4 sols. Abonnement pour
52 Livraisons 30 liv. franc de port pour chaque
Instrument. A Paris, chez Cousineau père & fils,
Luthiers de la Reine, rue des Poulies.

T A B L E.

<i>RÉPONSE d'un Homme de</i>	<i>Théâtre de M. Rochon de</i>	
<i>Cour à la Dame de Provin-</i>	<i>Chabannes,</i>	75
<i>ce,</i>	<i>49 Comédie Italienne,</i>	83
<i>Charade, Enigme & Logogry-</i>	<i>Sciences & Arts,</i>	89
<i>phe,</i>	<i>52 Annonces & Notices,</i>	90
<i>Etudes Poétiques,</i>	<i>54</i>	

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le
Mercur de France, pour le Samedi 13 Mai 1786. Je n'y
ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A
Paris, le 22 Mai 1786. GUIDL.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 20 MAI 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

A Mademoiselle **CONLAT.**

JEUNE CONLAT, si le sort t'eût fait naître
Dans ce beau siècle où l'on vit les mortels
Avec splendeur élever des autels
A trois cents Dieux qu'ils feignoient de connoître
N'en doutons pas, alors la Déesse
Que ces bons Grecs disoient tous si jolie,
Qui sur la Scène appelant la gaité,
D'un masque heureux embellit la folie,
Au sein d'Athènes eût vraiment existé,
Mais sous un nom différent de Thalie.

N°. 20, 20 Mai 1786.

E

RÉPONSE A LA QUESTION:

Quel est le sentiment le plus naturel aux femmes ?

I.

POUR le cœur ingénu d'une simple Bergère,
Le premier sentiment est celui de l'amour ;
Pour le sexe frivole, à la Ville, à la Cour,
Le premier sentiment est le desir de plaire.

(Par M. H.)

I I.

Ci qué vous proposez est puré vagatelle :
A l'âge dé dix ans jé l'aurois déviné.
L'amour est chez le sexe un sentiment inné ;
Car sandis jé n'ai point rencontré dé cruelle.

(Par M. de St-G.)

I I I.

C'EST l'orgueil qui tenta la première des femmes ;
Par lui Satan encor se glisse dans leurs ames ;
J'en demande pardon au sexe révééré ;
Mais ce sentiment-là n'a pas dégénééré.

(Par un Abonné d'Issoire en Auvergne.)

I V .

MESDAMES , sans vouloir faire le bon apôtre ,
 En fait de sentimens je juge sans appel ,
 Que celui qui chez vous est le plus naturel ,
 C'est l'amour pour un sexe & la haine pour l'autre .
 (Par M. le Ch. de P. , tiré de la Gageure Imprévue .)

V .

LA femme doit aimer sans cesse ;
 Pour elle il n'est point d'autre bien :
 Elle aime pendant sa jeunesse ,
 Et malgré la froide vieillesse
 Elle aime encor.... son petit chien .

(Par M. du Bois-Lorent , près le
 passage de la Guenne .)

V I .

JADIS ces mots , à la plus Belle ,
 Entre Vénus , & Pallas & Junon ,
 Excitèrent grande querelle ,
 Et décident la question ,

(Par M. la Capelle .)

V I I .

BEAU sexe , je comprends d'une façon très-claire
 Quel est le sentiment qui doit plus vous charmer ;
 Toute fille en naissant sent le desir de plaire
 Avant que d'éprouver le doux besoin d'aimer .

(Par un Habitant du Bas-Boulonnois .)

E ij

V I I I.

Vous demandez, dans le cœur d'une femme,
Quel sentiment est le plus naturel ?

Sans madrigal, sans épigramme,
Je répondrai, c'est l'amour maternel.

L'amie est par fois mensongère ;

Chez l'amante souvent légère

Règne plaisir ou vanité ;

La constance & la vérité

Distinguent l'amour d'une mère.

NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE.

Quelle est la Veuve la plus excusable en se remariant, celle qui eut à se plaindre, ou celle qui eut à se louer de ses premiers nœuds ?

*Le Petit Marchand de Laine, Conte.**

IL y avoit à Fermeri, au Comté de Korke, un Fermier chargé de plusieurs enfans ; Nichols, le troisième, considérant que ses deux aînés auroient la ferme, & qu'il ne

* *Les Veillées du Marais*, qui se vendent à Paris, chez la Veuve Duchesne, rue S. Jacques, n'étant pas-susceptibles d'un extrait, nous avons cru pouvoir en tirer le Conte qu'on va lire.

pourroit prétendre à former d'autre établissement que celui qu'il se feroit à lui-même, fut effrayé du triste avenir qui l'attendoit. Un jour il entendit parler chez son père de la beauté des laines de Connacie, & du profit qu'on pouvoit y faire par le commerce. Ces discours firent une vive impression sur l'enfant : il sentit au-dedans de lui-même le talent du trafic avant d'en avoir les moyens : on n'en avoit rien dit chez son père. Nichols fit secrètement ses petits préparatifs pour aller commercer en lainages ; c'étoient quelques habits grossiers, propres à le garantir de la pluie, une excellente paire de sabots, comme on les porte en Évinlande, un petit baril à mettre de l'eau, & un bâton ferré pour se défendre des loups s'il en étoit attaqué ; du reste, il n'avoit ni argent ni aucun effet d'échange. Il arriva dans le Comté de Gallwai, en demandant l'hospitalité, quelquefois ne vivant que de fruits sauvages. Il vit effectivement de très-belles laines, qui le tentèrent ; mais il comprit alors que pour être Marchand, il falloit avoir de quoi donner avant de recevoir. Cette vérité l'affligea sans le décourager. Depuis son séjour à Gallwai, il avoit appris qu'il y avoit dans cette ville un Grand de Mommonie, dont la réputation d'homme obligeant étoit connue de tout le monde. Ce fut ce qui encouragea le petit Négociant. Il alla se présenter comme un Mommonien, qui étoit venu à Gallwai pour acheter des laines, & qui manquoit d'argent. Le Baron de

Baltamore étoit précifément du Comté de Korke : la vue d'un enfant qui s'étoit fait annoncer comme un Marchand de laines , étonna le Baron ; il interrogea Nichols , qui lui fit un exposé naïf de fes desseins & de fa conduite future. Baltamore , frappé de la singularité , remarquant en même-temps beaucoup d'intelligence dans le petit garçon , & s'étant assuré que ce n'étoit pas un libertin fugitif , lui prêta une somme d'argent ; il étoit perfuadé que c'étoit un don , l'ignorance du commerce de la part de l'enfant ne pouvant manquer de l'exposer à être dupe dans le commencement. Mais , dit-il à ceux qui lui en firent l'observation , j'aurai la fatisfaction d'avoir payé son apprentissage.

Nichols , possesseur d'une somme plus considérable qu'il n'eût osé l'espérer , courut faire les achats ; & soit qu'il eût beaucoup d'intelligence , soit que les Connaciens se fissent scrupule de tromper la jeunesse , ses achats furent avantageux. Il passa dans les Comtés où les moutons étoient rares , mais où il y avoit du commerce , comme Kings-County , Kildare , Balackaj ; & il s'y défit de ses laines avec un profit assez considérable.

Or , il se trouva que le Baron de Baltamore étoit venu à Balackaj ; Nichols l'apprit , & avant de retourner à Gallwai , il alla se présenter au Baron : Seigneur , lui dit-il , ce que vous m'avez prêté a fructifié ; voilà le principal que je vous remets avec une humble reconnoissance ; le produit suffira dorénavant

pour mon commerce; que Thor vous bénisse d'avoir eu pitié de moi! Le Baron fut aussi charmé du succès que de la probité du petit Marchand de laines; il voulut lui laisser le premier prêt. Non, Seigneur, lui dit Nichols: j'ai fait un pas en avant, & garder votre somme seroit le reculer; mais permettez-moi, en quelque endroit que je vous fasse, de venir vous rendre compte de mon petit avoir, produit de votre bienfait. Le Baron fut encore plus content de l'esprit de son obligé que la première fois, & il lui promit de s'intéresser à lui toute sa vie. Nichols se retira, & partit aussi-tôt, en sabots, vêtu de ses mêmes habits de paysan, pour aller acheter des laines en Connacie. Son retour donna de la confiance en lui, & les riches tenanciers lui confièrent au-delà de son argent, sur la promesse qu'il fit de revenir payer. Il emporta une quantité de laines très-considérable: elles étoient de la meilleure qualité; de sorte qu'il en eut un débit facile & lucratif dans le royaume de Lagenie, surtout à Balaclaj, où le Baron étoit encore. Nichols ne manqua pas de venir lui rendre compte de son succès, & renouveler ses remerciemens. Tu es reconnoissant, lui dit le Baron; tu prospéreras: Va, jeune homme, & souviens-toi que je m'intéresse à ta petite fortune, Nichols sortit en comblant de bénédictions son premier prêteur.

Il retourna dans la Connacie, paya ce qu'il devoit, acheta pour tout son combrant; car

il ne faisoit aucune dépense au-delà du nécessaire, & eut un crédit au double. Il prit alors la route de Mommonie, & vint à Waterford, qui, étant une ville belle & riche, lui fournit un prompt débit. Comme il alloit s'en retourner, il apprit que le Baron de Baltamore étoit dans la Capitale de Mommonie: Nichols courut lui rendre son hommage. Je prospère, Seigneur Baron, lui dit-il; j'ai argent & crédit. Soutiens exactement le dernier par le premier, lui répondit son Protecteur. Ainsi ferai-je, repartit Nichols.

Il retourna dès le lendemain dans le Comté de Gallwai, où il paya tous ses achats au comptant, sans plus emprunter, à la condition d'une légère diminution de prix. Il parcourut les campagnes & les fermes, & eut une partie de sa pacotille de la première main. Il alla pour lors dans l'Ultonie, où il trouva un débit très-rapide, sur-tout à Karrickfergus & à Belfast. Ce fut dans cette dernière ville qu'il retrouva son Bienfaiteur. Nichols vint chez lui pour le saluer. Il avoit encore ses mêmes habits & des sabots. Tu ne fais pas fortune, Nichols, lui dirent les Domestiques? Je suis content, répondit le jeune Marchand de laines. Il entra auprès du Baron, auquel il fit part de son succès. — Je t'en félicite, Nichols; mais d'où vient ne t'habilles-tu pas mieux? — Je suis couvert, Monseigneur: voulez-vous que par mes beaux habits je tente les voleurs, ou qu'au moins je me fasse rançonner par les Aubergistes? Un homme bien

mis doit manger, boire & dormir en conséquence; avec mes habits grossiers, je me contente d'un morceau de lard & d'une mesure de petite bière; je couche dans l'écurie à côté de mes bêtes de somme, & je veille à ce que rien ne leur manque pendant la nuit. Bon! bon! Nichols, s'écria le Baron! tu as plus d'esprit que ceux qui te critiquent! tu prospéreras, sur-tout si tu doubles ton profit par des retours; mais en cas de malheur, compte sur moi. Nichols remercia le Baron avec attendrissement, & toutes ses laines étant vendues, il retourna dans le Comté de Gallwai, où il étoit attendu impatiemment par ceux qui n'avoient pu lui vendre leurs laines à son précédent voyage.

Or, Nichols avoit fait attention au discours de son généreux Bienfaiteur: *sur-tout si tu doubles ton profit par des retours!* Il s'étoit rappelé ce qu'on recherchoit davantage à Gallwai, & il s'en étoit muni à Belfast. Il arriva dans la première de ces deux villes avec des marchandises qu'il y mit en vente, & dont il se défit avec un profit considérable. Ah! que le Baron me fait de bien, pensa-t'il: je viens de doubler mon argent & de me faire connoître plus que jamais! tout le monde des environs m'apporte des laines en venant acheter mes marchandises, & je ne serai pas la moitié du temps à faire mon emplette! Effectivement, il ne resta que peu de jours à Gallwai, d'où il repartit au bout de six jours pour Balaclaj. La bonté de ses laines qu'on

avoit éprouvées en fit hauffer le prix , & le débit s'en fit plus vite. Mais Nichols n'eut pas , à ce voyage , la satisfaction de voir le Baron , qui s'étoit , pour ainsi dire , toujours trouvé sous sa main. Il fit des emplettes à Balacraj comme à Belfast , & il s'en défit encore plus avantageusement.

Le voyage suivant , il se rendit à Waterford , puis à Korke , capitale de son Comté ; mais il ne voulut pas encore aller voir ses parens. Il fit ses emplettes en s'informant du Baron de Baltamore ; on lui dit qu'il étoit allé chez les Angles , dans la ville de Chester. Nichols fut très-affligé de ne pas voir son Bienfaiteur , & il résolut de l'aller chercher. De retour à Gallwai , où il débita les marchandises de Mommonie , il fit ses achats de laines , traversa le Tipperari , le Kilkenni , & vint à Wexford. Là , il embarqua ses laines , partit de la point : Carnfore , & débarqua le soir même à Chester. Il s'informa d'abord du Baron , & ayant su qu'il étoit dans la ville , au château , il commença par vendre ses laines , qu'il donna au-dessous de celles du pays , quoique d'une plus belle qualité : c'est que l'argent étant plus rare en Évinlande , les productions y étoient comparativement beaucoup moins chères. Nichols se vit alors possesseur d'une somme considérable ; mais il alla voir le Baron avant de faire l'emplette de ses retours : il lui sembloit que dans un pays où l'industrie étoit plus chère , ils ne devoient pas être avantageux. Il apporta donc

chez le Baron toute sa fortune en espèces, & lui en montra ainsi la réalité. Mon ami, lui dit le Baron de Baltimore, après l'avoir écouté, tu feras un grand Négociant ! & c'est un homme que j'aurai donné à l'Évinlande. Je suis de ton sentiment pour les retours d'ici : néanmoins il est des objets très-rares en Évinlande, & communs à Chester; prends d'excellens draps, de fines toiles de Batavie. Nichols suivit ce conseil : il acheta ce qu'il y avoit de plus beau, de plus fin pour la moitié de son argent, & des draps, des toiles communes pour l'autre moitié; il partit ensuite en bénissant le Baron.

De retour en Évinlande, il vendit les draps communs au peuple; mais il porta les fines & belles toiles à Balaclaj, à Waterford, à Dunninghall & à Tuam pour les vendre aux Rois, aux Reines & aux Grands de leur Cour. Il fit un profit si considérable qu'enfin il se trouva en état d'aller voir ses parens à Fermeri.

Or, Nichols avoit encore la veste avec laquelle il étoit sorti de chez ses parens, & portoit encore des sabots. Il arriva dans cet équipage un soir pendant le souper, à la porte de la maison paternelle, ayant laissé un Domestique qu'il avoit pris depuis quelque tems avec ses bêtes de somme dans une auberge. Il frappa; un de ses frères aînés vint sur le perron demander qui est-ce? — C'est moi, c'est Nichols. Ah! c'est mon pauvre frère, dit l'aîné. Aussitôt la mère & les sœurs accoururent. La mère disoit : Oh! oh! c'est moi

pauvre enfant !..... Les sœurs : Oh ! le pauvre Nichols ! elles ouvrirent la porte de la cour ; Nichols embrassa sa mère , qui dit , comme en se félicitant : le pauvre enfant ! il a toujours la même veste ! Oui , ma mère , répondit Nichols , je l'ai conservée ; elle vous rappeloit à mon souvenir. La bonne Fermière amena son fils par la main : ah ça , mon mari , dit-elle au père , il y a trop long-temps que nous ne l'avons vu pour le gronder ! C'est vous , bon sujet , dit le Fermier !..... Comme le voilà fait ! Mon père , dit alors modestement Nichols , daignez m'entendre , après néanmoins que j'aurai fait quelques petits présens à mes frères & sœurs. A ce mot de présens , le Fermier rougit : il regarda son fils , qui lui présenta une bourse d'oribeaus d'or , où il y en avoit cent ; puis une de cinquante à sa mère , ensuite une de ving-cinq à chacun de ses deux frères & à chacune de ses trois sœurs. O malheureux que je suis , s'écria le Fermier , qu'ai-je fait au ciel ! car mon fils est sûrement un voleur. Non , mon père , que les Dieux détournent cette idée de votre esprit !..... Écoutez mon histoire ; & Nichols raconta comment il avoit d'abord été à Gallwai ; comment il y avoit trouvé le Baron de Baltamore ; comment ce Seigneur lui avoit prêté ; comment il lui avoit rendu ; comment il avoit prospéré par économie , & en restant mal habillé pour éviter les voleurs ; comment le Baron lui avoit donné l'excellente idée des retours , & comment il venoit de le voir à Chester , chez les

Angles. A cette explication , le Fermier répondit : Quoi ! tu serois le petit Marchand de laines dont j'ai tant entendu parler ; qui les prend en Gallwai , dans le royaume de Connachie ? Oui , mon père , & je vais en donner pour preuve mon Domestique , qui est ici près , mon bagage de Marchand , & tout le monde de ces cantons-là qui me connoît. Aussitôt la famille poussa un cri d'alégresse ; on alla chercher a l'auberge tout ce qui appartenoit à Nichols , qui avoit gardé des présens en draps & en toile pour son père , sa mère , ses frères & ses sœurs ; & toute la maison fut dans la joie. Nichols resta huit jours à Fermieri , ensuite il en partit pour aller continuer son commerce.

Il fut dix années entières sans revoir son Bienfaiteur. A cette époque , étant revenu à Waterford , il apprit que le jeune Roi Oribeau-le-sage avoit nomme le Baron de Baltamore un de ses Ministres. Nichols , encore en grosse veste & en sabots , courut chez son Protecteur , dont il fut très-bien reçu. Monseigneur , lui dit-il , la fortune , par ses faveurs , a surpassé mes desirs : je possède vingt-un mille oribeaus d'or (un demi-million). — Je t'en felicite , Nichols ; mais puisque te voilà riche , il faut en profiter , te mettre mieux ; on ne craint plus les voleurs sous le règne de notre Monarque , & tu peux vivre plus décemment sans danger. — Ainsi ferai-je , Monseigneur ; mais auparavant je vous prie de m'accorder une grâce : c'est de me permet-

tre de vous faire un cadeau? A moi, Nichols!
 — Oui, Monseigneur! — Tu n'y penses pas;
 & si je le connoissois moins, je dirois que tu
 t'oublies! — Monseigneur, je ferois au dé-
 sespoir de m'être oublié; mais loin delà: le
 cadeau vous fera plaisir; du moins je m'en
 flatte, d'après l'accueil que j'ai toujours reçu
 de votre Excellence! — Nous verrons de
 quelle nature il sera.... Le Baron voulant mar-
 quer la considération qu'il avoit pour un
 Commerçant distingué, fit reconduire Ni-
 chols dans son carrosse. — On est ici mieux
 qu'à pied, dit le Marchand de laines, &
 Monseigneur a raison, il faut un peu jouir
 des douceurs de la vie quand on les a méritées
 par un long travail!

Arrivé chez lui, Nichols s'appropriâ. Le
 lendemain, il fit honneur à son Protecteur;
 il ne reparut chez lui qu'en sortant d'une voi-
 ture propre & modeste, qui annonçoit l'ai-
 sance dont il jouissoit; ses habits sans dorure
 étoient d'un drap fin, moëlleux, & d'une
 couleur agréable; la propreté la plus exacte
 étoit la base de sa nouvelle parure: le Baron
 le vit avec plaisir sous ce costume décent.
 Nichols portoit une boîte sous son bras. Mon-
 seigneur, dit-il, voici le cadeau que j'ose
 vous présenter. — Prenez garde, Nichols,
 vous m'avez assuré qu'il ne pouvoit me cho-
 quer! — Je le crois, Monseigneur. En par-
 lant, Nichols brisoit la boîte, qui ne fermoit
 qu'avec des clous. Il en tira une toile peinte
 & roulée, avec un cadre démonté: Monsei-

gneur, dit-il au Ministre, voilà de fort beaux tableaux dans votre salon : permettez vous que celui-ci se mêle parmi eux ? — Voyons : Nichols déroula. On vit son portrait à lui-même avec sa grosse veste, ayant aux pieds des sabots, tel enfin qu'il étoit le jour qu'il fit son premier emprunt au Baron. Monseigneur, ajouta Nichols, en voyant au milieu de ces chef-d'œuvres le portrait d'un pauvre petit Payfan, on vous demandera : pourquoi ce Payfan est-il là ?... Daignez alors, Monseigneur, raconter pourquoi il y est : dites, je vous en supplie, que c'est Nichols, vous empruntant ses premiers fonds, qu'il a tellement fait valoir, qu'il roule aujourd'hui carrosse ; car voilà le mien dans votre cour : Nichols & sa fortune furent votre ouvrage, & tous les biens dont il jouira sont autant de vos bienfaits.

Le Ministre, dont l'âme étoit belle & sensible, reçut le présent de Nichols, placé dans un cadre modeste de bois de senteur & sans dorure. Il fait aujourd'hui le plus bel ornement de son cabinet ; & toutes les fois qu'on y est admis, la vue du Payfan Nichols augmente la vénération qu'on a pour le Baron de Baltamore. On auroit pu mettre pour inscription au bas de ce tableau : *La vertu de Baltamore.*



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Merveille*; celui de l'Énigme est *Désespoir*; celui du Logogryphe est *Blonde*, où l'on trouve *onde*.

C H A R A D E .

DE mon premier la voix bruyante
 Chez l'hôte craintif des forêts
 Porte l'alarme & l'épouvante.
 Au sein d'une tranquille paix
 Mon second de peu se contente,
 Et vit heureux quoiqu'oublié.
 Mon tout dans le beau sexe enchante,
 S'il est droit, svelte & délié.

(Par M. L** Michel.)

É N I G M E .

SAIS-TU bien ce que c'est qu'un chemin très-couvert
 Que l'on parcourt à pied l'été comme l'hiver;
 Un chemin que jamais sa bizarre structure
 Ne permet, même aux Rois, de passer en voiture;
 Un chemin jusqu'au bout essoufflant, montueux,
 Peu praticable enfin pour un pauvre goutteux?

(Par M. l'Abbé Huet d'Elongchamp,
 Curé d'Herponcey, près Rugles.)

LOGOGYPHE.

TRANSPORTEZ-VOUS dans le séjour lunaite :
Là, je contiens le bon-sens des humains ;
En ces bas-lieux je fais tout le contraire :
Par l'irraison je calme les chagrins,
Et je rends fol en devenant légèr.
Dans mes neuf pieds voyez un Forgeron
Dont le saint nom décore la légende.
Coupez sa tête ; & , quoi que je défende,
Obéissez , & suivez la raison.
J'offre un corps rond de différente taille,
Et sur six pieds foudroyant en bataille ,
C'est moi qui fais respecter le canon ;
Sur quatre pieds je roule en Médecine ,
Ou bien je fais une longue machine
Avec laquelle on devine les cieux.
O les malins ! qu'ils ont d'excellens yeux !
Ils savent tous qu'avec six pieds je brille
Au firmament , où peut-être je grille ;
Avec six pieds dans les mains d'un amant
Discrètement Life me fait remettre ;
Avec cinq pieds je détruis un serment,
Et ce qu'Amour put & pourra promettre ;
Avec sept pieds je suis un joli mot
Qui peint au mieux la moindre bagatelle ;
Vous vous doutez qu'en mon sein je recèle

De maint pronom l'ordinaire ballot ;
 Même une note & le Prophète Élie ;
 Car le mystère ici seroit manie.
 Mais arrêtons : les près ont assez bu ;
 En me voidant je montrerois le c....

NOUVELLES LITTERAIRES.

DISCOURS prononcés à l'Académie Française, à la Réception de M. l'Abbé Morelet, le 16 Juin 1785. A Paris, chez Demonville, Imprimeur de l'Académie Française, rue Christine.

LA plupart des Journaux ont déjà parlé du Discours éloquent prononcé par M. de Guibert, à sa réception à l'Académie Française; & le Mercure n'a fait aucune mention encore de ceux qui furent prononcés à la réception de M. l'Abbé Morelet. Si nous n'avions voulu parler de M. l'Abbé Morelet que pour annoncer son Discours & en faire l'extrait, le Mercure se fût sans doute acquitté de ce devoir plus promptement, & ni le Public ni cet Académicien n'auroient eu à nous reprocher une si longue négligence. Mais nous nous proposons une tâche plus étendue: quand M. l'Abbé Morelet a été nommé à l'Académie Française par ceux qui avoient lu ses Ouvrages & qui

en connoissoient le mérite; ceux qui ne les avoient point lus, ont demandé *qu'a fait M. l'Abbé Morelet?* Nous voulions répondre à cette question. Il a fallu pour cela relire ces Ouvrages, & cette lecture a exigé du temps, parce que M. l'Abbé Morelet a fait beaucoup de choses, & parce que ses Ouvrages, qui sont les productions d'un esprit très-philosophique, ne peuvent être bien appréciés que dans une lecture très-réfléchie. Des circonstances sont venues ensuite, qui ne nous ont pas permis de donner encore le résultat de cette lecture. Que le Public nous permette de l'entretenir un moment aujourd'hui d'un Homme de Lettres qui a bien mérité de lui, puisqu'il a constamment dirigé toutes les vues de son esprit sur des objets d'utilité publique; Des Ouvrages moins sérieux ont une vogue plus prompte & plus brillante: la justice tardive qu'on rend à ce qui est utile est moins sujette aux révolutions qui ont fait périr tant d'ouvrages & tant de noms long-tems célèbres.

M. l'Abbé Morelet parut dans la Littérature au moment où des esprits du premier ordre y faisoient une grande révolution. Ce sera une chose à jamais remarquable, que c'est à peu-près à la même époque que parurent l'*Histoire Générale* de Voltaire, l'*Esprit des Loix* de Montesquieu, le Livre de l'*Esprit* par Helvétius, les premiers volumes de l'*Encyclopédie*, & le beau Discours Préliminaire qui est à la tête, plusieurs morceaux de Diderot, qui n'étoient que des feuilles volantes,

mais faits pour être recueillis avec respect par tous ceux qui savent reconnoître le génie dans une page comme dans un volume; l'*Essai sur l'origine des Connoissances humaines*, de Condillac; les premiers volumes de l'*Histoire Naturelle* de M. de Buffon; les premiers Discours de Rousseau, qui annonçoient déjà l'*Héloïse*, l'*Émile*; plusieurs autres Ouvrages encore où l'on trouvoit le même esprit lors même qu'ils n'étoient pas inspirés par le même génie. On ne choisissoit que des sujets importants, on les traitoit d'une manière grande & neuve: on remettoit en question tout ce qui avoit été décidé sans être éclairci, & des matières traitées de tous les temps paroissoient l'être pour la première fois. La lumière, en se répandant sur un plus grand nombre d'objets, se répandoit aussi sur un plus grand nombre de personnes: c'est le moment où le nombre des gens qui lisent en France & qui s'instruisent, a augmenté prodigieusement. Le talent d'écrire ne pouvoit pas s'élever à de plus grandes beautés que chez les bons Écrivains du siècle de Louis XIV, il trouvoit des beautés nouvelles; en franchissant même les limites des genres, le style avoit quelque chose de plus ferme, de plus sûr & de plus constant dans ses procédés; en s'élevant davantage par la hardiesse des expressions, il paroissoit plus soumis aux idées; l'éloquence n'étoit plus, pour ainsi dire, l'art de la parole, mais l'art de penser porté à sa perfection. Ce sera toujours une

distinction glorieuse pour le nom d'un Homme de Lettres, d'être attaché aux noms célèbres qui concoururent à faire cette révolution dans notre Littérature; ce fut le bonheur de M. l'Abbé Morelet, & son mérite est de s'en être rendu digne, en portant la philosophie qu'il avoit puisée dans leur commerce sur des objets d'une utilité plus directe encore, sur des matières à beaucoup d'égards plus difficiles à traiter. Le commerce qu'on commençoit à envisager alors sous des aspects nouveaux, ne fut plus considéré comme une industrie sans éclat & sans grandeur, propre seulement à faire la fortune de quelques particuliers; les moyens par lesquels les Commerçans s'entrichissent parurent liés à la prospérité des Empires; à la connoissance des productions naturelles de tout le globe, à l'état des Arts nécessaires & agréables chez les Nations qui communiquent ensemble d'un bout de la terre à l'autre; aux mœurs des peuples qui ont perdu tant de préjugés en échangeant leurs trésors; à leurs erreurs, qui, pour être détruites, n'ont souvent besoin que d'être mises en présence les unes des autres. La théorie du commerce s'associa naturellement à tout ce que la philosophie peut traiter de plus intéressant, & M. l'Abbé Morelet entreprit alors de tracer cette théorie. Il annonça un Dictionnaire du Commerce: le Gouvernement entra dans ses vues, & s'empressa de lui donner les secours de tous les genres dont un Homme de Lettres peut

avoir besoin. M. l'Abbé Morelet publia bientôt un *Prospectus*, & traça pour son Dictionnaire un plan beaucoup trop vaste, non pour la nature de son sujet & de son Ouvrage, mais sans doute pour le temps auquel il promit de le donner, & peut-être aussi pour les forces d'un seul homme. Le premier coup-d'œil d'un esprit étendu par la philosophie, embrasse une grande circonférence; les années ne suffisent pas pour la parcourir en détail. Voilà ce qu'on reconnoît quand on veut être juste; mais quand on ne se soucie pas de l'être, c'est un prétexte pour décrier un Homme de Lettres, & beaucoup de gens profitent du prétexte. On a cru trouver une excellente plaisanterie lorsqu'en faisant le compte des titres Littéraires de M. l'Abbé Morelet, on a dit qu'il avoit fait un *Prospectus*; mais la plaisanterie étoit toute faite dans le mot, & ce *Prospectus* vaut, dans son genre, la Préface de M. d'Alembert, qui avoit fait aussi une *Préface*. Il doit être permis de dire, malgré le mot & malgré la plaisanterie que ce *Prospectus* du Dictionnaire de Commerce, aussi étendu que beaucoup de Livres, mérite d'être placé au rang des meilleurs. Ce plan d'un Ouvrage est lui-même un Ouvrage. L'Auteur y détermine, y classe tous les objets de la vaste théorie du commerce, dans un ordre qui déjà répand sur eux la plus grande lumière; & quand cet ordre est établi, il devient la source de toutes les idées & de toutes les vérités; on a beaucoup à travailler encore, on n'a

presque plus rien à produire. L'ordre est peut-être dans tous les genres la vraie création.

Les études qu'il avoit faites, & qu'il continuoit de faire, mettoient M. l'Abbé Morelet en état de discuter avec profondeur & avec clarté toutes les questions que les affaires du commerce font naître très-souvent, & qui intéressent également le Gouvernement & les particuliers; il s'en éleva une très-importante, très-délicate & difficile au moins à traiter, sinon à résoudre, au sujet de la *Compagnie des Indes*, dont le privilège exclusif alloit expirer. A cette occasion parut un Mémoire de M. l'Abbé Morelet, où, après avoir envisagé la question sous toutes les faces, il décida que l'intérêt des Actionnaires même de la Compagnie, l'intérêt du Gouvernement; l'intérêt général de la Nation & du Commerce, le droit public & le droit naturel, tout demandoit que le privilège exclusif ne fût pas renouvelé. Jamais une question de commerce n'avoit été traitée avec cette netteté & cette étendue, sous des rapports si imposans, & avec cette analyse ignorée partout ailleurs que dans les matières philosophiques. Le Mémoire dût faire une grande impression, puisqu'il bleffoit beaucoup d'intérêts & attaquoit beaucoup de préjugés; & il fit en effet cette espèce de bruit qu'un Ouvrage ne fait jamais que lorsqu'il occupe à-la-fois les passions & la raison. — On croyoit en général qu'il ne seroit possible de lui répondre qu'avec l'autorité des anciens exemples, & la rou-

tine aveugle des vieilles idées. On fut très-étonné lorsqu'on vit sortir du sein même de la Compagnie attaquée, & de la plume d'un de ses Directeurs, une réponse où l'on défendoit le privilège exclusif avec des vues générales sur la prospérité de l'État & sur les intérêts de toute la Nation; où, aux calculs d'un homme d'affaires, se joignoient les idées & les sentimens d'un esprit élevé & d'une âme sensible habituée à réfléchir sur ce que l'intérêt de l'humanité demande & dans l'Inde & en Europe. C'étoit écrire sur le Commerce comme Montesquieu écrit quelquefois sur la Jurisprudence, avec des opinions qui tiennent encore un peu aux préjugés de son état, mais avec un génie qui tient encore davantage au talent d'éclairer les hommes & de les gouverner. La question parut plus indécidée que jamais. Lorsqu'on vit un homme qui n'avoit encore fait aucun Livre, écrire sur les affaires avec des vues si philosophiques, on imagina qu'il y avoit pour les affaires une philosophie toute différente de celle des Livres; & l'amour-propre du grand nombre étoit intéressé à la croire la meilleure, parce qu'il y a beaucoup plus d'hommes qui font des affaires qu'il n'y a d'hommes qui savent faire un Livre. M. l'Abbé Morelet imprima une Réplique; elle étoit supérieure à beaucoup d'égards à son Mémoire; elle n'eut pas le même succès, & très-peu de gens auroient apperçu le triomphe de son opinion, si cette opinion, adoptée par le Gouvernement, n'eût pas

pas été suivie de la dissolution de la Compagnie des Indes. — Cette manière de traiter devant le Gouvernement & devant la Nation, une question qui les intéressoit l'un & l'autre, étoit en France un spectacle assez nouveau. L'exemple d'un Philosophe qui connoissoit très-bien les affaires, & celui d'un homme d'affaires qui étoit Philosophe, étoient encore deux choses assez nouvelles toutes les deux ; enfin les deux adversaires, attachés l'un à l'autre par les liens de l'estime & d'un long commerce, après cette première émotion qu'il est difficile de ne pas sentir dans les combats d'opinions, rentrèrent bientôt dans le calme, & ils se sont conservé toujours cette estime que se doivent des adversaires qui combattent l'un contre l'autre, mais tous les deux pour la cause publique. — La même question vient d'être agitée tout-à-l'heure dans un Mémoire où des principes très-courageux sont rendus plus respectables par une éloquence modérée*, & le Gouvernement, par un exemple qui lui est glorieux, a témoigné qu'il permet la discussion lorsque c'est l'amour du bien public qui l'inspire, & non pas de viles passions, & non pas l'ambition & l'intrigue.

C'étoit le sort de M. l'Abbé Morelet, de combattre pour tous ses principes avant de les établir dans son grand Ouvrage sur le Commerce. Le Commerce des Grains, qui devoit en faire une partie très-importante, étoit devenu l'ob-

* Le Mémoire est de M. Lacrosette.

jet d'une multitude de gros Livres & de petites Brochures, où le pour & le contre étoient soutenus souvent avec beaucoup de colère, & rarement avec un peu d'éloquence. Les partisans de la liberté jouissoient des avantages de leur nombre, de la nouveauté & de la hardiesse de leurs principes; &, s'il faut le dire aussi, de cette force réelle propre à une opinion qui a pour elle & les premiers apperçus du bon sens, & les derniers résultats du génie philosophique. Tout-à-coup un homme paroît, c'est un Italien: il écrit en françois des dialogues pleins d'esprit, de gaieté & de bonnes plaisanteries; & avec des armes si légères en apparence, il arrête l'opinion publique que le raisonnement & l'enthousiasme pouvoient vers la liberté. L'Abbé Gagliani, qui plaisantoit souvent comme Pascal, ne raisonnoit pas à beaucoup près comme lui: le prodige des Provinciales c'est que la saillie même & la plaisanterie rendent toujours le raisonnement plus fort & plus profond. L'Abbé Gagliani en n'approfondissant aucune vue, mais en multipliant les points de vue sous lesquels on pouvoit envisager la question, en ne suivant aucune idée, mais en semant avec abondance des idées nouvelles, en détournant l'attention par des anecdotes piquantes, par des plaisanteries pleines de sel, brouilla tout, rendit incertain ce qui étoit démontré, donna à des étincelles plus d'éclat qu'à la lumière, ébranla la foi des disciples les plus zélés de la doctrine, & fit sentir aux Maîtres même le

besoin d'un bras puissant qui vînt au secours de la cause commune. M. l'Abbé Morelet n'étoit pas précisément un Économiste, mais il possédoit parfaitement l'économie politique : il prit la défense, non d'une secte dont il n'étoit point, mais de la vérité, à laquelle il étoit fort attaché. Pour répondre à M. l'Abbé Gagliani, il fallut reprendre la question entière sous œuvre, & la traiter d'une manière toute nouvelle : il fallut faire un Livre, & M. l'Abbé Morelet en fit un excellent ; à mesure que dans ce Livre les principes s'établissent & se demontrent, les difficultés proposées par M. l'Abbé Gagliani se rencontrent sur sa route, & sans avoir besoin d'une réfutation particulière, elles sont détruites par la vérité elle-même à mesure qu'elle s'étend & se développe. Ce genre de discussion est le meilleure peut-être ; il n'a point la chaleur d'une dispute, mais il inspire bien plus de confiance ; on ne voit plus deux hommes qui combattent & cherchent à triompher l'un de l'autre ; c'est la raison qui combat contre les difficultés que l'esprit fait naître, & qui, dans sa marche, passe continuellement d'une vérité à un doute, d'un doute à une vérité. M. l'Abbé Gagliani avoit beaucoup plaisanté ; M. l'Abbé Morelet, qui, dans d'autres occasions, a su employer la plaisanterie avec quelque succès, ne se sert ici que de l'arme du raisonnement. Les deux esprits dans cette lutte paroissent aussi différens que les deux opinions ; l'un cherche à beaucoup voir, l'autre à bien

F ij

voir, & l'on fait que la fertilité est une qualité de l'esprit moins rare encore que la justesse, sur-tout dans les objets de spéculation. Le Livre de M. l'Abbé Morelet est le Traité le plus complet de cette question importante qui tient à toute la théorie du commerce. Depuis l'Abbé Gagliani, on a proposé les mêmes difficultés & d'autres encore avec plus de force, plus de profondeur, plus d'éloquence; on ne les a pas combattues avec une logique plus saine & plus victorieuse. Cependant cet Ouvrage de M. l'Abbé Morelet est resté presque ignoré. Lorsque tous les esprits étoient occupés de cette matière, & s'y intéressoient vivement, il ne fut pas permis à l'Auteur de le faire paroître; lorsque l'Ouvrage parut plusieurs années après, ces matières n'occupoient plus personne, & il est rare qu'on lise beaucoup les Livres dont on n'a pas à parler beaucoup dans la Société, qu'on ne peut ni décrier au milieu des admirateurs, ni prôner au milieu des détracteurs. *Les Ouvrages ont leur destinée*, a dit un ancien; cela est plus vrai encore à Paris qu'à Rome.

M. l'Abbé Morelet, qui avoit senti combien il est affligeant de ne pouvoir pas publier un Ouvrage qu'on a fait pour le Public, & qu'on croit devoir lui être utile, fit un morceau sur la liberté d'écrire & d'imprimer sur les matières d'administration; c'est un morceau de quelques pages; mais ce petit morceau est un modèle dans l'art de présenter à l'esprit des vérités importantes de manière à

les démontrer en les énonçant seulement. On n'est frappé ni par la grandeur des vues ni par leur finesse; le style n'a point d'éloquence, il n'est pas piquant; on ne remarque rien, que la lumière; mais elle est pure, facile; elle semble naître dans l'esprit du Lecteur qu'elle pénètre; il n'y manque pas un détail nécessaire à la démonstration, & il n'y en a pas un de superflu qui l'embarrasse; pas une idée intermédiaire n'est supprimée; & ce procédé, sans ralentir la marche, rend la vérité sensible dans tous les points de son étendue: en arrivant à la fin on arrive à l'évidence; on s'y repose sans fatigue, sans inquiétude, & l'on sent combien est grand pour l'esprit le seul plaisir de recevoir ainsi la lumière.

M. l'Abbé Morelet a fait des morceaux d'un autre genre, & où l'on remarque moins le fonds des idées que leur expression & leur tournure. Le *Manuel des Inquisiteurs*, par la manière seule de recueillir les loix & les formes de ce Tribunal, le rendit plus odieux & plus ridicule. On conçoit que cette manière de recueillir n'est pas à l'usage de tout le monde. La *Théorie du Paradoxe* dut son succès à l'idée ingénieuse sur-tout qui en fournit le cadre. On fit un crime à l'Auteur des circonstances où l'Ouvrage parut; mais M. l'Abbé Morelet avoit fait l'Ouvrage, & non pas les circonstances; & il les auroit changées sans doute, ou il en eût attendu d'autres s'il en avoit été le maître; car en général, lorsqu'on voit son ennemi aux

F iij

prises avec un autre ennemi, il faut attendre que ce combat soit fini pour en offrir un autre.

C'est au même Écrivain que la France est redevable de la Traduction du *Traite des Delits & des Peines*, Ouvrage écrit pour les Législateurs & pour les Magistrats par un génie ami de l'homme. C'est à M. l'Abbé Morelet que les Gens de Lettres doivent encore la Traduction d'un autre Ouvrage du même Auteur de l'*Essai sur le Style*, Livre neuf & profond, difficile à traduire, puisqu'il étoit même difficile à entendre; mais qui, au milieu des ténèbres dont il est enveloppé, laisse espérer un jour nouveau pour l'avenir, & feroit presque croire que l'entreprise de dérober à la Nature les secrets par lesquels elle fait les hommes de génie, est audacieuse sans être folle & téméraire.

On voit actuellement quelle réponse on avoit à faire à ceux qui ont demandé ce qu'a fait M. l'Abbé Morelet. Quelques-uns de ces Écrits, auxquels on pourroit en ajouter d'autres, paroissent étrangers à la Littérature; mais le style dans lequel ils sont écrits, toujours pur & correct, élégant ou piquant toutes les fois que le sujet le permet, ou que l'Auteur l'ambitionne, peut souvent servir de modèle à ceux qui ne sont que Littérateurs; & il est probable qu'il entre dans les vues de l'Académie de récompenser le talent d'écrire dans ceux principalement qui le font servir à embellir des connoissances nécessaires & utiles à l'esprit humain: c'est à quoi

on ne songe pas lorsqu'on fonde ses espérances de gloire & d'immortalité sur un Madrigal ou sur une Satyre ; mais c'est à quoi doit penser un Corps institué pour récompenser les talens au nom d'une Nation entière.

Dans les Académies élevées aux Beaux-Arts, il en est où l'on n'est admis que sur un Ouvrage fait pour en obtenir l'entrée. Le Discours que prononce un nouvel Académicien François après avoir été reçu, devient aussi pour le Public un titre sur lequel il juge si le Récipiendaire a mérité sa place. Le Discours de M. l'Abbé Morelet a eu un succès assez universel pour le dédommager des murmures injustes que ses ennemis & ceux de l'Académie firent entendre à sa nomination. Il s'est renfermé presque entièrement dans l'Éloge de son prédécesseur, M. l'Abbé Millot, & il a su faire sortir des vues philosophiques des peintures piquantes, & de l'intérêt, du tableau des Ouvrages & du caractère de cet Écrivain, dont le talent n'a point eu un grand éclat, & dont la vie a toujours été retirée & ignorée. C'est par ses Élémens d'Histoire que M. l'Abbé Millot est connu, & c'est comme Historien sur-tout que son Successeur l'a apprécié.

« Parmi les différens objets qui s'offroient
 » à sa constante activité, il choisit l'Histoire ; & le desir qu'il eut toujours d'être
 » utile, borna son travail à des Abrégés. Je
 » dis des Abrégés, & non des Élémens, quoiqu'il ait donné le titre d'Élémens à son Ou-

» vrages Historiques. L'Histoire, qui peut
 » choisir des faits, a des Abrégés; les Sciences
 » seules ont des Éléments; encore est-il diffi-
 » cile d'assigner aucune différence réelle en-
 » tre l'étendue que doivent avoir des Élé-
 » mens & celle qu'on peut donner à des
 » Traités complets; puisque dans ceux-ci on
 » ne doit rien laisser d'inutile, & que dans
 » ceux-là on ne peut omettre aucun des an-
 » neaux de la chaîne qui lie entre-elles toutes
 » les vérités. » Ces deux réflexions sont d'une
 grande justesse, & les Ouvrages de M. l'Abbé
 Millot prouvent combien la dernière est vraie.
 M. l'Abbé Millot a souvent trop abrégé l'His-
 toire en la réduisant à ses Éléments; il en a dé-
 truit le corps, & s'il faut le dire, on n'en re-
 trouve pas même les éléments dans ses Ouvra-
 ges. M. l'Abbé Morelet dit ailleurs que l'Abbé
 Millot *avoit conçu en homme de sens que si*
les faits accompagnés de trop de détails sur-
chargent & rebutent le Lecteur, trop dépouil-
lés aussi de ces circonstances qui les entourent
ils ne donnent plus de prise à la mémoire, &
ne se gravent point dans l'esprit, le fait prin-
cipal ne s'attachant pour ainsi dire au sol où
l'on veut le planter, qu'à l'aide des faits
accessaires qui en sont comme les racines.
 Cela est encore très-vrai, très-ingénieuse-
 ment exprimé, & M. l'Abbé Millot mérite
 à beaucoup d'égards cet éloge; mais cet His-
 torien développe les circonstances de cer-
 tains faits, & n'en développe presque jamais
 les liaisons; son art consiste à ne prendre

qu'un petit nombre de faits, & à les détailler; mais il arrive de là que les faits choisis à de grandes distances restent isolés : on ne voit ni comment ils sont nés les uns des autres, ni comment tous ensemble sont nés du caractère que les Peuples ont reçu de la nature du climat qu'ils habitent, & de la nature du Gouvernement auquel ils obéissent. M. l'Abbé Millot semble considérer les faits uniquement pour en tirer des maximes sages de morale, de politique, de tolérance; il en fait pour ainsi dire un recueil d'apologues. Ce genre de travail peut avoir sans doute une grande utilité & un grand mérite; mais après avoir rendu justice à un Historien qui a dirigé ses travaux sur de pareilles vues, si on veut se mettre au fait de l'Histoire, il faut l'étudier encore.

Dans le même temps que l'Abbé Millot écrivoit l'Histoire pour la jeune Noblesse de Parme, l'Abbé de Condillac l'écrivoit pour le jeune Héritier des mêmes États. L'Ouvrage de l'Abbé de Condillac, admirable à beaucoup d'égards, laisse encore beaucoup à désirer. Il ne commence guères l'Histoire qu'aux Grecs; & tous les temps antérieurs il les laisse dans les ténèbres. L'Abbé de Condillac ne dit presque rien du premier Empire des Assyriens, des Phéniciens, des Éthiopiens, des Égyptiens, de tous ces Peuples chez lesquels sont toutes les origines. Faute d'avoir bien étudié ces quatre Peuples primitifs, il arrive souvent à l'Abbé de Condillac d'expliquer ensuite les institutions

des autres Peuples par des hypothèses ingénieuses. Il cherche trop les faits dans la nature de l'homme, au-lieu de chercher la nature de l'homme dans les faits. On ne sent pas le même défaut dans son Histoire moderne; & la raison en est simple: c'est qu'il la prend à son commencement, & qu'en suivant la chaîne entière des faits il les trouve tous expliqués les uns par les autres. Aussi cette partie de son Ouvrage, s'il avoit répandu plus d'intérêt & plus de couleur dans la narration, seroit-elle une des plus belles productions de l'esprit philosophique de notre siècle. L'Histoire de l'Abbé Millot est plus lue que celle de l'Abbé de Condillac; & cependant la première n'est que d'un très-bon esprit; la seconde est d'un esprit supérieur.

M. l'Abbé Morelet, sans chercher à exagérer le mérite de son Prédécesseur, le relève en liant l'appréciation de ses Ouvrages à des vues générales sur la manière dont l'Histoire a été écrite par les Anciens & par les Modernes. « Qu'il me soit permis de le dire, »
 » Messieurs: grâce aux progrès des lumières »
 » dont notre siècle peut s'honorer, on con- »
 » noît mieux aujourd'hui les vrais devoirs & »
 » le vrai but de l'Histoire. Dans le choix des »
 » faits publics qui doivent former l'Histoire »
 » d'une Nation, les Historiens anciens, ad- »
 » mirables sans doute par la grandeur de leur »
 » composition, par la vérité de leurs tableaux, »
 » par la perfection de leur style, semblent »
 » avoir négligé beaucoup d'objets essentiels.

„ Ils ne nous font guères connoître que l'état
 „ fuccellif des formes des gouvernemens &
 „ de la puiffance politique de la Cité; ils ne
 „ nous racontent que des guerres domesti-
 „ ques ou étrangères, des troubles au-dedans
 „ ou des négociations au-dehors, des révo-
 „ lutions ou des conquêtes; mais ils ne nous
 „ difent prefque rien de la légiflation, de la
 „ police intérieure, de l'adminiftration éco-
 „ nomique, de l'état de la culture, de l'in-
 „ duftrie, de la navigation, du commerce,
 „ du revenu national, de fa fource & de fon
 „ emploi, des travaux & des établiflemens
 „ publics, de l'état des Arts & des Sciences;
 „ & il faut convenir que l'Hiftoire qui em-
 „ braffe de nos jours tous ces objets, s'eft ac-
 „ quis un grand caractère d'utilité publique
 „ en s'affociant ainfi à la Philofophie, qui
 „ femble lui avoir recommandé les vrais in-
 „ térêts de l'humanité. M. l'Abbé Millot en
 „ imitant ainfi Hume, Voltaire, Robertfon
 „ dans le choix des grands faits & des grands
 „ événemens de l'Hiftoire, montre encore
 „ tout le courage d'un Hiftorien qui fait
 „ remplir fes devoirs & ufer de fes droits. Il
 „ dit la vérité fans foibleffe, & la dit toute
 „ entière, félon la maxime du fage Fleury,
 „ perfuadé qu'on la trahit quand on la dé-
 „ guife, & qu'on l'outrage quand on la fup-
 „ pofe dangereufe. „

Cette manière de parler de l'Hiftoire &
 des Hiftoriens eft d'un Homme-de-Lettres
 autant que d'un Philofophe; & ceux qui ne

font que Littérateurs en parlent rarement aussi bien. Je ne puis convenir seulement que les Thucydide, les Tite-Live & les Tacite n'ayent pas su parler dignement de la législation des anciens peuples; Il me semble au contraire que c'est-là un des plus beaux titres de leur gloire. M. l'Abbé Millot chargé de la rédaction des Mémoires du Maréchal de Noailles ne réussit pas aussi-bien dans cette entreprise, & M. l'Abbé Morelet explique à merveille à quoi tint ce peu de succès. « Il lui manquoit » une disposition nécessaire pour donner à un » Ouvrage de ce genre le mérite qu'on y » desire; cette disposition est l'intérêt qui ne » peut se trouver que dans l'Acteur ou le » Témoin. Depuis les Commentaires de César que sont tous les Mémoires connus, » sinon les souvenirs de celui qui les a écrits? » Et pour ne citer que ceux qui appartiennent à notre Nations Commines, Monluc, » Rohan, la Rochefoucault, Retz, Villeroy, » Torcy ont tous vécu au milieu des événemens qu'ils racontent; ils nous intéressent » parce qu'ils se peignent eux-mêmes, & » ne retracent que des objets dont ils ont été » constamment entourés; leurs regards ont » été frappés, leur imagination saisie, leur » âme émue; lorsqu'ils entreprennent d'écrire, ils trouvent toutes les idées présentes, toutes leurs passions encore vives, » tous leurs sentimens en activité; & communiquant à leur style l'intérêt dont ils » sont remplis, ils peignent toujours avec

» énergie ; & ceux même qui nous laissent
 » entrevoir la partialité des passions nous at-
 » tachent encore à leurs récits lorsque nous
 » les soupçonnons d'altérer la vérité. C'est
 » ce caractère qui rend si attrayante la lec-
 » ture des Mémoires du Cardinal de Retz. Il
 » écrit en conjuré ; & quoiqu'il conjure en
 » se jouant, il est plein de chaleur, parce
 » qu'il parle de lui & de ce qu'il aime ; deux
 » moyens sûrs de donner à son talent tout ce
 » qu'il peut avoir d'action & d'effet. »

Il est difficile de mieux penser & de mieux écrire ; & l'homme qui s'énonce ainsi sur ce qui constitue l'intérêt & la chaleur du style, méritoit sans doute d'obtenir une place parmi les modèles de l'Art d'écrire & les dépositaire du bon goût. Le portrait de Louis XIV , tracé tant de fois par tant de plumes éloquentes , reparoît dans ce Discours avec des traits nouveaux , & qui ont de la grandeur autant que de la justesse. Il est parmi les Rois des physionomies qui semblent être des modèles éternellement exposés aux regards du talent qui s'essaye ou qui se perfectionne dans l'Art de tracer à grands traits de grands caractères , & tel est sur-tout Louis XIV. Le caractère de l'Abbé Millot composé de traits & d'aperçus fins & piquans, offre un contraste bien heureux. « Il eût pour la re-
 » traite & pour la solitude un goût ou plutôt
 » une passion qui lui a été commune avec
 » d'autres Gens-de-Lettres ; mais il y joignit
 » une manière qui lui fut propre de se rendre

» solitaire au sein même des sociétés. Au mi-
 » lieu des hommes il avoit l'air d'un Étran-
 » ger qui entend la langue du Peuple chez
 » lequel il vit, & qui n'a pas l'habitude de la
 » parler. En s'adressant à lui, on s'aperce-
 » voit qu'on interrompoit ses pensées, &
 » qu'on lui demandoit un effort, & il avoit
 » autant de peine à sortir de lui-même que la
 » plupart des hommes en éprouvent à y ren-
 » trer. Il pratiquoit à la lettre la maxime de
 » quelques Moralistes outrés, & du grand
 » monde, aussi sévère qu'eux, de ne laisser ja-
 » mais paroître comme de ne laisser jamais
 » entendre *le moi.* »

C'est un bonheur, sans doute, d'être pré-
 senté publiquement aux honneurs Littéraires
 par un ami avec lequel on a commencé à
 penser & à écrire; dont l'amitié constante &
 incorruptible s'est toujours accrûe au milieu
 de ces épreuves de la rivalité, où les vertus
 de système & d'ostentation périssent, & d'où
 les âmes supérieures sortent toujours plus
 pures & plus généreuses. M. l'Abbé Morelet
 a eu ce bonheur lorsqu'il a été reçu à l'Acadé-
 mie Françoisé par M. le Marquis de Chate-
 lux, remplissant les fonctions de Directeur
 de l'Académie. L'Auteur de la *Félicité Pu-
 blique*, Livre plein de vues neuves & fines,
 dont la lecture remplit l'âme de consolation
 & d'espérances, en cherchant quelle a été
 dans chaque siècle la portion de bonheur dont
 les peuples ont joui, a dû traiter nécessaire-
 ment la plupart des questions dont s'est tou-

jours occupé M. l'Abbé Morelet, & il a dû envisager ces questions dans les faits dont M. l'Abbé Millot a été l'Historien. Il semble que le sort ait voulu donner à l'Académie le Directeur qui pouvoit le mieux apprécier & le Membre qu'elle perdoit, & celui dont elle faisoit l'acquisition. Et en effet, à la manière dont M. le Marquis de Chatelux parle dans son Discours, & de l'Histoire & de l'Écrivain politique, on reconnoît le Philosophe qui a approfondi les causes de la *Félicité Publique* dans les traditions & dans les monumens de l'Histoire. La réponse du Directeur, & les idées philosophiques qu'il y a semées, s'animent & prennent quelque chose de plus touchant lorsque M. le Marquis de Chatelux les lie à ceux des grands événemens de ce siècle dont il n'a pas été seulement le témoin, & qui semble réaliser les espérances de bonheur qu'il a données aux hommes.

“ Comparez, Monsieur, l'époque où vous
 „ avez commencé vos travaux, avec les au-
 „ pices sous lesquels vous allez en présenter
 „ les résultats, & ranimez vos propres forces
 „ en voyant celles de la patrie. Celui qui par-
 „ tageoit vos peines, & n'osoit encore vous
 „ montrer qu'un foible espoir, a maintenant
 „ un autre langage à vous tenir. J'ai vu, vous
 „ dira-t'il, j'ai vu les pavillons François flot-
 „ ter sur toutes les côtes de l'Amérique ;
 „ j'ai entendu les acclamations d'un peuple
 „ brave & généreux qui bénissoit le Monar-
 „ que des François, & qui, secouant à-la-fois

» toutes les chaînes qu'on lui avoit impo-
 » sées, détestoit également & ses antiques
 » préjugés & la longue oppression dont il
 » venoit de s'affranchir : désormais le com-
 » merce de votre patrie sera libre comme
 » vous l'avez désiré ; mais telle sera encore
 » la fidélité aux principes d'une noble &
 » saine politique, que malgré tant de bril-
 » lans succès, tant de preuves de générosité,
 » ni le vainqueur ni le bienfaiteur n'exige-
 » ront de préférences ambitieuses, &c. »

Je ne fais ; mais il me semble que cette association des vœux qu'ont formés les Philosophes avec ce qu'exécute aujourd'hui un nouveau Peuple, cette attestation donnée par un Directeur de l'Académie Françoisé de ce qu'il a vu lui-même dans le Nouveau-Monde, il me semble que tout cela répand un nouvel éclat sur la Philosophie, sur les Lettres & sur l'Académie.

(Cet Article est de M. Garat.)

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

GEORGES CASTRIOT, quatrième fils de Jean Castriot, Prince d'Épire, fut élevé à la Cour d'Amurat II, Empereur des Turcs. Une figure distinguée, des traits qui annonçoient

une grande âme, lui concilièrent l'amitié de ce Prince, dont la politique barbare avoit égorgé ses trois frères. Il étoit encore très-jeune quand Amurat le conduisit à la guerre, où son courage, sa force & ses exploits lui firent donner le surnom de Scanderbeg. (1) Jean Castriot mourut, & non-seulement Amurat ne rendit point à son fils l'État dont il étoit l'héritier légitime, mais encore il lui fit quelque temps après éprouver un outrage dont sa jeunesse & sa beauté furent les motifs. Scanderbeg dissimula son ressentiment. Un coup aussi hardi qu'heureux le rendit maître de Croïa, (2) capitale de l'Albanie, arracha les Albanois à l'obéissance du Turc, & lui donna les moyens de se venger. Amurat l'assiégea dans Croïa; mais après avoir perdu une partie de son armée l'Empereur fut obligé de lever le siège. La mort d'Amurat n'assouvit point la haine de Scanderbeg: il se jeta dans la Macédoine, y prit quelques châteaux, ravagea la campagne, battit les meilleurs Capitaines de Mahomet II, fit punir du dernier supplice des assassins que cet Empereur avoit armés contre lui, & termina sa glorieuse carrière à Lisse, le 17 Janvier 1467. Telle est l'Histoire abrégée du Héros que la

(1) Ce nom est composé de *Scander* (Alexandre) & de *Beg* (Prince): ainsi il faut lire *Scanderbeg*, & non pas *Scanderberg*.

(2) Croïa, ville autrefois très-forte de la Turquie Européenne, près le Golfe de Venise.

Motte a choisi 1735 pour principal personnage d'une Tragédie-Opéra, & que M..... a présenté sur la Scène Françoisé le 9 de ce mois, dans une Tragédie en cinq Actes, sous le titre de *Scanderberg*.

La Motte a imaginé une action dont la vie de Scanderbeg n'offre aucune trace: ce Prince y'est amoureux d'une fille du Despote de Servie, & préfère l'amour à la gloire. Ce caractère, absolument étranger à celui du Héros d'Albanie, a dû le jour au systéme alors généralement suivi à l'Opéra, où il falloit absolument rendre Caton galant, & Brutus Dameret.

Si l'action de l'Opéra de la Motte ne quadre point avec le caractère connu du fameux Scanderbeg, au moins est-elle raisonnable dans sa marche. Nous ne croyons pas qu'on puisse accorder le même mérite à celle de la Tragédie dont nous allons parler.

La Scène est devant Croïa, qu'Amurat tient assiégée. Scanderbeg, le dernier des quatre fils d'Ivan, Roi d'Albanie, a été donné en ôtage au Sultan, avec ses frères, & a été le seul épargné. Élevé dans le Sérail sans se connoître, il est parvenu par son mérite aux premiers grades militaires; il s'est même tellement distingué dans des occasions importantes, qu'il a excité la jalousie de Mahomet, fils d'Amurat. Ce Prince, à qui Amurat a repris le trône qu'il avoit abdiqué en sa faveur, a persécuté Scanderbeg, & l'a rendu suspect à son père, qui l'a fait jeter dans les fers. Ata-

lide , sœur de Mahomet , a été témoin de quelques-uns des exploits du jeune Héros , l'a vu mettre à ses pieds les dépouilles des ennemis , en est devenue amoureuse ; & , sur la nouvelle de sa détention , elle arrive au camp pour demander sa grâce. Amurat , rebuté de la longueur du siège , & convaincu qu'il s'est privé d'un appui nécessaire , est déjà très-disposé à briser les fers de Scanderbeg , quand les instances de sa fille achèvent de le décider. En vertu des ordres d'Amurat , Atalide rend la liberté au Héros , qui brûle pour elle d'un amour égal à celui qu'il a inspiré. Un Albanois vient proposer à l'Empereur de décider du sort de l'Albanie par un combat singulier. On portera la couronne d'Albanie & les clefs des portes sur le champ de bataille : si le Champion d'Amurat est vainqueur , Amurat entrera dans la ville ; s'il est vaincu , on levera le siège. Amurat accepte le cartel , & choisit Scanderbeg pour défenseur. Cet honneur révolte la fierté de Mahomet déjà indigné non-seulement d'avoir vu briser ses fers , mais encore de la passion qu'il a inspirée à la Princesse ; en conséquence le Prince se promet de faire assassiner le Héros s'il revient vainqueur , & de faire ensuite empoisonner Atalide. Cette jeune Princesse est née d'une autre mère que celle de Mahomet ; celui-ci a promis à la sienne , à son lit de mort , de la venger de sa rivale : c'est ainsi qu'il motive sa haine contre Atalide , & cherche à excuser les projets sanglans

qu'il forme contre elle & contre son amant. Le défi est accepté fièrement par Scanderbeg, mais il n'a pas lieu. Sur le champ de bataille, le Héros apprend le secret de sa naissance, il entre dans Croïa la couronné sur la tête : c'est ce qu'on vient apprendre à l'Empereur. Mahomet reproche à son père les maux qu'a causés sa foiblesse, attribue cette lâche désertion à l'amour d'Atalide pour un vil esclave. Atalide attribué à son tour la révolte de Scanderbeg aux indignes traitemens de Mahomet; enfin, après quelques petits incidens, tel qu'un défi de Scanderbeg à Mahomet & qu'Amurat rejette, on annonce que la nouvelle de la rébellion du Héros d'Albanie a jeté la consternation dans l'armée. Atalide, pour tirer son père d'embarras, lui propose d'aller trouver Scanderbeg à Croïa; & Amurat, sans blâmer ni accepter la proposition assez leste de sa fille, se contente de lever le siège. Alors Scanderbeg descend dans la plaine, & veut forcer le camp d'Amurat. Ici se trouve un jeu de Théâtre qui sent trop la machine. Scanderbeg ne veut pour son attaque que des gens de bonne volonté : il prend un drapeau, le place d'un côté de la Scène, & dit : que ceux qui voudront me suivre passent auprès de moi ; tous se rangent sous son drapeau. Arrivent alors Atalide & sa confidente ; la Princesse propose son mariage pour tout arranger : Scanderbeg accepte ; mais les Chefs de l'État lui représentent

qu'il ne peut épouser la fille d'un monstre qui a égorgé les frères, une Musulmane enfin. La Princesse confuse se retire, & les Albanois rentrent dans Croïa. L'armée d'Amurat se débande, Mahomet en fait avertir Scanderbeg. Le projet du Prince est de retarder la marche de son père vers Andrinople, & de se ressaisir du Sceptre. Ses premiers ordres sont pour l'empoisonnement d'Atalide. Amurat, surpris on ne fait comment, est amené à Scanderbeg, chargé de chaînes; le Héros traite l'Empereur avec une générosité que celui-ci dédaigne : Atalide vient un poignard à la main, & menace de s'en percer, si elle ne fléchit pas son amant en faveur de son père. Scanderbeg arrache le poignard, le jette, demande à l'Empereur son amitié; le Sultan préfère la mort à ce bienfait, ramasse le poignard & s'en frappe... Ici les murmures du Public ont forcé les Comédiens à faire baisser la toile, & les spectateurs ont ignoré ce que pouvoient devenir Mahomet, Atalide & Scanderbeg.

Cet Ouvrage a été repoussé par le Public avec une rigueur que l'Auteur seul pourroit appeler excessive. Il n'offre pas un rôle digne du sujet : Amurat est foible, Mahomet féroce, Scanderbeg ridicule dès qu'il devient Roi d'Albanie, & Atalide est une folle qui court le monde en pleine liberté. Cette jeune Musulmane va au camp, elle y voit son amant sans aucune gêne; elle passe à Croïa pour le chercher, & personne ne s'y oppose.

Il nous semble que les mœurs orientales sont ici très-violées. La vérification est souvent dure, toujours négligée, le style très-incor-rect, & le dialogue froid, à l'exception de quelques morceaux dans lesquels on trouve de la chaleur & qui sont en bien petit nombre. Il faut convenir que les Scènes où Atalide avoue d'abord à sa confidente, ensuite à Mahomet, l'amour dont elle brûle pour Scanderbeg, & celle où elle brise les fers de ce Héros, en sont pas sans intérêt. L'Auteur a mis en récit le moment du combat accepté par Scanderbeg contre le Champion des Albanois, la découverte du mystère de sa naissance, & sans doute il a eu tort : les accessoires du combat, son interruption, & les motifs de cette interruption, pouvoient présenter une situation théâtrale, auguste, intéressante & d'un très-grand effet. Au reste, jamais ouvrage indigne de réussir n'a eu un plus mauvais succès, & nous croyons que les détails dans lesquels nous venons d'entrer, ne peuvent que justifier la sévérité des Spectateurs.

ANNONCES ET NOTICES.

PRÔNES ou *Instructions familières sur les Éptres & Évangiles de toute l'année, & sur les principales Fêtes que l'Eglise célèbre* ; Ouvrage que l'on peut regarder comme le développement complet de toutes

les vérités de la Religion & de la Morale, par feu M. Cochin, Curé de Saint Jacques du Haut-Pas, 4 Vol in 12. Prix. 10 liv. 4 sols brochés, & 12 liv. reliés. A Paris, chez Mequignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers, vis-à-vis celle Haute-feuille.

Toutes les vérités de la Religion, toutes celles de la Morale sont développées dans ces Prônes avec une aménité, une onction, une clarté qui attachent l'esprit; touchent le cœur & persuadent le jugement. On n'y trouve point de ces pompeuses périodes qui flattent l'imagination en en imposant aux oreilles, de ces mouvemens inattendus qui étonnent; ce n'est point un torrent impétueux qui renverse tout. M. Cochin ne s'est permis que l'éloquence analogue au genre de discours qu'il avoit adopté, & dans lequel il a peut-être seul complètement réussi jusqu'à ce jour. C'est un ruisseau limpide dont l'onde paisible ne nourrit sur ses bords que ce qu'il leur fait de fleurs pour les embellir.

ANTIQUITÉS de Nismes, vol. in-4°. orné de 45 planches gravées en taille-douce, qui représentent ses avenues, son enceinte, ses aqueducs, ses bains, ses temples, ses tombeaux, leurs inscriptions, son amphithéâtre, ses statues, ses vases, &c. avec le Discours explicatif, où l'on a refondu toutes les recherches d'*Albenas*, *Grasser*, *Rulman*, *Deiron*, *Guiran*, *Gautier* & *Ménard*; le tout revu par feu M. *Séguier*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie de Nismes, & approuvé par l'Académie Royale d'Architecture de Paris; proposé par Souscription. A Paris, chez Michel Lambert, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, & la Veuve Crapart & fils, Libraires, place S. Michel. Prix, 24 liv., dont moitié en souscrivant.

La Précaution du Chevalier Espagnol, peint par Ph. Wouvermens, gravé d'après le Tableau original par Piquenot. A Paris, chez l'Auteur, rue des Carmes, Collège de Presle. Prix, 4 liv.

Le pendant de cette Estampe agréable, qui est de 16 pouces sur 12, & fait suite à la première Collection de ce Maître, gravée par Moirau, paroîtra dans le courant de Septembre prochain.

P O E M E à la Mémoire du Prince Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick, par M. Lavillamarais, Curé de Sainte-Badegonde; Brochure de onze pages. A Paris, chez Oufroy, Libraire, quai des Augustins.

T A B L E.

<i>A Mademoiselle Contat</i> , 77	<i>Discours prononcés à l'Académie Française, à la Réception de M. l'Abbé Morelet</i> , 114
<i>Réponse à la Question</i> , 98	
<i>Le Petit Marchand de Laine</i> , 100	<i>Comédie Française</i> , 136
<i>Conte</i> , 100	
<i>Charade, Enigme & Logogryphe</i> , 112	<i>Annonces & Nouvelles</i> , 142

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 20 Mai 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 19 Mai 1786. GUIDL

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 27 MAI 1786.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

S T A N C E S.

PORTÉ sur un frêle vaisseau
A travers une mer profonde,
Sous un ciel orageux, nouveau,
L'avare court au bout du monde;
Mais le jour dont la clarté luit
Sur un agréable rivage,
Se change en une épaisse nuit,
Dans la région de l'orage.
Il est guidé par les éclairs,
Dont les feux sillonnent la nue ;
Il marche sur les flots ouverts,
Offrant leurs gouffres à sa vue.
Environné de mille morts,

N^o. 21, 27 Mai 1786.

Sous un ciel, sur l'onde en fure,
 Le malheureux gémit alors
 Et regrette enfin sa patrie.

Ce jeune, cet ardent Guerrier,
 Épris des charmes de la gloire,
 Va dans les champs de la victoire
 Braver la mort pour un laurier.

Il quitte une mère éplorée
 Qu'alarme ce funeste jour ;
 D'une jeune épouse adorée

Il fait gémir le tendre amour.

Mais dans une terre ennemie,

Affreux théâtre des combats,

Déjà Mars souffle sa fure,

Et des humains arme le bras.

La foudre part, le Héros tombe ;

Ses lauriers, funestes bienfaits,

Servent à couronner sa tombe,

Et sont unis à des cyprès.

HEUREUX qui dans un humble asyle

Vis dégagé d'ambition,

Et qui chérit loin de la ville

Sa rustique habitation ;

Qui cherchant d'une fleur éclose

L'éclat, le calice odorant,

Pour les lauriers indifférent,

Préfère de cueillir sa rose ;

DE FRANCE

Y42

Qui voit les trésors les plus chers
Sur des bords ornés de verdure ;
Ignorant le courroux des mers ,
S'endort au bruit d'une onde pure ;
Qui trouve dans son petit champ
Ce qui charme l'espèce humaine ,
Dans un ruisseau son océan ,
Et l'Univers dans son domaine !

(Par M. Réquier.)

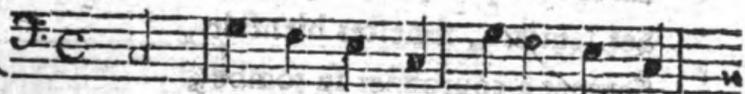
AIR D'AMPHYTRION ,

par M. Grétry.

Allegretto.



A Vé-nus di-soit Ju - non , dans les



bosquets de Cy-the - re , quelque fois di-



tes-vous non au charmant Dieu de la



G ij

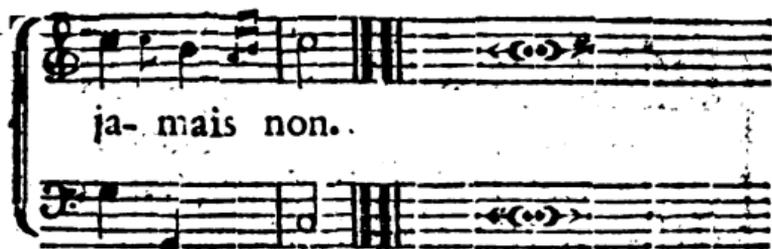
guerre? eh non, non, non, grande Ju-

non, dans les bosquets de Cy - the-

re, nous ne di-sons ja - mais non, nous

ne di - sons ja-mais non, nous ne di-

sons ja- mais non, nous ne di - sons



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Corfage* ; celui de l'Énigme est *Escalier* ; celui du Logogryphe est *Bouteille* , où l'on trouve *Éloi* , *loi* , *boulet* , *hole* , *tube* , *étoile* , *billet* , *oubli* , *vétille* , *le* , *tu* , *toi* , *ut* , *Élie* .

C H A R A D E .

MON premier , cher Lecteur , objet de tes mépris ,
Finit toujours par te détruire ;
Mon second de mon tout affoiblit bien l'empire ,
Lorsqu'il est prononcé par deux cœurs bien épris .

(Par M. de S. G.)



É N I G M E.

JE brave sous mon toit le plus fort de l'orage,
 Je ne déconche pas pour tant que je voyage;
 Je vais très-lentement, & dans aucun pays
 On ne me voit jamais qu'en mon propre logis;
 Encor faut-il toujours que tout seul je l'habite;
 Même pour me nourrir rien n'entre dans mon gîte;
 Certes, pendant l'hiver dispensé de ce soin,
 Je ferme mon manoir, & j'y vis sans besoin,
 Mon corps est composé de façon singulière,
 Sans ailes & sans bras; ma tête est fort altière,
 Toujours comme il me plaît, je dirige mes yeux;
 Bien mieux que ceux de l'homme ils regardent les
 Cieux;
 Je réunis en moi, chose rare en ce monde!
 Le sexe à féconder & celui qui féconde.

(Par M. Périé de Montatric, de Castres.)

L O G O G R Y P H E.

QUATRE lettres forment mon nom;
 Je suis l'ouvrage d'un reptile;
 Je deviens sans queue un pronom,
 Et sans tête une volatile.

(Par M. Esmanart de Bournonyville.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ÉLOGE DE GRESSET. A Genève, & se trouve à Paris, chez Buiffon, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, 1785.

CET Éloge fut présenté l'année dernière à l'Académie d'Amiens, qui en avoit proposé le sujet, & qui n'a point décerné de prix : il ne faut pas le confondre avec un autre Ouvrage de même titre dont plusieurs Journaux ont fait mention. Trente-quatre pages in-12, gros caractère, forment le volume de ce Panégyrique Littéraire, dont la brièveté n'est pas un avantage indifférent. En effet, pourquoi des Livres sur des Livres, des dissertations analytiques sur la nature d'un talent dont tout le monde jouit sans avoir besoin d'étudier la stérile métaphysique du goût ? Pourquoi louer lorsqu'il ne s'agiroit que de juger, & pourquoi encore louer longuement & d'un ton solennel ce dont personne n'a jamais contesté le mérite ? Qui pourra croire dans cent ans qu'on ait fait sérieusement l'*Éloge de Voltaire*, d'un Écrivain qui a eu cinq cent mille Lecteurs, qu'un demi-siècle entier avoit apprécié ou célébré, & sur lequel l'opinion s'étoit épuisée à porter ses arrêts !

Engénéral, ce sont les actions des hommes ou l'influence de leur génie sur le sort de l'humanité qui doivent déterminer la voix de la Renommée. Sous ce rapport, la gloire d'un Auteur est certainement très-secondaire. Rarement les âmes fortes, les grands caractères se font-ils formés dans le cabinet de la Philosophie & de la Littérature, où les passions vigoureuses s'éteignent, où l'activité de l'esprit tue celle des sentimens énergiques. Il est donc bien peu de Gens-de-Lettres dont la vie puisse offrir le sujet d'une Oraison Funèbre.

Cela est sur-tout vrai de Gresset en particulier. Ainsi l'Auteur de l'Éloge se trouvoit renfermé dans le cadre circonscrit des talens de ce Poète ingénieux. Il en analyse les principales Œuvres; & voici, entre-autres, de quelle manière il caractérise le Poème de *Vert-vert*.

« Le sujet de Vert-vert est dépouillé de la
 » ressource de la fiction, il est sans épisode,
 » & présenté dans toute sa simplicité; mais
 » c'est cette simplicité même qui en fait le
 » prix. Accoutumés aux grands tableaux des
 » Arts, où on nous représente le combat
 » de nos passions, où on nous peint la vertu
 » affligée par l'abandon, où, luttant contre
 » l'injustice, nous avons besoin d'être sou-
 » lagés de ces émotions violentes par des
 » émotions plus douces; nous avons besoin
 » de voir la vertu heureuse de la jouissance
 » d'elle-même; & nous aimons à considérer
 » l'innocence se jouant dans une enfance con-

» *tinuée*, qui seroit le vrai moyen du bonheur.
 » Ces tableaux purs & tranquilles sont com-
 » me un jour doux qui repose la vue fati-
 » guée. »

Il faut en convenir, c'est amener les choses d'un peu loin, & ne pas les amener clairement. L'idée même de l'Auteur ne paroîtra pas juste. Il n'est guères croyable que Gresset, comme le pense son Panégyriste, *se soit proposé de nous émouvoir* par l'Odyssée de son Perroquet; & que toutes ces plaisanteries, aujourd'hui surannées, sur les Nonnes, *ces Vierges pures, qui éteignent sans cesse leurs cœurs*, tirent leur attrait du *besoin de voir la vertu heureuse de la jouissance d'elle-même*. Mais tel est de plus en plus le caractère dominant de ces amplifications oratoires; elles offrent un contraste entre le sujet & l'expression, toujours emphatique, tendue, & qui dénature la vérité par des exagérations insoutenables.

S'il est permis de le dire, la célébrité de Gresset devança un peu ses travaux. Le Poète Rousseau écrivoit de lui: *c'est un des plus beaux & des plus heureux génies qui aient jamais existé*. De qui parloit Rousseau à cette époque? De l'Auteur de *Vert-vert*, du *Carême Impromptu*, & de deux autres ingénieuses bagatelles. Il nous semble que le Panégyriste ne juge pas Vert-Vert avec plus de sang-froid. Quoiqu'on l'ait appelé Poëme; quoique des enthousiastes l'aient comparé au Lutrin, il n'est resté, auprès d'une classe très-nombreuse

de Lecteurs, qu'un conte en vers, plein de naturel & de gaieté, narré avec imagination, & embell de ces détails qui font vivre la poésie.

L'opinion de l'Auteur sur le goût de Gresset sera moins contredite, elle est même exprimée ingénieusement. « Comment Gresset, se demander-il, a-t-il trouvé le secret de plaire à un monde poli & difficile, dont il ne connoissoit ni les dédains ni la délicatesse? C'est qu'il est un goût de tous les siècles & de toutes les nations, qui appartient à la belle nature; il est un choix de mots & d'expressions qui dépendent des idées. Quand la pensée commande, l'expression est toujours heureuse, elle est toujours propre, & elle vit sans vieillir avec la pensée même. Gresset avoit sous les yeux les bons modèles de l'antiquité; il étoit entouré d'hommes éclairés dans un Ordre Religieux où la saine Littérature étoit particulièrement cultivée; enfin Gresset étoit guidé par l'inspiration de son talent, &c. »

Dans le temps, Voltaire mit la *Chartreuse* fort au-dessus de *Vert-vert*; c'est, écrivoit-il, l'*Ouvrage de ce jeune homme, où il y a le plus d'expressions de génie & de beautés neuves*. En effet, si je ne me trompe, on y voit combien l'Auteur avoit pris de forces. Sa grande facilité, fortifiée par la réflexion, a répandu dans cette *Épître* le charme, la grâce, la prodigalité poétiques; tout y est idée, images ou sentiment. La longueur même des périodes, formées de phrases incidentes,

l'uniformité du rythme & des tours, encourrent à exprimer le mol abandon qui caractérise la *Chartreuse*; en lui donnant plus de précision & un nombre plus varié, on eût affoibli peut-être l'expression naturelle du calme dans la retraite, retraite où les sages du monde retrouvent l'objet de leurs desirs, les sages obscurs leurs jouissances. Si cependant cet Ouvrage étoit plus long, on y sentiroit bien vite le défaut du style abondant, & l'abus du talent séduisant & dangereux de revêtir les mêmes idées de formes & d'expressions variées.

Le jugement de l'Auteur sur la *Chartreuse* est presque entièrement contraire à celui qu'on vient d'exposer; & tel est le sort des Ecrits dont l'esprit, le goût ou le talent même font le principal mérite, d'élever autant d'opinions qu'il existe de Lecteurs, parce que dans les Beaux-Arts; les hommes ne s'accordent guères que sur les effets de sensations très-fortes; parce qu'au-delà, quoi qu'en dise la cobue des Rhéteurs, rien de plus arbitraire que les règles du goût.

« La morale de la *Chartreuse*, dit l'Écrivain que nous analysons, est ornée des richesses de la poésie. Les mœurs y sont caractérisées & habilement contrastées. Le langage est pur, élégant, & l'expression toujours pittoresque. Le style a de l'harmonie, quoique la phrase nombreuse soit quelquefois trop longue. Et si la vérité peut tout dire, je dirai que le Poète a été

» détourné de sa première route ; en passant
 » de Vert-vert à la Chartreuse. Il a déjà perdu
 » de sa précieuse simplicité, il semble cher-
 » cher les ornemens ; la Muse est plus parée,
 » & son art de plaire a déjà de la coquetterie ;
 » on y reconnoît l'influence du nouvel air
 » qu'elle a respiré : Gresset, décrivant les
 » mœurs de Paris, en avoit éprouvé quelque
 » atteinte. »

Justes ou non, ces observations n'en sont
 pas moins fines & agréablement rendues ;
 mais ce qui nous paroît encore supérieur,
 c'est le morceau où l'Auteur développe le ca-
 ractère général des poésies fugitives de Gresset.

Dans ce genre, dit-il fort bien, plus que
 » dans tous les autres, ce talent est guidé,
 » forcé même par les mœurs du siècle : c'est
 » leur peinture qu'on se propose ; c'est leur
 » ton qui doit y régner. Ce ton différencie
 » en effet les poésies fugitives des siècles di-
 » vers. Chapelain, *plus débauché que délicat*,
 » a peint un siècle où les mœurs n'étoient
 » pas déguisées ; le langage étoit franc, mais
 » peu chaste ; une liberté dégénérée en licen-
 » ce plaçoit la débauche à côté du plaisir.
 » Chaulieu parut lorsque la Cour de Louis
 » XIV commençoit à polir nos mœurs ; les
 » passions avoient encore quelque ressort : il
 » fut inspiré par elles. C'étoit le moment où
 » la galanterie avoit l'empire ; où la gaieté
 » Françoisse, légère avec grâce, spirituelle
 » sans recherche & sans pédanterie, faisoit
 » éclore les bons-mots & les saillies dans la

» liberté des repas. On étoit déjà aimable,
 » mais on étoit encore passionné. Gresset n'a
 » plus retrouvé ces sources du génie de Chau-
 » lieu : il est venu lorsque la galanterie pen-
 » choit vers son déclin. Les passions multi-
 » pliées avec la société, s'étoient amincies
 » comme le métal brillant & ductile étendu
 » sur des surfaces ; il y avoit moins de liberté,
 » & plus de conventions dans la société ;
 » l'esprit & le goût en étoient une ; & la
 » gaieté moins libre commençoit à lui céder
 » l'empire. Il retrouve la grâce, la légèreté
 » qui sont inséparables de notre Nation, &
 » la philosophie qui naissoit pour suppléer à
 » ce que nous perdions. Ces caractères sont
 » ceux des poésies de Gresset. »

On ne fait que nommer dans cet Éloge les principales de ces poésies ; la plupart en effet ont le même ton & le même sujet : c'est une famille dont il suffit de connoître les aînés. Les *Ombres*, par exemple, qui suivirent la *Chartreuse*, sont presque dépourvues d'imagination : le sujet en est aride & triste, les vers manquent de facilité, quoique cette Épître en renferme d'extrêmement heureux, tels que les suivans, qu'on nous pardonnera de rappeler.

Exempts des soucis inutiles,
 Dans cet Univers nous vivons
 Comme des passagers tranquilles,
 Qui, dans la chambre du vaisseau,
 Oubliant la terre, l'orage,

Est le reste de l'équipage,
 Tâchent d'égayer le voyage
 Dans un plaisir toujours nouveau :
 Sans savoir comme va la flotte
 Qui vogue avec eux sur les eaux,
 Ils laissent la crainte au Pilote,
 Et la manœuvre aux Matelots.

Dans chacune de ces petites compositions, on distingue pareillement des passages bien faits ; tels sont dans l'Épître au P. Bougeant, les regrets sur la mort de l'Évêque de Luçon, & les tableaux de la maladie & de la santé dans l'Épître de *Gresset sur sa convalescence*, dont le début est un peu amphigourique.

Le Panégyriste a gardé le même silence sur les Odes de Gresset & sur sa traduction des Églogues ; réserve d'autant plus louable, qu'elle est infiniment rare, & que l'Éloge en général ressemble à ces enfans aveugles à qui l'on apprend à faire la révérence en entrant dans une compagnie, & qui saluent la cheminée tout comme la maîtresse de la maison.

La carrière dramatique de Gresset offroit plus de ressources à l'Analyste de son talent. Il passe rapidement sur la Tragédie d'Édouard III & sur Sidney, Pièce plus triste que touchante, foiblement intriguée, mais qui se fourient à la lecture par l'élégance noble du style. Ce talent du style a éternisé la réputation du Méchant, sur lequel l'Auteur de l'Éloge s'est fort étendu. Cette Comédie a été

si souvent jugée, qu'on ne doit pas s'attendre à trouver ici beaucoup d'observations nouvelles; quelquefois même on n'y répond pas heureusement aux objections. " On a dit que
 " le Méchant n'étoit qu'un tracassier; ce n'est
 " pas sa faute si la plupart de ses intrigues ne
 " sont que des tracasseries. Là, les caractères
 " de la Nature s'effacent à la longue.....
 " Le vice même y perd son énergie, & le
 " genre humain auroit gagné au changement,
 " si les atrocités plus rares n'étoient plus que
 " compensées par la multiplicité des crimes
 " subalternes. "

Des crimes, dirons-nous contre le sens de l'Auteur, que le fréquent usage & l'impunité ont rendus, en effet, extrêmement communs, mais sans les rendre moins affreux. Le Méchant un *tracassier*! Non-seulement il *tracasse*; il ment, il trompe, il calomnie; c'est la noirceur les armes à la main. Et que vouloit-on de plus, un empoisonneur ou un parricide? Le fragment que je viens de citer, & l'opinion générale de la pluralité des Auteurs qui ont jugé cette Comédie, justifient complètement ce qu'avança J. J. Rousseau, qu'on avoit trouvé Cléon un *homme fort ordinaire*.

L'Auteur de l'Éloge peint plus heureusement le style & le secret du succès du style de cette Comédie; ce qu'il ajoute ensuite du caractère personnel de Gresset, honore la mémoire de ce Poète & le jugement de son Panégyriste. Celui-ci a la sagesse d'applaudir à

la retraite où Gresset alla cacher sa réputation, conserver son repos, recouvrer son indépendance; étranger à toutes les folles prétentions, aux inquiétudes de la vanité Littéraire, aux petites tracassières des sectes & des partis. Ce petit Ouvrage est d'ailleurs écrit en général avec assez de simplicité; point de boursoufflure oratoire, & très-peu d'entortillage recherché. En un mot, l'Auteur nous semble s'être très-bien jugé en disant: " J'ai
 » loué Gresset, mais avec justice & sans ex-
 » gération. Je me suis proposé d'observer à-
 » la-fois & ce qui caractérise son talent & ce
 » qui lui manque."

(*Cet Article est de M. Mallet du Pan.*)

L'ONCLE & les Tantes, Comédie en trois Actes, en vers, par M. le M... de la S...
 A Paris, chez Valleyre l'ainé, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille Bouclerie, & chez Brunet, Libraire, place de la Comédie Italienne.

CETTE Comédie, comme on l'apprend par la Préface, parut d'abord sur le Théâtre Italien, en deux Actes, en prose, & sous le titre de *Chacun a sa Folie*. La représentation, en ayant été suspendue trop long-temps au gré de l'Auteur, il a repris son Ouvrage, l'a mis en trois Actes & en vers; & sous le titre de *l'Oncle & les Tantes*, il a donné la Pièce au Théâtre François, où, après avoir été assez applaudie le premier jour, elle a fini par

n'avoir qu'un succès médiocre. Tâchons d'en trouver les raisons, en conciliant ce qu'on doit à la vérité, avec les égards que mérite l'Auteur de l'estimable Comédie de l'*Officieux*.

Le sujet de l'*Oncle & les deux Tantes*, est une jeune personne dont le mariage dépend du consentement unanime de trois Tuteurs, qui sont totalement opposés entre-eux par leurs caractères. Un amant aimé se présente, & pour obtenir la main de la jeune personne, il se transforme au gré des trois Tuteurs, prend leurs goûts, leurs sentimens en apparence, & parvient à se faire agréer par chacun des trois en particulier. Il est auprès d'eux tour-à-tour Baron, Comte & Marquis, avec des noms de terres qui lui appartiennent réellement; ce qui au moins, dans chacun des rôles qu'il joue, lui donne un mensonge de moins à dire.

De-là on sent qu'il a besoin de ne voir qu'un à un les trois personnes qu'il veut gagner.

Avant d'examiner le parti que l'Auteur a tiré de cette Fable, voyons si l'on a eu raison d'y voir plusieurs ressemblances que l'Auteur s'efforce de détruire dans sa Préface.

M. le M. de L. S. prétend que sa Comédie ne ressemble point aux Tuteurs de M. *Palissot*, parce que les caractères des Tuteurs ne se ressemblent nullement dans les deux Pièces. Mais ce n'est point par les caractères qu'on a prétendu que les deux Ouvrages se ressembloient; c'est par le sujet & par l'intrigue. Il n'en est pas moins vrai que dans la Comédie

de M. Palissot, ce sont trois Tuteurs d'une jeune personne qui ne peut se marier sans leurs consentemens réunis; que l'opposition de leurs caractères rend cette réunion très-difficile; & que l'amant de la jeune personne, pour les gagner tous trois, prend successivement & en particulier le caractère ou la manie de chacun, & les subjugue tous en feignant de leur ressembler. Or, tout cela se trouve, & dans les *Tuteurs* & dans l'*Oncle & les Tantes*. Après cela, qu'au-lieu de trois hommes ce soient un homme & deux femmes; qu'on leur donne la manie des antiquaires, des curiosités étrangères, des voyages, ou celle des jardins Anglois, des vieilles modes, des anciens usages; qu'on les appelle de tel nom ou de tel autre; que celui qui les trompe ait un costume Arménien ou un habit à la Françoisé; toutes ces dissemblances accessoires ne feront jamais disparaître la ressemblance du fonds.

Passons à une courte analyse de l'*Oncle & les Tantes*. Le premier Acte renferme l'exposition du sujet & le portrait des Tuteurs, qui sont le Baron, la Comtesse & la Présidente. Le Baron a la manie des jardins Anglois; la Comtesse celle des folies du jour; & la Présidente n'aime que ce qui tient aux siècles passés. Le Marquis de *Florville*, amant d'*Henriette*, paroît avec la Présidente, qui exige de lui qu'il fasse son Droit pour prendre la robe.

La Comtesse, le projet qu'elle a de faire

Jouer le foit la Comédie, & les préparatifs qu'on fait pour cela, dominant dans le second Acte. D'abord on place le Théâtre dans la serre chaude, en délogeant toute l'orangerie; mais le Baron courroucé le fait abattre aussitôt. On le transporte dans la galerie; mais la Présidente, furieuse de cette irrévérence envers les portraits de ses ancêtres, dont la galerie est décorée, quitte la Scène pour aller faire cesser ce scandale.

Au troisième Acte, *Pasquin* est occupé à faire dresser le Théâtre dans un bosquet au fond de la Scène. Arrive alors un Notaire, M. de *Bonne-foi*, nommé aussi Tuteur onéraire par le testament du père d'*Henriette*. Comme il est dans les intérêts du Marquis, il vient conseiller aux trois Tuteurs qui ne s'accordent point sur le mariage d'*Henriette*, d'approuver le choix qu'elle fera elle-même. Ayant persuadé à chacun des trois en particulier que le goût d'*Henriette* est conforme à ses vues, tous adoptent cet avis; *Henriette*, comme de raison, choisit le Marquis, & tout le monde signe le contrat sans le lire.

Il y a bien dans le cours de l'action des Scènes où le Marquis fait successivement fa-
cour à l'oncle & aux deux tantes; mais l'Aut-
teur s'est sur-tout, & trop exclusivement oc-
cupé du développement des trois caractères; on n'entend presque parler que de jardins Anglois, de vieilles mœurs & de modes nouvelles. Or, voilà ce que nous regardons

comme le vice de cette Comédie ; & c'est à ce vice-là qu'on doit attribuer son peu d'effet au Théâtre. L'action paroît être moins le mariage d'*Henriette*, que la peinture de l'oncle & des tantes ; il est question à tout moment de la Comédie qu'on joue le soir ; c'est le Théâtre qu'on place & déplace à chaque instant, tantôt dans le parterre, tantôt dans la galerie, & tantôt dans le bosquet. Quant au mariage, on n'en parle guères, ou du moins on ne s'en occupe qu'à la troisième Scène du dernier Acte.

Delà il s'ensuit que le Marquis n'agit pas assez, quoiqu'en paroissant sur la Scène, il ait excité l'attention des Spectateurs, par les trois rôles qu'il se charge de jouer. Ce défaut ne se trouve point dans la Comédie des *Tuteurs*. L'Auteur y a bien développé les caractères des trois personnages ; mais c'est sur-tout des tentatives de l'amant qu'il a occupé les Spectateurs. Et (cette réflexion sera sentie par ceux qui ont médité sur l'Art Dramatique) observons que ces développemens se font devant *Damis*, & par *Damis*, qui est le personnage essentiel à l'action ; au lieu que dans *l'Oncle & les Tantes*, le Marquis, qui joue le même rôle que *Damis*, est presque étranger aux incidens qui développent les trois caractères de la Pièce. Il y a plus, ce n'est pas lui qui fait le dénouement ; c'est un Notaire qui arrive exprès au troisième Acte, pour donner son avis aux Tuteurs d'*Henriette*, dresser le contrat & le faire signer.

Nous aurions désiré aussi que lorsqu'on a fait consentir les trois Tuteurs à s'en rapporter à *Henriette*, chacun d'eux, malgré ce qu'on lui a dit, parût s'inquiéter davantage du choix qu'elle fera. Pour rendre au moins leur sécurité plus vraisemblable, peut-être *Henriette* auroit-elle pu concourir & aider au stratagème de son amant, en déclarant à chacun de ses Tuteurs en particulier qu'elle aime ou le Baron, ou le Comte, ou le Marquis. Elle n'eût rien hasardé par cet aveu, puisqu'elle ne peut choisir l'un des trois sans choisir son amant. Et si on lui faisoit quelque reproche pour cette supercherie, elle pourroit répondre ce qu'elle dit en effet à la Présidente, qui la blâme d'avoir employé la ruse :

Elle devient permise ,

Ma tante, quand il faut assurer son bonheur.

Nous avons mieux aimé nous borner à ces réflexions générales, que de nous traîner sur les détails. Nous en aurions pu trouver sans doute qui auroient donné lieu à d'autres critiques; mais il en est aussi (& c'est avec plaisir que nous l'attesterons) qui rachettent bien des défauts par des beautés réelles & un véritable talent. Quoique nous ayons dit que M. de la S..... s'est trop occupé de mettre en jeu ses caractères, cela n'empêche pas qu'il ne l'ait fait souvent d'une manière très-dramatique. Il y a des Scènes comiques & bien filées. On trouve des détails plaisans dans la Scène où la Présidente veut que le Marquis étudie

en Droit. La manière dont celui-ci annonce à *Henriette* le stratagème qu'il emploie pour l'obtenir, est du ton de la bonne Comédie. *Henriette* se plaint des instances que lui fait l'une de ses tantes en faveur d'un Marquis de *Brillancour*. (C'est le Marquis lui-même qui a pris ce nom-là.)

Mon oncle vous chérit; mais sa sœur la Comtesse
Pour certain Brillancour me tourmente sans cesse;
Il est Comte, dit-elle, aimable, & fait pour moi.

LE MARQUIS.

Je le connois, il est digne de votre foi.
Tendre, quoique léger, son ardeur est extrême;
On n'en dit point assez, quand on dit qu'il vous aime.
Il n'existe, n'agit & ne vit que pour vous.

HENRIETTE, (*surprise.*)

Voudriez-vous, Monsieur, qu'il devint mon époux?

LE MARQUIS.

Que son destin alors seroit digne d'envie!

HENRIETTE.

Comment?

LE MARQUIS.

De son bonheur j'aurois l'âme ravie.

HENRIETTE.

Ingrat!.... Et vous osez me vanter votre amour!

LE MARQUIS.

Si vous saviez combien j'aime ce Brillancour!....

Moins que vous cependant, mais autant que moi-même :

Le voir heureux, seroit pour moi le bien suprême ;
Mon âme....

HENRIETTE, (*piquée.*)

Je le vois, vous êtes bon ami!...

Adieu : je ne veux point être aimée à demi....

Livrez-vous au transport d'une amitié si tendre ;

Mais à me voir jamais il ne faut plus prétendre :

Brillancour vous est cher : c'en est assez pour moi ;

Ni lui, ni vous, jamais ne recevrez ma foi.

Viens, Marton.

LE MARQUIS.

Ce dépit a pour moi mille charmes ;

Mais je vais d'un seul mot dissiper vos alarmes.

Apprenez,....

HENRIETTE.

Non, Monsieur, je n'écoute plus rien.

LE MARQUIS.

Brillancour....

HENRIETTE.

Votre ami ne sera pas le mien.

LE MARQUIS.

De grâce.... Brillancour est le nom d'une terre

Que j'ai toujours porté tant qu'a vécu mon père.

HENRIETTE, (*avec joie*)

Qu'entends-je ?

LE MARQUIS.

Sous ce nom, chez votre tante admis, &c.

C'est avec la même gairé que le Marquis parle à *Henriette* du grave rôle qu'il joue auprès de la Présidente.

La Scène où le Marquis est surpris par celle-ci, tandis qu'il répète un rôle avec *Henriette*, est encore agréable & d'un bon comique; mais elle se termine d'une manière qu'on ne comprend pas; la Présidente qui arrive sans être apperçue, est témoin d'une fin de Scène où le Marquis & *Henriette* doivent s'attendrir.

LE MARQUIS, (*déclamant.*)

Qu'ai-je entendu, grands Dieux! mon bonheur est extrême.

Ah! Lucile!

HENRIETTE.

Ah! Damis!

LE MARQUIS.

Vous m'aimez?

HENRIETTE.

Je vous aime.

A ces mots, la Présidente scandalisée s'indigne, s'emporte, & les deux amans ont de la peine à lui faire entendre que c'est une Scène de Comédie qu'ils répètent. Mais dans ce vers entendu par la Présidente, il y

a cette double exclamation : *Ah Lucile ! ah Damis !* comment peut-elle donc se méprendre ? Elle fait bien que sa nièce ne s'appelle pas *Lucile*, ni le Marquis *Damis* ; au moins devoit-elle demander ce que veut dire tout cela.

Il nous semble étonnant que cette réflexion n'ait pas été faite par M. de la S... lui-même.

Lorsqu'on vient annoncer au Baron que sa sœur a versé contre son parc, sur des hailliers, &c. il est tout aussi plaissant & plus vrai de l'entendre ne se récrier que sur le dégât qu'on peut avoir fait :

Mon rosier du Brésil !.... mes églantiers du Nord !....

Enfin il y a des traits, des vers plaisans ou comiques, tels que ceux-ci : c'est le Baron qui se plaint encore de l'aventure de la Présidente :

Avec son ton pédant, la triste Présidente,
 Qui ne fait rien de rien, & se croit fort prudente,
 A voulu me charger des torts de son cocher ;
 Je devois, disoit elle, arracher mon rocher,
 Élargir mon chemin, combler mon précipice...
 Le plus beau point du parc !.. Enfin, dans son caprice,
 Elle vous soutiendra que c'est offenser Dieu
 Que de faire venir des fleurs d'un autre lieu ;
 Que l'arbre qu'au Japon a mis la Providence,
 Ne sauroit sans péché donner de l'ombre en France,
 C'est un entêtement ! &c.

La Comtesse, en parlant du Théâtre qu'elle

N^o. 21, 27 Mai 1786. H

vient de faire placer à sa fantaisie, dit au Marquis :

Ce sont des citronniers qui forment les coulisses,
Et pour foyer j'ai pris la serre chaude.

Quoiqu'il y ait dans cette Pièce des vers bien faits, même des tirades, le style en est souvent terne & négligé. Enfin disons, en nous résumant en deux mots, qu'il y a du mérite, un talent réel dans cet Ouvrage; qu'il ne sauroit nuire à la réputation de son Auteur; mais qu'il est bien au-dessous de l'Officieux.

(Cet Article est de M. Imbert.)

ENTRETIEN Socratique sur la vérité & la fidélité à remplir ses engagements; Ouvrage traduit de l'Anglois de M. Percival.

Rem tibi Socratica poterunt ostendere charta.

..... *Quod virtus, quod ferat error.* HOR.

A Paris, chez Lottin de Saint-Germain, rue S. André-des-Arcs, 1786.

ON fait le mot d'un Ambassadeur François à la Porte; Louis XIV, auquel il donnoit une grande idée du pouvoir sans bornes du Sultan sur la vie & les biens de ses sujets, ou plutôt de ses esclaves, s'écria : voilà ce qui s'appelle être Roi. Sire, ajouta froidement l'Ambassadeur, j'en ai vû étrangler deux & déposer quatre. Ce trait, rapporté dans la préface de l'Auteur Anglois du petit

livre que nous annonçons, reste le même quant à la moralité, mais il est un peu défiguré par les ornemens qu'on a voulu y ajouter. On suppose que Louis XIV étoit alors enfant, & que le vieux Comte de Grammont (qui étoit jeune lorsque Louis XIV étoit enfant, puisqu'il étoit né vers l'an 1621, & Louis XIV en 1638.) fut celui qui dit le mot, auquel on suppose que le Duc de Montausier, (à qui on donne rang & caractère à la Cour dès l'enfance de Louis XIV) applaudit beaucoup. Tout cela n'est pas d'un Auteur bien instruit des circonstances du trait qu'il rapporte.

M. Percival, qui est un Médecin, demeurant à Manchester, finit sa Préface par ce passage de Pline : *occupati sumus officiis subsœcivisque horis ista comm.* Le temps est long pour qui n'en veut pas perdre.

Le Traducteur, dans une Préface particulière, le loue d'employer ainsi les momens de loisir à cultiver les Lettres. Ce délassement, le plus noble de tous, a été celui des plus grands Magistrats, tels que les l'Hôpital, les de Thou, les Lamoignon, les Montesquieu, les d'Aguesseau ; c'est parmi nos contemporains celui de Frédéric II & de Franklin ; c'étoit parmi les Anciens, celui de César & de Cicéron. Le Bateau François peut aussi se glorifier d'avoir produit plusieurs Avocats, qui, en se rendant utiles au public, & en se distinguant dans leur profession, ont cultivé les Lettres.

avec succès : le Traducteur nommé MM. Patru, Linguet, Target, Mey, Houiard & Camus. » De toutes les occupations littéraires, ajoute-t-il, l'une des plus convenables à un homme qui a un état qu'il est jaloux de bien remplir, est la traduction ; le Traducteur n'ayant point autant de recherches & d'efforts à faire que l'Auteur original, peut prendre & quitter quand il lui plaît son travail... Il ne fait qu'en emprunter de nouvelles forces, & s'y trouver un délassement. »

Le Traducteur propose aux Amateurs des Lettres deux grands ouvrages ; l'un seroit la traduction des Loix de tous les Pays ; d'où résulteroient des connoissances capables d'influer sur la perfection des Gouvernemens, & sur le bonheur de l'espèce humaine ; l'autre seroit la traduction des différens Dictionnaires Biographiques étrangers, qui compléteroit l'Histoire des hommes illustres en tout genre. Il propose encore, pour faciliter l'étude des langues, de réunir à Paris des Couvents de Religieux de chaque Nation, comme nous y avons des Bénédictins Anglois. On enverroit dans chaque Pays des Religieux François, instruits & laborieux, pour lesquels nous en recevriens en échange un pareil nombre. De-là une circulation facile & rapide de connoissances ; nous ignorons si ces idées seront adoptées, mais à-coup sûr elles ne peuvent se présenter qu'à un véritable ami des Lettres, à un

très-bon esprit, & à un excellent Citoyen.

L'entretien Socratique est dans le genre dont les offices de Cicéron sont un si bon modèle. La théorie de la morale est à-peu-près la même chez tous les hommes; aussi tout le monde s'accordera aisément avec l'Auteur sur les principes qu'il établit, sur les exceptions qu'il admet, sur les jugemens qu'il porte de diverses actions dont le récit interrompt la continuité des préceptes, & répand de la variété sur l'ouvrage. Nous lui savons gré en particulier de finir par ne pas approuver l'action, d'ailleurs admirable, de l'esclave Nègre, *qui s'accuse injustement d'un crime commis par son maître, fournit des preuves contre lui-même, se laisse condamner & exécuter, quoiqu'innocent.*

Les réflexions de l'Auteur sur ce trait sont exalté dans *l'Histoire des Etablissémens Européens*, nous paroissent de la plus grande sagesse: » on reste, dit-il, pendant quelque-
 » temps sans désapprouver ce mensonge,
 » parce qu'on se livre d'abord à l'admira-
 » tion qu'inspirent l'affection, la reconnois-
 » sance, la générosité, la grandeur d'ame
 » déployées par le Nègre; on gémit sur la
 » mort d'un pareil héros. » Mais tout bien
 examiné, l'Auteur conclud qu'il importe à
 la sûreté publique, que le châtement tombe
 sur les coupables; il considère que l'innocent,
 l'homme vertueux qui périt, ne commettrait
 point de crimes, au-lieu que le coupable,
 qu'il sauve, est capable d'en

commettre d'autres; que ce seroit en-
 courager le vice que de souffrir qu'une
 personne innocente, peut-être fatiguée
 de la vie, ou poussée par des idées trop
 exaltées de l'honneur, de l'amitié ou de
 l'amour, pût se dévouer aux tourmens
 pour un autre homme qui seroit cou-
 pable.

On observe ici que la fidélité à remplir ses
 engagements, est une qualité qui se trouve
 quelquefois chez des hommes, d'ailleurs, dé-
 pravés. Après la bataille de Culloden, en
 1745, on promit trente mille livres de ré-
 compense à celui qui découvreroit ou livre-
 roit le Prince Édouard; il étoit caché chez
 des voleurs de profession, nommés les Ken-
 nedyes, qui volèrent pour le soutenir, &
 allèrent souvent déguisés à Invernes pour
 lui acheter des provisions. Long-temps après
 un de ces Kennedyes qui avoit résisté à la
 tentation de gagner trente mille livres, fut
 pendu pour avoir volé une vache de la
 valeur de trente schellins.

On pouvoit citer encore l'exemple du
 voleur, à qui Marguerite d'Anjou, femme
 de Henri VI, après la perte de la bataille
 d'Hexham, remet le Prince de Galles son
 fils, & qui favorise leur évasion sans es-
 poir de salaire, tandis qu'en les livrant il
 s'assuroit une fortune.

L'Auteur montre combien l'amour du pa-
 radoxe, l'art des sophistes, & l'habitude de
 la dispute, peuvent rendre indifférent sur

la vérité, ou même engager dans l'erreur. Il cite à ce sujet l'exemple du célèbre Rousseau, dans son sophisme sur le prétendu danger des Sciences; il soutint cette proposition, dit l'Auteur, vraisemblablement parce qu'elle lui fournissoit une occasion plus favorable de déployer son génie & son talent pour persuader.... » Il devint ensuite la dupe de sa propre rhétorique, & adopta comme Philosophe les maximes qu'il avoit soutenues comme Orateur: ce fut à compter de cette époque que sa réputation, ses paradoxes & les infortunes commencèrent. Il combattoit les idées les plus généralement reçues, avec tout le zèle d'un réformateur; & ses écrits éprouvèrent le sort d'une bulle d'eau qui brille, s'étend & s'évanouit au soleil; ils furent éblouissans, vides de sens, & promptement oubliés. »

L'Auteur en dit beaucoup trop; les écrits de Rousseau, pleins, à la vérité, de paradoxes, & peut-être d'erreurs, ne sont rien moins que vides de sens, & ne sont ni ne seront oubliés; mais il est plaisant, & peut-être est-il vrai de dire qu'il a été lui-même la dupe de ses raisonnemens éloquens, en faveur d'une opinion qui n'étoit pas la sienne, lorsqu'il avoit commencé à la défendre. On prétend, en effet, qu'il se proposoit d'abord de suivre l'opinion contraire, l'opinion commune, & qu'un homme de lettres, qui n'aimoit pas moins que lui le

paradoxe, lui dit, qu'allez-vous faire: vous traîner sur les traces du vulgaire; dire ce que tout le monde a dit & dira? On ne vous lira point; le public s'endort sur ces vérités éternelles & universelles, c'est par des paradoxes bien étranges, bien absurdes qu'on excite son attention; on le révolte, mais on le réveille, on l'amuse, & on finit par l'entraîner, ou du moins par le partager; on fait secte, & on est célèbre. Il suivit, dit on, ce conseil, & il s'en trouva bien.

L'Auteur dit que le fameux M. Boyle avoit un si profond respect pour la Divinité, qu'il ne prononçoit jamais le nom de Dieu sans faire une pause dans son discours. M. de Voltaire dit à-peu-près la même chose du Docteur Clarke, & il ajoute que Clarke lui dit que c'étoit de Newton qu'il tenoit cet usage.

CHANSONS nouvelles de M. de Piis, *Écuyer, Secrétaire-Interprète de Mgr. Comte d'Artois*; dédiées à Mgr. Comte d'Artois. A Paris, de l'Imprimerie de P. D. Pierres, & se trouvent à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques; Brunet, rue de Marivaux; Hardouin, au Palais Royal; Bailly, rue S. Honoré, & Lejay, rue Neuve des Petits-Champs; à Bordeaux, chez les Frères Labottière.

L'AUTEUR de tant d'Opéra-Comiques qui ont rassemblé tant de Spectateurs au

Théâtre Italien, doit avoir du talent pour le vaudeville; & un pareil Recueil doit trouver une prévention favorable dans le Public. Il y a de la gaieté, de l'esprit & de l'originalité dans le Numéro que nous annonçons; mais on a reproché à l'Auteur trop de penchant à la bizarrerie, souvent plus de piquant que de naturel, & quelquefois trop peu de respect pour la langue.

Plusieurs des Chansons renfermées dans ce Cahier seront chantées, & même lues avec plaisir. Nous allons citer, pour en donner seulement une idée, un morceau de la première, qui est intitulée: *Romance Allegorique*. C'est le Poète qui parle de lui-même;

PRENANT alors une musette,
 J'osai chanter à demi-voix;
 Un peu plus loin que ma retraite,
 Zéphyr la portoit quelquefois.

PARCE qu'un Prince & des Bergères
 Daignoient fourire à mes chansons,
 Les méchants m'ont lancé des pierres,
 Cachés derrière les buissons.

ILS ont planté maint arbre sombre
 Tout à l'entour de mon jardin;
 Ils savoient qu'une fois à l'ombre
 On ne chante plus si matin.

J'AIMAI Cloris, Églé, Lucile,
 De l'amour le plus éperdu;

Que fais-je enfin? J'en aimai mille;

Par un ne me l'a rendu.

Et j'ai sans fin versé des larmes

Pour obtenir quelque pitié;

J'ai de l'amour brisé les armes;

J'avois compté sur l'amitié.

Dans un coin de ma chaumière

Logeoient Mopsa, Nice & Lycas;

Fuis en mordant sur leur manière;

Ainsi sont les oiseaux ingrats.

J'ajai repris de fortes chaînes

Quo' je baise le long du jour;

En me disant, peines pour peines,

J'aime mieux les peines d'amour.

Dans ce récit je n'ai pu feindre;

Vous pouvez tous le révéler.

Bergers, c'est à vous de me plaindre;

Life à toi de me consoler.

Il y a de la grâce & de la délicatesse dans ces couplets. Au reste, l'édition de ce Numéro est d'une très-belle exécution pour le papier, l'impression, & la gravure dont s'est chargé M. Gaucher.



S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

IL y a eu cette année vingt-quatre Opéras envoyés au Concours des Prix fondés par le Roi en 1784, pour l'encouragement du Théâtre Lyrique. Les Académiciens nommés pour l'examen des Ouvrages, ont déclaré que dans ce nombre ils n'en avoient trouvé aucun qui répondit aux vues de l'institution, & leur parût mériter un des Prix. Ils en ont cependant distingué trois qui annoncent du talent & la connoissance du Théâtre Lyrique, & qui étant corrigés & perfectionnés par leurs Auteurs, pourroient être présentés avec plus de succès au prochain Concours. Ces trois Poèmes sont *Oreste jugé par le Peuple, Médée, & Hipsipile.*

On propose les mêmes Prix pour l'année prochaine, c'est-à-dire, une Médaille de la valeur de 1500 liv. pour la meilleure Tragedie Lyrique; une autre de la valeur de 500 liv. pour la Tragedie qui obtiendra le second rang; & une troisième de 600 liv. pour le meilleur Opéra-Ballet, Pastorale ou Comedie Lyrique.

Les Poèmes destinés au Concours, doivent être remis avant le premier Février 1787, à M. Suard, de l'Académie Française, Secrétaire du Comité des Examineurs. Les Au-

teurs ne se feront point connoître, & mettront seulement leur nom avec une devise dans un papier cacheté.

On croit devoir prévenir encore les Gens de Lettres qui se proposent de concourir, que l'objet de l'Administration dans l'institution de ces Prix, étant *d'encourager les Ecrivains d'un talent distingué à se livrer à la composition des Poèmes Lyriques*, l'invention dans le plan & dans la conduite, l'élégance & la correction du style sont deux mérites indispensables, sans lesquels aucun Ouvrage ne peut prétendre au Prix. Ainsi un Poème dont le sujet & la conduite seroient visiblement imités d'un Ouvrage Dramatique déjà mis au Théâtre, seroit rejeté sans aucun examen; & celui qui réuniroit à la forme Lyrique un dialogue ingénieux & vrai, & une poésie élégante & harmonieuse, obtiendrait la préférence sur le Poème qui, par sa coupe & par l'intérêt même de l'action, seroit susceptible de produire de plus grands effets dramatiques & de plus grandes beautés musicales, si le style en étoit incorrect ou commun.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Samedi 13 Mai, on a représenté, pour la première fois, le *Portrait*, ou le *Danger de tout dire*, Comédie en un Acte & en vers.

Une femme qui préparoit à son époux une

surprise agréable, est trahie par un indiscret qu'elle a mis dans sa confiance. Le mari se livre aux soupçons, à la jalousie, à la colère: tous ses transports s'évanouissent à la vue d'un enfant qui tient en ses mains le portrait, & qui récite un compliment, dont le fond explique le mystère & ses causes. L'indiscret auteur des chagrins momentanés du mari & de la femme, est banni de la maison: le calme & l'amour renaissent entre les deux époux.

Nous serions tentés de croire que cet Ouvrage n'a été représenté à la Comédie Française qu'après l'avoir été sur un Théâtre particulier; car la leçon qu'il renferme nous semble plus directe que générale. Son second titre est ambitieux & même forcé. Le *Danger de tout dire* n'est pas applicable à un bavardage indiscret, nous pourrions même dire, domestique; il ne conviendrait qu'à un caractère d'indiscrétion développé avec quelque étendue. Au reste, c'est une bagatelle qu'il ne faut pas juger avec sévérité, & nous nous abstiendrons de relever quelques défauts de l'action. On y remarque des idées heureuses & des détails bien faits. Le ton général de l'Ouvrage est peut-être trop élevé. Horace a dit :

*Interdum tamen & vocem comœdia tollit,
Iratuſque Chremes tumido dilirigat ore.*

Mais ce principe n'a de rapport qu'avec les sujets d'une certaine importance. La Pièce est fort bien jouée, sur-tout par M. Molé, dont

le talent a donné beaucoup de valeur aux mouvemens de jalousie, de colere & de sensibilité qui mettent en action le personnage du mari.

COMÉDIE ITALIENNE

LE Lundi 15, on a donné, pour la première fois, *Nina, ou la Folle par amour*, Comédie en un Acte & en prose, mêlée d'ariettes. Nina aimoit Germeuil; mais son père, qui lui destinoit un autre époux, la refusa de l'unir à son amant. Germeuil s'est battu contre son rival: on a fait courir le bruit de sa mort; & Nina est devenue folle. Sa folie est d'attendre sans cesse le retour de son bien aimé à l'endroit où elle a reçu la fausse nouvelle de son trépas. Elle méconnoît tout ce qui l'approche: son père même n'est plus à ses yeux qu'un étranger dont elle ne craint point de déchirer l'âme en l'entretenant de sa douleur. Enfin Germeuil reparoit sans être reconnu par sa maîtresse; mais ses discours, ses caresses, & sur-tout un baiser, rendent à Nina sa raison, & la joie rentre dans tous les cœurs.

Une femme devenue folle par amour n'est pas un personnage neuf au Théâtre. *Clémentine & Déformes*, Drame en cinq Actes, par M. Monvel, a dû une partie de son succès au développement plein d'intérêt des tendres &

douloureuses folies de Clémentine. L'Auteur de Nina a pris le fonds de son sujet dans une anecdote connue, & que M. d'Arnaud a traitée dans les *Délassemens d'un Homme sensible*, sous le titre de la *Nouvelle Clémentine*. Voici l'anecdote telle qu'elle a été imprimée dans les Papiers Publics il y a quelques années.

« Une jeune personne n'attendoit que le retour de son prétendu pour lui donner la main, elle se mit en route pour aller à sa rencontre, & elle apprit qu'il étoit mort. A cette fatale nouvelle la raison s'égara : depuis, & pendant plus de cinquante ans, elle a fait tous les jours deux lieues à pied pour aller au devant de son amant. Arrivée à l'endroit où elle espérait le rencontrer, elle s'en retournoit en disant : *Il n'est pas arrivé; allons, j'en viendrai demain.* »

On voit qu'il étoit difficile d'arranger ce sujet pour le Théâtre; & de lui donner une fin satisfaisante & naturelle. L'Auteur l'a traité avec adresse, & d'une manière fort attachante; mais il n'a pas vaincu toutes les difficultés; mais il a laissé quelque chose à désirer aux Amateurs un peu sévères. L'arrivée de Germeuil est brusque, inattendue, rien ne la prépare. Le dénouement qui s'opère par un baiser, est peut-être un peu hasardé pour le Théâtre; & l'effet général de l'Ouvrage nous semble offrir un but équivoque. Le père de Nina a des torts avec elle: ces torts consistent dans la fausse assurance qu'il lui a donnée de la mort de

Germeuil. Il y a de l'indiscrétion, pour ne rien dire de plus, à frapper un cœur amoureux d'un coup aussi sensible, & un père est justement puni quand il est méconnu par sa fille, dont la barbarie a aliéné la raison; mais à côté de ce tableau, n'eût-il pas été nécessaire, pour empêcher les jeunes têtes de s'exalter, de rappeler les droits paternels, & de faire sentir que les convenances des familles ne devoient pas toujours céder à l'effervescence des passions de la jeunesse? Le goût du Théâtre n'a jamais été plus général; par conséquent l'effet des situations qu'il présente n'a jamais été plus dangereux, & jamais les Auteurs Dramatiques n'ont eu plus de raisons pour être circonspects. Nous avouons qu'il seroit très-difficile (nous ne disons pas impossible) de dénouer l'Ouvrage autrement que par le baiser de Germeuil; mais l'effet même que produit ce baiser, fait naître des idées peu avantageuses à la sagesse de Nina. De deux choses l'une: ou il rappelle la raison de l'infortunée en faisant renaitre dans sa mémoire des souvenirs étrangers à l'innocence, ou il parle en faveur du magnétisme & de ses procédés. Quoi qu'il en soit, & malgré nos observations, l'Ouvrage a eu du succès, un très-grand succès, & il le mérite à bien des égards. Le rôle de Nina est parfaitement tracé. Toujours emportée par le même sentiment, cette malheureuse victime de l'amour est placée dans des situations déchirantes & aussi variées qu'elles peuvent l'être. Si l'on est

forcé de remarquer des défauts dans les autres personnages, ils sont bientôt effacés par les larmes que celui-ci fait répandre. L'Auteur est M. Mar... des V..., qui a déjà donné à ce Théâtre le *Vapeux*, *Theodore & Céphise*. La musique est de M. d'Aleyrac; elle a été fort goûtée. Jamais Mme Dugazon n'a montré plus de talent que dans le rôle de Nina: son débit quelquefois inaccentué, quelquefois douloureux & passionné, son œil vague, sa gesticulation tour-à-tour énergique & indéterminée, la mobilité de sa physionomie, les élans de son cœur & la variété de son expression, toujours éloquente pour l'âme, même quand elle est muette pour l'oreille; tout, dans son jeu, porte à la pitié pour le personnage, & à l'admiration pour l'Actrice.

ANNONCES ET NOTICES.

QUINTESSENCE, ou *Eau dite de M. le Premier*. M. Lamégie a annoncé dans le *Mercur* qu'il possédoit le secret de l'*Eau dite M. le Premier*, & qu'il la vendroit au même prix que M. Boiscail-laud. Il a plu à M. Lauron de faire insérer dans le même Journal une espèce de démenti de ces deux annonces de M. Lamégie; & il est clair que M. Lauron veut attirer à lui les personnes qui pour-roient s'adresser à M. Lamégie. De pareilles contestations, si elles pouvoient être longues, si la vérité n'étoit pas facile à établir, ne seroient pas hono-

sables pour deux hommes dont la profession n'est pas d'avoir des secrets, mais de posséder les lumières de la Chimie. Heureusement ce fait est facile à éclaircir & à établir. La Recette de l'Eau de M. le Premier fut donnée dans l'origine par Bular, Médecin Hollandois, au Marquis de Béringhen, & dans la suite M. Boiscaillaud en devint propriétaire. Les papiers de la succession de M. Boiscaillaud, relatifs à sa profession, ont passé dans les mains de M. Lamézie, & parmi ces papiers se trouve la Recette de l'Eau de M. le Premier, écrite de la propre main du Médecin Hollandois, & signée de son nom & de sa main. Considé d'abord simplement à M. Boiscaillaud, cette Recette lui fut donnée dans la suite par le Marquis en pleine propriété. Aussi un héritier du Maréchal qui voulut la lui disputer, fut-il condamné juridiquement.

Quant au prix de cette Eau si précieuse, M. Boiscaillaud l'a vendue constamment 48 liv. la pinte; ses annonces imprimées en sont une preuve sans réplique; & M. Lauron n'a eu rien à répondre lorsque M. Lamézie, en présence d'un Comité de plusieurs Membres de leur Corps, a produit ces annonces imprimées. La composition de cette Eau ne permet pas même de la vendre à un plus bas prix; & si M. Lauron la vend moins cher, c'est qu'apparemment ce n'est pas la même Eau qu'il vend. Il est infiniment facile d'en avoir qui coûtent moins, mais impossible de faire & de vendre à un plus bas prix l'Eau du Médecin Hollandois Bular, du Marquis de Béringhen & de M. Boiscaillaud; cette Eau, à laquelle des effets si salutaires ont mérité toute la confiance publique. Ce que dit ici M. Lamézie est clair, net & précis; & il est impossible que M. Lauron y répande quelques nuages.

Œuvres de M. Sorbt, 2 Vol. in-12. Prix,

3 liv. 12 sols brochés. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques, & Royez, Libraire, quai des Augustins.

La première Edition de cet Ouvrage a eu du succès; elle-ci n'en mérite pas moins par les augmentations que l'Auteur y a faites. On voit qu'il connoit le cœur de l'homme & les mœurs de son siècle. Ses conclusions sont quelquefois exagérées; mais il observe toujours bien.

Atlas nouveau, par M. Mentelle, Historiographe de Mgr. Comte d'Artois; septième Livraison. Elle comprend la Carte ancienne des Pays-Bas & des Provinces-Unies, une feuille; la Carte générale moderne, une feuille; la Carte détaillée des Provinces-Unies, quatre feuilles; la Carte détaillée des Pays-Bas, quatre feuilles; la Carte de la Marche, une feuille; la Carte du Dauphiné, une feuille. Total, douze feuilles.

N. B. MM. les Souscripteurs sont prévenus qu'ayant reçu, selon les conditions du Prospectus, la cinquième & la sixième Livraison *gratis*, ils payeront en recevant cette septième, selon le même Prospectus, 30 liv. La huitième Livraison *délivrée gratis*, & à laquelle on travaille déjà depuis longtemps, contiendra une Carte physique de l'Espagne & du Portugal, une feuille; une Carte ancienne de ce même Pays, une feuille; la Carte générale moderne de l'Espagne, une feuille; la Carte générale moderne du Portugal, une feuille; la Carte détaillée du Portugal & de l'Espagne, neuf feuilles; (ces neuf Cartes pourront se réunir en une seule.) Total, treize feuilles.

N. B. La Carte ancienne, dressée d'après les Auteurs de l'Antiquité & les Itinéraires, a été envoyée manuscrite à Madrid pour y être examinée, corrigée & augmentée par un Savant qui a bien

voulu faire jouir le Public des connoissances que de longues études lui ont procurées sur l'état ancien de son Pays. A la neuvième Livraison on continuera de donner quelques Cartes des Provinces de France, & l'on commencera celles de l'Allemagne d'après les meilleurs matériaux connus dans cet Empire.

On ne pourra souscrire que jusqu'à la fin de cette année, après lequel temps chaque Carte sera du prix de 1 liv. 10 sols. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue de Seine, n°. 27.

LA Géographie très-détaillée de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, publiée par l'Auteur de la Géographie comparée, sous le titre de Choix de Lectures Géographiques & Historiques, se trouve actuellement chez Barrois l'aîné, Libraire, rue du Hurepoix, in-8°. avec Cartes enluminées, 6 Vol. Prix, 24 liv. brochés.

Cet Ouvrage, fait avec l'attention la plus scrupuleuse, soit pour l'exactitude des faits, soit pour les détails qui peuvent intéresser les mœurs, a cet avantage, qu'il peut procurer aux pères & aux mères le plaisir de repasser sans ennui ce qu'ils ont déjà su, en enseignant eux-mêmes la Géographie à leurs enfans. Il a tout l'attrait d'un voyage, sans en avoir les inconvéniens, puisque tout y est pur & vrai. Cet Ouvrage est infiniment propre à concourir aux vues des Maisons d'Education, & le Libraire se fera un devoir de se prêter aux arrangemens que pourroient lui proposer celles de ces Maisons qui voudroient s'en procurer plusieurs Exemplaires.

RECUEIL de Mémoires & de Pièces sur la formation & la fabrication du Salpêtre, in-4°. A Paris, de l'Imprimerie de Moutard, Imprimeur - Libraire,

des Mathurins, hôtel de Cluni. Prix, 16 liv. 20 sols brochés, 18 liv. reliés.

On avoit proposé en 1775 un Prix pour le meilleur Mémoire sur la formation & la fabrication du Salpêtre. L'Administration a désiré qu'on fit connoître au Public ce qu'il y avoit de plus instructif dans les Ouvrages qui ont concouru. MM. Tillet, Cadet, Lavoisier & Sage furent chargés d'en faire les Extraits, qu'on vient de recueillir dans le Volume que nous annonçons. La même vue d'utilité qui avoit fait proposer ce Prix, a déterminé la publication de ces Pièces, qui doivent jeter de grandes lumières sur cette matière importante.

Le même Libraire vient de publier le *Dictionnaire de Police, Tome I*, Ouvrage très-utile, dont nous avons annoncé le Prospectus. Ce premier Volume remplit l'idée avantageuse qu'on s'étoit formée de cette grande Entreprise. Cet Ouvrage est livré par souscription.

VOYAGE en Pologne, Russie, Suède & Danemarck, par M. Will. Coxe, Membre du Collège Royal de Cambridge, & Chapelain de Mylord-Duc de Marlborough, traduit de l'Anglois, & augmenté de Notes, d'Observations & des Eclaircissements nécessaires, par M. P. H. Mallet, ci-devant Professeur Royal à Copenhague, Professeur de l'Académie de Genève, Membre de celles d'Upsal & de Lyon, & Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres de Paris; Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques, Portraits des Princes régnans, Plans & Figures en taille-douce, 2 Vol. in-4°. Prix, 12 liv. chaque Volume broché, & 13 liv. 10 sols franc de port par la poste, ou 4 Vol. in-8°. Prix, 4 liv. chaque Volume broché, & 4 liv. 15 sols franc de port par la poste. A Genève, chez Barde, Manget & Compagnie, Im

primeurs Libraires; & se trouve à Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesnigny, rue des Poitevins.

Cet Ouvrage est destiné à faire suite à l'Histoire des Voyages de l'Abbé Prevost & à celle de M. de la Harpe, & il a déjà paru une Livraison de cette nouvelle Collection; elle est entre les mains d'un nouveau Traducteur, & l'on promet une exécution plus parfaite que celle de la première Livraison. Outre les Notes, le Voyage de M. Coxe aura l'avantage (nécessaire) d'être élagué.

Comme cette suite fait un Ouvrage indépendant de la première Livraison, & qu'on n'a exigé du Public aucun engagement, on sera libre de prendre ou non cette nouvelle suite pour compléter la première, ou de l'acquérir séparément: le prix sera le même dans l'un & l'autre cas. On délivrera les épreuves des figures selon l'ordre des souscriptions. Les Personnes qui ne se seront pas fait inscrire d'ici à la fin de Mai, payeront 2 liv. de plus par chaque Volume in-4°, & 1 liv. par chaque Volume in-8°. On s'inscrit sans rien payer d'avance pour cette seconde Livraison, à Genève, chez Barde, Manget & Compagnie, Imprimeurs-Libraires; à Paris, chez Buisson, Libraire, rue des Poitevins, n°. 13, & chez tous les Libraires de l'Europe, chez qui se vend la première.

RECHERCHES sur la cause des Affections hypochondriques, appelées communément Vapeurs, ou Lettres d'un Médecin sur ces Affections. On y a joint un Journal de l'état du corps, en raison de la perfection de la transpiration & de la température de l'air, par M. Claude Revillon, Docteur en Médecine, de l'Académie des Sciences de Dijon, Correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris & de Mâcon; nouvelle Edition, augmentée

de plusieurs Expériences, in-8°. A Paris, chez la Veuve Hérislant, Imprimeur-Libraire, rue Neuve Notre-Dame.

L'objet de cet Ouvrage est d'autant plus important, que les maladies dont on y traite n'ont jamais été si communes.

VOYAGES de M. le Marquis de Chastellux dans l'Amérique Septentrionale dans les années 1780, 1781 & 1782. 2 vol. in-18°. A Paris, chez Fault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage attendu & désiré, & qui doit intéresser par tant de motifs. Le nom de son Auteur, le pays qu'il décrit, & l'époque des événemens qu'il raconte, tout doit exciter l'empressement du Lecteur.

Les Bas-reliefs du dix huitième siècle, avec des Notes, in 12. Prix, 1 liv. 10-sols. A Londres; & se trouve à Paris, chez Baillou, Libraire, hôtel de Mesgrigny.

Des Bas-reliefs sur lesquels la gloire & la folie ont inscrit nos titres de mérite & nos ridicules forment le cadre de cet Ouvrage, dont le but est sur-tout de rendre hommage aux Hommes célèbres dans tous les genres, dont les noms honorent le dix-huitième siècle. L'Auteur a des connoissances; son style est correct & rapide; il a su grouper divers objets, & passer d'un sujet à l'autre avec adresse; mais on remarque quelquefois dans cette Brochure ce qui étoit presque inévitable; c'est-à-dire, qu'il y a des noms qu'on est surpris d'y rencontrer, comme il en est qu'on y cherche vainement.

CONCERTO pour le Clavecin, Violon, Alto & Basse, Flûtes & Cors ad libitum, par M. P. Lecourt, Organiste de Saint-Germain-en-Laye;

Œuvre I. Prix ; 6 liv. A Saint-Germain, chez l'Auteur, au grand Commun ; & à Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, passage du Café de Foy.

NUMÉRO 5 du Journal de Violon, dédié aux Amateurs, contenant différens Airs nouveaux arrangés pour deux Violons ou Violoncelles.

Ce Journal, qui paroît exactement le premier de chaque mois, est du prix de 15 & 18 liv. Chaque Cahier de 8 pages 2 liv. On s'abonne chez le sieur Borner l'aîné, Professeur de Musique & de Violon, rue Tiquetonne, n^o. 10.

TROIS Airs pour le Forte-Piano avec Violons, Basse, Violes, Flûtes & Cors, par M. Magnelli Florentin. Prix, 6 liv. A Paris, chez Mlle Rivet, au Palais Royal.

T A B L E.

STANCES ,	145	racité & la fidélité à rem-	
<i>Air d'Amphytrion</i> ,	147	plir ses engagements,	170
<i>Charade, Enigme & Logogry-</i>		<i>Chansons nouvelles de M. de</i>	
<i>phe</i> ,	149	<i>Puis</i> ,	176
<i>Eloge de Gresset</i> ,	151	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	179
<i>L'Oncle & les Tantes</i> , Comé-		<i>Comédie Françoise</i> ,	180
<i>die</i> ,	150	<i>Comédie Italienne</i> ,	182
<i>Entretien Socratique sur la ve-</i>		<i>Annonces & Notices</i> ,	185

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 27 Mai 1786. Je n'y, si rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 26 Mai 1786. GUIDA



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 12 Avril.

LES Commissaires nommés pour examiner l'état de la Compagnie de la Baltique & de Guinée ont fini leur travail, dont ils ont fait le rapport au Ministre des Finances. Le Public ignore encore le contenu de cette piece intéressante.

On a proposé aux Négocians de cette ville d'y établir des magasins de bled; ce qu'ils ont accepté, sous la condition qu'on leur permette d'importer du bled de l'étranger, moyennant un certain droit. On a prouvé que le Royaume de Danemarck, en y comprenant les Etats du Roi en Allemagne, ne pouvoient fournir suffisamment de grains à la Norwege, sans s'exposer à une disette. Indépendamment des grains que la Norwege

N^o. 18, 6 Mai 1786.

a

produit elle même, il lui en faut encore par an au moins 540,427 tonnes dont 304,990 pour la partie méridionale.

La navigation Danoise dans la Méditerranée est plus active que jamais ; on avoit compté au mois de Décembre dernier 25 bâtimens Danois rassemblés seulement dans le port de Livourne.

Le Roi a fait distribuer 13,000 fusils aux Bourgeois de cette ville ; l'intention de S. M. est d'exercer au maniement des armes une partie de la Bourgeoisie pour la défense de la ville, en cas de besoin.

La perte du vaisseau la *Concordia*, qui, en allant aux Indes Orientales, a fait naufrage près d'une des isles d'Ecosse, est estimée à 120,000 rixdalers. La Compagnie d'Assurance de cette Capitale perd à ce naufrage trente mille rixdalers. Malgré divers échecs essuyés par cette Compagnie, on assure cependant que son dividende pour cette année sera de 20 rixdalers par action.

A la fin du mois de Février on a enterré à Westerhæsing, dans la Fionie, le nommé Christian Sorensen, âgé de 114 ans. Il avoit servi dans sa jeunesse, & s'étoit trouvé aux batailles de Gadebresch, de Wismar, de Stralsund & de Tondern, où le célèbre Général Steenbok fut fait prisonnier.

Une résolution du Roi du 22 Février permet aux bâtimens nationaux d'importer de

l'isle de Sainte-Croix du sucre & d'autres productions des isles, dans tous les endroits des Etats Européens de S. M. où se trouvent des raffineries de sucre; pourvu que le sucre brut importé ne puisse plus être réexporté.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 22 Avril.

Les dernières lettres de Constantinople, en date du 11 Mars, annoncent la mort de la Sultane Alem-Shah, fille cadette du Grand-Seigneur, vivement affligé de ce nouveau malheur domestique. On continue à débiter beaucoup de contes sur les talens, sur les vertus, sur les projets du nouveau Grand-Visir. Ces éloges sont d'étiquette à chaque promotion Ministérielle; il faudra voir si Jussuf Pacha en justifiera une partie. Son avènement à l'autorité a été suivi du déplacement de l'Aga des Janissaires, remplacé par le Commandant en second. Le Muphti déposé est exilé à sa campagne sur les bords de la Mer Noire, où on lui a même envoyé des présens considérables.

Dans le cours de l'année dernière, il est entré dans le port de Riga 803 bâtimens, & il en est parti 832. La valeur de l'importation a monté à 1,503,823 roubles, indépendamment de 198,232 ducats & de 1,408,665 écus d'Albert en especes; celle de l'exportation à 5,239,484 roubles.

L'année dernière le commerce de Königsberg a occupé 1771 bâtimens pour l'exportation, & 1778 pour l'importation.

On apprend de Pétersbourg que l'Impératrice a agréé le plan d'un canal qui joindra les rivières de Kama & de Wichechda, & établira une communication entre les mers Blanche & Caspienne. Ce canal aura une étendue de vingt werst & coûtera 400,000 roubles. On est occupé aussi de l'examen de deux autres plans, dont l'un a pour objet la jonction des rivières de Wiregra & de Kawschka, pour établir une communication sûte entre les mers Caspienne & Baltique; & l'autre, celle du Tanais & du Wolga, pour aller de la mer Noire à la mer Caspienne.

Cette lettre ajoute encore qu'on se propose d'établir une grande route de Pétersbourg à Moscou.

DE VIENNE, le 21 Avril.

Dans le grand nombre d'Ordonnances, journallement émanées de l'autorité suprême, on a remarqué celle qui vient d'être publiée, relativement à la police du droit de chasse, & dont voici les principales dispositions.

On ne pourra avoir de sangliers que dans les parcs bien fermés; & dans le cas qu'un sanglier fût trouvé hors du parc, permis à toute personne de le tirer ou tuer, de quelque manière que ce soit, comme loups, renards, ou autres bêtes semblables. Si les propriétaires de chasse ou leurs gardes s'y oppoient, ils seroient condamnés à

une amende de vingt-cinq ducats, & en outre de bonnifier tous les dommages causés par le sanglier sorti du parc.

Tout droit de chasse peut être vendu ou affermé; on excepte cependant du droit de l'acheter ou affermer, tout Payfan ou Bourgeois auquel on donneroit par-là occasion de négliger son commerce ou sa culture; pourquoi aussi tous droits de chasse que possèdent les Villes ou Bourgs, seront vendus par licitation au plus offrant, ou affermés de tems à autre.

Toute personne est prévenue d'user de ses bois & prairies conformément à l'Ordonnance subsistante pour les forêts, & il ne sera permis à aucun garde-chasse, ni de couper l'herbe, ni de faire paître les bestiaux, ni de s'approprier ce qu'on appelle dans le pays *pross-bolz* (broussailles) dans les quartiers de chasse appartenant au Souverain.

Les Directions des Cercles doivent veiller à ce que les propriétaires de chasse n'entretiennent trop de gibier au désavantage de la culture, & dans le cas qu'elles s'en apperçoivent, elles emploient sans distinction aucune tous les moyens nécessaires pour en procurer la diminution.

Tout propriétaire d'un fonds quelconque situé dedans ou hors des forêts, prairies, est autorisé à l'enfermer de haies vives ou autres, ou de les entourer de fossés pour obvier au dégât que le gibier pourroit faire en y entrant. Que ces clôtures cependant ne puissent servir à attraper ledit gibier. En outre, dans les endroits qui sont exposés aux inondations, on doit avoir attention de pratiquer dans lesdites haies ou fossés des passages de 500 en 500 pas, afin que dans le cas de gonflement des eaux, ces passages puissent servir au gibier pour s'y réfugier.

Pareillement toute personne pourra toujours repousser ou chasser, de quelque maniere que ce soit, le gibier de ses champs, de ses prairies, de ses vignobles, & si quelque piece de gibier se trouvoit, en sautant, blessée ou même tuée, le propriétaire de chasse ne peut en exiger aucun dédommagement.

Il ne sera jamais permis aux propriétaires de chasse ni aux chasseurs, de chasser ni de poursuivre le gibier, même avec un chien couchant ou d'arrêt, sur aucune piece de terre que ce soit, cultivée ou en emencée, de même que dans aucuns vignobles avant que la vendange y soit faite. Défense même d'y entrer sous le prétexte d'y visiter les œufs ou les nids de faisans ni de perdrix; & dans le cas qu'un propriétaire de droit de chasse entreigne cette Ordonnance, il sera puni par une amende de vingt cinq ducats que la Direction des Cercles aura soin de lui faire payer, & de remettre à celui sur le fonds duquel se sera faite cette transgression. Pour les gardes-chasses en pareil cas, ils seront punis par trois jours de prison.

Tous dommages causés par le gibier, tant aux grains qu'aux vignobles, ou arbres fruitiers, soit dans les chasses du Souverain ou des Seigneurs particuliers, devront sans aucun délai être bonifiés, soit en nature, soit en argent, aux particuliers lésés.

Tous chiens qui chasseront dans un bois ou dans une plaine, pourront être tués par les propriétaires de chasse, ou leurs gardes. On en excepte cependant les chiens de ceux qui sont chargés de veiller à ce que le gibier ne s'écarte point sur les terres cultivées.

Aucune personne ne pourra mettre le pied sur le territoire d'une chasse qui ne lui appartient pas,

avec des armes ou des chiens de chasse, si ce n'est en voyage dans les grandes routes, ou dans les sentiers par les gens de pied. Quiconque transgressera cette défense sera arrêté & puni.

Quiconque trouvera une pièce de gibier blessée elle-même, ou dans un état à pouvoir périr, ne pourra se l'approprier, mais devra en donner connoissance au propriétaire de la chasse.

En général l'action d'attraper ou tirer le gibier étranger, de quelque espece qu'il soit, doit être regardée comme un vol. Pour l'effet de quoi tous braconniers seront poursuivis & traités comme voleurs par les Tribunaux qui ont la connoissance de ces matieres, suivant les loix criminelles, & seront toujours châtiés & punis relativement à ce que le gibier dérobé pourra valoir, suivant que le délit aura été plus ou moins répété, enfin suivant la violence qu'on aura commise, & le dégât qu'on aura causé.

Quiconque sera atteint & convaincu d'avoir recélé un braconnier connu de lui pour tel, sera emprisonné comme braconnier lui même, & livré comme lui à la Justice.

Quiconque sera convaincu d'avoir acheté soiemment du gibier d'un braconnier, sera puni suivant l'exigence des cas.

Quiconque, au contraire, dénoncera un braconnier, recevra douze flor. qui lui seront payés par le propriétaire de la chasse.

Toute personne qui arrêtera & livrera un braconnier, recevra 25 flor. de récompense, qui lui seront payés par les propriétaires de la chasse, auxquels en revanche appartiendront les amendes auxquelles seront condamnés les transgresseurs. Toutefois ces amendes n'auront pas lieu par rapport aux payans qui seront punis corporellement, c'est à dire, par la prison.

Dans le cas qu'un braconnier armé ne rende pas ses armes à la réquisition d'un garde-chasse, & qu'il se mette au contraire en défense, les gardes-chasses ; pour leur propre sûreté & défense, auront la liberté de tirer dessus.

Dans le cas de soupçon fondé qu'une piece de gibier auroit été illicitement tuée ou enlevée, les propriétaires de chasse devront s'adresser aux Magistrats ou Juges, afin de faire dans les maisons les recherches pour découvrir le délit ; mais les propriétaires ou leurs officiers n'auront pas ce droit par eux-mêmes, &c. &c.

Les Commissaires royaux en Hongrie ont notifié le 20 Mars dernier aux Couvens des Paulins ou Minimes le décret de leur suppression. Les biens de ces maisons seront régis par la Caisse de Religion qui sera chargée de payer aux Religieux une pension annuelle.

La Gazette de Clagenfurth du 3 de ce mois contient l'avis suivant :

» Par ordre exprès du Prince François
Seraphin de Portia, on promet un prix de
 » 10 ducats à l'Auteur du meilleur Mémoire
 » sur la Question suivante : savoir, *Si un*
 » *homme doué d'une raison saine, peut trou-*
 » *ver reprehensible un Seigneur, qui par hu-*
 » *manité fait des actes de bonté envers son pro-*
 » *chain dans l'indigence.* La Librairie de
 » Kleinmayer recevra les Mémoires jusqu'à
 » la fin du mois de Septembre.

Le Prince Lobkowitz, assure-t-on, a vendu au Prince de Hohenlohe, Major Général au

service de Prusse, le Duché de Sagan dans la Silésie pour la somme d'un million de flor.

L'opération de l'arpentage en Hongrie a dû commencer le premier de ce mois. Ce travail rencontrera de grandes difficultés, relativement aux calculs du produit des terres, sur lesquels on ne trouvera gueres de renseignemens satisfaisans.

L'Empereur a chargé le Professeur de Luca d'examiner les fondations qui existent dans tous les Etats héréditaires, & de lui en faire un rapport détaillé. Elles forment ici en particulier un objet de 20 millions de florins, & en rapportent par an environ 800,000; les bourses du College Théréfien, qui montent par an à 300,000 florins, non comprises.

DE FRANCFORT, le 26 Avril.

Les Cercles du Rhin sont enfin d'accord à l'égard de l'Ordonnance du cours des monnoies qui faisoit depuis long-temps l'objet de leurs délibérations. La valeur des nouveaux *Louis d'or* a été réglée à 10 flor. 10 creutzers d'Empire : le Ducat à 5 florins 10 creutzers : les *vieux Écus* à 2 flor. 42 creut. les nouveaux *Écus* depuis 1784 à 2 florins 41 creutzers : les demi-écus ont été supprimés, & les autres monnoies d'or & d'argent ne pourront être acceptées que comme

a 5

marchandise de commerce. Cette Ordonnance sera incessamment publiée, mais n'aura force qu'à dater du 15 Mai prochain.

On dit que l'Empereur a ordonné à l'Abbaye de S. Blaise de vendre la partie de ses possessions qui se trouvent hors de la Souabe; ce qui fait présumer qu'on songe à la sécularisation de ce Chapitre. Le Prince-Abbé est allé à Vienne pour détourner cet orage. S. Blaise est une riche Abbaye de Bénédictins en Souabe, dans le voisinage de la Suisse. Depuis long temps ses Religieux se sont distingués par leur érudition. Le Prince actuel, né en 1720., est lui-même un Savant très-laborieux; il étoit fort aimé de l'Impératrice Marie-Thérèse; on lui doit plusieurs ouvrages historiques. En 1770., il fut chargé de transférer à S. Blaise les restes des Princes ou Princesses de la Maison d'Autriche, ensevelis dans la Cathédrale de Basle & à l'Abbaye de Konigsfelden.

M. Druck, Professeur d'Histoire, a prononcé à Stuttgart, le jour anniversaire de la naissance du Duc de Wirtemberg, un Discours sur les égaremens de l'esprit humain, en deux époques différentes. Il compare le tenis où nous vivons avec le siecle de Dioclétien; les *Jambliques*, les *Maximus*, les *Appollonius*, les *Alexandres*, avec plusieurs personnages vivans. *Maximus* enseigna à l'Empereur *Julien* l'art d'appeller les démons pour lui servir de société aussi souvent qu'il le desireroit, & les démons firent des visites à l'Empereur presque tous les soirs. Les mysteres de ce

tems-là ressembloit beaucoup à ceux du nôtre. L'Auteur de ce Discours prétend que la célèbre Apollonius fut une machine employée par les Pythagoriciens à relever leur secte publiquement supprimée depuis long-tems, à écarter les sectateurs d'Epicure & les vrais disciples de Socrate, & qu'on employa les fanatiques pour favoriser des révolutions d'Etat. Les sources de ces égaremens, dans le tems de Dioclétien, étoient à-peu-près les mêmes qui produisent des effets semblables dans le nôtre; le luxe, la nouveauté, l'affoiblissement de l'ame dans un corps enervé, &c. &c. . . . M. Druck pense cependant que ces égaremens ne peuvent produire autant de mal aujourd'hui qu'au tems de Dioclétien. L'Europe ne dépend pas d'un seul Maître, & il devient plus difficile qu'une seule maniere de penser domine.

Le vieux Général de *Ziethen*, dont nous annonçâmes la mort au mois de Janvier dernier, se maria en 1764, dans un âge très avancé. Il demanda le consentement du Roi de Prusse, qui lui répondit : » Mon
» cher Général de Cavalerie de *Ziethen*,
» je vous accorde avec beaucoup de plaisir
» le consentement que vous me demandez
» pour votre mariage projeté avec Made-
» moiselle de *Platen*, & je vous souhaite
» tout le bonheur que vous pouvez désirer.
» Aussi, si je pouvois savoir où vous célé-
» brez vos noces, j'y viendrois moi-même
» pour y danser. Je suis Votre Roi,
» bien affectionné, &c.

Un Journal politique offre les détails sui-

vans sur les impositions & les revenus de la Silésie.

Les terres du Domaine, & celles appartenantes aux Princes, à la Noblesse, aux Cures & aux Ecoles publiques paient par an 28 rixdalers & demi sur cent rixdalers du produit; les terres de roture ou des paysans paient 34 rixdalers, & celles appartenantes aux Evêques, aux Chapitres & aux Couvens 50. — On évalue la valeur des terres à 80 millions, & leur produit moyen à 6 millions de rixdalers. — La contribution annuelle des Artisans & des Manœuvres monte à environ 15,000 rixdalers. — Les Fileurs de lin & de laine, & les Tisserands sont exempts de la taxe d'industrie. — Les droits d'accise montent par an à un million. — Les revenus que le Souverain tire de ses domaines, des bois, des mines de fer & des forges, sont évalués à la somme de 300,000 rixdalers. — L'octroi des Juifs est de 10,000 rixdalers; les cartes à jouer & le papier timbré rendent par an 20,000 rixdalers, &c. En général, les revenus du Souverain peuvent être estimés 5,854,632 rixdalers, dont il faut par an 2,900,000 pour l'état militaire, & 1,400,000 liv. pour l'état civil.

Un autre Journal Allemand donne l'état suivant qu'il dit authentique, du commerce des Etats de la Maison d'Autriche, pendant l'année 1782 :

	<i>flor.</i>	<i>creutz.</i>
Exportation des Etats héréditaires en Allemagne dans l'Etranger. . .	15,530,079	26.

Importation de l'Etran-

ger.	13,463,040	58
------	------------	----

Bénéfice de ces Etats.	2,067,038	28
------------------------	-----------	----

Exportation des mêmes Etats dans la Hongrie, la Transylvanie, la Galicie & le Tyrol.	10,167,708	4
---	------------	---

Importation de ces pays.	13,964,222	15
-----------------------------	------------	----

Perte des Etats héréditaires d'Allemagne.	3,796,514	11
--	-----------	----

Le Duché de Magdebourg, & le Comté de Mansfeld qui en fait partie, lit-on dans une nouvelle description topographique de cette Province, renferment une population de 249,593 ames. On y avoit compté 248,262 en 1783, & 226,573 en 1756; la surface est de 84 milles carrés, ce qui produit un peu plus de 2,971 personnes sur un mille.

Nous avons présenté quelques résultats du Mémoire fait par le Baron de Heiniz, Ministre d'Etat du Roi de Prusse, sur les produits du regne minéral dans les différens Etats de la Monarchie Prussienne. Voici quelques détails ultérieurs de ce Mémoire qui peuvent intéresser les Naturalistes & les Economistes politiques.

La Prusse orientale & occidentale, située aux frontières de la Pologne, renferme des mines de fer très-abondantes; on pourroit en retirer par an 179,750 quintaux de fer en gueuse, & elles en fournissent encore au moins pour 30 années

consécutives ; l'ambre jaune que l'on trouve aux environs de Pillau est aussi une production de cette Province, de même que le salpêtre. — Près d'Elbingue on trouve des terrains à tourbes qui fourniront à la consommation encore pour 35 ans. A Rothenbourg sont établies des forges de cuivre, & plusieurs verreries aux frontières de la Pologne. — On exploite dans la Poméranie deux mines de fer. Il y a des salines près de Cöteborg, & des forges de cuivre à Guisenbagen, Gallnow & Stolpe. On a établi dans la Marche ~~Biechowitz~~ & dans la nouvelle Marche une fonderie de fer & 9 nouvelles forges. La mine d'alun à Freyvalde en fournit par an 8360 quintaux. La partie orientale de la Silésie & le Comté de Glaz fournissent des charbons de terre, de la calamine, du plomb, du fer rouge & blanc, du sel & de la chaux ; il y a des forges de cuivre, des fabriques de laiton & de porcelaine & des verreries. 47 fonderies & 185 forges établies dans la haute Silésie fournissent par an 21,819 quintaux de fer en gueuse, 127,840 quintaux de fer en barres, 2000 quintaux d'acier, 1200 quintaux de fer en tôle, & 200 quintaux de fil de fer. Il se trouve à Tarnerriz & à Beuthen une couche de minerai de plomb : le quintal de ce minerai produit 72 livres pesant de plomb, toute la couche peut en contenir 4,060,726 quintaux & demi. La Seigneurie de Piessé fournit du charbon de terre en abondance ; on a établi à Kraschow & à Jedlize des fonderies & des ateliers d'acier. Les salines abondantes de la haute Silésie pourront un jour remplacer celles du Magdebourg, lorsque la rareté du bois & du charbon de terre nous mettra dans le cas d'en abandonner l'exploitation. Les verreries dans la Seigneurie de Piessé & les fabriques de fayence de Proskau & de Glieniz sont

en si bon état, qu'elles exportent de leurs marchandises à l'étranger. La partie orientale de la Silésie renferme aussi des mines considérables, & on y a établi divers ateliers & fabriques. Depuis 1783 on exploite à Giehrén dans la basse Silésie des mines d'étain & du cobalt. Les mines de cuivre de Rudolstadt rendent actuellement par an 350 quintaux de ce métal. A Wartenberg, Spörtau & Schmiedeberg sont des mines de fer. Les nouvelles carrières de charbon de terre à Hultschin sur l'Odér en fournissent actuellement 12933 Scheffels (minots) par an; les carrières de charbon de terre aux environs de Schweidniz deviennent de jour en jour plus précieuses: leur produit est triplé depuis trois ans. Elles deviendroient encore plus avantageuses à l'Etat, si l'on rendoit navigable la rivière de Schweidniz, ce qui pourroit s'effectuer par des écluses avec une somme de 400,000 rixdalers. L'arsenic se tire des mines de Reichenstein. Beaucoup de fabriques en Silésie, & notamment celles de vitriol à Schreiberchau, de Cobalt à Querbac, de porcelaines & de terre à pipes, &c. tirent les matières premières des mines même du pays.

On exploite dans les Duchés de Magdebourg & d'Halberstadt & dans les Comtés de Mansfeld & d'Hohenstein, de l'argent, du cuivre, du fer, du porphyre, de l'albâtre, des terres argilleuses, du charbon de terre, de la tourbe, du salpêtre & du sel. Les mines de cuivre dans ces deux Comtés rendent par an 4000 quintaux de cuivre & 3000 marcs d'argent; on a trouvé à Gollwitz une couche de cuivre & d'argent très-riche. Les mines de fer dans le Comté de Hohenstein & de Wernigerode occupent les fonderies établies à Sorge, Ilfenbourg & Schierke qui fournissent le fer nécessaire aux magasins de Magdebourg dans la

vieille Marche, & à ceux établis dans la Seigneurie de Prigniz. Trente-deux fours à chaux tirent les pierres calcaires des carrières de Wanzenben & de Weferlingen. — On exploite à Halle de l'alun-blanc, ce qui fait présumer qu'il y avoit ici autrefois un volcan. Les carrières de charbon de terre de Meisdorf n'ont produit jusqu'à présent que 3744 scheffels de charbon par an, mais celles de Wettin, de Doclau & de Loebegrün en vendent annuellement 102,480 scheffels. Il n'a existé jusqu'à présent que 34 salpêtriers dans les Etats de S. M. Leur produit est augmenté de 200 quintaux par an, mais comme elles ne fournissent pas suffisamment de salpêtre à l'artillerie du Roi, à laquelle il en faut par an 3000 quintaux, il seroit essentiel de mettre en exploitation les mines de salpêtre dans la Prusse & dans la Silésie. Les provinces Westphaliennes produisent du charbon de terre, de la tourbe, de la chaux, du cuivre & du plomb. L'année dernière les mines de fer à Dahlen, Heller & Blankenstein, dans le Comté de la Marche ont produit 803,614 livres pesant de fer. Les carrières de charbon de terre que l'on exploite dans ce Comté sont les plus abondantes dans les Etats du Roi. On en a exporté pour plus de 200,000 rixdalers; ces carrières fournissent du charbon en si grande abondance, que l'on pourroit aisément doubler leur produit annuel. On fabrique au Saurlande dans la Westphalie pour 600,000 rixdalers de marchandises de fer dont on exporte à l'étranger pour 46,000 rixdalers. L'Ostfrise produit beaucoup de tourbe, dont la qualité est aussi bonne que celle de la tourbe d'Hollande. On compte dans les Margraviats de Bayreuth & d'Anspach 13 fonderies de fer qui fournissent par an 60,840 quintaux de gueule. Les productions minérales des Princi-

prutés de Neufchâtel & de Valangin n'ont pas encore été examinées avec soin.

ITALIE:

DE NAPLES, le 5 Avril.

Un Page qui servoit dans la maison du Duc de Civitella, avoit un oncle passé en Floride depuis longues années, & dont il n'avoit jamais reçu de nouvelles. Cet oncle est venu à mourir en Amérique. Ne connoissant point d'héritier, & n'ayant qu'une idée confuse d'un neveu dont il ne connoissoit pas le lieu de résidence, il fit un testament par lequel il recommandoit de faire une exacte recherche de ce neveu, qu'il soupçonnoit être dans le Royaume de Naples, ajoutant que, si on le trouvoit, il l'instituoit son légataire universel; que, si on ne le retrouvoit pas, il laissoit la moitié de ses biens à Sa Maesté Catholique, & destinoit l'autre moitié à fonder un hôpital pour les pauvres. Le Roi d'Espagne ayant appris ces dispositions du testateur, ordonna toutes les perquisitions nécessaires en Espagne & dans le Royaume de Naples. On fit afficher des avis dans tous les carrefours & les places publiques, qui portoient que, *si le nommé tel, fils d'un tel, se trouvoit dans le Royaume de Naples, il pouvoit s'adresser au Secrétaire de S. Exc. le Marquis de Caraccioli.*

Le Page lit l'affiche & se rend à la Secrétairerie sans savoir de quoi il s'agissoit. Il fut agréablement surpris de se voir tout-à-coup l'héritier d'un oncle auquel il ne songeoit pas, & d'entrer en possession d'un million trois cents mille piastres fortes qui constituent son héritage.

DE MODÈNE, le 8 Avril.

Le 29 du mois dernier, notre Souverain a rendu un Edit mémorable, nouveau témoignage de la sollicitude paternelle de ce Prince pour ses sujets.

HERCULES III, par la grace de Dieu, Duc de Modène, Reggio, la Mirandole, &c. La félicité des peuples qui nous sont confiés fut, dans tous les tems, le premier & le plus agréable objet de nos soins paternels. Notre zele, toujours empressé d'aller au-devant de ce qui peut accroître cette félicité, nous engage aujourd'hui à délivrer nos très-chers sujets du fardeau de quelques impôts; d'ouvrir au commerce des communications intérieures & extérieures, plus faciles; de mettre les Communautés & les Œuvres pies en état d'acquitter leurs dettes; de former de nouveaux établissemens pour le progrès des Sciences, par l'érection de nouvelles Chaires; enfin de tendre une main secourable & bienfaisante à l'indigence & à la mendicité. C'est pourquoi, de l'avis de notre premier Ministre, le Comte J. B. Munarini, nous avons résolu, 1°. de réduire à 5 livres la contribution qui se payoit ci-devant à raison de 7 liv. 15 s. pour tous les propriétaires sur chaque solda d'estime au recensement général; 2°. de construire deux ponts de pierre; l'un sur la Secchia, dans le grand chemin qui conduit à Reggio; l'autre sur le Panaro, dans le chemin de Bologne; 3°. d'ouvrir une grande route de Reggio à Castelnovo, & une autre de P. évé à Pelago; 4°. d'exempter les Arts & Mériers de toute taxe; 5°. d'acquitter toutes les dettes que les Communautés avoient contractées pour le-

courir l'Etat; 6°. d'abolir plusieurs impôts extraordinaires, dont la cause a cessé, entr'autres celui de quatre sols sur chaque sac de fromens, de deux sols sur chaque sac de météil, & la dime sur les prés. Les autres articles sont relatifs à l'Université, dont les revenus sont augmentés; à l'amélioration des études, à l'établissement & l'augmentation des portions congrues, pour les Cures dont les revenus ne peuvent suffire à leur subsistance.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 25 Avril.

Mylord Cornwallis part pour le Bengale sur le paquebot l'*Hirondelle*, (*The Swallow*) qui sans retard, mettra à la voile le 1^{er}. de Mai. S. S. n'emmene avec elle que trois Officiers, au nombre desquels ne se trouve pas même le Capitaine *Singleton* son gendre. Le Colonel *Tarleton* a fait d'inutiles tentatives auprès de Lord Cornwallis, pour le suivre dans l'Inde.

Le 19, arriva au Bureau de la Compagnie des Indes l'Ecrivain du *Lascelles*, vaisseau venant de la Chine, & mouillé à Plymouth. Ce bâtiment a devancé le *Royal-Admiral*, parti avec lui de Sainte Helene le 24 Février. Le *Houghton*, le *Chesterfield* & le *Camden* ont fait voile de la Chine le 1^{er}. Décembre dernier. Le *Lascelles* rapporte que le *Montague* a péri dans la riviere de Bengale, par le feu du salpêtre qu'il avoit à bord. Heureusement, il

ne s'y trouvoit pas encore de marchandises de la Compagnie, & tout l'équipage a été sauvé.

Le 12 Juin prochain, la Compagnie des Indes mettra en vente 3,550,000 liv. pesant de thés de différentes qualités.

Depuis long-temps, il n'y a eu d'exemple d'une aussi grande activité dans les Chantiers de la Marine Royale. Les ouvriers de *Chatam* ont ordre de travailler jusqu'au 1er. Octobre à doubles journées. Avant la fin de l'année, on aura mis à flot 9 vaisseaux de ligne nouvellement construits. Le même jour, que l'*Impregnable* de 90 can. a été lancé à *Deptford*, on a lancé à *Blackwal*, Chantier particulier sur la Tamise, l'*Hannibal* de 74 canons.

De l'état présenté à la Chambre des Communes par l'Amirauté, & contenant la liste des vaisseaux de guerre, vendus comme hors de service, depuis le 1er. Janvier 1782, au 1er. de 1786, il résulte qu'on s'est défait de 129 navires de différentes forces, & dont la vente a produit 103,401 liv. sterl. Dans ce nombre se trouvent neuf vieux vaisseaux de ligne. Outre cela, il en a été dépecé plusieurs qui ne sont point portés sur cette liste, tels que le *Prince de Galles*, le *Buffalo*, le *Bell Isle*, le *Dublin*, l'*Ardent*, qu'on est occupé à reconstruire.

Le cours du change, dit le *Public Ledger*, n'a jamais été aussi long-temps & à un point aussi haut en faveur de l'Angleterre. Jamais non plus, le ministère ne s'est attaché avec autant de zèle

à étendre le commerce de la Grande-Bretagne & à encourager l'agriculture. La réduction de plusieurs droits, & par conséquent la destruction de la contrebande que ces droits favorisoient, des traités de commerce entamés avec la France & la Russie, les pêcheries encouragées, l'exportation de toutes les productions nationales récompensée par des gratifications; telles sont les opérations que le gouvernement anglois a effectuées, ou est sur le point d'achever, & telles sont probablement les causes de l'état actuel du change.

Il est question de trapper de nouvelles espèces d'argent vers la fin de la Session actuelle du Parlement; mais quand ces objets seroient remis à l'année prochaine, il n'en résulteroit aucun mal. En effet, on n'auroit plus alors rien à craindre des variations dans le prix des matières, vu la grande provision qu'on en a faite, lorsqu'elles étoient au plus bas prix.

Le Gouvernement fera aussi frapper quelques petites monnoies d'or. Ce seront des parties aliquotes de guinées, telles que des pièces de 7 & de 14 schellings, que l'on ajoutera aux espèces en circulation dans le Royaume.

Le sieur *Rubinelli*, Chanteur célèbre en Italie, du genre de ceux qu'on nomme *Contr'alto*, est arrivé en cette ville, où il est engagé pour le Théâtre de l'Opera, moyennant 1,700 liv. sterl. & une représentation à son bénéfice pour tout le courant de la saison prochaine & la fin de celle ci.

Nous avons fait, dit le *Morning-Chronicle*,

les progrès les plus extraordinaires & les plus inattendus dans les arts mécaniques, dans les machines qui servent aux manufactures, & sur-tout dans les différentes branches de métallurgie. Il n'y a aucune nation de l'Europe qui puisse entrer en concurrence avec nous dans les opérations qui dépendent de la pompe à feu. La manière de simplifier ce mécanisme compliqué, l'usage facile & économique qu'on fait de cette machine, la distribution qui peut servir de force mouvante générale, au lieu du vent, de l'eau & des chevaux, sont autant de découvertes qui se sont faites dans ce petit nombre d'années, & que nous devons à M. Bolton de Birmingham. Cet Artiste ingénieux vient d'adopter un procédé très-intéressant, pour l'habitation & la santé des manufacturiers & de leurs voisins; c'est l'application du principe de M. *Atwood* à la pompe à feu. Cette application a été tellement perfectionnée par son Auteur, que les pompes à feu ne donnent presque plus de fumée.

Le *Baptista*, vaisseau Russe, du port de 1400 tonneaux, venant de l'Isle de France, & destiné pour Mascate, où il alloit prendre un chargement de mulets, a été assailli d'un gros temps qui l'a fort maltraité & contraint de relâcher à Bombay. Il étoit dans le bassin, lorsque le *Nancy* a quitté ce port, mais en si mauvais état, qu'on balançoit à lui donner un radoub. Ce vaisseau a été construit à Archangel.

Jonathan Beresford, Ecuier, Officier dans l'armée rébellé d'Irlande en 1715, réfugié ensuite en France, & rentré en grâce sous le regne de George II, vient de mou-

air à Clare en Irlande , âgé de 107 ans.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Extraits des différentes Gazettes Américaines du 20 Février.

On avoit dit que les Commissaires du Congrès avoient eu une conférence avec les Sauvages , à Golsinton , & que ceux ci étoient retournés chez eux convenus des conditions du traité : cela n'est rien moins qu'exact. Il paroît , par la commission des agens de la Georgie , qu'ils auront ordre de protester contre tout ce que les Commissaires du Congrès pourroient faire contre les droits , les privilèges & la souveraineté de l'Etat. Il ne se trouva d'ailleurs à cette conférence que deux Rois ou Chefs des Sauvages. Il étoit dit dans l'article des traités , 1°. que le Congrès prétendoit avoir un droit exclusif sur le sol ; 2°. que si un homme blanc passoit du côté des Sauvages , l'homme blanc seroit envoyé au Congrès qui devoit prononcer sur la manière de le juger. C'est à l'occasion de ces deux points contre lesquels les Commissaires de la Georgie ont protesté , que la négociation avec les Députés du Congrès a été rompue. Quelques jours après , dix-sept Rois ou Chefs de Tribu sont venus trouver les Agens de cet état , revêtus de pouvoirs pour traiter avec les Sauvages. Au moyen de ce nouveau traité la Georgie a obtenu une nouvelle cession de terres , dont les limites fixées par une ligne tirée de la rivière Canouchic jusqu'à l'embouchure de la branche méridionale de Ste. Marie , forment un territoire d'environ 20 lieues sur 13. Après cet arrangement les Sauvages sont retournés chez eux sans conclure aucun traité avec les Commissaires du Congrès.

On a été généralement alarmé de voir que le Congrès avoit pris en considération les requêtes des Compagnies qui propofoient de former des établissemens dans le pays des Vandales, des Illinois & des Onabaches. Les Délégués de la Pensylvanie se sont vivement opposés à leurs demandes; mais le Comité auquel l'examen de cette affaire a été remis, l'a approuvée, & en a fait un rapport favorable. Le Congrès cependant n'a rien décidé. On assure qu'il est question de borner la Virginie au mont Alleganis, ce qui produira vraisemblablement des troubles dont on ne sauroit prévoir toute l'étendue.

Il est vrai que dès l'instant que les habitans auront les moyens suffisans, il sera très-utile de former un Gouvernement des nouveaux établissemens en-deça de l'Ohio, mais il seroit absurde de donner toutes ces terres à des Compagnies particulières. Le Congrès doit se garder de couper le pain par morceaux à la prière de spéculateurs intéressés qui ne cherchent qu'à satisfaire leur avidité. Ils auront sans doute envoyé des émissaires parmi les habitans de ce pays, pour les engager à desirer cet arrangement. Les Pensylvaniens auront la majeure partie de ce pays, s'ils réussissent dans leur dessein.

On doit observer que les projets dont on vient de parler furent rejettés en 1781, comme dangereux & préjudiciables, & qu'ils ont été appuyés en 1785, par le même parti qui les avoit condamnés.

Le Congrès a arrêté d'établir à New-Yorck un Hôtel des Monnoies, dans lequel il sera frappé des monnoies d'or & d'argent ayant cours dans tous les Etats-Unis. Mais chaque Etat se réservera le privilege de battre

re des monnoies de cuivre portant les armes. Le Congrès a également arrêté que les monnoies d'or & d'argent seront au même titre que les monnoies de France, en considération des liaisons de commerce qui existent entre les deux nations, & pour empêcher que les monnoies ne soient exportées dans l'Etranger.

Les Anglois n'ont point même encore rendu les postes sur les frontieres de l'Etat de New-Yorck, ce qui gêne essentiellement le commerce des Américains, & empêche les progrès de leurs établissemens.

Le 18 Décembre 1785, le sloop l'*Expériment*, commandé par le Capitaine Stewart Dean, a appareillé de New-Yorck pour Canton en Chine. C'est le second bâtiment sorti des Etats-Unis pour une destination si éloignée. Ces entreprises prouvent que rien n'est impossible au courage excité par l'intérêt, & secondé par l'expérience & l'habileté. L'*Impératrice de la Chine*, le premier vaisseau qui a fait ce voyage, étoit un très-petit navire relativement aux dangers d'une traversée aussi longue, & cependant ce navire est revenu en Amérique sans le moindre accident, quoiqu'il n'y eût pas à bord un seul homme qui connût cette navigation. On a peut-être encore un exemple plus frappant de ce que peut une audace éclairée; c'est celui d'un sloop de 40 tonneaux, qui a visité deux fois de suite, sans la moindre perte, le Cap de Bonne-Espérance, & cependant on sait qu'il n'y a pas de navigation plus dangereuse que celle des Etats-Unis à ce Cap. Il est donc probable que l'*Expériment*, construit avec les meilleurs matériaux selon tou-

tes les règles de l'art, & dirigé par un habile Commandant, n'aura pas moins de succès. Ces entreprises, observe un papier de New Yorck, peuvent devenir si utiles, que nous ne doutons point que la législature ne s'en occupe, & ne fasse les réglemens convenables pour tirer tout le parti d'une branche de commerce aussi importante qu'elle promet à ce nouvel Empire. Il ne faut pour cela qu'encourager la culture du ginseng, en empêchant qu'il ne soit exporté ailleurs qu'en Chine & qu'à bord de nos propres bâtimens, & mettre des droits énormes sur toutes les productions de l'Orient, qui n'en seront point importées directement dans des bâtimens appartenans à des citoyens des Etats-Unis. Le premier de ces réglemens nous mettra bientôt à portée d'avoir en retour & sans argent toutes les productions de l'Inde qui pourront nous être nécessaires, & le second nous assurera la jouissance entière & exclusive d'un commerce aussi lucratif.

La population de Charles-Town dans la province de Massachusset, augmente journellement avec une rapidité inconcevable. Cette Ville, à laquelle les Anglois avoient mis le feu en 1775, est actuellement repeuplée au point qu'on y a établi une Imprimerie, & qu'elle a une Gazette qui paroît deux fois par semaine; le port que l'on construit actuellement sur la rivière Charles, & qui sera fini au mois de Juillet prochain, ne peut manquer d'accélérer infiniment les progrès de cette Ville si agréable d'ailleurs par sa situation; & Charles-Town, si célèbre dans les annales de l'Amérique, renaîtra de ses cendres. Ce qui paroît constant, c'est que sous peu d'années il deviendra une des principales cités de la Nouvelle-Angleterre.

L'Assemblée générale de Rhode-Island a

passé un Acte, conforme aux réquisitions du Congrès, du 27 Septembre dernier, & il a été rendu un Acte pour ordonner que la somme de 16,390 liv. 1 s. 6 den., [contingent de cet Etat sur les 5 millions de piastrres] soit payée au Bureau d'emprunt du Continent, en déduction de la somme de 20,000 liv. montant de la taxe ordonnée dans la précédente session.

On se rappelle que la Législation de l'Etat de Pensylvanie avoit précédemment imposé des droits considérables sur l'importation des vins & des fruits de Portugal, pour être perçus tant que les Portugais refuseroient d'admettre dans leurs ports les farines Américaines. Mais cette prohibition ayant été limitée depuis peu au Royaume de Portugal seulement, & l'importation des farines Américaines ayant été permise dans toutes les Colonies Portugaises, l'Etat de Pensylvanie a passé un acte le 24 Décembre 1785, par lequel les vins & les fruits de Portugal sont déchargés de tous droits à leur importation.

Extrait d'une lettre écrite au fort Mackintosh, en date du 4 Octobre 1785.

Après une marche très-fatigante de six semaines, nous sommes arrivés à Pittsburgh le 5 du mois dernier : nous n'y sommes restés qu'un jour ; nous avons ensuite descendu l'Ohio jusqu'en cet endroit qui est distant de 28 milles de Pittsburgh. Nous menons ici une vie fort agréable : le fort est situé sur les rives de l'Ohio, qui nous fournit les poissons les plus délicieux ;

On en trouve d'une taille énorme ; j'ai moi-même pêché des chats marins (cat-fish), qui pesoient quarante livres, des perches de quatorze, & des brochets de vingt-cinq. Quant aux oiseaux de rivieres, nous en avons une quantité innombrable. Le gibier, quoiqu'excellent, est si commun, qu'il se vend un sou la livre. Enfin, nous sommes dans un pays qui mériteroit de devenir aussi grand qu'il est beau. Le nombre des personnes qui quittent les différens Etats pour venir s'établir ici, est étonnant. Il y a dans ce moment-ci des spéculateurs du nouveau Jersey & autres Etats, qui examinent le pays avec des Ingénieurs. Le Colonel Tuppés, qui est du nombre, est tellement satisfait, qu'il a dessein de s'y établir aussi. L'établissement de Kenucki, qui étoit à peine connu en 1775, s'est accru à un point presque incroyable. On y compte environ 30,000 ames. C'est avec raison qu'on a vanté la fertilité & la beauté du pays. Lorsqu'on sera parvenu à obtenir des Espagnols la permission de descendre le Mississipi, on s'occupera tout l'été à construire des bâtimens de cent à cent quarante tonneaux, qui descendront le long du fleuve. Tout invite les habitans à ce genre d'industrie, mais particulièrement l'abondance des bois de construction. Les Commissaires nommés pour conclure un traité avec les grands Miamis, ont quitté cette garnison avec leur escorte, le 30 Septembre.

Nous devons aussi partir dans quelques jours & descendre l'Ohio jusqu'à l'embouchure du Muckingum, distant de 130 milles ; nous y passerons tout l'hiver, en nous fortifiant contre les Sauvages. Notre établissement servira de poste avancé, & établira la propriété des Etats Unis sur tout ce pays.

On apprend par des lettres de Shelburne,

dans la Nouvelle Ecosse, que le vaisseau le *Gibson* est dernièrement revenu de la pêche de la baleine. Cette expédition a été si heureuse, que le produit net de la pêche sera de 5600 guinées. Les propriétaires de ce navire sont presque tous des émigrans qui ont quitté New-York lors de la révolution. L'un d'eux aura à lui seul un dividende de 500 guinées.

Il y a dans ce moment au Connecticut quatre femmes qui sont entr'elles fille, mere, grand'mere & bisayeule, & qui ont accouché toutes si récemment, qu'elles allaitent actuellement chacune leur enfant.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 26 Avril.

Le Marquis de Forges - Parny & le Vicomte de Montchenu, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 22 de ce mois, celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse.

Le même jour, le Marquis de Vergennes, Ambassadeur du Roi en Suisse, qui étoit de retour par congé, a eu l'honneur de prendre congé de S. M. pour retourner à son Ambassade, étant présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères.

Le lendemain, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du

Marquis de Chastellier-Dumesnil , Maître-de-camp Lieutenant commandant & Inspecteur du Régiment du Colonel-général des Hussards , avec Dame Elisabeth de Deux-Ponts , Comtesse de Forbath , Chanoinesse du Chapitre noble d'Avesnes en Auvergne ; & celui du Comte de Rancher , Sous-Lieutenant en second au Régiment des Gardes-Françoises , avec Demoiselle Leviconte de Blangy.

Le même jour , la Duchesse de Saux-Tavannes , présentée par la Maréchale de Lévis, eut l'honneur de prendre le Tabouret.

La Vicomtesse de Lort eut celui d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Conway.

Ce jour , le sieur des Effarts , Avocat , Membre de plusieurs Académies , a eu l'honneur de présenter au Roi un Ouvrage que S. M. a honoré de sa souscription , & qui a pour titre : *Dictionnaire universel de Police ; contenant l'origine & les progrès de cette partie importante de l'Administration civile en France ; les Loix , Réglemens & Arrêts qui y ont rapport : les droits , privilèges & fonctions des Magistrats & Officiers qui exercent la Police ; enfin , un Tableau historique de la maniere dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe* *.

Le 11 , M. le Comte de Waroquier de Combles , Officier d'Infanterie , a eu l'honneur de présenter au Roi les 3 premiers volumes

* On souscrit pour cet Ouvrage chez Moutard , Imprimeur-Libraire de la Reine , Hôtel de Cluny , rue des Mathurins.

de son *Tableau généalogique, historique de la Noblesse*, enrichi de gravures *.

DE PARIS, le 4 Mai.

On n'accusera certainement pas le Rédacteur de ce Journal de crédulité. Jamais personne n'a poussé plus loin la défiance de toutes ces fables, qu'on appelle des *nouvelles*, & n'a eu plus fréquemment l'attention d'avertir les lecteurs de ne pas y donner créance légèrement. Voici deux preuves récentes de la nécessité de ces précautions. Nous avons rapporté, d'après les Gazettes, la prétendue aventure d'un Héros qui avoit courageusement défendu sa bourse & sa vie dans une hôtellerie sur les frontières de la Lorraine. Cette histoire est un Roman absurde que les Affiches de Lorraine viennent de réfuter de la manière la plus évidente. Sur les lieux, tout le monde ignore ce brillant coup de main ; il n'y a pas même d'*Auberge écartée* sur le grand chemin désigné.

Les Journaux, les Feuilles périodiques n'ont pas manqué de répéter la relation non moins merveilleuse du salut inespéré des Religieux du mont Saint-Bernard, emprisonnés par vingt-deux voleurs qu'étrangla un chien de garde ; mais ces Feuilles en copiant cette belle anecdote, se sont bien gardés de transcrire également les objections qui nous faisoient regarder ce conte

* L'Ouvrage de M de Bonneville présenté à la Reine, & annoncé l'Ordinaire dernier, se trouve à Paris chez Barrois & Royez, Libraires, Quai des Augustins,

comme un conte. Aujourd'hui nous savons par les informations les plus authentiques qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ce récit ; & nous souhaitons n'être pas les seuls à instruire le Public de la vérité, comme nous avons été les seuls à infirmer l'autorité tranchante & infaillible des Nouvellistes.

On apprend de l'Orient, que les vaisseaux de la Compagnie des Indes, le *Comte d'Artois* & le *Comte de Vergennes*, en sont partis le 16 d'Avril pour la côte de Coromandel.

Pendant le mois de Mars, 28 navires ont mis en ccature à Bordeaux le premier Avril, il en restoit dans le port deux cents quatre-vingts treize étrangers & soixante-quatorze françois, vingt-cinq étoient sur les divers chantiers en construction.

Le même mois, il est entré dans le port treize navires venant des isles françoises; savoir quatre du Port-au-Prince, deux du Cap, deux de la Martinique, trois de la Guadeloupe, un de St. Louis, un du port de Paix; leurs chargemens consistoient en sucre, café, indigo, cacao, coton, bois de gayac, &c. Il est en outre entré cent dix-neuf bâtimens de petit cabotage, trois de grand, ainsi que soixante-cinq navires étrangers chargés de bled, avoine, merrain, planches, poutres, fer, bierre, chanvre, beurre, fromage, farine, &c. & la plus grande partie sur leur lest.

Ce mois, il est sorti du même port vingt-deux navires françois destinés, savoir, deux aux isles du Vent, un au Port au-Prince, quatre au Cap, six à Saint-Domingue, cinq à la Marunique, deux

à la Guadeloupe, un à Cayenne & un à Mozambique; leurs chargemens consistoient en vin, farine, bœuf, beurre, biere, eau-de-vie, lard, marchandises seches. &c. Il est en outre sorti cent vingt-sept bâtimens de petit caborage, cinq de grand, & cent vingt-trois navires étrangers chargés de vin, sucre, eau-de-vie, prunes, tyrop, &c

Une Feuille publique rapporte le trait suivant.

Vers le 15 Janvier dernier, un particulier de Paris se rendit chez un Aubergiste, au bourg de Darnétal, près de Rouen, où il est resté jusqu'à l'instant de son décès, arrivé le 15 Mars. Pendant cet intervalle de tems, il a mené une vie assez simple, buvant & mangeant à peu de frais avec les gens de la maison. Quelques heures avant de mourir, il fit venir la maîtresse de l'auberge, & en présence de ses deux gardes, lui fit don, de la main à la main, d'une somme de 21,000 liv. & plus, tant en or qu'en effets qu'il avoit dans son porte-feuille. Il s'efforça d'écrire ses dernieres intentions; mais sa maladie qui l'avoit épuisé, lui en ôta la faculté. L'Aubergiste le refusa d'abord, en lui observant qu'elle lui avoit entendu dire qu'il avoit des freres, & qu'elle feroit au désespoir de les frustrer de leur bien. Le malade insista, en défendant à cette femme de lui parler de sa famille, & d'écrire même à personne après sa mort. L'Aubergiste ne s'en est pas moins empressé de chercher les héritiers, & a fait écrire à cet effet aux endroits où elle croyoit qu'en pourroit lui en donner connoissance. Elle n'a pas tardé à découvrir huit misérables enfans & une femme que cet homme avoit dépouillés de ce qu'ils pouvoient attendre de lui; elles les a mandés, & ils n'ont pas eu plusôt

établi leur parenté, qu'elle leur a remis ce dont il avoit disposé en sa faveur. Ces Héritiers, par reconnoissance, ont voulu la forcer de recevoir la valeur de 2400 liv. en effets, qu'elle a généreusement refusée, ainsi que son mari; mais ils l'ont tant sollicitée de l'accepter au moins pour ses enfans, qu'elle y a enfin consenti.

M. de *Beau Fleury*, Auteur de l'Ouvrage intéressant, intitulé : *Projets de Bienfaisance & de Patriotisme*, vient de nous adresser une lettre sur les Bureaux de Charité, dont la substance nous semble bien digne d'être généralement connue.

J'ai établi que les Bureaux de charité méritent la préférence sur tous les moyens que l'on a mis en usage pour détruire la mendicité; ces bureaux exécutent dans le dix-huitième siècle ce que le Concile de Tours avoit ordonné dans le sixième : *Quæque civitas tuos pauperes alit*. J'ai fait connoître celui qui a été fait à Amiens, dans la première édition de mes projets de bienfaisance & de patriotisme (1), & j'ai indiqué dans la seconde ceux de Châteauroux & de plusieurs villes du Berry.

MM. les Administrateurs du Bureau de Châteauroux m'ont adressé depuis un tableau général de leurs opérations. Leur zèle & leur bienfaisance méritent les plus grands éloges; leurs travaux, qui ont été couronnés par les plus heureux succès, ne sauroient avoir trop de publicité; & j'espère que le public en verra avec plaisir le résultat.

(1) Cet Ouvrage se trouve à Paris chez *Royer, Froullé, Libraires, quai des Augustins; Cailleux, rue Galande; & Desenne, au Palais-Royal, au passage de la rue Richelieu.*

La ville d'Amiens & de Châteauroux établirent la même année, c'est-à-dire, en 1778, des Bureaux de charité. La première comptoit dans son enceinte, en 1767, 11348 pauvres, sur une population d'environ 40,000 ames; ce nombre étoit réduit à 8000 en 1783.

Il y avoit à Châteauroux 1300 pauvres à l'époque de l'établissement de ses Bureaux de charité, on n'en compte plus que 30 aujourd'hui.

La ville d'Amiens, avec 5000 liv. de rente de fondations, distribua, en 1779, à ses pauvres 104,800 liv.; en 1780, 91,400 liv.; en 1781, 91,546 liv.; en 1782, 79,420 liv.

Cette ville renferme treize Paroisses; il y a peu de pauvres dans la Paroisse Saint-Martin, & peu de riches dans celle de Saint-Leu; la première reçut, en 1782, 11,898 liv., & ne donna que 622 liv.; la seconde reçut 4452 liv., & donna 16600 liv.

Cet aperçu fait voir que les secours que recevoient les pauvres avant cet établissement, n'étoient pas proportionnés à leurs besoins, & qu'un Bureau général pouvoit seul établir & conserver l'équilibre dans une distribution qui étoit autrefois si inégale. La Paroisse Saint-Martin donnoit beaucoup à un petit nombre de pauvres, celle de Saint-Leu donnoit peu à un grand nombre. Une administration sage & éclairée donne maintenant aux besoins de l'une le superflu de l'autre, & fait naître l'aisance avec les mêmes secours qui laissoient les vrais pauvres dans l'indigence.

L'établissement fait à Châteauroux présente dans ses opérations des détails aussi intéressans. C'est sur la charité seule des fideles qu'est fondé le revenu annuel du Bureau de Châteauroux. Chaque citoyen souscrit sur un registre, & paie

tous les trois mois la somme qu'il a volontairement fixée.

C'est avec les fonds que produit cette recette que l'on distribue tous les Dimanches du pain aux pauvres, qu'on les habille, & qu'on leur fournit tous les secours qui leur sont nécessaires dans leurs maladies : ces secours sont si prompts & si efficaces, que, sur 1800 malades à la charge du Bureau depuis son institution, il n'en est mort que 162.

C'est avec les mêmes fonds que le Bureau fait nourrir & élever les enfans trouvés : parvenus à l'âge de six ans, il les place à l'école de filature ; & après leur première Communion, il leur fait apprendre un métier.

Les prisonniers sont visités tous les huit jours par les Administrateurs du Bureau ; on leur fournit du linge & des habits ; les voyageurs indigens y trouvent toujours des secours, & n'ont pas besoin de mendier pour continuer leur route.

Si le Laboureur n'a pas de quoi ensemençer ses terres, les Francs-Maçons de Châteauroux, à qui on pourroit donner à juste titre le nom de Francs-Citoyens, lui fournissent, sur un billet d'un des Administrateurs du Bureau, le bled qui lui est nécessaire : l'on ne dira plus que leur réunion est en général inutile, puisqu'elle est la source d'une bienfaisance aussi précieuse.

La ville de Châteauroux a reçu pendant les années 1778, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 1789 & 1800 elle a dépensé 37355 liv., & l'on a compris dans cette dépense l'habillement de 840 pauvres.

Les villes de Bourges, Issoudun, S. Amand, la Chartre, Vierzon-le-Blanc, Buzançois, Levron, & Dun-le-Roi, ont suivi l'exemple de Châteauroux, en établissant des Bureaux de charité.

C'est une chose vraiment extraordinaire & de remarque, que la province de Berry, qui n'est sûrement pas la plus riche, en compte dix, pendant qu'on en trouve à peine cinq ou six dans tout le reste du Royaume.

Les opérations des villes que je viens de nommer, excepté Bourges, ne m'ont pas encore été communiquées; on fit dans cette dernière ville en 1783, une recette de 22135 liv.; on distribua aux pauvres 15278 liv.; le reste, tant en argent qu'en matières œuvrées, fit un fonds pour les premiers besoins de l'année suivante.

Ces résultats prouvent que l'on peut établir des Bureaux de charité dans toutes les villes; l'expérience en assure le succès, & doit faire espérer qu'on y versera toujours des aumônes abondantes, lorsqu'on en fera voir publiquement l'emploi.

J'ai l'honneur d'être, &c. DE BEAUFLEURY.

Les Affiches de Normandie (N^o. 33.) contiennent une satire des mœurs trop réelles de notre tems, sous le titre de *Vision*. Ce morceau, auquel des Juges sévères pourront reprocher quelques fautes de goût, contient divers paragraphes, assez piquans pour être rapportés.

Et c'étoit le soir du 16 d'Avril. Et j'étois retiré dans mon cabinet.

Et il faisoit froid. Et j'allumai un grand feu, que j'entretins long-temps avec les productions anonymes de certaines gens,

Et j'étois appuyé sur un tas de brochures nouvelles, que j'avois parcourues sans en trouver une seule intéressante.

Et je m'ennuyai. Et je m'endormis.

Et je rêvai que j'étois dans ces vastes allées qui

sont l'ornement de Rouen, quoiqu'elles soient souvent désertes; mais qui seront fréquentées incessamment, lorsque nos Docteurs auront su persuader à nos Dames que la promenade est, non pas plus agréable, mais au moins plus utile à la santé qu'une séance de 6 heures au *Boston* ou au *Reversi*.

Et l'affluence étoit extraordinaire ce jour-là, parce que notre troupe ne jouoit ni *la Veuve du Malabar*, ni *les Battus paient l'Amende*, ni le *Général Jaco*.

Et Je promenai mes regards sur le beau sexe qui composoit, contre l'usage, la plus nombreuse partie de cette brillante assemblée.

Et le premier objet qui fixa mon attention fut une personne dont la robe parsemée de clinquant jetoit le plus vif éclat. Et sa démarche étoit vive & légère, comme celle de Flore lorsqu'elle agace Zéphire sur l'émail des prairies. Et ses yeux tantôt étinceloient du feu du desir, tantôt se couvroient du nuage touchant de la langueur. Et ses cheveux flottoient au gré des caprices légers. Et ses mains portoient un rezeau tissu d'artifices, qu'elle agitoit sur un essain de petits êtres pétris de frivolités, abattus à ses pieds, dans l'attitude du dépit & du désespoir.

Et je m'aperçus que cette personne étoit la *Coquetterie*. Et je m'éloignai avec précipitation, en détournant la vue.

Et, à quelque distance, marchoit d'un pas fastueux, la *Pruderie*, couverte d'un voile bordé de simagrées & d'impostures. Et son aspect étoit fier & impérieux. Et l'éloge de la vertu & la critique du vice se plaçoient alternativement sur ses lèvres austères. Et elle traînoit après soi un débris immense de fleches de l'Amour, qu'elle se glorifioit d'avoir vu se briser contre l'égide impénétrable de sa sagesse.

Et mon cœur ne se sentit point attiré vers elle. Et je poursuivis mon chemin.

Et je trouvois à chaque pas la Galanterie éblouissant son front d'airain. Et le cynisme de la licence ombrageoit sa tête de son panache orgueilleux. Et sa demi-robe, semblable à celles des filles de Sparte, lorsqu'elles alloient disputer le prix des exercices gymniques, étoit parée des couleurs de la volupté. Et autour d'elle s'empressoit une jeunesse novice, exposant aux feux dévorans de la passion les racines légères de la vertu & les fleurs délicates de la santé.

Et le péril que courroit cette jeunesse inconsidérée m'effraya.

Et je courus pour sortir de ce lieu aussi dangereux. Et j'aperçus sous un berceau écarté la tendre Sensibilité, ornée des bandelettes de la Candeur.

Et ses jambes chancelantes annonçoient l'agitation de son ame. Et une langueur touchante lempéroit le feu de ses yeux.

Et il s'en échappoit quelquefois des larmes de tendresse qui baignoient son teint nuancé de pudour. Et ses cheveux ornés de myrthes, étoient agités par une troupe de Soupirs. Et un seul Amour sans ailes, sans orgueil, sans minauderies, embrassoit ses genoux tremblans, & lui juroit une fidélité éternelle.

Et je voulus me précipiter à ses pieds pour lui offrir un amour aussi sincère, & tout disparut.

Et je me trouvai dans ma chambre, en face de mon bureau. Et je traçai sur le champ ces portraits, qu'on trouvera détestables, parce qu'ils sont ressemblans.

Nous avons été requis d'insérer dans ce

Journal la lettre suivante, qui constate l'entière dissolution du Comité de Gens de Lettres qui avoient bien voulu se charger de la Correspondance générale, gratuite pour les Sciences & les Arts.

Monsieur, je suis spécialement chargé de vous prier d'insérer dans l'un de vos p'us prochains Numéros la notice suivante, qui sera décidément notre dernière réclamation publique.

« Le Comité de la Correspondance pour les
 » Sciences & les Arts, composé de vingt per-
 » sonnes, dont la liste a été rendue publique par
 » la voie de l'impression, & qui s'étoit particu-
 » lièrement chargé de la rédaction de la Feuille
 » intitulée, *Nouvelles de la République des Lettres*,
 » ayant ouvertement déclaré qu'il ne participoit
 » plus dans les circonstances actuelles à cet établis-
 » sement, c'est ce Comité, collectivement d'ac-
 » cord, qui cesse *actuellement* ses fonctions, &
 » non quelques Rédacteurs déjà remplacés par d'au-
 » tres, comme pourroit le faire entendre la
 » lettre de M. de la Blancherie, insérée dans le
 » Journal de Paris du 18 de ce mois.

J'ai l'honneur, &c. BATELIER.

Paris, ce 25 Avril 1786.

La lettre suivante nous est adressée par un Curé du diocèse de Rheims; comme l'objet dont elle traite ne peut absorber un Journal destiné à de toutes autres matières; c'est la dernière que nous recevons sur celle-ci.

Il se trouve dans vos derniers Journaux, de fort bonnes observations sur deux objets extrêmement intéressants: la réduction des actes de baptêmes, de mariages & de sépultures, & la suppression de mendicité. Voulez-vous bien y

ajouter celles que j'ai l'honneur de vous adresser ?

Il ne manqueroit aux actes des familles rien de tout ce qu'on peut raisonnablement y souhaiter, si tous ceux qui sont chargés de leur rédaction, avoient saisi le véritable esprit de l'Ordonnance de 1667, & de la Déclaration de 1736. Ces deux Loix suffisent à qui les entend & veut bien faire. J'en ai la preuve dans des formules dressées à merveille & distribuées; il y a plus de dix ans, dans toute l'étendue du diocèse de Verdun. J'ose citer aussi les actes que je rédige avec assez de soin & de détail pour présenter à chaque famille le fil direct de sa généalogie: ce dont je ne prétends pas titer vanité; car comme je n'y mets pas grande finesse, je n'y ai pas non plus grand mérite; Pour ma propre facilité & pour celle du Public, j'ai deux Rôles dressés d'après les actes originaux; l'un des naissances de tous les individus qui composent ma Paroisse, l'autre des gens mariés qui peuvent avoir des enfans. Avec cet appareil tout simple, & d'une exécution très possible à tout Administrateur de Paroisse, mes Régistres contiennent tout ce qui doit y entrer d'important, sans même en excepter l'heure des naissances & des morts. Une loi nouvelle qui imposeroit, à toutes les personnes qui doivent figurer dans les actes des familles, l'obligation de présenter chaque fois leurs extraits de baptême, si elle n'étoit pas impraticable, seroit à coup sûr *impraticquée*, & je la crois inutile, excépté à l'égard des étrangers qui se marient dans une Paroisse qui n'est pas celle de leur origine. En ce cas, j'exige que l'extrait baptistaire me soit apporté, & l'Ordon-

nance de 1667 m'y autorise (1).

Je ne vois pas plus la nécessité, pour supprimer la mendicité vagabonde, de faire une nouvelle loi qui défende à tout citoyen de mendier hors de sa Paroisse, comme le voudroit M. le Curé du diocèse de Coutances. Cette défense existe dans les Déclarations de 1686, 1699 & 1700; il ne s'agit que de les faire exécuter, en restreignant néanmoins les peines afflictives, décernées contre les réfractaires, à un emprisonnement limité; mais pendant lequel les prisonniers seroient sévèrement tenus au pain & à l'eau. Ce ne sont pas les loix qui nous manquent, ce sont les Ministres des loix qui manquent à leur exécution. Quoi qu'il en soit, le moyen indiqué est non-seulement facile & simple, mais l'effet en est certain. Je peux en répondre après l'avoir expérimenté pendant 20 ans & plus, dans une autre Province que celle que j'habite aujourd'hui. J'étois alors à la tête d'une Paroisse, composée d'une quarantaine de ménages, tous pauvres; point de Seigneur, point de gros Fermier résidant dans le lieu; mon revenu n'alloit pas annuellement à cent pistoles. Cependant personne ne mendoit, hormis un misérable accoutumé dès l'enfance à cet indigne métier; & personne n'est mort de disette, pas même en 1769 que les vivres furent très-chers. Mais on étoit laborieux, grossièrement vêtu; on mangeoit du pain d'orge, des pommes de terre, & l'on buvoit de l'eau; quoi-

(1) Dans le cas opposé, où l'un de mes Paroissiens va se marier ailleurs, j'inscris sur un Régistre particulier la publication de ses bancs, avec désignation du lieu & du jour où son mariage doit se célébrer.

qu'on ne manquât ni de vin ni de froments. D'où je conclus que toute Paroisse dont le Pasteur n'est pas lui-même réduit à l'indigence, dès qu'on voudra efficacement, pourra nourrir ses pauvres dans tous les tems, hors peut-être celui d'une calamité extraordinaire. Que l'on tienne la main à la police avec une fermeté invariable: par-tout & bientôt il s'établira des bureaux de charité, qui feront face à tous les besoins; & la mendicité anéantie cessera de peser sur la Société, & de déshonorer la Religion.

Le 22 Février dernier, François Moreau & Anne Laurent, son épouse, Fermiers-Laboureurs au hameau de S. Oyen, annexe de la Paroisse de Montbellel, Diocèse de Mâcon, âgés l'un & l'autre de 75 ans, après 56 années de la plus heureuse union, sont venus renouveler leur mariage dans l'Eglise du lieu. Ils ont assisté à la Messe, accompagnés par deux fils, deux petits-fils & cinq petites-filles, & au moins par cent personnes conviées aux nœces de deux de leurs petits-enfans mariés de la veille.

Mappemonde céleste, terrestre, historique & cosmographique, où sont représentés les différens systèmes du monde: ouvrage curieux, enrichi des portraits des Savans qui ont fait les grandes découvertes. Cette Carte, dont rien n'égale la gravure, a été dédiée au Roi; elle vient d'être corrigée par M. Brion de la Tour, & augmentée des voyages de Cook & des autres Navigateurs qui ont fait avec lui le tour du monde. Elle est en quatre feuilles enluminées, & propre à orner les Cabinets & Bibliothèques. Prix

5 liv. port franc jusqu'à la fin de Juin prochain , après lequel tems elle se vendra 8 liv. On peut aussi se procurer les quatre parties du monde , de pareille grandeur , au prix de 5 liv. chacune. A Paris , chez Desnos , Ingénieur Géographe , & Libraire du Roi de Danemarck , rue S. Jacques , au Globe.

Les lettres non affranchies ne seront point reçues.

Louis-Antoine d'Héricourt , Marquis d'Héricourt , Seigneur de Caulers , Miremont , &c. , Gouverneur des ville & château de Mont-Dauphin , Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis , Maréchal des Camps & Armées du Roi , ancien Lieutenant-colonel de son Régiment d'Infanterie , est mort au château de Caulers en Artois , le 23 Février , âgé de 80 ans.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France , le 1^{er} de ce mois , sont : 42 , 5 , 51 , 38 , & 27.

P A Y S - B A S .

DE BRUXELLES , le 29 Avril.

M. le Marquis de Verac , Ambassadeur de S. M. T. C. auprès des Etats-Generaux , a remis au Président de cette Assemblée la Note suivante.

L'Ambassadeur soussigné a ordre de transmettre à V. H. P. les témoignages les plus expressifs de l'affection & de l'amitié que leur porte le Roi son maître , & de leur renouveler l'affa-

rance de l'attachement invariable de S. M. à l'Alliance subsistante entre Elle & les Provinces-Unies. C'est par une suite de ces sentimens que le Roi forme des vœux, pour que l'on parvienne à réformer les abus qui peuvent avoir occasionné des dissensions intestines dans la République, & que sa tranquillité puisse être établie sur des principes puisés dans l'essence de la véritable Constitution : le Roi, en confiant ces vœux V. H. P., ne prétend point s'immiscer dans la direction des affaires intérieures de la République ; bien loin d'avoir cette intention, S. M. donneroit, s'il étoit nécessaire, ses soins les plus actifs, pour empêcher que V. H. P. y fussent troublées intérieurement comme extérieurement : S. M. n'a d'autre but dans la démarche qu'elle fait que de remplir envers V. H. P. les devoirs d'un ami & d'un allié, & de leur donner par là une nouvelle preuve de la part sincère qu'elle prend au bonheur & à la prospérité des Provinces-Unies. Le Marquis de VERAC.

La Haye, 21 Avril 1786.

La réforme de la Légion de Maillebois s'est effectuée à *Bois-le-Duc* : le Marquis de Cassini, Colonel-Commandant de cette Légion, étoit lui-même chargé des ordres de l'Etat. La Légion de Salm s'est transportée de Breda à Bois-le-Duc où elle remplace le Corps de Maillebois. Les Etats de Zélande & d'Overyssel ont délibéré & résolu d'envelopper ce même Régiment de Salm dans le congé de toutes les Troupes légères levées l'année dernière.

Une lettre de Paris contient ce qui suit :
Catherine Estinès étoit accusée à Cazeau, dans

le Comté de Comminge , d'avoir empoisonné son
 pere , Barthelemi Estinès. Les accusateurs de
 cette malheureuse étoient deux hommes recon-
 nus pour avoir séduit plusieurs jeunes personnes,
 & pour avoir fait des propositions galantes à
 Catherine, dont ils se sont ensuite déclarés les
 persécuteurs; la belle-mere de celle-ci, nommée
 Dominique Fontan, & Jeanne Minoz, femme
 jalouse, qui faisoit semblant de croire que la
 fille Estinès étoit la maîtresse de son mari : tous
 ces gens-là se sont entendus avec les Juges pré-
 sidiaux de la Riviere ; pour condamner l'accusée
 (déclarée coupable) à être brûlée vive. Le Par-
 lement de Toulouse a épluché cette affaire , il a
 décrété les Juges de Riviere , nommés Barres ,
 Laguenzs pere & fils, tous trois fugitifs. Mais
 Pourthe , Greffier de la Jurisdiction , est détenu
 prisonnier dans la Conciergerie. L'Arrêt qui in-
 nocente provisoirement Catherine d'Estinès , fait
 le plus grand honneur aux Magistrats de Tou-
 louse.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres :

« L'Auteur de la feuille périodique Hollan-
 doise , connue sous le titre de *Post van de Ne-*
 « *der-Rhyn*, ayant inséré dans son numéro 433,
 « un article contenant plusieurs traits injurieux à
 « la Magistrature de la ville d'Arneim , calom-
 « nieux & entierement contraires à la vérité : la
 « Régence de ladite Ville a pris connoissance du
 « délit , & après jugement porté à cet égard ,
 « elle a fait bruler par la main du bourreau , le
 « dit numéro du *Post van de Neder-Rhyn*, com-
 « me libelle infâme & digne de l'animadversion
 « des Loix. La Régence d'Arneim a de plus écrit
 « à la Magistrature d'Utrecht des lettres requisi-

toriales, pour prier cette dernière d'obliger
 l'Écrivain, Rédacteur ou Distributeur de ladite
 Feuille, de montrer l'original de l'article ca-
 lomnieux, ou d'en décliner l'Auteur, afin
 qu'il soit poursuivi en droit, & puni selon
 l'exigence du cas. (Gaz. de la Haye, n^o. 50.)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS GRAND'CHAMBRE.

Entre M. le Procureur-Général — & le nommé
 GENNEBON, Italien, Joueur de Marionnettes.

Abus d'Autorité d'un Juge qui, sur un simple ordre
 verbal, sans avoir préalablement constaté le dé-
 lit, fait emprisonner un particulier.

Le nommé Gennebon, Italien Parmésan, n'a-
 voit d'autre état que d'aller de ville en ville faire
 jouer des Marionnettes; il étoit en société avec
 deux autres Italiens, qui promenoient & fai-
 soient voir des animaux extraordinaires. Dans
 chaque ville où Gennebon vouloit faire quelque
 résidence, il obtenoit, ainsi qu'il est d'usage,
 une permission des Juges de Police, pour s'é-
 tablir sur la place publique. Il avoit déjà par-
 couru un grand nombre de villes, sans avoir
 donné lieu à aucune plainte. Étant arrivé à G.
 en M. avec ses associés, il en usa comme il
 avoit toujours fait, il commença à se munir d'une
 permission du Lieutenant de Police, avant de
 monter son petit théâtre: alors on ne sait trop
 pourquoi la mésintelligence & l'esprit de discorde
 brouillèrent Gennebon avec ses deux compagnons;
 il voulut se retirer de la société: les deux as-
 sociés de Gennebon, qui n'étoient pas contents de
 cette rupture, portèrent leurs plaintes au Ligu-
 tenant de Police, qui manda Gennebon, & lui

enjoignit de se raccommo-der & de vivre en
 meilleure intelligence avec les camarades ; il
 fut même menacé de prison, s'il donnoit lieu
 à de nouvelles plaintes. — *Gennobon*, déterminé
 néanmoins à rompre la société qu'il avoit avec
 les deux Italiens, n'eut aucun égard aux ordres
 du Lieutenant de Police, & se permit des pa-
 roles contraires au respect dû à son supérieur,
 & sur-tout à un Juge. — Alors le Lieutenant
 de Police donna ordre de le conduire en prison
 pour 24 heures seulement, pour lui apprendre à
 être plus réservé ; il ne fut pas même écroué.
 Alors *Gennobon* regardant l'emprisonnement fait
 de sa personne comme un sujet légitime de se
 plaindre du Juge, même de le prendre à partie,
 pour obtenir des dommages-intérêts, ne voulut
 pas profiter de la liberté qui lui fut offerte le len-
 demain de sa détention, & après avoir passé deux
 mois en prison, il se rendit appelant de son em-
 prisonnement, demanda sa liberté provisoire,
 qui lui fut accordée par un premier Arrêt.
 Aussitôt qu'il fut élargi, il demanda la per-
 mission de prendre à partie le Lieutenant de Po-
 lice de G. & que son emprisonnement fut dé-
 claré injurieux, tortionnaire & déraisonnable,
 comme ayant été fait sans motif & sans avoir
 constaté aucun délit. — L'Arrêt de la Cour du
 27 Août 1783 déclara seulement l'emprisonne-
 ment de *Gennobon* nul, tortionnaire & déraison-
 nable, ordonna que l'élargissement provisoire
 demeureroit définitif ; & faisant droit sur les con-
 clusions de M. le Procureur-Général, fit défense
 au Lieutenant de Police de G. de plus à l'avenir
 ordonner l'emprisonnement de qui que ce soit,
 sans avoir préalablement constaté le délit. Sur
 le surplus des demandes, met les parties hors
 de Cour.

JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

S U È D E.

DE STOCKOLM, le 14 Avril.

PAR Lettres-Patentes du 28 Mars, le Roi a convoqué les États du Royaume à la Diète générale qui commencera le 1 Mai prochain. La Bourgeoisie de cette Capitale s'assemblera le 15 de ce mois, pour élire ses Députés représentans.

Le 20 Mars, Sa Majesté fit part au Sénat qu'elle avoit trouvé bon de renouveler & d'étendre les Statuts de l'Académie des Sciences établie en 1753 par la feuë Reine Eléonore Ulrique, & de la titrer *d'Académie Royale des Sciences, d'Histoire & des Antiquités*. Le même jour cette Académie s'étant assemblée, le Roi ouvrit la séance par un Discours auquel répondit le Directeur actuel, le Comte de Hopken, Sénateur du Royaume. On lut ensuite les nouveaux Statuts & l'état arrêté des membres

N^o. 19, 13 Mai 1786.

G

qui composeront cette Académie. Leur nombre sera de 50, dont 14 honoraires & 36 étrangers. Parmi ces derniers nommés par le Roi seul, on compte le Cardinal de *Bernis*, le Duc de *Nivernois*, le Baron de *Hertzberg* Ministre d'Etat du Roi de Prusse, le sieur de *Subm*, Conseiller privé du Roi de Danemarck, & le Professeur *Pallas* de Pétersbourg.

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 29 Avril.

La frégate Danoise le *Comte Schimmelman* Capitaine *Lowenoern*, qui doit aller à la découverte de l'ancien Groënland, est en rade depuis huit jours.

On apprend de Moscou, que le second détachement de la Compagnie qui doit se rendre au nord-ouest de l'Empire pour en faire la reconnaissance, y est arrivé le 2 Février, & qu'il compte se remettre en route vers la fin du mois d'Avril. L'Archevêque de Novogorod a obtenu de l'Impératrice la permission de s'associer à cette Compagnie & de faire le voyage avec elle.

Il a paru à Mecklenbourg un Règlement somptuaire, qui sera mis en exécution au commencement de 1788, & par lequel il est interdit aux hommes de porter à cette époque des galons & broderies en or, ar-

gent & soie, des habits de soie & de velours & des manchettes de dentelles, & aux femmes toutes les étoffes riches & de diverses couleurs, les dentelles & tous les bijoux, à l'exception des bagues.

Le Duc de Mecklenbourg Schwerin a accordé une exemption de droits d'accise & de douane pendant 6 ans pour les draps & les soies fabriqués à Parchim.

DE VIENNE, le 28 Avril.

On parle déjà du départ de M. de Schoënfeldt, Envoié de Saxe, arrivé ici depuis peu; l'Electeur ne voulant entretenir ici qu'un simple Résident, comme il la fait jusqu'ici. L'Empereur suivra la même marche; ainsi l'on présume que le Comte O'Kelly, son Ministre à Dresde, ne tardera pas à être rappelé.

Le 9, le Baron de Guldenchrone, Ministre plénipotentiaire de la Cour de Copenhague, eut sa première audience de l'Empereur, dans laquelle il remit ses lettres de créance. Il fut conduit ensuite à l'audience de l'Archiduc François.

On travaille depuis quelques jours aux voitures de voyage de l'Empereur.

Le Baron de Rewizky est parti pour se rendre à son poste de Ministre plénipotentiaire à la Cour de Londres.

On apprend de Salzbourg, que le Prince

Evêque de Chiemsée est mort le 9 Avril. Les 12 vieillards auxquels l'Emperetur lava les pieds le Jeudi Saint avoient ensemble 1003 ans ; le plus âgé, nommé Joseph Koll avoit 106 ans.

On écrit de Janoviz, dans la haute Silésie, que la femme d'un tisserand, nommé Zbamitel, accoucha le 2 de ce mois de 4 enfans vivans & d'un mort né ; la mere est morte après le travail de l'accouchement.

DE FRANCFORT, le 3 Mai.

Nous avons plusieurs Tragédies Allemandes, dont le sujet est pris de l'Histoire de Baviere, telles qu'*Agnès de Bernau* & *Ottom de Wittelsbach*. On assure que l'Electeur vient de défendre de jouer ces pieces nationales dans ses Etats : cependant c'est le genre de Littérature auquel les Bavarois se sont adonnés avec le plus de succès.

Les Feuilles publiques ont beaucoup parlé du nouveau Prophete Musulman Scheick Mansur, espece de Réformateur qui voudroit rapprocher la Loi Mahométane de la Religion naturelle. Il est âgé, dit on, d'environ 40 ans, fait plusieurs langues, a fréquenté les Négocians Eutopéens dans le Levant, & passe pour assez instruit. Il ne faut pas sans doute ajouter beaucoup de foi à toutes ces relations lointaines, ni les prendre pour des vérités historiques ; mais il pa-

roit assez constant que cet homme a publié un nouveau Code de doctrine, dont voici les principaux articles.

1°. Il sépare du Coran tout ce qui touche aux pratiques superstitieuses, & réduit cet ouvrage à la pureté des sentimens qui établiront les rapports à l'Être Suprême, & c'est sur ces sentimens qu'il veut appuyer tout le dogme de sa nouvelle doctrine.

2°. Il conseille seulement les ablutions que le Mahométisme prescrit, & il les réduit à trois fois par jour, le matin, à midi & le soir; il abolit deux des cinq prières ordonnées journellement; celle du lever du soleil sera pour demander l'assistance divine, celle du midi pour implorer sa miséricorde, & celle du soir pour la remercier de ses bienfaits.

3°. Il prescrit la prière du vendredi, & n'exempte personne de la faire publiquement dans une Mosquée ce jour-là; il ne donne aucune formule pour cette prière; mais il veut qu'elle soit tirée de quelques passages du Coran, où Dieu seul est glorifié, sans jamais faire mention de Mahomet: toute prière doit être adressée à Dieu sans se tourner du côté de la Mecque, & sans prendre pour cela une attitude particulière, Dieu étant partout.

4°. Il conserve le jeûne pendant le temps du Ramazan, & permet à chacun de boire & de fumer pendant ce temps d'abstinence: on ne fera qu'un seul repas par jour, mais à l'heure de son choix: les femmes ne seront point assujetties à jeûner; mais les hommes observeront ce précepte depuis vingt ans jusqu'à soixante.

5°. Le Bayram se célébrera, suivant l'usage, pendant trois jours après le Ramazan.

6°. L'aumône journalière sera de précepte rigoureux pour tous les Croyans ; & l'homme le plus pauvre, qui sera hors d'état de la faire en argent ou en vêtement, devra y suppléer par des pratiques charitables envers son prochain misérable, sans égard à aucune diversité de Religion.

7°. L'usage du vin est permis ; mais l'ivrognerie sera punie de cent coups de bâtons sur la plante des pieds, l'eau-de-vie & les liqueurs fortes sont absolument prosrites, & tout homme qui se sera enivré avec ces liqueurs défendues, outre les cent coups de bâton qu'il recevra, sera tenu de payer cent piaftres en faveur de l'Hôpital des foux, ou à les servir jusqu'à ce qu'il ait payé cette somme.

8°. Il abolit toute distinction & tout privilège que s'attribuent les Mahométans sur les Chrétiens relativement à la couleur de leurs habits & de leurs turbans, laissant à chacun la liberté de suivre son goût pour les couleurs qui lui plairont le mieux ; cependant il veut introduire l'usage d'un habit national à la façon orientale, mais plus court que celui qu'on porte aujourd'hui.

3°. Les Mosquées seront construites de manière qu'il y ait des lieux particuliers destinés aux femmes pour leurs prières ; mais nulle d'entr'elles ne pourra s'y rendre que voilée, & couverte de pied en cap.

10°. Les Muezzim chargés d'appeller le peuple à la prière du haut des Minarets, l'appelleront uniquement au nom de Dieu, sans parler de Mahomet son Prophète, & on priera pour le Scheick Mansur ; cependant Mahomet sera toujours respecté comme un Législateur, & comme le compilateur du Coran ; & chaque année on

célébrera sa fête avec une brillante foire ; le pèlerinage de la Mecque sera interdit, quand il n'aura qu'un but religieux, attendu qu'il est superstitieux & inutile ; mais il sera permis de le faire avec les caravanes ordinaires, quand il s'agira d'un objet de commerce.

11°. Les statues & peintures d'hommes, plus que celles des animaux, seront tolérées dans les Mosquées ; mais il est défendu de faire aucun tableau, statue ou portrait de Mahomet.

12°. La Circoncision est conseillée, non comme pratique de Religion, mais comme un usage utile & ancien dans la coutume orientale.

13°. La tolérance sera illimitée, & toute controverse entre personnes de différente Religion est proscrire, ordonnant à tous de se regarder comme frères.

14°. Il ordonne qu'il soit formé un code de loix pour son Gouvernement ; & sur ce qu'il a entendu parler du code de Justinien, il fait travailler à sa traduction en langue turque, pour pouvoir en adopter ce qu'il trouvera de convenable à son système.

Il a choisi quelque gens instruits parmi ses disciples, les a chargés de se proposer réciproquement des doutes ; ils seront débattus ensuite dans une assemblée générale. On recueillera les avis les plus lumineux & les plus justes, qui formeront des jugemens, & ces jugemens serviront à former des loix.

Les jugemens rendus dans les causes particulières seront examinés dans les mêmes assemblées générales ; & lorsqu'ils auront été reconnus sages & justes, on en tiendra registre, afin que, de leur réunion, on puisse former un code utile & stable, qui sera appelé le code *Minsus*.

Après dix ans, ce code sera encore tenu dans

une assemblée générale, & on le divisera en deux parties, l'une pour le civil, & l'autre pour le criminel.

Maais enfin condamne comme hérétiques toutes les diverses interprétations faites sur le Coran; & veut que tous les Légistes qui s'en sont occupés, ainsi que leurs sectateurs, soient regardés comme perturbateurs du repos public, comme fauteurs de l'ignorance, & comme oppresseurs du genre humain; & il ordonne que leurs noms soient rayés de la liste des hommes grands & religieux, pour être placés en tête du catalogue des fanatiques.

La Porte, à ce qu'on ajoute, qui regarde ce Missionnaire, non sans quelque raison, comme un ambitieux aposté pour semer le trouble dans l'Empire, a publié contre lui une déclaration dont l'effet n'a pas encore été très-sensible.

Des lettres de Hongrie démentent formellement le récit de la catastrophe du Comte Beniowski à l'isle de Madagascar, que nous rapportâmes il y a quelques mois, d'après les nouvelles de Paris. On cite en faveur de ce démenti des lettres de Madame Beniowski, qui se trouvant à Baltimore au mois de Novembre dernier, savoit que son mari avoit été favorablement accueilli par les naturels, & que son établissement étoit en vigueur. Il faut ajouter à cette autorité le silence absolu de toutes les nouvelles d'Angleterre sur ce prétendu massacre qui intéresse néanmoins une compagnie de Négocians Anglois. Ainsi, sans le révoquer abso-

lument en doute, il est prudent de suspendre son opinion sur ce fait contesté.

Les Etats du cercle de Souabe s'assembleront à Ulm, le 3 du mois prochain. On dit que le principal objet de leurs délibérations roulera sur les mesures à prendre, relativement aux affaires monétaires.

L'Empereur a fait acheter en Pologne 200,000 malters d'avoine.

Par un ordre du Cabinet, du 7 Mars, le Landgrave de Hesse-Cassel a étendu la prérogative du libre exercice de Religion, accordée aux Protestans de la Confession d'Augsbourg. Dorénavant, les Ministres de cette Confession pourront exercer tous les actes paroissiaux, à condition cependant qu'on continuera à payer les droits d'école aux Ministres de la Confession Helvétique.

Il s'accrédite de plus en plus que le Prince de Hohenzolern a acheté la Principauté de Sagan, pour le Duc de Courlande.

Le sieur Reinhold d'Osnabruck a imaginé une Presse d'Imprimerie, sans vis, avec laquelle on peut imprimer la page d'une feuille, sans qu'il soit besoin de se servir deux fois du coffre. Cette presse est moins chère que les Presses ordinaires, & on peut la faire aller très-aisément.

Nous avons rapporté succinctement l'Ordonnance monétaire, rendue par les Etats du Cercle du Haut-Rhin : il n'est pas indifférent au Commerce de connoître en détail

cette fixation provisoire qui détermine la valeur des especes d'or & d'argent.

ESPECES D'OR.

Valeur de chaque espece ;

d'après le pied de 20 florins à la taille. d'après le pied de 24 florins à la taille.

	fl.	cr.	pf.	fl.	cr.	pf.
Un carolin de Cologne, de Baviere, du Palatinat, d'Anspac, de Wirtemberg, de Hesse & de Fulde.....	9	30		11	24	
Un demi-carolin.....	4	45		5	42	
Un quart de carolin.....	2	22	2	2	51	
Un marc d'or de Baviere..	6	20		7	36	
Un demi-marc d'or, ou un florin d'or.....	3	10		3	48	
Un souverain d'or.....	12	42		15	14	
Un demi <i>idem</i>	6	21		7	37	
Un ducat impérial, un ducat de Prusse, un ducat de Russie complets.....	4	18		5	10	
Un ducat de Cremniz complet.....	4	19		5	11	
Un ducat du Pape, de Hollande, de Brunswick complets.....	4	16		5	8	
Un ducat de Russie.....	4	14		5	5	
Un Frédéric d'or depuis 1763, une pareille piece d'or de Saxe, de Brunswick & de Hesse-Cassel.	7	30		9		
Un Louis d'or de Louis XIV.....	7	34		9	5	
Une double d'Espagne...	7	32		9	3	
Une double-double <i>idem</i> ...	15	4		18	6	

ESPECES D'OR. Valeur de chaque espece;

	d'après le pied de 20 florins à la taille.		d'après le pied de 24 florins à la taille.	
	fl.	cr. pf.	fl.	cr. pf.
Une quadruple <i>idem</i>	30	8	36	12
Un Louis d'or à écusson, antérieur à l'année 1785	9	10	11	
Un demi Louis d'or <i>idem</i>	4	35	5	30
Un quart de Louis <i>idem</i>	2	17 2	2	45
Un Louis d'or au soleil	9	6	10	56
Un Louis d'or des années 1785 & 1785, même em- preints	8	36	10	20

Especies d'argent.

Les écus de convention du poids complet, les demi-écus de convention, les quarts d'écus, les demi-florins, les pieces de 20 kreutzers, celles de 10 & de 5 kreutzers, resteront dans la circulation sur l'ancien pied, à l'exception cependant des écus & des demi-écus de S. Gall, & des pieces de 20 kreutzers des Comtes de Montfort, des années 1761 & 1762, qui sont & resteront exclus de la circulation.

Les écus de 6 liv. de France, depuis 1726 jusqu'en 1783, inclusivement, resteront dans la circulation, & ils seront pris d'après le pied de 20 florins à la taille, à raison de 2 florins & 15 kreutzers piece, & d'après le pied de 24 florins, à raison de 2 florins & 42 kreutzers; les écus de 6 liv. des années 1784 & 1785, seront pris d'après le premier pied, pour 2 florins, 14 kreutzers piece, & d'après le second pied, pour 2 florins & 6

41 kreutzers. — Les écus de 3 liv., frappés sous Louis XV, sont mis hors de la circulation.

Les Feuilles publiques ont parlé plusieurs fois d'une Colonie, formée à Constance par des Genevois, mécontents du gouvernement adopté par leur République, en 1782. Voici les principaux privilèges accordés par l'Empereur à cette Colonie.

Libre exercice de leur religion, une Eglise ; & un Pasteur de leur choix, indépendant de toute juridiction du Clergé Catholique, & dès qu'il y auroit 30 familles réunies.

L'érection d'un tribunal arbitral, pour décider les difficultés relatives à leur commerce, & à leurs manufactures, réservant les cas réels & personnels, pour lesquels les Colons seront soumis aux regles générales.

Exemption de toute contribution personnelle pendant vingt ans.

Exemption du tirage de la milice, & du logement des gens de guerre.

Exemption de tout péage pour leurs équipages, ustensiles de fabrique, & marchandises, tant à leur entrée dans la Ville de Constance que dans toute l'Autriche antérieure.

Si les objets de leurs fabriques d'indiennes, horlogerie & bijouterie ne se fabriquent pas, ou se fabriquent en petite quantité dans l'Autriche intérieure, & autres Etats héréditaires, il ne sera fait aucune difficulté de les y laisser jouir, pour les mêmes articles des mêmes droits fixés pour les Pays-Bas & autres Etats héréditaires séparés, moyennant une permission, d'après un rapport préalable.

La ville de Constance & la Régence de Fribourg en Brisgaw, ont fait également

diverses concessions aux Artistes & Négocians Gênois : leur nouvel établissement compte déjà plus de 200 personnes. Le jour de Pâques, on a fait la Dédicace de l'Eglise Protestante dans le Couvent & dans la Salle où se tenoit jadis le Chapitre des Dominicains.

I T A L I E.

DE ROME, le 12 Avril.

Il est arrivé ces jours derniers un événement qui auroit pu avoir les suites les plus funestes. Les archers voulant exécuter, à la vue du château S. Ange, une Sentence rendue contre un malheureux, dont les haillons appartenoient à un soldat de la garnison du Château, le créancier présent s'y opposa, en disant qu'il ne vouloit pas que la faisie eût lieu pour les vêtemens. La querelle s'étant échauffée, un des archers mit un pistolet sur la poitrine du soldat : d'autres accoururent sur ces entrefaites ; les archers prirent la fuite, & se réunirent à un grand nombre de leurs camarades qui, tous armés de fusils, allerent chercher les soldats. Ils les trouverent au nombre de 40. Ils rétrogradèrent à cette vue, & coururent se renfermer dans les maisons voisines. Les Officiers survenus reconduisirent les soldats au quartier, & firent ensuite leur rapport. En conséquence, Sa Sainteté ordonna l'emprisonnement du soldat, premier moteur de la querelle.

L'ordre ayant été exécuté, tous les soldats se liguerent, & ceux du château S. Ange eurent la hardiesse pendant la nuit de pointer un des canons vers le palais du Vatican. Une sentinelle ayant découvert à temps l'attentat projeté, sonna la cloche, au son de laquelle accoururent les Officiers qui ne parvinrent à calmer la fureur des soldats, qu'en leur promettant la liberté de leur camarade toujours aux fers.

DE NAPLES, le 12 Avril.

On prétend que le vaisseau qui doit conduire dans peu le nouveau Viceroi en Sicile, est destiné à passer ensuite dans le Nord, & qu'il partira en même temps trois autres vaisseaux, dont un pour l'Espagne, un autre pour l'Angleterre, & un troisième pour l'Amérique. Tous ces bâtimens seront munis d'une dépêche du Roi, cachetée, qu'ils ouvriront, comme cela se pratique, lorsqu'ils seront en pleine mer, & d'après laquelle, chacun d'eux prendra la route qui lui sera prescrite.

Suivant des lettres de *Corfou*, le tremblement de terre que cette Isle a éprouvé, y a fait des ravages terribles. Une grande partie de la ville a été détruite. Cent vingt personnes ont été écrasées sous les ruines des édifices écroulés, & le nombre des blessés est beaucoup plus considérable.

DE MILAN, le 15 Avril.

Le 6, on a ressenti dans cette ville une secousse de tremblement de terre, qui n'a duré que deux secondes, & n'a causé aucun dommage. Elle a été plus forte ailleurs, & notamment à Liscate, où quelques vieilles maisons ont été abattues. Cette Terre n'est cependant éloignée de Milan que de 7 lieues.

Les especes d'or, portées à la Monnoie de cette ville, depuis le 1^{er}. Février jusqu'au 1^{er}. de ce mois, montent au poids de 89,186 onces, 9. 3., qui valent 10,725,295 liv. 12. On y a frappé, dans le même espace de temps, pour 9,085,839 liv. 12 f. d'especes d'or nationales.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 29 Avril.

Sir Guy Carleton, nouveau Gouverneur général du Canada & des Provinces adjacentes, a pris congé de S. M. pour se rendre à sa destination. Le Commodore Gardner, qui va remplacer le Contre-Amiral Innis, dans le Commandement de l'Escadre de la Jamaïque, a également reçu ses derniers ordres.

L'Amiral-Royal, le plus gros vaisseau de la Compagnie des Indes est arrivé de la Chine; après une relâche à Bombay, & à

Sainte-Helene, d'où il fit voile le 23 Février. Il a ramené plusieurs Officiers.

Le Parlement s'étant ajourné pendant les Fêtes de Pâques, la Chambre-Haute est rentrée le 24, & celle des Communes le 25.

Ce jour-là, M. Pitt proposa à cette dernière Assemblée, que, conformément à l'ordre du jour, on présentât à la Chambre le rapport du Bill, pour qu'il soit déposé certaines sommes entre les mains de Commissaires chargés de réduire la dette nationale. Mais plusieurs Membres de la Chambre ayant annoncé qu'ils avoient à proposer plusieurs changemens importans dans la forme de ce Bill, M. Pitt en remit l'examen au lundi premier Mai.

Dans la Séance du 26, le Major Scott présenta une pétition de M. Hastings, requerant d'être entendu à la Barre, pour répondre en personne aux accusations portées contre lui, & qu'il lui en fût remis une copie. M. Burke & ses Associés au projet d'accusation, n'osèrent pas aller jusqu'à demander qu'on interdît à un Anglois accusé la liberté de se défendre; mais ils s'opposèrent à la communication des charges produites contre lui. Il est sans doute curieux de voir par quels argumens, cette étrange violation des formes, des loix, de la justice put être soutenue. Voici un précis des débats qui eurent lieu à ce sujet.

Les Chefs d'accusation, dirent M. Burke & le Chevalier Grey Cooper, n'étant point encore dans l'état de perfection où ils doivent être, il faut qu'ils soient complets, & sur-tout adoptés par la Chambre, pour que l'accusé ait le droit d'en demander la communication, & le tems nécessaire pour établir la réfutation des différentes charges qu'ils pourroient contenir.

M. Fox, partant de ce principe, dit que, dans le cas où la stricte Justice exigeroit la communication de ces charges, il ne voyoit pas pour quelle raison cette communication n'auroit pas été déjà faite. La Chambre n'avoit certainement pas encore décidé que la nature des Chefs d'accusation donnoient lieu au décret, (*impeachment*). Jusqu'à cette résolution, on ne pouvoit les regarder comme l'ouvrage de la Chambre, ni M. Hastings appuyer sa défense sur leur réfutation.

M. Pitt rappella la Chambre au véritable état de la question, dont, selon lui, on cherchoit à l'écarter. La stricte Justice, dit-il, demande qu'au moment où une accusation est intentée, l'Accusé soit mis en possession de tous les moyens de défense, pour qu'aucune des attaques qui lui sont faites ne puisse l'être à son inscu. Je n'hésite point à déclarer que les Chefs d'accusation produits contre M. Hastings, sont de la nature la plus grave, la plus capitale, & qui demande que la Chambre apporte à leur examen l'attention la plus sérieuse, & personne ne desire plus que moi que l'homme coupable d'excès aussi énormes soit puni comme il le mérite, si réellement il étoit trouvé coupable. Cependant je pense en même-tems, que la Chambre en la qualité de Juge, doit chercher à trouver l'innocence plutôt que le crime. Cette humanité fait une partie in-

dispensable de ses devoirs, parce que tout homme doit être présumé innocent jusqu'à ce que le contraire soit bien prouvé. Au surplus, malgré l'énormité des charges résultantes des Chefs d'accusation, il me semble qu'on y a mêlé une foule d'incidens & de détails inutiles qui tendent plutôt à embrouiller la question qu'à l'éclaircir.

M. Burke soutint qu'il étoit indispensable de donner quelque étendue aux accusations : il pria le Chancelier de l'Echiquier de lui expliquer comment il étoit possible d'exposer des griefs de ce genre sans entrer dans un détail circonstancié des faits qui tiennent immédiatement aux actions contre lesquelles on procédoit. Il cita pour exemples l'affaire de Benarès & celle du pays d'Oudé. Il donna la signification du mot *Misdemeanors*; « On l'applique, dit-il, aux crimes qui n'ont pas de nom dans notre langue; c'est un terme général dont on se sert pour désigner ces énormités révoltantes qu'aucune autre expression usitée ne pourroit rendre ». Il représenta combien il étoit difficile de préciser & de classer exactement les crimes qui étoient pour ainsi dire locaux, c'est-à-dire, qui devenoient plus ou moins graves, d'après les mœurs, coutumes & opinions des pays dans lesquels ils étoient commis. Puis il revint à l'affaire de la Famille Royale d'Oudé, « Les outrages, dit-il, que les Princesses de cette Famille ont reçus sont d'un genre qui pourra ne pas révolter beaucoup le peuple anglois. Je crains bien que nos compatriotes ne soient pas très-choqués en apprenant qu'on a exposé publiquement en vente des femmes toutes nues, à moins cependant qu'on ne leur fasse connoître la différence qui existe entre les mœurs & les opinions des habitans de l'Inde, & les coutumes les plus dans ce pays-ci ».

M. Burke continua ensuite son récit , & suivit sa comparaison de manière à faire éclater de rire toute l'assemblée. « Cependant , dit-il , tout graves que sont ces délits dans l'Inde , j'ai cru qu'il étoit très-difficile de les faire envisager d'une manière sérieuse par ceux qui doivent les juger ici. Car comment pourra-t-on juger de la grandeur de l'outrage fait aux plus illustres femmes de l'Inde , si l'on n'a pas une connoissance exacte des opinions reçues chez les Indiens sur l'honneur des femmes. — Il étoit donc nécessaire , en rendant compte d'un crime de cette espèce , de démontrer qu'exposer des femmes nues en vente dans une place publique , c'étoit leur faire le plus sanglant outrage qu'on puisse faire à la délicatesse du beau sexe. . . . Timides , modestes , ayant les mœurs aussi douces que leur caractère , la plupart des femmes indiennes auroient préféré la mort à cet opprobre , & beaucoup d'entre elles se sont ôtée la vie plutôt que d'être réduites à une situation aussi déshonorante.

Ceci , Messieurs , entre autres choses , nous prouve combien la modestie & la pureté sont plus respectées chez les sectateurs de l'Alcoran que chez ceux de la Bible ».

M. Burke cita encore plusieurs exemples , toujours avec la même gravité , à l'appui de son opinion.

M. Fox dit qu'il étoit fort étonné de l'observation du Chancelier de l'Échiquier , & de ce qu'il avoit avancé concernant les accusations soumises à l'examen de la Chambre. « L'honorable Membre , dit-il , a prétendu qu'il n'y avoit personne qui pût prononcer sur les dépositions telles qu'elles étoient énoncées. Et moi je nie positivement cette assertion , & je soutiens le contraire. Mais ce n'est pas cette question qui doit dans ce

moment-ci occuper la Chambre. L'objet de ces délibérations est de savoir s'il y a matière à décréter dans les dépositions qui lui ont été faites. Or que chacun s'interroge ici de bonne foi : Est-il quelqu'un qui puisse affirmer que les articles desdites dépositions, abstraction faite des explications qui y sont jointes, ne sont pas remplies des griefs les plus graves ? Ce sujet demande à être traité avec un peu d'étendue, & je m'estimerai heureux de pouvoir ensuite recueillir les voix de cette assemblée sur un point qui, *selon mon avis, ne peut seulement pas être disputé.*

Ensuite M. Fox exhorta avec beaucoup d'énergie tous les Membres de la Chambre à laisser agir leur propre jugement touchant cette question, sur laquelle tout le monde étoit en état de prononcer. « Je n'hésite point, dit-il, à affirmer que si certains Membres de cette assemblée se sont décidés à attaquer l'énoncé des dépositions, ce n'est pas parce que les articles qu'elles contiennent sont confus & intelligibles ; mais au contraire parce qu'ils sont trop clairs. S'ils étoient plus obscurs, s'ils étoient déduits en termes moins précis, moins exacts, s'ils n'étoient pas de nature à entraîner tous les suffrages, il est probable qu'on auroit supprimé au moins pour ce moment-ci, les objections qu'on y a faites. C'est précisément parce que ces dépositions sont à la portée de tout le monde, c'est parce qu'elles sont accompagnées de détails qui en spécifient exactement tous les points, & qui les rendent parfaitement intelligibles, c'est parce qu'elles ne sont pas exposées d'une manière assez confuse ; assez embrouillée pour en diminuer l'effet, qu'on les a censurées, & qu'on a dit qu'elles étoient surchargées d'un fatras obscur de détails, & extrêmement étrangers à l'affaire.

Le Chancelier de l'Echiquier, indigné, se leva & parla ainsi : « D'après ce qu'on vient de dire, la Chambre peut juger des dispositions avec lesquelles cette affaire a été entamée. L'honorable Membre a adopté une manière d'argumenter qui, je crois, ne pourroit que faire le plus grand tort à la cause la plus juste. Il est aisé de deviner ce qu'il a voulu insinuer dans son discours aussi indécent qu'emporté. Mais je suis bien aise de lui dire que des insinuations sans fondement ne me feront jamais renoncer à la conduite loyale & juste que je me crois obligé de suivre, tant par le respect que l'on doit au Parlement, que pour les intérêts de la Justice, que j'espère voir triompher dans cette affaire. Il est possible que j'ignore les motifs particuliers qui font agir quelques Membres de cette assemblée; mais je ne croirai jamais qu'on puisse avoir l'ame assez noire, assez eudarcie pour se servir du prétexte de découvrir & de poursuivre le crime, comme des moyens de satisfaire une inimitié particulière.

Je ne prétends gêner personne dans la manière de penser; mais en même-tems qu'on me permette de réclamer les droits que j'ai à une semblable indépendance. J'affirmerai donc, malgré la remarque adroite du très honorable Membre, que les dépositions sont faites d'une manière incohérente & obscure dans une infinité d'endroits; j'en pourrois même citer des exemples; mais je craindrois d'abuser de la complaisance de la Chambre en prolongant ce débat. Je me contente donc de répéter une fois pour toutes que telle est mon opinion sur les dépositions soumises à l'examen de la Chambre. Je prie aussi la Chambre d'observer que je ne prononce ici en aucune manière sur la vérité ou sur la fausseté desdites dépositions; c'est un point sur lequel je me ré-

serve de dire ouvertement mon opinion, lorsqu'il sera discuté régulièrement dans cette assemblée. Quoi qu'il en soit, je suis bien convaincu, & j'espère que la Chambre ne l'est pas moins, qu'il est juste de communiquer à M. *Hastings* une copie des dépositions, & qu'il faut écouter sa défense sur les points d'accusation intentés contre lui.

Après plusieurs discours épisodiques, la motion du Major Scott passa, telle qu'il l'avoit faite, sans même aller aux voix.

M. Burke présenta ensuite deux nouveaux chefs d'accusation ; l'un, concernant un *Libelle écrit par M. Hastings contre la Cour des Directeurs* ; l'autre, qui inculpe l'Accusé d'avoir entièrement abandonné *Shaw Allun, lors du Traité conclu avec les Marattes*. Ces nouveaux chefs d'accusation & deux autres que les Accusateurs ne tarderont pas à produire, pour peu qu'ils tâonnent encore cette Administration de M. *Hastings* durant 35 ans, compléteront la totalité des charges.

M. Burke demanda aussi que la Chambre se formât en grand Comité pour prendre sur le champ ces mêmes charges incomplètes en considération ; mais cette motion fut rejetée à la pluralité de 139 voix contre 80 ; la Chambre devant nécessairement entendre M. *Hastings*, avant de procéder ultérieurement à cette affaire. Alors, il fut arrêté que M. *Hastings* seroit entendu à la Barre de la Chambre, le Lundi 1^{er} Mai, & que la procédure seroit reprise en Comité de

toute la Chambre , e Mardi 2 du même mois.

La Cour des Directeurs de la Compagnie des Indes a réglé , qu'à compter de l'année 1787 , & plutôt, s'il est possible , on n'enverra plus en Chine que des vaisseaux de 1000 tonneaux , attendu que ceux d'un port moins considérable sont moins propres à cette navigation.

Le *Général Advertiser* a dernièrement récapitulé en ces termes l'histoire de la liste civile.

Avant la révolution , le total du revenu du Royaume s'appelloit le revenu de la Couronne , & le Roi en dispoit comme bon lui sembloit. Charles II & Jacques II dissipèrent des sommes immenses. Pour prévenir de tels abus à l'avenir , il fut décidé par les communes , le 28 Février 1689 , que le revenu du Roi étoit annullé de droit par la vacance du trône , & qu'il étoit dévolu à L. M. le Roi Guillaume III & à la Reine Marie. Ce revenu pour l'année 1689 , fut fixé à 600,000 liv. st. , qui devoient être payées sur le revenu public. L'année suivante , l'excise héréditaire fut placée sur la tête du Roi pendant sa vie , avec cette clause qu'elle serviroit d'hypothèque pour la somme de 250,000 liv. st. Dans le même tems le produit des douanes fut aussi accordé au Roi pour quatre ans , à condition que ce produit feroit face à 500,000 liv. st. Mais comme ces différens droits ne produisoient pas ce à qui ils étoient effimés , il fut mis en 1698 un nouveau subside de tonnage & de poundage (le sol par livre) qui fut accordé au Roi pour sa vie , & porta ses revenus à 700,000 liv. st. par an. La Reine

Anne en jouit aussi jusqu'en 1713, lorsque se trouvant endettée elle fut autorisée à placer, par Lettres Patentes, la somme de 35,000 liv. st., qui devoit être sur les revenus de la liste civile pendant trente-deux ans, sur telle personne ou personnes qui avanceroient la somme de 500,000 liv. st. pour acquitter les dettes de la liste civile.

En 1715, la somme annuelle de 120,000 l. st. fut ajoutée au revenu de la liste civile, durant la vie de George I, à condition que si tout le revenu de la liste civile, avec cette addition, produisoit moins que la somme annuelle de 700,000 l. st. le *deficit* seroit rempli par le Parlement; si au contraire, il produisoit davantage, le surplus seroit mis dans le fonds d'amortissement qui fut établi cette même année. En 1720, la liste civile étant beaucoup arriérée, les compagnies d'assurance, connues, l'une sous le nom de compagnie royale, & l'autre sous le nom de compagnie de Londres, convinrent de donner au Roi la somme de 600,000 liv. st. pour en obtenir des Lettres d'incorporation. Elles payerent 200,000 liv. sterl. mais furent dispensées de payer le reste, par un acte du Parlement passé l'année suivante, qui autorisoit le Roi à emprunter 500,000 liv. sterl. à 5 pour 100, jusqu'à ce que cette somme fût rachetée par la couronne; & de prélever six den. par livre, sur toutes les pensions, émolumens, &c. pour le paiement de cet intérêt. La liste civile continuant à être arriérée, le Roi fut autorisé, en 1725, à emprunter un million par bills de l'Echiquier, &c. à 3 pour 100, sur le crédit des revenus de la liste civile, & la réduction des six deniers par livre, jusqu'à ce que le principal fût payé; c'étoit pour acquitter les 500,000 liv. sterl. empruntées en 1721, & pour fournir au Roi 500,000 liv. sterl. pour acquitter les dettes courantes

courantes de la liste civile. — L'année suivante (en 1726) le million levé par bills de l'Echiquier fut remboursé par une loterie, & la déduction des six deniers par livre fut rendue perpétuelle.

A l'avènement de Georges II. au trône, la liste civile fut fixée à 800,000 liv. sterl. par an, pour sa vie. Le Parlement devoit faire bon le *deficit*, s'il y en avoit, mais il ne fut fait mention d'aucun surplus fixe.

Georges III. à son avènement au trône, demanda un revenu annuel clair & net de 800,000 liv. sterl., au lieu du revenu de la liste civile. C'étoit le plan de son pere, qui, dans un papier fourni à l'opposition par le feu Lord Ledefpencer, &c. dit: « S. A. R. promet de plus de ne pas accepter au-de-là de 800,000 liv. sterl. pour sa liste civile, à charge de rente ».

Le 28 Février 1769, S. M. requit du Parlement, par un message, une somme pour le paiement de ses dettes; & il lui fut accordé 513,511

Le 9 Avril 1777, le Parlement lui accorda sur un autre message: 618,340

Dans le même tems, la liste civile fut augmentée de 100,000 liv. sterl. par an.

Le 2 Mai 1782, il fut accordé à S. M. pour le paiement de ses dettes 433,893

liv. sterl. 1,565,744

La demande qui vient d'être faite est de 210,000

Ce qui fait un total d'extraordinaire en 24 ans de 1,775,744

N^o. 19, 13 Mai 1786. d

Tous nos Journaux ont cité la lettre suivante de Bedford dans l'Amérique septentrionale, & au contenu de laquelle il est sage de ne pas donner un trop prompt assentiment.

Un Particulier de Marthas Vineyard, nommé Allen, a trouvé un nouveau moyen de séparer l'eau douce de l'eau salée. Comme son procédé est infiniment plus simple, & sur-tout plus productif que ceux qui ont été imaginés jusqu'à présent, il y a tout lieu de croire que l'Académie des Sciences d'Amérique ne lui refusera pas la récompense qu'il demande pour communiquer son secret. Dans le cas contraire, il est déterminé à l'aller vendre à quelque Puissance Européenne. Cette découverte est en effet de la plus grande importance, puisque la Machine de M. Allen est déjà en état de donner en vingt-quatre heures, cent vingt gallons d'eau douce, & qu'il est actuellement occupé à construire une autre Machine, avec laquelle il en donnera sept à huit cents gallons dans le même espace de tems. Il seroit superflu de faire l'énumération de tous les avantages qui résulteront d'une pareille découverte. L'approvisionnement d'eau toujours assuré, sans occasionner de frais, & sans occuper de place, n'est pas un des moins considérables, quand on pense que dans les voyages de long cours, & notamment ceux de l'Inde, l'eau fraîche embarquée à bord fait le tiers de la cargaison. Ce sera aussi un moyen bien simple & bien facile de procurer de l'eau douce aux isles qui en sont dépourvues. Enfin ce sera pour nous une Manufacture constante de sel qui nous dispensera d'importer à grands frais cet article de première nécessité.

Il seroit même difficile d'en fabriquer d'une manière plus expéditive, puisque le procédé de M. Allen, en séparant l'eau des particules salines qui y sont mêlées, cristallise presque en même-tems ces dernières.

Ce qui ne paroitra pas moins étonnant, c'est que l'Auteur d'une invention aussi utile, n'est ni Chimiste, ni Physicien, ni Mécanicien, & qu'il n'a même étudié aucune des sciences naturelles. C'est au hasard seul que M. Allen est redevable de cette découverte. Etant encore enfant, il fit un voyage au Groenland à bord d'un bâtiment baleinier. Ce navire se trouvoit très-près d'une trombe, & le jeune Allen observa que la surface de la mer, qui environnoit à une certaine distance le pied de cette colonne liquide, avoit exactement la même couleur que l'eau douce; & comme la pluie qui en tomboit étoit en effet de l'eau douce, il jugea que la séparation des parties salines s'opéroit à la surface avant la formation du siphon. Voilà ce qui lui suggéra l'idée d'imiter ce procédé par la Machine très-simple qu'il a imaginée, sans avoir la moindre notion des loix de l'hydrostatique.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 3 Mai.

L'Abbé de Clément-Dumetz, Vicaire général du diocèse de Sens, nommé à la place d'Aumônier du Roi, vacante par la nomination de l'Abbé de Gaste'anne à l'Evêché de Toulon, a eu, le 23, l'honneur d'être

tre présenté à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le Comte de Montécot a eu l'honneur d'être présenté au Roi & à la Reine par Monseigneur Comte d'Artois, en qualité de son premier Chambellan en survivance.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 30 du mois de nier, le contat de mariage du sieur de Balainvilliers, Intendant de Languedoc, avec Demoiselle d'Aubers; & celui du sieur de Crespy, Major du régiment d'Infanterie de Vermandois, Ecuyer ordinaire de Madame Victoire de France, avec Demoiselle Dubois.

Le même jour, le sieur Guerrier de Romagnat, Conseiller au Parlement de Paris, présenté au Roi par le Garde des Sceaux de France, a eu l'honneur de faire ses remerciemens au Roi pour la place de Premier Président de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, en survivance du sieur Guerrier de Bezance son pere.

Ce jour, les Députés des Etats d'Artois furent admis à l'audience du Roi, & présentés à Sa Majesté par le Maréchal Duc de Lévis, Gouverneur général de la province, & par le Maréchal de Ségur, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, ayant celui de l'Artois. La Députation, conduite à l'audience du Roi par le sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies, & par le sieur

de Warronville, Aide des Cérémonies, étoit composée. pour le Clergé, de l'Abbé de Fabry, Chanoine & Vicaire général de Saint-Omer, qui porta la parole; pour la Noblesse, du Marquis d'Estourmel, Maréchal des Camps & Armées du Roi; & pour le Tiers Etat, du sieur Daquesnoy, Ecuyer, Avocat en Parlement & ancien Echevin de la ville d'Arras.

DE PARIS, le 11 Mai.

Ordonnance du Roi portant Règlement sur la Police à observer sur les routes par les postillons de poste, & les Rouliers, Charretiers, & autres Voituriers. Du 4 Février 1786.

Sa Majesté a ordonné & ordonne que tous Rouliers, Charretiers, Voituriers & autres, seront tenus de ceder le pavé, & de faire place à tous Courriers & Voyageurs allant en poste : leur fait Sa Majesté expresses inhibitions & défenses de troubler à l'avenir, en quelque sorte & manière que ce puisse être, lesdits Maîtres de Poste & Postillons dans leur service sur les routes, comme aussi d'exercer à l'avenir aucune voie de fait, violences & mauvais traitemens, à peine de trente livres d'amende payable sur le champ, & applicable un tiers aux pauvres du lieu de l'établissement de poste, & les deux autres tiers au profit des Cavaliers de Maréchaussée qui auront été employés à constater la contravention & à arrêter le contrevenant, même de punition corporelle, si le cas y échoit. Pour ne laisser aux Charretiers & Voituriers aucun prétexte qui puisse les

mètre dans le cas de causer le moindre accident, il leur est défendu, sous les mêmes peines, de quitter leurs chevaux & de marcher derrière leur voiture; si plusieurs Voituriers se suivoient, il devra toujours s'en trouver un pour marcher à la tête de la première voiture; défendant également Sa Majesté à tous Postillons d'user, en cas de résistance de la part des Voituriers, d'aucunes voies de fait, ni de menaces de les frapper pour faire ranger les voitures qui s'opposeroient à leur passage, & voulant qu'ils se bornent à porter leurs plaintes contre ceux qui auroient refusé de leur faire place après en avoir été avertis, &c. &c.

Edit du Roi donné à Versailles, au mois de Février 1786, portant création de huit Offices de Receveurs particuliers des Finances de la Ville de Paris.

Autre dit du mois de Février 1786, portant établissement d'un Hôtel des Monnoies en la ville de Marseille.

Autre dit du même mois & an, portant suppression de la Monnoie d'Aix.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 26 Janvier 1786, qui assujettit les couvertures de laine à l'apposition du plomb prescrit par celui du 7 Décembre 1785.

Autre dit du 18 Mars, portant nomination de Commissaires pour assister au Chapitre ordinaire de la Congrégation de Saint-Vannes, dont l'ouverture est indiquée au 3 Juin prochain.

« Le Samedi 15 Avril un incendie a consumé
 » à Liméfy-en-Caux seize maisons pleines d'es

21 fets ou marchandises, trois granges pleines de
 22 grains, un grand nombre de boutiques & au-
 23 tres bâtimens ; le Presbytere, les maisons vi-
 24 cariales, les Ecolés des garçons & des filles, ont
 25 été la proie des flammes. On ne peut trop louer
 26 la vigilance & l'humanité de M. de Villedeuil,
 27 Intendant de la Généralité de Rouen. Au pre-
 28 mier avis de ce funeste événement, il a envoyé
 29 M. son Subdélégué sur le lieu, porter des se-
 30 cours aux malheureux incendiés. Ils sont d'au-
 31 tant plus à plaindre, que le Curé dudit lieu n'a
 32 presque rien sauvé de ses effets, & que la ma-
 33 jeure partie des bâtimens incendiés apparte-
 34 noient aux principaux propriétaires, ce qui
 35 leur donne trop de pertes à réparer, pour être
 36 en état de subvenir aux besoins des incendiés.
 37 Ils se recommandent aux ames charitables. Cel-
 38 les qui daigneront leur accorder quelques se-
 39 cours, peuvent les adresser à M. Bernage,
 40 Curé de la premiere portion de Limézy, par
 41 Barentin en Caux; ou à M. Guilotte, No-
 42 taire, rue S. Lo, à Rouen. (*Affiches de Nor-
 mandie*).

Le Journal de Champagne du premier
 Mai rapporte une Ordoonnance du 15 Avril,
 rendue à Troies.

Ordoonnance de Police, qui taxe chaque livre
 de viande, tant veau, bœuf que mouton, à
 raison de sept sols six deniers : enjoint aux Bou-
 chers de se conformer à ladite taxe; leur fait dé-
 fense de vendre à plus haut prix, quand même il
 leur seroit offert, sous peine d'amende arbitraire;
 comme aussi d'y comprendre aucun morceau ap-
 pellé *agrément* ou *réjouissance*, aucun os détaché
 de la chair, même les têtes ou pieds de veau,
 sauf à vendre lesdits bas morceaux à la main, &c.

de gré à gré, & ce sous les mêmes peines; fait aussi défense auxdits Boucher d'apporter, étaler dans les boucheries, vendre, ni débiter au poids, aucune tête ni pieds de bœuf ou vache, sous peine de confiscation & d'amende arbitraire, & sous plus grande peine en cas de récidive.

M. Bourignon, Rédacteur du Journal de Saintonge, Feuille naissante qui s'annonce très favorablement, nous fait part en ces termes d'une découverte intéressante pour les Antiquaires.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire part d'une découverte qui intéresse tous les Savans, & qui devient d'une grande utilité pour la Géographie; elle consiste dans plusieurs colonnes milliaires creusées en forme de tombeaux, & tirées de la fouille de l'ancien cimetière de la Paroisse de *Senon*, située au confluent de la Vienne & du *Clain*, près de l'endroit appelé *Vieux-Poitiers*, à une lieue & demie de *Chatellerault* en Poitou. Quatre de ces colonnes portent le nom d'*Antonin Pie*, sous l'empire duquel elles ont été élevées; une cinquième paroît avoir été gravée du tems de *Maximin-Daza*. Les inscriptions de ces monumens, dont quelques-uns portent le nom de *Limonum*, *Poitiers*, & celui de la station *Fines*, concourent à prouver que l'endroit appelé *Vieux-Poitiers* a dû être cette ancienne mansion; elles nous éclairent aussi sur des erreurs de l'itinéraire d'*Antonin* & de la Table *Théodosienne*; ces cartes Géographiques donnent le nombre *XX* pour distance de *Limonum* à *Fines*, & la distance marquée sur le monument est de dix lieues Gauloises, qui s'accordent parfaitement avec la distance locale. C'est d'après cette fausse position que le sa-

vant M. d'Anville avoit placé à *Heins* la station *Fines*.

On trouve auprès du *Vieux Poitiers* une pierre pyramidale haute de douze pieds, on y lit une inscription gravée à la mémoire de *Briutus*, soldat, originaire de Tarbes; cette épitaphe, composée de monogrammes, rend ce monument très-intéressant. On déterre tous les jours, dans les environs, des briques, des fragmens antiques, des frises, des corniches, des vases, des fibules, anneaux & autres ustensiles, & beaucoup de médailles. La plupart de ces débris ont été transportés au château du *Fon*, appartenant à M. le Marquis de la Rochedumaine, &c. &c.

B O U R I G N O N ,

Correspondant de la Société Royale, de plusieurs Académies, & du Musée de Monsieur.

Saintes, 12 *Avril* 1788.

Nous nous empressons de concourir à la publicité d'un acte de courage, d'autant moins fait pour rester ignoré, qu'il a pour auteur un arriere-petit neveu de l'immortel *Boisjetté*.

Etienne Charlet, natif de *Dijon*, & dit *Beaufort*, au service du Roi depuis douze ans, Sergent au Régiment de *Penthièvre* Infanterie, embarqué sur les vaisseaux du Roi la *Bretagne* & le *Terrible*, & chargé du détail des détachemens à bord desdits vaisseaux, le 5 *Septembre* 1782, fut détaché du vaisseau le *Terrible* pour passer à bord du navire la *Forre*, & conduire à l'hôpital de *Sainte-Marie* en *Espagne*, cent hommes & plus, atteints de maladies pestilentielles. Le capitaine dudit navire, ne connoissant pas les attéragés de

d 5

cette île, demanda un Pilote côtier espagnol ; qui par son impéritie, fit toucher le bâtiment sur la barre de la rivière, engagé dans les rochers dont elle étoit hérissée, & faisant eau de toutes parts. Le peu d'énergie qui restoit à l'Equipage, le spectacle plus affreux mille fois que la mort même, d'un élément redoutable, auquel il restoit peu d'espoir d'échapper ; enfin près d'une lieue & demie à faire pour gagner le port, enlevoient au petit nombre des naufragés épargnés par le scorbut, jusqu'à l'espoir de tenter son salut, en se précipitant au milieu des flots, & de gagner terre à la nage ; une délibération peu réfléchie s'empara rapidement des esprits troubles. Le sieur *Charlet*, moins sensible à son propre malheur qu'à celui de ses camarades, maître de sa tête & de sang froid, propose de s'élaner dans un foible canot, de lutter à force de rames contre les flots, & d'aller chercher des bâtimens de secours. Ce moyen fut rejeté comme impraticable, & n'offrant à ceux qui le tenteroient qu'une mort plus prompte. *Charlet* insista, mais les prières, les instances furent inutiles ; les menaces seules & une fermeté intrépide forcèrent trois matelots à descendre avec *Charlet* dans le canot : ils abordent, & les habitans du pays qui connoissent ce parage, furent moins frappés encore de leur courage, que d'un succès dont ils n'avoient point eu d'exemple ; les secours furent aussi-ôt obtenus que demandés ; *Charlet* vole vers l'Equipage livré au désespoir, qui imploroit à hauts cris de prompts secours. A peine l'eut-il reçu sur son bord, que le vaisseau naufragé se brisa sur les rochers.

En suite de cette journée si laborieuse fut pour le sieur *Charlet* une maladie de près de deux mois, à laquelle il a manqué de succomber.

L'authenticité de cette action se trouve dans un procès-verbal & sept certificats, dont trois sont, le premier du Capitaine Commandant; le deuxième, du Lieutenant, & le troisième, de l'Aumônier; de plus, M. de Mongeles, Consul de France en Espagne, après s'être fait rendre un compte fidele de l'acte d'humanité du sieur Charlet, lui promet, en présence de ses fils de M. le Comte de Guichen, & d'autres personnes de distinction, d'en instruire sa Cour, dans l'espoir de faire recueillir au sieur Charlet la récompense que peut mériter un Militaire dont la bravoure a sauvé la vie à cent & plus de ses semblables.

Toutes les Feuilles publiques ont plus d'une fois retenti des Annonces de M. *Maupin*; mais aucun de ses Prospectus ne semble donner d'aussi brillantes espérances sur les révolutions promises par ce savant Agronome, que la Lettre suivante qu'il vient d'adresser à l'Editeur des Affiches de Meaux. Elle mérite d'être lue.

A Paris, le 31 Mars 1786.

MONSIEUR,

Un célèbre Sculpteur du dernier siècle, pour exprimer toute la puissance de son talent, disoit : « le marbre tremble devant moi ». Je n'ai pas dit cela; mais bien convaincu, comme tout le monde doit l'être, que le commun des hommes, si facile à s'émouvoir pour les choses qui souvent lui importent le moins, ne peut être mu, dans les matieres d'agriculture, que par les choses les plus fortes, les plus prononcées & les plus extraordinaires, j'ai été forcé, comme je le suis encore, de dire dans un de mes Ouvrages : « Je me joue de la vigne, je me joue des vins, & je me

» j'ose encore des terres ; ou , en d'autres termes ;
 » je veux ; & la vigne & les vins & les terres veu-
 » lent aussi ».

Et en effet , pour ne parler ici que des terres , j'ai voulu que des terres qui , de toute éternité , n'ont donné que trois ou quatre septiers de bled par arpent , pussent , par les moyens les plus économiques , en donner sur le pied de douze à quinze , & cela a été fait. J'ai voulu qu'on pût multiplier prodigieusement les bois dans toute la France , sans qu'il en coûtât un sol de plus , & sans prendre un pouce de terre aux autres productions ; & cela a été fait. J'ai voulu , sans tromper , sans argent , sans coup férir , pouvoir conquérir à mon pays & agrandir son agriculture , de huit à dix millions d'arpens de terre ; & j'en ai déjà livré plus de sept. J'ai voulu pouvoir concilier les intérêts , jusqu'à présent inconciliables , de la propriété & du peuple , ou autrement dit , faire baisser le prix de toutes les substances , sans faire baisser le taux des fermages ; & tout cela a été fait. J'ai voulu encore , à l'occasion des terres , faire beaucoup d'autres choses , regardées comme impossibles ; & elles ont été faites , comme elles l'ont été encore en ce qui regarde la vigne & les vins.

Je ne m'arrêterai point , Monsieur , à vous faire remarquer la nouveauté , la grandeur & l'importance de toutes ces choses , & de celle que je passe sous silence ; mais je dirai que de toutes les grandes assertions que je viens d'avancer , & que j'ai pu avancer ailleurs , il n'y en a pas une seule sur laquelle je craigne d'être démenti publiquement , non-seulement en ce qui concerne la vigne & les vins , à l'égard desquels j'ai fait mes preuves depuis si long-tems , mais même à l'égard des terres , parce que , parfait ou non , dans tous les points , mon plan pour la culture des terres labou-

rables, est établi sur des fondemens si solides, & est si solide lui même, qu'il est impossible de le renverser, & de disconvenir de tous les effets que je lui ai attribués.

J'aurois bien des choses à dire, Monsieur, à l'occasion de mes découvertes sur la vigne & les vins, &c.

On regrette seulement en lisant ce détail de volontés si efficaces, de voir la Note qu'y ajoute M. Maupin : « *Quand je dis, nous avertit-il, que tout cela a été fait, je n'entends dire autre chose, sinon que j'ai donné des moyens certains pour le faire.* »

La Société Royale des Sciences de Montpellier propose les Prix suivans.

Les Etats Généraux de la Province de Languedoc avoient destiné un Prix de 600 livres à celui qui, au jugement de la Société Royale des Sciences de Montpellier, auroit le mieux traité la question suivante : *Quels sont les meilleurs moyens & les moins dispendieux d'entretenir les ports de mer sujets aux ensablemens, & notamment le port de Cette ?* Elle s'est déterminée à remettre ce Prix, qui sera décerné dans l'Assemblée publique, pendant la tenue des Etats de 1786 à 1787.

C'est avec regret que l'Académie se voit aussi dans la nécessité de remettre pour la même époque, les Prix suivans. Un de 300 liv. proposé par M. Brouffonet, de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de Montpellier, & dont le sujet est *l'Eloge historique de Pierre Richer de Believal*; & un autre consistant en une médaille d'or de 300 l., proposé par un Anonyme au Savant qui indiquera un procédé peu dispendieux pour faire des Miroirs qui n'offriront qu'une seule image bien nette & parfaitement terminée.

Des Mémoires seront envoyés avant le premier Novembre 1786. Les Auteurs qui ont concouru pour ces trois Prix, pourront remettre leurs Ouvrages perfectionnés.

La Société renouvelle l'annonce qu'elle avoit déjà faite de trois autres Prix qu'elle aura à décerner dans la même Assemblée de la tenue des Etats de 1786 à 1787 ; un de ces Prix proposé par M. Mourgue de Montredon, & de la somme de 300 liv., a pour objet le meilleur moyen d'extraire la partie colorante des drapeaux ou chiffons préparés à Gatargues en Languedoc, pour en tirer le parti le plus utile pour les Arts & pour la Teinture.

Deux autres Prix chacun de 300 livres, ou d'une médaille d'or de pareille valeur, proposés par des Anonymes, l'un sur cette question : l'explication de l'Arc-en-ciel donnée par Newton porte-t-elle sur des principes incontestables ? Et est-il bien démontré que les rayons hétérogènes supposés émergens du nombre infini de gouttes de pluie qui tombent de nue doivent former des arcs séparés ? L'autre sujet est de démontrer par des expériences simples & décisives, la cause du froid que les liqueurs produisent en s'évaporant, & le rapport de cette cause à celle du rafraichissement qu'une abondante transpiration procure, soit dans l'état de santé, soit dans celui de maladie.

M. Broussonet, toujours zélé pour le progrès & pour l'honneur des Sciences qui font l'objet particulier de ses recherches, vient de proposer un autre Prix de 300 liv. qui sera décerné à la même époque, à l'Eloge historique d'Olivier de Serres, dont tout le monde connoît l'excellent Ouvrage sur l'Agriculture.

Les pièces seront reçues jusqu'au 31 Octobre 1787 inclusivement. On adressera les Ouvrages,

francs de port, à M. de Ratte, Secrétaire perpétuel de l'Académie à Montpellier. Les personnes qui concourront doivent se procurer le programme, pour connoître plus spécialement les conditions requises.

Après l'annonce des Prix faite au commencement de la séance, M. de Ratte, Secrétaire Perpétuel de la Compagnie, a lu l'Eloge de M. le Vicomte de Saint-Priest, Conseiller d'Etat ordinaire, Intendant de la Province de Languedoc, Académicien Honoraire.

Cette lecture a été suivie de celle d'un Mémoire de M. l'Abbé Bertholon, *Sur la théorie des incendies, considérée relativement aux différentes causes qui les produisent, & aux moyens de les prévenir & de les éteindre.*

Des recherches sur la différence des méridiens entre Toulouse & Montpellier ont fait le sujet d'un Mémoire lu par M. Poitevin.

M. Cussion a lu un écrit qui a pour titre : *Recherches pratiques sur l'inoculation de la petite vérole.*

M. Chaptal a fait lecture d'un Mémoire *sur la manière de faire, avec les ocres, le rouge-brun & les pouffolanes.*

M. Ratte a terminé la séance par la lecture de l'éloge de M. Séguier, Associé libre.

» Le Vendredi Saint, on a rencontré une
 » femme de 50 à 55 ans sur le grand che-
 » min, entre Marmonde & Tonneins; cette
 » femme intéressa la charité des gens qui la
 » rencontrèrent : elle refusa leurs aumônes,
 » mais ils la firent retirer dans une métairie
 » voisine. Le jour de Pâques elle se rendit
 » à Tonneins; où elle coucha sur la paille.

» dans une maison : le lendemain Lundi , se
 » ressouvenant des personnes qui l'avoient
 » rencontrée , elle se rendit chez eux , &
 » ces personnes l'ayant trouvée encore plus
 » intéressante par son maintien , par ses pro-
 » pos fort au dessus du commun , la retire-
 » rent chez eux , où elle est encore. Cette
 » personne malade & fatiguée n'a pas pu
 » vraisemblablement aller plus loin ; elle ne
 » se soutient pas toujours dans ses propos
 » relevés , mais son esprit paroît dénoter
 » une personne qui a reçu la meilleure édu-
 » cation : comme les parens de cette per-
 » sonne pourroient en être inquiets , on les
 » prie de vouloir s'adresser à M. de Pey-
 » neau , Curé de Tonneins , pour en avoir
 » des nouvelles , & pour la retirer.

Elisabeth Pauline-Gabrielle Colbert de
 Seignelay , née Comtesse de Walsassine ,
 épouse de Pierre François Charles d'Espar-
 bès , Comte de Jonfac , Lieutenant-général
 des Armées du Roi , & Lieutenant-général
 des Provinces de Saintonge & Angoumois ,
 Gouverneur de Colioure , est morte en son
 château de Linières en Berry , le 28 Mars
 1786.

Louise Marguerite Colbert de Seignelay ,
 veuve de Joseph Marie , Comte de Lordat ,
 Baron des Etats de la Province de Langue-
 doc , Maréchal des Camps & Armées du

Roi , Major & Inspecteur de la Gendarmerie , Gouverneur de Brouage & de la citadelle de Carcassonne, est morte le 2 Avril, dans sa terre de Lignières en Berry , âgée de 48 ans.

Auguste-René de Saint-Ferreol de Ville-dieu , Lieutenant - commandant pour le Roi à Douay en Flandre , ancien Lieutenant-colonel du Régiment qui a été successivement Souvré, Ségur, Briqueville , & aujourd'hui Soissonnois , est mort dans sa terre auprès de Montbelliard , âgé de 86 ans. Il étoit d'une des plus anciennes Familles du Dauphiné , dont la branche aînée existe en la personne du Marquis de Saint-Ferreol , ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment de Languedoc.

P A Y S - B A S .

DE BRUXELLES, le 22 Avril.

Un Journal politique Allemand a publié un état de comparaison , exact ou non , des forces navales de la Hollande en 1780 & en 1785.

	En 1780.	En 1785.
1 vaisseau de	76 canons.	5 de 76 canons.
2	68	4 63
1	66	
2	64	6 64

En 1780.		En 1785.	
3	60	5	60
2	56	8	56
5	54	10	54
3	40	5	40
2	36	9	36
3	32	5	32
2	28	7	28
		4	26
4	24	14	24
		2	20
2	18	11	18
4	16	6	16
6	14	10	14
2	12		

44 vaiss. en 1780.

107 vaiss en 1785.

On mande d'Amsterdam que deux Maçons étant descendus dans une citerne pour la nettoyer, y ont été suffoqués par l'air pestilentiel qu'évaporent les eaux stagnantes qu'elle renfermoit. Un troisième ne se doutant pas de l'accident qui leur étoit arrivé, voulut y descendre avec une lumière qui s'éteignit d'abord. Cette circonstance fit alors soupçonner ce qu'on redoutoit d'apprendre. On se mit en devoir de porter des secours aux deux malheureux; mais on perdit beaucoup de temps. Un matelot, en attendant, hasarda d'entrer dans la citerne, & en tira les deux maçons, mais privés de la vie.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

L'indécence des gravures publiées dernièrement à l'occasion de l'union d'un jeune Prince

avec une Dame Catholique , a décidé le Conseil de S. A. R. à faire poursuivre les Distributeurs & Graveurs de celles de ces Estampes qui leur ont paru les plus révoltantes. Un jugement a été présenté aux Grands-Jurés à Guildhall , & a été trouvé justement fondé ; ce qui mettra sans doute fin aux abus d'une liberté qui a été poussée infiniment trop loin. (*Cour. de l'Eur. n°. 35.*)

Le Printemps , qui a fait sortir les marmottes de leurs trous , réveille aussi les Aéronautes , qui commencent à se remontrer parmi nous. Le fils & la fille du sieur Durry , Fabriquant de soie , viennent de faire partir un ballon en Irlande , aux acclamations , dit-on , d'une populace innombrable ; & le sieur Lunardi vient d'en faire construire un , avec un bateau de fer-blanc , de quatre pieds de long , dans lequel il espere de traverser le canal Saint-George. (*Idem.*)

« Le Château de *Sans-Souci* ayant été disposé pour la réception du Roi de Prusse , en conséquence des ordres que S. M. avoit donnés , il y a quelques jours , elle s'y rendit le 15 , dans le dessein d'y passer la belle saison : mais avant d'y descendre , elle fit un tour en carrosse d'environ 4 lieues à la ronde , accompagnée du Général Comte de Gortz. Ce fait prouve que l'état de ce Monarque est bien meilleur qu'on ne l'a cru. Effectivement , à la grande joie de ses sujets , il se trouve aujourd'hui en bonne santé , & ses forces sont assez considérables pour qu'il se promette de faire en personne & à cheval la revue de notre Garnison. On l'attend ici au premier jour pour faire l'inspection particulière des Régimens qui la composent. Les revues seront de nouveau cette année très-brillantes par la multitude d'Officiers étrangers , particulièrement de François , qui ont obtenu du Roi la permission d'y assister. Il en est déjà arrivé plu-

seurs, notamment le Comte de Toulangeon, Maréchal-de-Camp; le Colonel Comte de la Ferté; les Comtes de Damas, l'un Colonel, l'autre Capitaine; le Major de Fabry, &c. L'on a arrêté des appartemens encore pour une trentaine d'autres. Le Duc-Régnant de Brunswick en attend aujourd'hui ou demain à Potsdam. S. M. a augmenté de 2,000 thalers par an les appointemens du Prince Frédéric-Eugene de Wurtemberg, frere de Madame la Grande-Duchesse de Russie, & Chef d'un Régiment de Hussards, actuellement en Silésie. » [*Gazette de Leyde*, n^o. 34.]

Le Prince de Nassau-Siegen, qui n'a jamais été reconnu par la branche de Nassau-Diets, comme véritablement Prince de cette illustre Maison, a gagné son procès, contre l'héritier & chef de cette dernière branche, Mgr. le Stadhouder des VII Provinces-Unies. Le grand Conseil de l'Empire a reconnu le Prince de Nassau-Siegen, comme véritable héritier de la ligne de sa maison, & lui a adjugé tous les biens, que la branche de Nassau-Diets possédait à son préjudice. On dit que le Prince d'Orange a déjà fait proposer un accommodement à son cousin; & que S. A. lui a fait offrir la somme d'un million de florins, avec la condition expresse d'entrer dans l'Ordre de Malthe, pour ne pas laisser par ce moyen, une postérité légitime après lui. On ne croit pas que l'offre soit acceptée, puisqu'on assure, que sans aucune condition quelconque, l'Empereur offre de son côté au Prince de Nassau-Siegen, une pension viagère de neuf cens mille florins, pour l'cession de toutes ses prétentions sur la Maison de Nassau-Diets. Reste à savoir si toutes ces belles offres sont réelles: on a tout lieu de croire que non. (*Gazette d'Amsterdam*, n. 35).

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

CONSEIL DU ROI.

Duel & assassinat.

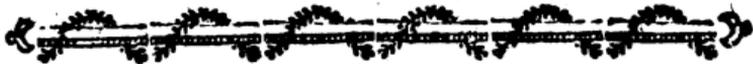
Toute l'Europe a retenti du fameux procès poursuivi devant le Parlement de G... contre M. D... C..., au sujet du crime de duel & d'assassinat qu'il étoit accusé d'avoir commis sur le sieur S... L... B..., Capitaine dans la Légion de F... Un Arrêt, rendu le 16 Septembre 1769, toutes les Chambres assemblées, prononça la peine due au coupable, & adjugea au père de l'homicidé 12,000 liv. de réparations civiles; cet Arrêt a été exécuté, relativement aux condamnations pécuniaires & à la confiscation des biens de M. D... C...; mais il ne reçut, à son égard, qu'une exécution *figurative*, attendu sa contumace & sa fuite en pays étranger. — En 1784, il a repassé en France, & s'est pourvu par le ministère de Mrs. d'Augy, d'Amours, d'Espaula & Auda, Avocats aux Conseils, en cassation de l'Arrêt de condamnation. Sur le rapport de sa requête, le Conseil a demandé au Parlement de G... les motifs de son Arrêt, & ordonné l'apport des charges & informations: ce qui a été fait. — Mais la famille du sieur S... L... a cru ne devoir rien négliger pour faire maintenir l'Arrêt, elle a fait réimprimer le Mémoire qu'elle avoit publié pendant le procès à G... Elle y a joint la réim-

(1) On souscrit à toute époque pour l'Ouvrage entier, dont le prix est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat au Parlement, rue & hôtel Serpente.

pression de l'Arrêt, avec un Mémoire à consulter, & une Consultation très-développée de M. Robin de Mozas, Avocat au Parlement de Paris, & ci-devant au Parlement de G... — « Toutes les » piéces, a-t-il dit, qui ont été mises sous nos » yeux, offrent les preuves les plus claires & les » plus fortes du crime d'assassinat, commis sous » l'apparence & le prétexte d'un combat de duel. » On ne peut pas réunir plus de précautions traï- » tresses, plus de lâcheté, plus de barbarie, que » le sieur D... C... en montra dans cet affreux » moment; & sa langue n'a point de termes pour » exprimer le sentiment qu'on éprouve à la lec- » ture des interrogatoires de D..., domestique de » l'assassin, expliquant comment son maître met » un genou sur le corps de la victime pour l'égor- » ger plus à son aise & s'assurer qu'elle n'échappe- » ra pas à sa férocité. L'Arrêt, à l'exécution du- » quel il s'est soustrait par la fuite, lui inflige une » peine qui, quelque forte qu'elle soit, ne peut » jamais être proportionnée à un crime si détes- » table; il a puni, en supprimant la mémoire du » mort, la faute involontaire & forcée par le pré- » jugé, qu'il avoit commise en se fendant à la » provocation du meurtrier; il a accordé une foi- » ble indemnité à un pere infortuné, qui, pour » exercer cette action, n'empruntoit rien de son » fils, mais tenoit tout de lui-même, pour venger » un pareil meurtre; enfin, il a puni des Galères » seulement le domestique du sieur D... C... qui, » par l'ordre de ce maître féroce, s'étoit rendu » avec armes sur le lieu du combat, avoit favorisé » l'exécution du crime, & prêté, comme dit l'Or- » donnance, aide & secours au meurtrier. Toutes » les dispositions de cet Arrêt ne présentent donc » pas le plus léger caractère d'injustice; & s'il » falloit aujourd'hui rejuger les coupables, il n'est

« aucun Tribunal au monde qui pût se dispenser
 « de leur infliger les mêmes peines. » — Con-
 sidérant ensuite la forme, le défenseur établit
 qu'un contumax n'est jamais admis à se pourvoir
 par la voie de la cassation, mais est tenu de se re-
 présenter dans les prisons du Tribunal qui a rendu
 l'Arrêt, en prenant des Lettres d'estes à droit,
 lorsque les 5 ans de la contumace sont expirés.
 Voilà la marche. La loi n'en indique & n'en
 adopte pas d'autre. — Il a réfuté le moyen de
 cassation, tiré de ce que le Parlement entier avoit
 jugé le coupable, *dans un temps de Vacances*, sans
 avoir obtenu de Lettres Patentes de prorogation.
 Après l'examen de cette question & des autorités
 qui y ont trait, il a exposé les loix générales qui
 tiennent les Cours Souveraines toujours en mou-
 vement, pour le maintien de l'ordre & de la tran-
 quillité publique; par exemple, « une sédition, »
 « une émotion, un monopole qui éclate tou-à-
 coup, un grand crime, en un mot; car on peut
 « supposer tous les cas possibles, se feront sentir
 « dans une Province, dans un lieu du ressort; le
 « danger de l'exemple & l'impunité peuvent ac-
 « croître le mal; au milieu de ces agitations, le
 « Parlement restera-t-il dans un état passif, & at-
 « tendra-t-il de l'autorité qui peut être éloignée,
 « le pouvoir de se proroger & d'agir, d'instruire
 « & de juger, de rétablir le calme par l'exemple
 « & la promptitude du châiment, dans une oc-
 « currence où le progrès du mal peut avoir des
 « suites si funestes? Ainsi, l'ordre de la Loi,
 « l'exemple dû au Public, la justice dûe aux Par-
 « ties offensées, ont excité le zèle du Parlement,
 « & n'ont pas dû lui laisser un instant de repos,
 « qu'il ne soit arrivé au terme que demandoit la
 « Justice; mais un incident, ménagé par le cou-
 « pable, en faisant paroître son domestique, a

différé cet instant ; & le temps des Vacances est
 arrivé , avant que l'ouvrage de la Justice ait pu
 être couronné. Le Parlement conservera-t-il ,
 pendant deux mois encore , un criminel con-
 vaincu ? Laissera-t-il , pendant deux mois , le
 Public flotter dans l'incertitude ; si ce n'est
 point un coupable qu'on veuille dérober à la
 vengeance des Loix ; & l'intérêt du Sr D. C...
 lui-même , s'il eût été innocent , n'étoit-il pas
 d'être promptement & solennellement justi-
 fié ? — Au surplus , les regles tracées par
 toutes les Ordonnances , recommandent en tout
 temps la prompte expédition des affaires crimi-
 nelles , & le Parlement n'a fait ici qu'acquiescer
 à la décharge du Roi , le serment qu'il fait de ne
 pardonner jamais le crime de duel & d'assassin pré-
 médité. Le Roi s'arme de toute sa colere contre
 des crimes si horribles ; & pour parler de duel ,
 l'Edit d'Actû 1679 , ordonne de le poursuivre
 avec promptitude & célérité. Il veut , &c. &c.
 Ainsi , l'Edit du duel fait taire toutes les regles
 ordinaires , impose silence à toutes les loix com-
 munes & force les Juges de marcher sans inter-
 ruption , sans aucun retard , à la découverte &
 à la punition prompte & éclatante du crime.
 Le Parlement n'a donc fait qu'obéir aux ordres de
 la Loi , & satisfaire , après une instruction très-
 réguliere , à ce que la Loi même lui prescrivoit.
 C'est dans ces circonstances qu'est intervenu , le
 9 Septembre 1785 , Arrêt qui déboute le sieur
 D., C. de sa demande en cassation ; lui enjoint de
 se représenter devant le Parlement de G. , dans
 le délai de deux mois , & néanmoins , lui donne
 les grands chemins pour prison.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 25 Avril.

Dans la nuit du 14 au 15 les glaçons venant de la Baltique s'accumulèrent dans la rade de Helsingor, au point que plusieurs bâtimens furent en grand danger ; le 16, 20 de ces navires quitterent la rade après avoir perdu leurs ancres & cordages, & se réfugièrent dans la baie de Hornbek ; le 17 par un vent de S. O. le Sund fut rempli de glaces.

La Direction de la Compagnie d'Asie a reçu la nouvelle, que le vaisseau la *Princesse Louise-Auguste* est parti le 16 Octobre dernier de Tranquebar, avec une riche cargaison en retour, & que le vaisseau la *Sophie-Magdeleine* a fait voile le 26 Janvier de Porto-Prayo pour continuer sa route aux Indes Orientales.

N^o. 20, 20 Mai 1786.

e

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG , le 6 Mai.

Les lettres de Pétersbourg parlent toujours de la conclusion des Traités de commerce de la Russie avec la France & l'Angleterre, comme étant très-prochaine; mais depuis si long-temps on tient le même langage, que les gens prudens restent dans leur incertitude. Le Roi d'Angleterre a ajouté aux appointemens de M. Fitz Herbert, son Ministre à Pétersbourg, une gratification extraordinaire de 5 mille liv. sterl. Le Comte de Gorz, ci-devant Envoié de Prusse en Russie, n'est point encore remplacé. On a désigné pour cette mission le Baron de Keller; aujourd'hui on parle du Baron de Roth, prétendues nominations qui n'ont d'autre fondement que les conjectures du Public.

La Lettre circulaire du Roi de Suede pour la convocation de la Diète générale qui a dû s'ouvrir à Stockolm le premier Mai, étoit dans la forme & de la teneur suivante :

Nous GUSTAVE, &c. N'ayant reçu de nos fideles sujets, pendant le cours d'une administration de 15 ans, que des preuves d'obéissance & d'attachement, nous n'avons aussi rien eu plus à cœur que d'employer le pouvoir qui nous a été confié, au bien-être d'un chacun, & de mériter par nos soins continuels la gratitude de nos sujets. Nous avons été en particulier attentifs à entretenir l'union & la bonne intelligence avec les Puiss-

sances étrangères , de maniere que nous pouvons voir l'époque de notre Régence , comme celle de la plus longue paix dont ait joui le Royaume , & qui n'a jamais eu lieu pendant si long tems , sous aucun des grands Rois nos prédécesseurs ; & nous ne pourrions assez louer la bonté divine pour ses bénédictions abondantes sur notre règne , si pendant les trois dernières années consécutives , les récoltes n'avoient aggravé notre sollicitude paternelle.

Les mesures prises pour votre soulagement témoignent notre vive attention à écarter & prévenir , pour le bien être général , tout ce qui peut nuire à votre bonheur.

Cependant , il ne suffit point que l'on ne songe au secours qu'au moment du besoin ; car alors , ce secours devient difficile & souvent impossible , tandis qu'une utile prévoyance empêche & arrête à tems les malheurs que l'on craint.

Tel est le but où tendent actuellement nos vues , & dont la réussite demande nos soins & les vôtres , pour l'opérer sur une base solide & salubre. C'est pourquoi nous requérons votre présence & assemblée , afin de délibérer avec nous sur cet important objet.

Nous vous invitons en conséquence , les Membres de l'Etat du Royaume , & vous recommandons de comparoître le premier de Mai en cette Capitale de Stockholm , & que le Corps Equestre non - seulement suive pour regle ce qui a été statué en 1626 , le 2 Juin , par *Gustave-Adolphe II* , de glorieuse mémoire , & a été confirmé de nouveau par Nous ; mais aussi que les autres Membres de l'Etat qui , suivant l'usage , envoient des Députés , le fassent de maniere que de la part du Clergé , l'Archevêque & chaque Evêque s'y trouvent : ce à quoi est ordonné le *Pastor Primarius* de

Stockholm , & de chaque Diocèse , autant qu'il a coutume d'en venir , & des autres Etats , suivant l'usage établi , afin que nous puissions ouvrir la Diète , & après une conclusion heureuse , accorder à un chacun la liberté de retourner chez soi. — Après quoi , tous en commun , & chacun en particulier , auront à se conformer à ce qui aura été résolu. Vous assurant en général , comme en particulier , de notre faveur & affection Royale.

Stockholm , le 28 Mars 1786.

Pendant l'année 1785 , il est entré 1278 bâtimens dans le port Suédois de Gothenbourg , & il en est sorti 1276.

On a vu depuis quelques années la détresse toujours croissante , dans laquelle se trouve la Compagnie des Indes Hollandoise ; mais l'on cessera d'en être étonné , en lisant les observations suivantes , recueillies par un Journaliste Allemand,

Le Capital primitif de cette Compagnie consistoit en 6,300,000 florins répartis en 2,100 Actions de 3,000 florins chacune. Le nombre des Actions fut porté par la suite à 2,130 liv. ; ce qui fit monter le Capital à 6,390,000 florins. Des circonstances favorables , dont cette Compagnie a su profiter , augmentèrent bientôt son Capital jusqu'à la somme de 40,950,000 florins ; mais ces grands avantages disparurent successivement , & au point que le Capital de la Compagnie a descendu d'après les dividendes , à 340 à 355 pour cent. Les calculs suivans prouveront la décadence progressive de cette Compagnie.

La Compagnie vend dans l'Inde ,

	<i>Florins.</i>
850,000 liv. pesant de cloux de girofle à 5 flor.	750,000
100,000 de noix de muscade à 2 fl. 16 stuv.	280,000

10,000 l. de fleurs de muscade à 6 fl. 8 stuv.	64,000
200,000 de canelle à 5 fl. 5 st.	1,050,000
3,500,000 de poivre à 30 pour cent.	1,050,000

Total. 3,194,000

En Europe.

350,000 liv. pes. de cloux de girofle à 5 flor.	1,750,000
250,000 de noix de muscade à 3 fl. 15 stuv.	937,500
100,000 de fleurs de muscade à 6 fl. 8 stuv.	640,000
400,000 de canelle à 5 flor. 6 stuv.	2,100,000
5,000,000 de poivre à 50 pour cent.	2,500,000

Total. 7,927,500

Total général de la vente.	11,121,500
Les frais de ces épiceries montent d'après les prix moyens à.	3,519,500

Bénéfice net de la Compagnie. 7,602,000

Le Capital de la Compagnie dans l'Inde, ses vaisseaux, ses biens, ses dettes actives, bonnes & mauvaises, les provisions de bouche & de guerre, &c., montent à la somme de . . . 47,000,000

La Compagnie doit en Europe la somme de 11,250,000 flor. à 3 & demi pour cent d'intérêts; & en Asie, celle de 7,000,000, où les intérêts sont rarement au-dessous de 10 pour cent; ce qui fait 18,250,000

Ainsi, le Capital net de la Compagnie est de 28,750,000

Nota. Cette dernière somme provient des gains primitifs de la Compagnie; les intérêts de cette somme à 5 pour cent, font 2,406,250 florins. On évalue le bénéfice annuel à 3,500,000 florins.

Déduction faite du Capital net des

mauvaises dettes actives & des non-
valeurs qui peuvent monter à . . . 15,250 000

Le Capital réel de la Compagnie
est réduit à 13,500,000

Il résulte de ces calculs, que le Capital primitif de la Compagnie, qui est de 2,130 Actions, à 3,000 flor., ou de 6,390,000 florins, est au Capital réel dans la proportion de 211 florins 5 st. & 4 pour 100. Mais comme la Compagnie règle son dividende dans la proportion de 350 florins pour cent, il est palpable qu'elle accorde tous les ans un bénéfice imaginaire, au moins de 138 flor. 14 st. 8 pf. pour cent. Il s'ensuit, que si la Compagnie continue à porter son Capital réel plus haut qu'il n'est en effet; qu'elle règle des dividendes exorbitans, & qu'elle distribue par an 4 & demi jusqu'à 5 pour cent, comme étant le bénéfice vrai du Capital réel, elle ne manquera pas, d'après les règles de la progression, de consommer son Capital entier dans l'espace de 14 à 15 ans.

DE VIENNE, le 5 Mai.

Le Chevalier Somma, ci devant Ambassadeur du Roi de Naples auprès de notre Cour, a déclaré le 15 Avril son mariage avec la Princesse Douairiere de Piccolomini; mariage conciu depuis long temps, mais qui avoit été tenu secret. On dit que l'Empereur & le Prince de Kaunitz seuls étoient dans la confidence.

On a découvert ici une fabrique de faux Billets de Banque, heureusement avant que ces Billets fussent répandus sur la place. On

en a saisi pour 80,000 florins sur les Auteurs du faux qui sont arrêtés. Parmi eux se trouve une personne d'une famille distinguée, & qui étoit à la veille d'hériter de 50,000 rixd. de rente (près de 170,000 liv. tournois). Il étoit associé, à ce qu'on ajoute, avec un Papetier, un Juif & un Graveur. Ce dernier qui a dénoncé le crime, a été libéré de la peine, & a reçu 10,000 flor. de récompense. Les coupables seront jugés à la rigueur des Loix : ils s'étoient engagés par serment à ne pas se trahir.

Il est décidé, à ce qu'on croit, de substituer aux fusils ordinaires des troupes, des fusils à deux canons d'une nouvelle invention ; plusieurs Régimens en ont déjà été pourvus.

On écrit de Clagenfurt qu'on y a éprouvé le 11 de ce mois quelques secousses légères de tremblement de terre.

La même Lettre ajoute que le Régiment de Rife, Infanterie, en garnison à Clagenfurt, & plusieurs autres Régimens ont reçu le 9, ordre de se mettre en marche le 12 Mai pour se rendre aux frontieres de Hongrie.

DE FRANCFORT, le 10 Mai.

Le Baron de Falkenhayn, Lieutenant-Général des armées du Roi de Prusse, & Gouverneur de Schweidnitz, est mort âgé de 67 ans, à la suite d'une apoplexie.

Le 27 Avril, la Landgrave Douairiere de Hesse-Cassel est arrivée à Hanau, où elle fixera sa résidence.

Les Bourgeois de Nuremberg ont envoyé à Vienne deux Députés, chargés de présenter à l'Empereur un Mémoire contre le Décret du Magistrat qui établit une nouvelle capitation. Ces Députés sont partis le 23 Avril.

Le Duc regnant de Saxe-Gotha fait établir à Gotha un Observatoire, & il a nommé Astronome de la Cour le Professeur de Zach qui séjourne actuellement à Londres.

On lit dans le nouveau Règlement dressé en 1769 par l'ordre du Général Feld-Maréchal de Laschy pour la Cavalerie de l'Empereur, les détails suivans sur l'entretien des Régimens de Cavalerie.

Régimens.	Force & entretien en temps de paix.		Force & entretien en temps de guerre.	
	hom.	florins.	hom.	florins.
2 Carabiniers,	2,724	332,211	3,064	416,736
15 Cuirassiers,	12,555	1,604,061	17,445	2,362,392
10 Dragons,	8,370	1,069,374	11,630	1,574,928
2 Chevaux-légers,	1,674	213,874	2,326	314,985
10 Hussards,	8,330	1,065,054	11,580	1,567,188
<hr/>				
39 Régimens.	33,683	4,284,577	46,045	6,236,232

Peu de Monarques, dit une Feuille publique, ont donné à leurs Alliés d'aussi grandes preuves d'estime & d'amitié, que l'Empereur en donne journellement à l'Impératrice de Russie. On travaille par ordre de S. M. Imp., pour cette Souveraine, dans la Fabrique de porcelaine de cette

Capitale , à un service de table , qui sera une
 pièce unique en son genre. Chaque assiette re-
 viendra à près de 16 ducats. Nous avons ici de
 très-habiles Peintres ; mais afin de réunir dans
 cet ouvrage le goût à la perfection de la peinture ,
 on a fait venir de France deux des meilleurs Pein-
 tres de la Fabrique de porcelaine de Séve. Sur les
 grandes soupieres & réchauds seront représentés
 les portraits de l'Empereur , de l'Archiduc Fran-
 çois , de la Princesse *Elisabeth* , ainsi que les plus
 belles vues de *Vienne* ; & sur les assiettes , les dif-
 férens costumes de tous les peuples soumis à la
 domination *Autrichienne*. Enfin , pour perpétuer
 le souvenir de la part éminente que *Joseph II* a
 eue à la conquête de la *Crimée* , par la position
 qu'il fit prendre à son armée le long des frontières
 de la *Turquie* , le Monarque veut faire faire ici la
 couronne que l'Impératrice de Russie portera le
 jour de son couronnement , comme Reine de *Tau-
 ride* , & il y destine la plus belle partie de diamans
 & de perles de son trésor ; on voit par-là que
 S. M. Imp. met autant de munificence dans ses
 présens , que de goût dans leur choix.

Au précis que nous avons donné sur le
 Commerce de Danemarck , nous joindrons
 celui que présente le même Journal Alle-
 mand du Commerce de la Russie.

L'Empire de la Russie ayant pour limites , à
 l'ouest , la Baltique , à l'est la mer Pacifique ,
 au nord la mer Glaciale , & au sud la mer Noire ,
 renferms dans cette vaste enceinte des pays im-
 menses , les uns à la vérité presque incultes , les
 autres très-fertiles en toutes especes de produc-
 tions , mais tous heureusement situés pour le
 commerce , soit de terre soit de mer. La Russie
 peut se procurer par terre les riches marchandises

de la Chine , de l'Inde & de la Perse ; & comme elle est aujourd'hui en possession de la Crimée & du Cuban, il lui sera facile d'étendre considérablement son commerce maritime. Il seroit même possible qu'elle concentrât dans son sein la plus grande partie du commerce européen & asiatique, en établissant par des canaux une communication entre les mers Noire & Caspienne , la Baltique & la mer Blanche , afin de pouvoir naviguer d'Archangel à Afof, & de Pétersbourg à Astracan. Son heureuse situation , il faut en convenir , est très-propre à lui procurer un jour une prépondérance décidée dans le commerce en général , sur-tout si les Souverains de Russie mettent toute leur attention à favoriser la population , l'agriculture , les manufactures , le commerce de l'Empire , & à augmenter ainsi par une sage administration le bien-être de leurs sujets. Il est vrai que jusqu'à présent la plus grande partie du commerce extérieur de cet Empire a été fait par les étrangers , & nommément par les Anglois ; mais il y a lieu de croire que les Russes , plus éclairés aujourd'hui sur leurs véritables intérêts , écarteront les obstacles qui les empêchent de s'en occuper , & qu'ils reprendront successivement les grands avantages que les étrangers ont retirés jusqu'ici de leur commerce. On donne plusieurs raisons de cette négligence des Russes : les principales sont le défaut de numéraire & le trop haut intérêt de l'argent. Effectivement il faut des fonds extraordinaires pour faire le commerce de la Russie sur le pied actuel. Les Russes sont dans l'usage de ne prendre les marchandises étrangères qu'à six ou douze mois de crédit , & de vendre comptant leurs propres marchandises , sur lesquelles il arrive quelquefois qu'ils se font payer des avances. Cette manière de commercer est assujettie à de grands inconvéniens , & il

n'y a que des Négocians ou des compagnies de Négocians très-riches qui pussent s'en accommoder. D'abord il faut des fonds pour payer les marchandises qu'on veut importer en Russie , & il en faut d'autres pour y acheter les marchandises d'exportation, pour payer le fret, les droits de Douane, &c. Ensuite il est nécessaire d'établir à Pétersbourg des comptoirs, tant pour l'achat des marchandises russes & leur prompt expédition, que pour la vente des marchandises importées. Ainsi l'on apperçoit sans difficulté que dans ce commerce il se présente des risques sans nombre pour le Négociant qui n'a pas suffisamment de fonds, & qui paie son crédit avec de gros intérêts : il se passe même quelquefois deux ans & plus, avant qu'on puisse retirer sa première mise des fonds, & il arrive aussi de temps à autre que les Russes ne paient pas à l'échéance convenue, ou qu'ils ne fournissent pas au temps stipulé les marchandises pour lesquelles ils avoient reçu des avances. Les Anglois ont su concilier jusqu'à présent tous les moyens propres à acquérir la prépondérance dans ce commerce : autrefois c'étoient les Hollandois; mais il seroit facile à d'autres nations, qui ont intérêt de faire ce commerce, dont l'importance s'accroît de jour en jour, d'en partager les avantages avec les Anglois, & de s'en approprier une grande partie. Rien n'est impossible au génie mercantile, s'il est appuyé de la protection du Gouvernement.

Nations qui commercent en Russie.

Les Anglois, les Hollandois, les Prussiens; les Suédois, les Danois, les villes de Hambourg, Lubec, Brême, Tostok, Dantzic, Stelfin.

Les François, les Espagnols, les Portugais &c

les nations d'Italie n'y ont envoyé jusqu'à présent que peu de bâtimens.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 18 Avril.

En publiant l'année dernière l'état des envois faits aux Indes, & des retours pendant l'année 1784, on avoit annoncé le dessein de donner tous les ans de pareils résumés, pour mettre la nation à portée de juger des progrès de son commerce. En conséquence avec les états ci-dessous du commerce des Indes, pendant l'année 1785, on rapportera ceux de l'année 1784, afin que l'on puisse en faire la comparaison, & juger de l'accroissement des Exportations nationales.

Etat des productions & marchandises tant nationales qu'étrangères, embarquées pour les Indes dans les ports d'Espagne, pendant l'année 1784.

Réaux de Veillon.

PORTS.	Valeur des productions nationales.	Valeur des productions étrangères.	TOTAL.
Cadix.	147,891,263	228,253,107	362,344,370
Malaga.	19,637,965	1,430,109	21,068,074
Séville.	6,271,373	3,094,365	9,325,738
Barcelonne.	12,263,177	2,124,064	14,387,241
La Corogne.	6,457,595	3,996,200	10,453,795
Saintander.	3,671,502	9,017,374	12,688,875
Tortose.	766,918	28,953	795,871
Les Canaries.	2,497,415		2,497,415
Gijon.	428,154	1,019,147	1,447,262
Totaux . .	195,885,361	238,223,219	434,808,580
Qui sont piastres fortes			21,740,428 10

Différence en faveur des productions étrangères 53,032,858

Le même Etat pendant l'année 1785.
Réaux de Veillon.

PORTS.	Valeur		TOTAL.
	des productions nationales.	des productions étrangeres.	
Cadix.	267,600,710	400,172,243	667,772,953
La Corogne.	8,596,786 19	5,273,373 25	13,870,160 10
Malaga.	16,744,698 26	2,589,175 8	19,333,874
Séville.	8,946,779	3,449,437	12,396,216
S. Lucar.	426,661 17	574,665 17	1,001,327
Alicante.	1,496,246 19	540,335 23	2,036,582 8
Barcelonne.	24,396,329 26	2,566,597	26,962,926 26
Tortose.	1,874,150 17	127,103	2,001,253 17
Gijon.	199,555	1,447,779 15	1,647,334 26
S. Sébastien.	70,235 21	1,735,511 5	1,807,746 26
Saintander.	4,290,796 21	11,189,433 3	15,480,229 25
Les Canaries.	2,623,651	314,532 5	2,938,183 5
Totaux . . .	337,266,601	429,982,185 28	767,248,787
Qui font, piastres fortes			38,362,439 7

Différence en faveur des productions étrangères 92,714,584
qui font 4,635,729 p. 4 r.

N. B. Accroissement des exportations totales cette année ;
332,441,220 réaux.

Qui font piastres fortes . . . 16,622,061

Etat des productions & marchandises des Indes,
importées dans les ports d'Espagne, tant sur
les vaisseaux du Roi, que sur les vaisseaux par-
ticuliers, pendant l'année 1784.

Réaux de Veillon.

PORTS.	Numéraire		TOTAL.
	Et Bijoux.	Marchandises.	
Cadix.	829,716,470	299,075,708	1,128,792,178
Malaga.		1,860,554	1,860,554
Barcelonne.	10,214,060	9,123,320	19,337,381
La Corogne.	74,128,324	9,007,94	83,128,519
Saintander.	4,094,340	10,097,410	14,181,770
Les Canaries.	10,980,700	5,236,680	16,217,380
Totaux.	929,123,894	334,393,885	1,263,517,782
Qui font piastres fortes			63,175,887 2 r.

(110)
Le même porteur, l'année 1785.
Réaux de Veillon.

PORTS.	Numéraire.		Marchandises.	TOTAL.
	6	Eijoux.		
Cadix.	738 258,551		330,606,627	1068,865,318
La Corogne.	106,967,818	1	4,843,226	32 111,811,045 9
Malaga.	6,631,440		1,350,928	30 7,982,368 30
Barcelonne.	10,960 237	5	12,166,801	7 23,157,038 12
Saintander.	8,359,807		16,147,387	31 24,507,194 31
S. Sébastien.	2,544 388		20,020,586	22,564,974
Alicante.			539,821	539,821
Gijon.	845,174		647,315	1,492,489 8
Vigo.	140,000		390,600	530,600
Les Canaries.	2,923,223	7	1,699,995	2 4,620,218 9
<hr/>				
Totaux . .	877,660,778		388,410,289	1266,071,067
Qui font piaſtres fortes				63,303,553 7

N. B. Accroissement des importations totales cette année,
553 287
 Qui font piaſtres fortes . . . 127,664 7 réaux.

44 contrebandiers étant sortis de Bayonne sous une escorte de 50 des leurs à cheval bien armés, pour entrer dans le Royaume de Navarre, le Comte de la Cadena, Administrateur général des Impositions de cette Province, prit des mesures pour les arrêter au voisinage de Pampelune. Les contrebandiers attaqués dans une maison qui leur servoit d'asyle, se défendirent pendant 10 h. De part & d'autre, plusieurs combattans ont été tués; mais les contrebandiers se sont échappés, en abandonnant 35 de leurs Cavaliers & 51 charges de tabac.

GRANDE - BRETAGNE.

DE LONDRES, le 6 Mai.

On a été très-alarmé, durant plusieurs

jours, sur la vie du Chancelier Lord *Thurlow*. S. S. étoit attaquée d'une strangurie, extrêmement douloureuse, occasionnée par la goutte, avec des symptômes menaçans. Déjà le Public formoit des arrangemens pour cette succession ministérielle, lorsque l'habileté des Médecins est venue déranger ces promotions. Le Chancelier est aujourd'hui hors de danger, & l'on se flatte même que sa convalescence ne fera pas longue.

Le Comte de *Mansfield*, qu'avoit nommé le Roi pour présider la Chambre des Pairs, pendant la maladie du Lord - Chancelier, s'est excusé sur l'état de sa santé : il est remplacé dans cette fonction par Lord *Bathurst*, dont S. M. a signé la commission le 2 de ce mois. Ceux qui supposent peu d'union entre Lord *Mansfield* & les Ministres actuels, attribuent à la politique le refus de ce Chef éminent du Banc du Roi.

Le paquebot le *Swallow*, à bord duquel étoit embarqué Lord *Cornwallis*, est rentré à Portsmouth, après avoir été contrarié par les vents, quelques jours de suite, à la hauteur de l'Isle de *Whigt*. Cette circonstance a favorisé les intentions du Gouvernement qui avoit expédié un cutter à Mylord *Cornwallis*, avec de nouvelles dépêches qu'il a rencontrées en revenant à Portsmouth. Le *Swallow* ne remettra à la voile, qu'après avoir reçu le bill de M. *Dundas*, que vient de sanctionner le Parlement.

Lundi dernier, Lord *Hood* a hissé son pavillon, à bord du *Triumph*, de 74 can., en qualité de Commandant en chef du port de Portsmouth, à la place de l'Amiral *Montague*.

Le Journal du Parlement, depuis l'Ordinaire dernier, a été rempli par des objets très-intéressans; nous n'en rapporterons que les principaux; mais avec l'étendue nécessaire à des discussions dont on détruit l'essence par des extraits trop raccourcis.

Le 28 Avril M. *Powis* prit en considération une requête présentée il y a deux ans par les habitans de Québec, & après avoir exposé les différentes loix données au Canada depuis sa conquête, il s'attacha particulièrement à l'acte passé en 1774. Suivant la requête des Canadiens, dont M. *Powis* fit l'analyse, les Supplians sollicitent de pouvoir être jugés par *Jurés dans les causes civiles*; d'étendre au Canada l'acte d'*habeas corpus*, d'avoir des Juges indépendans, & une assemblée représentative; ils demandent aussi, que les Officiers du Département civil soient sous la dépendance, non du Gouverneur-général, mais du Roi. M. *Powis* après avoir discuté chacun de ces points avec clarté, fit une motion pour » qu'il lui fût permis de présenter un bill » explicatif & commutatif de l'acte connu sous le nom d'acte du Canada ».

Le Chancelier de l'Échiquier loua le zèle de M. *Powis*, & convint qu'il étoit juste de faire participer les Canadiens aux avantages de la Constitution Britannique; mais le moment présent lui parut peu favorable à aucune mesure décisive sur cet objet, attendu qu'on ignoroit

le vœu général des Canadiens, & que le Gouvernement avoit chargé le Chevalier *Guy Carleton*, près de partir pour le Canada, de sonder la disposition des esprits.

M. Fox s'étonna, qu'après une possession de 22 ans, le Ministère fut aussi mal instruit des affaires du Canada. Quant au vœu général des Habitans, il avoit toujours été pour la liberté, & dans tous les tems, le Ministère leur avoit fait espérer une meilleure Administration. Mais loin de tenir cette promesse, le Parlement, par un acte passé en 1778, ôta au Conseil législatif le pouvoir de taxer les habitans. *M. Fox* critiqua vivement cette mesure, & en démontra l'injustice.

L'*Avocat-Général* répondit à *M. Fox* que les Canadiens jouissoient déjà des avantages du jugement par Jurés dans toutes les causes où la vie des citoyens étoit intéressée, & il observa qu'en cela ils étoient plus favorisés que certaines Provinces d'Ecosse.

Après plusieurs débats, on alla aux voix, & la motion de *M. Powis* fut rejetée par 63 voix contre 21.

Le même jour, la Chambre passa le bill de Terre Neuve, proposé par *M. Jenkinson*, en comprenant les navires de Jersey & de Guernsey, dans le nombre de ceux qui participeront aux encouragemens donnés aux pêcheries de Terre Neuve.

Conformément à l'ordre du jour, *M. Hastings* comparut à la Barre de la Chambre des Communes, & demanda la permission de lire sa défense, vu sa nature qui exigeoit beaucoup de dates, son étendue & le peu

d'habitude qu'avoit l'Accusé de parler en public. Ce plaidoyer, très-long, a été horriblement mutilé par les Editeurs des Papiers publics, qui en ont donné le squelette d'une manière aussi barbare, qu'inexacte & décharnée. Nous sommes forcés de nous en tenir à ces extraits rapides, en choisissant celles des Feuilles publiques les plus concordantes, & les plus habiles dans l'art de ces traditions parlementaires.

M. Hastings fit observer en débutant, que l'accusation intentée contre lui, étoit non-seulement très-mal fondée, mais encore calomnieuse; que les différens Papiers du jour, contenoient les remarques les plus injustes sur sa conduite; que les presses faisoient éclore chaque semaine de nouveaux libelles, aussi erronés que condamnatés sur les différentes époques de son administration dans l'Inde; que le plus extraordinaire de tous étoit un pamphlet, publié en dernier lieu, dans lequel les chefs d'accusation n'étoient pas seulement copieusement amplifiés, mais où l'on voyoit sur le frontispice le nom de son Accusateur (M. Burke) : ce qui manifestoit assez que ce pamphlet étoit muni de sa sanction, & que même cet Accusateur complaisant avoit la condescendance officieuse d'en être l'Editeur; que les charges étoient le résultat de plusieurs délibérations, & d'un long travail; que durant une période de cinq ans, ses ennemis s'étoient étudiés à les combiner, & à y donner le plus grand degré d'apparence possible, que de son côté, il n'y avoit pas plus de huit jours, qu'avec la permission de l'honorable Chambre, il s'étoit déterminé à parler lui-même pour sa dé-

fense ; qu'en conséquence , c'étoit le travail d'un
 aussi petit nombre de jours , qu'il oppofoit à des
 machinations tramées par les Adversaires pen-
 dant plusieurs années ; que cependant il se flat-
 toit de pouvoir les confondre , & de découvrir toute
 la calomnie & l'odieux de leurs imputations.
 M. Hastings se plaignit encore de ce qu'il étoit
 obligé de répondre à des reproches vagues , où il
 n'y avoit rien de spécifié , & qu'on pouvoit trai-
 ter de pures narrations historiques , ornées de
 commentaires aussi obscurs qu'insidieux. Il ajou-
 ta qu'il avoit été dans l'Inde dès sa première
 jeunesse ; & que durant une période de trente-six
 années d'esclavage , il avoit toujours eu le bon-
 heur d'y conserver un caractère noble & respec-
 table ; que dans tous les temps il avoit agi selon
 la nécessité des circonstances ; que souvent il
 avoit été réduit aux plus fâcheuses extrémités ;
 que nul homme ne s'étoit vu dans des situations
 aussi périlleuses , sans autres ressources que celles
 qu'il avoit su trouver en lui-même ; que se
 voyant sans cesse en butte aux menaces de ses
 ennemis , il s'étoit enfin déterminé à résigner
 son gouvernement dans l'Inde ; que cette réfi-
 gnation avoit été suivie des regrets les plus vifs
 des fideles Sujets ; qu'il avoit reçu des adresses
 multipliées de remerciemens , même de ses
 Commettans , la Cour des Directeurs de la Com-
 pagnie des Indes-Orientales ; & que comme il
 avoit la satisfaction de pouvoir justifier la con-
 fiance dont on l'avoit honoré , par une approba-
 tion aussi unanime , il pensoit que nul autre pou-
 voit sur la terre n'avoir le droit de jeter du doute
 sur sa conduite.

A la suite de ce préambule vigoureux ,
 M. *Hastings* entra dans la réfutation som-

mairé de chacune des accusations, & d'abord, de celle qui a pour objet la guerre des *Rohillas*.

Il nia absolument d'avoir été l'auteur originaire de cette guerre dont il fit un historique détaillé. L'idée en avoit été suggérée par le Général *Barker*; l'Accusé ne fit que la reprendre dans une occasion subséquente. D'ailleurs, d'autres mains avoient monté la machine : même, depuis long-tems, elle étoit en mouvement lorsqu'il en prit la direction. Les droits de *Sujah Dowlah* à notre assistance, n'étoient qu'un accessoire dans cette guerre; mais en lui rendant service, on avoit rendu les services les plus efficaces & les plus importants à la Compagnie elle-même. Les tribus *Rohillas* n'étoient point ce peuple d'agneaux timides & dépouillés qu'on avoit peints à la Chambre; elles étoient formées d'un mélange d'aventuriers militaires, qui ne connoissoient d'autre profession que celle des armes. Depuis 60 ans seulement ils habitoient le pays, sans autre titre au nom de *Rohillas*, que l'usurpation qu'ils avoient faite du territoire de ces derniers. L'objet de l'expédition faite contre ces usurpateurs, avoit été une augmentation du domaine des alliés de la Compagnie; la mort du Chef *Hafez* ne fut qu'un juste châtement, puisqu'il avoit envahi le pouvoir & les propriétés de son Patron & de son bienfaiteur.

M. *Markam* & les deux Greffiers de la Chambre aiderent M. *Hastings* dans cette lecture; mais comme elle avoit duré depuis 4 h. du soir jusqu'à 10, M. *Pitt* l'interrompit pour en demander la remise au lendemain. Cette motion passa malgré les objections de M. *Burke*.

La curiosité du Public pour voir M. Hastings étoit telle que , non seulement les galeries , mais même toutes les avenues qui y conduisent , furent remplies de spectateurs avant midi. La foule étoit si prodigieuse dans la Chambre même , qu'elle remplissoit l'espace entre la barre & l'Orateur qui est ordinairement vuide. Lorsque M. Hastings parut , tous les yeux de cette multitude furent dirigés sur lui. Il ne fut aucunement intimidé ni embarrassé ; il procéda à sa défense avec beaucoup de sang-froid & de tranquillité , & en fit lecture d'un ton ferme & très-distinct. Il n'étoit pas connu personnellement de M. Burke , qui le vit en cette occasion pour la première fois.

Les principaux Orateurs de la Chambre des Lords s'étoient aussi rendus aux Galeries de la Chambre des Communes pour entendre la défense de M. Hastings ; elle fut terminée le 2 : mais l'espace & les documens authentiques nous manquent , pour en reprendre le fil en ce moment.

Lecture achevée , M. *Hastings* requit la Chambre d'en recevoir les minutes ; le Major *Scott* en fit la motion formelle ; elle passa unanimement , ainsi que celle du même Membre pour demander l'impression de cette apologie. La copie qui en a été publiée par des Libraires avides , ne mérite aucune confiance ; & M. *Hastings* l'a formellement désavouée.

Le bill rédigé par M. Dundas ; qui modifie le bill de l'Inde , a été lu pour la dernière fois , & admis le 3 dans la Chambre des Communes. Par ce nouvel acte , les Employés de la Compagnie sont dispensés de déclarer leur fortune , & il défend à qui que ce soit d'aller s'établir dans l'Inde , sans y être autorisé par la Compagnie.

Lorsqu'on proposa le 4 , dans la Chambre des Communes , de faire le rapport du Bill de M. Pitt , concernant la réduction de la dette nationale , M. Sheridan , qui depuis deux mois faisoit retarder ce rapport , pour se préparer à attaquer le Bill , fit usage de ses ressources dans un discours très-adoit , dont nous sommes forcés de restreindre l'analyse : commençant d'abord par des personnalités , l'Orateur prétendit que :

Le Comité chargé du travail sur le rapport , avoit été choisi parmi les personnes attachées à la Trésorerie , & les créatures de M. Pitt. Il en est résulté que ce Comité s'est bien moins occupé de recherches sur nos finances que du panegyrique de son patron. Toutes les discussions , tous les calculs ont été dirigés vers cet objet. En conséquence on a établi le revenu permanent de la nation , non d'après un terme moyen donné par un long intervalle de temps , mais seulement d'après une seule année où le produit s'est trouvé assez haut.

Les prudens Commissaires ont eu le plus grand soin de dérober à la connoissance du public les causes réelles de cet accroissement particulier à l'année qu'ils ont choisi exprès pour l'attribuer à la suppression de la contrebande. Mais en supposant même , ce qui n'est point , qu'elle eût seule

opéré cet avantage. Ce n'est point à M. Pitt ; mais au Lord Cavendish qu'on en auroit l'obligation , puisqu'il se Lord s'en étoit occupé avant le Ministre actuel.

Dans l'état même de cette année 1785 , choisie de préférence comme la plus productive , le Comité a fait une gaucherie qui décele son adulation , puisqu'il n'est entré dans aucun détail pour nous apprendre si cette augmentation est de nature permanente , ou si ce n'étoit que l'effet de causes accidentelles & d'après lesquelles on ne pouvoit établir aucun calcul pour l'avenir. Le fait est que cette circonstance est absolument étrangère à la suppression de la contrebande. De 800 mille livres sterling d'accroissement dans le revenu des Douanes , 100 mille seulement peuvent être attribuées à cette cause. Les articles de l'Inde , le tabac & le sucre sont les trois grands objets de cet accroissement ; et très-certainement les réglemens contre les contrebandiers n'y ont coopéré en rien. D'autres articles sont encore dans le même cas , tels que l'huile de baleine , le fer , & d'autres marchandises qui n'ont certainement jamais fait une branche de la contrebande.

M. Sheridan fit ensuite une sortie contre l'acte de commutation aussi soumis à l'examen du Comité ; il l'appella un *acte de démence nationale*. On ne croira jamais , dit-il , qu'une nation éclairée , dans les circonstances où elle se trouve actuellement , ait pu favoriser ainsi l'accroissement d'un luxe étranger , d'un luxe provenant d'un paiement où la balance du commerce est si fort à notre désavantage & dont par cette raison l'accroissement , bien loin de nous être utile , ne peut qu'accélérer le moment de notre ruine. On ne se persuadera jamais que tout cela n'ait été fait que pour l'intérêt d'une mon-

poles ; que la nation soit obligée de prêter une somme énorme pour la continuation d'un trafic si préjudiciable à ses intérêts , & qu'on lui impose encore l'obligation de payer une taxe très-onéreuse pour un art cte devenu pour ainsi dire de premier besoin , au lieu de la rétribution volontaire qui n'étoit ci-devant attachée qu'à certains objets de luxe.

Passant ensuite aux dépenses de la Milice, il est vrai, continua M. *Sheridan*, que M. *Pitt* a fait entendre que l'on pourroit en réduire la dépense, en ne faisant assembler qu'un tiers de ce corps tous les ans ; mais il est bon d'observer que ce Ministre parle tantôt comme simple membre de la Chambre, & tantôt comme Ministre. Or il est probable que cette promesse ne sera point exécutée ; d'ailleurs la nation considérant la Milice comme sa défense constitutionnelle, ne doit pas le désirer, & peut craindre qu'une pareille mesure n'entraîne des inconvéniens & peut-être des réformes.

Les dépenses de la Marine étoient si connues que, malgré les efforts que le Comité a faits pour tirer du Chevalier Charles Middleton des réponses favorables à ses dessein, il n'avoit pu engager cet Officier à rien diminuer de la somme qu'il avoit estimée pour les constructions & les radoubs. M. *Sheridan* alla plus loin ; il assura la Chambre que l'ordinaire de la Marine se monteroit plus haut qu'on ne l'avoit estimé, attendu que les réductions proposées ne pouvoient pas avoir lieu de sitôt, & que l'on ne pouvoit point obliger les Officiers à mourir par assignation. La Marine, selon lui, ressembloit à l'élément auquel elle appartenoit, qui ne s'apaise que longtemps après que la tempête a cessé ; de même la Marine, pendant plusieurs années, absorbe

fo

sommes immenses , & ce n'est qu'au bout d'un certain temps que l'on s'apperçoit de l'effet des réductions. Il examine successivement chacun des articles du rapport , & articule qu'il y avoit beaucoup de dépenses indispensables auxquelles on n'avoit point pourvu , & qui cependant seroient à la charge du public en attendant , l'époque de l'excédant tant désiré.

Par résumé de cette partie de son discours , M. Sheridan conclut que le rapport offroit d'une part une dépense certaine , & de l'autre des ressources trompeuses , incertaines & illusives. L'estimation des dépenses n'est relative qu'à l'année 1791 ; les recettes futures sont calculées sur celles de l'année dernière , & c'est avec de semblables conjectures qu'on est parvenu à persuader au public qu'il existoit un excédant de 900,000 liv. ; tandis qu'il n'en existe pas , dans le fait , un seul schelling.

M. Sheridan examina ensuite cet excédant tant vanté. M. Pitt a imposé des taxes très-fortes en 1784 , dans l'espérance de se procurer un excédant pour l'année suivante , mais il s'est trompé.

En 1785 il a imposé des taxes additionnelles ; il a constitué toutes les dettes de la Marine , & cependant il ne se trouve aujourd'hui aucun excédant. Quels moyens employera-t-il donc pour en obtenir un ? Empruntera-t-il un million d'une main pour le dépenser de l'autre ? ou fera-t-il comme la *Clarissa* de la Pièce intitulée la *Confédération* , qui dit : « je ne demande pas » mieux que de payer Madame Amlet , pourvu » qu'elle me prête la somme ». Le plan de M. Pitt est conçu dans le même principe : il consiste à réduire la dette constituée en augmentant les dettes non fondées. Il sera donc obligé de trouver l'excédant par un Emprunt en billets de l'Echi-

quier. Or, cette manière de lever des sommes paroît sujette à tant d'inconvéniens, qu'on ne sauroit mieux employer l'argent qui en proviendra qu'à acquitter les billets mêmes.

Mais supposons pour un instant que le Ministre ait surmonté toutes les difficultés, & qu'il ait effectivement payé 750,000 liv. sterl. de la dette nationale, comment fera-t-il l'année prochaine ? Les dépenses ne seront certainement pas moindres, & cependant il n'y aura pas, de même que cette année, un million de la Compagnie des Indes; il ne pourra point disposer des fonds occroyés, mais non employés, pour les fortifications, ni des épargnes de l'armée qui se sont montées cette année à une somme considérable.

M. Sheridan, pour achever de prouver l'embaras où seroit M. Pitt par la suite, produisit un *état simulé* des dépenses indispensables, dont il n'avoit été fait aucune mention dans le rapport, & le fit monter seulement à quatre millions dix mille liv. sterl.; outre les 2,000,000 dus à la Banque, ensemble plus de six millions, &c. &c.

Après ce discours, M. Sheridan fit une motion, « pour que l'examen ultérieur du rapport sur les finances fût remis à huitaine ».

— Cette motion, ce discours, ces démentis, ces calculs, ces assertions, furent combattus tout aussi vivement par MM. Grenville & Beaufoy, Membres du Comité, & dont le caractère, au-dessus du soupçon, donnoit quelque force à leur réplique aux reproches qu'on venoit de leur faire, d'avoir prévarié. M. Beaufoy avoua hautement son attachement & son estime pour M. Pitt; senti-

mens dont il lui avoit donné des preuves constantes dans la Chambre, pendant que l'ancien Ministère distribuoit les places & les faveurs. Il discuta les principaux articles du rapport, & entr'autres, la sortie de Mr. Sheridan, contre l'acte de commutation; il observa qu'il n'étoit pas question d'envisager la plus grande consommation d'une denrée superflue, telle que le thé; mais de savoir si elle devoit être apportée en Angleterre par des matelots Anglois ou par des étrangers; si le bénéfice de cette vente devoit appartenir à la Compagnie des Indes Angloise ou à des Contrebandiers. La motion de Mr. Sheridan fut rejetée, sans division de suffrages.

Il y a actuellement plus de 200 bâtimens venant de la Jamaïque, des Isles & de différentes parties de l'Amérique en route pour l'Angleterre; & la plupart de ces bâtimens sont attendus d'un jour à l'autre. Il en est arrivé 40 dans la Tamise la semaine dernière.

Les récoltes à la Grenade ont été très-abondantes, & on attend cette année de cette isle plus de vaisseaux qu'il n'en est arrivé depuis la dernière guerre.

Il y a ordre de construire à Deptford un vaisseau de 30 can., qui sera appelé *la Printesse*, aussitôt que la forme d'ou a été lancée & *l'Imprenable* sera préparée.

Un détachement du troisième bataillon du régiment d'Artillerie a ordre de s'embarquer le 2 Mai à Woolwich, à bord du bâ-

timent de transporter le *Général Elliot*, qui doit le conduire à Gibraltar pour relever les trois Compagnies du même Corps qui y sont actuellement en garnison. Suivant les derniers Réglemens faits par le Grand Maître d'Artillerie, ces Compagnies, après leur retour en Angleterre, partiront pour les Indes Occidentales, & les troupes qui se trouvent dans ces isles seront transportées au Canada, d'où l'on ramènera en Angleterre le Corps d'Artillerie qui s'y trouve actuellement.

Une lettre d'Hanovre porte que la Régence a donné des ordres à tous les Officiers de rejoindre le 12 Mai leurs Corps respectifs, & de lever des recrues pour remplacer les soldats morts ou désertés.

Il paroît d'après les différens états mis sur le bureau de la Chambre des Communes, relativement à la pêche du Groenland, que les gratifications accordées pour l'encouragement de cette pêche depuis l'année 1733, tems où elles ont commencé, jusqu'à la fin de l'année dernière, sont montées

Pour l'Angleterre à 1,064,272 l. 18 s. 2 d.

Pour l'Ecosse à 202,158 l. 18 s. 11 d.

L'Ecosse n'avoit point équipé de vaisseaux pour la pêche du Groenland, avant l'année 1750.

La gratification accordée aux vaisseaux Anglois l'année dernière, a été plus forte que dans aucune année antérieure. Celle accordée aux vaisseaux Ecollois, s'est aussi accrue; car en 1784, elle n'étoit que de 4,094 liv. & l'année dernière elle s'est montée à 7,729 liv.

Le nombre des vaisseaux équipés cette année pour cette pêche est, savoir ;

à Whitby	20 vaisseaux.
Lynn	6.
Liverpool	13.
Sunderland	2.
Newcastle	16.
Yarmouth	2.
Hull	18.

On ignore le nombre de ceux de Londres.

Il existe une Ferme dans le Comté de Berks, qui depuis trois siècles est possédée par la même famille, sans avoir été augmentée ni diminuée d'un pouce de terrain. Le Général Conway, faisant part au Roi de cette singularité, S. M. lui répondit : *Il est étrange en effet que durant trois siècles, il ne se soit trouvé dans cette famille, ni un homme avisé, ni un fou.*

Par un relevé dressé dernièrement, on a constaté que dans l'espace de 14 ans, on a construit 27,000 maisons nouvelles dans Londres & ses fauxbourgs, sans compter les édifices reconstruits.

La ville de Margate, port de l'isle de Thanet, à l'embouchure de la Tamise, & très fréquenté depuis quelque temps, a demandé au Parlement la permission d'élever une salle de spectacle. L'Archevêque de Cantorbéry s'y est opposé, & n'a consenti au Bill, qu'autant que ce nouveau Théâtre ne seroit ouvert que dans l'Été ; condition à laquelle la Chambre des Pairs a accordé la demande de la ville de Margate.

On rapporte un singulier exemple du pouvoir de la Musique nationale. En 1720, Charles Molloy composa une Farce intitulée *les Officiers à demi-payé*. On la reçut au Théâtre de Drury-lane, & on donna le rôle d'une Grand'Mère, à une vieille Irlandaise nommée *Madame Fryer*, qui avoit quitté le Théâtre depuis le regne de Charles II. Sur l'affiche, on lût ces mots « Le rôle de Lady Richlove sera représenté par Peggy Fryer, qui n'a paru sur aucun Théâtre depuis cinquante ans ». L'Assemblée fut très-nombreuse. L'Actrice surannée exécuta très-bien son personnage; mais à la fin de la pièce, on voulut lui faire danser une gigue, & la fatigue de quatre-vingt-cinq ans commençoit à lui rendre la plaisanterie fort à charge, lorsqu'aux premières mesures d'un air Irlandois, elle se sentit ranimer, reprit toute son agilité, & dansa comme elle l'eût fait à vingt-cinq ans. *Mrs Fryer* jouit d'une très-bonne santé jusqu'à l'âge de cent dix-sept ans, auquel elle mourut en 1747.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 10 Mai.

Le Comte d'Ambly, le Marquis de Lescuré & le Chevalier Louis de Ginestous, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 4, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le Comte O-Belly, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Electeur de Mayence, qui est de retour en cette Cour par congé, a eu, à son arrivée ici le 7 de ce mois, l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par le

Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères.

Le Marquis de Liniers, le Marquis de Forbin d'Oppède, le Comte de Savary de Mauleon, le Comte d'Estur de Solminiac & le Chevalier de Galard-Terraube, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 8, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 9 de ce mois, le Roi, accompagné de Monsieur, s'est rendu vers midi à la plaine des Sablons, où il a passé en revue le régiment des Gardes-Françoises & celui des Suisses, Monseigneur Comte d'Artois, Colonel de ce dernier Corps, étant à sa tête. Les Troupes, après avoir fait l'exercice, ont défilé devant Sa Majesté, devant Monsieur, Madame, Madame Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth de France.

Le 10, le Roi s'est rendu à l'Eglise de la paroisse Notre-Dame, où il a assisté au Service solennel que les Curé & Marguilliers ont fait célébrer pour l'anniversaire de la mort de Louis XV. Le sieur Jacob, Curé de cette paroisse, y a officié. Madame, Madame Comtesse d'Artois, Madame Elisabeth de France, ainsi que Mesdames Adélaïde & Victoire de France, y ont assisté. Monsieur & Monseigneur Comte d'Artois se sont rendus, le même jour, à l'Abbaye royale de Saint Denis, où ils ont assisté au

Service solennel qui y a été célébré pour le même anniversaire.

DE PARIS, le 18 Mai.

» Les Chevaliers de l'Ordre de St. Mi-
 » chel, se sont assemblés le 9 de ce mois,
 » au Couvent des Cordeliers de cette ville,
 » & ont tenu un Chapitre, auquel a présidé
 » pour Sa Majesté, le Maréchal Duc de Lé-
 » vis, Commandeur des Ordres de St. Mi-
 » chel & du St. Esprit; après un discours
 » qui a été prononcé par le sieur Pourfin
 » de Grandchamp, Secrétaire du Roi, Che-
 » valier dudit Ordre, nommé par Sa Ma-
 » jesté pour suppléer le sieur Collet, Che-
 » valier, Secrétaire perpétuel dudit Ordre,
 » le Maréchal Duc de Lévis a reçu Cheva-
 » lier, au nom du Roi, les sieurs le Fau-
 » cheux, Dehaut Delassus, Regnier, Ro-
 » chard, Grandjean, Faucompré, Garre,
 » Breck, Darteins & Dauvergne: ensuite
 » tous les Chevaliers, le Maréchal Duc de
 » Lévis à leur tête, se sont rendus proces-
 » sionnellement en l'Eglise dudit Couvent,
 » & ont assisté à la Messe solennelle qui
 » se célèbre tous les ans, le jour de l'ap-
 » parition de St. Michel.

« Le 27 du mois d'avril dernier, on a trouvé
 » dans un ravin près d'un pont, sur la route
 » de Criel à Dieppe, le cadavre d'un homme
 » de la taille de cinq pieds quatre pouces, percé
 » de plusieurs coups; il étoit dépouillé de ses
 » habits qui étoient près de lui avec un cha-
 » peau; ils consistoient en une redingotte grise.

» propre, un habit de drap bleu, & un gilet
 » de soye; ses chemises, mouchoirs, &c. étoient
 » marqués des lettres G. R.

» Il s'est trouvé sur lui un commencement
 » de lettre écrite en anglois, où on lit à-peu-
 » près ces mots: *Capitaine Burton, quand vous*
 » *passerez mon fils, conduisez-le à l'auberge où*
 » *j'ai logé, quand je partis pour Paris; & un*
 » *mémoire écrit en anglois, sous la date du*
 » *11 Avril 1786, dans lequel il est quest on de*
 » *l'acquisition d'une lampe. On a trouvé près*
 » *du cadavre, une montre d'argent avec sa*
 » *boîte, & quelqu'argent répandu à terre ou*
 » *dans ses poches, sans aucune autre indica-*
 » *tion qui puisse faire découvrir ce qu'étoit*
 » *cet étranger* ».

Il résulte d'un état inséré dans le *Journal Général de France*, état dont nous ne connoissons pas les sources d'authenticité, qu'il est entré en 1785, 857 navires dans les ports réunis de Nantes, Bordeaux, Marseille, le Havre, l'Orient & la Rochelle, & que dans la même année, il est parti des mêmes Ports 743 navires. Tous se sont rendus en Amérique, en Afrique & dans l'Inde, ou en sont arrivés. Par le même tableau, il paroît qu'il est revenu des Isles Françoises d'Amérique 633 bâtimens en 1785, & que 549 ont été expédiés dans la même année à cette destination. Terre-Neuve & Miquelon ont fourni les retours de 132 navires, & il en est parti 16 seulement en 1785 pour cette pêche. La navigation avec les Etats Unis a été dans le même espace de 54 vaisseaux, dont il en

est parti 35 la même année pour les treize Républiques confédérées.

Les vaisseaux de la nouvelle Compagnie des Indes la *Reine*, le *Maréchal de-Ségur*, le *Miroménil*, le *Baron-de-Breteuil*, le *Comte-d'Artois*, le *Maréchal-de-Castries*, le *Comte-de-Vergennes* sont partis de l'Orient, du 29 Mars au 16 Avril 1786; les deux premiers destinés pour la Chine, les deux seconds pour le Bengale, & les trois derniers pour les côtes de Coromandel & d'Orixa. Le vaisseau le *Comte de Provence*, destiné pour la côte de Malabar, n'attend qu'un vent favorable pour mettre en mer.

Il vient de paroître plusieurs Ordonnances & Réglemens intéressans, concernant le Corps des Officiers de la Marine & le service des Ports & des vaisseaux de S. M. En attendant que nous les fassions connoître plus en détail, voici les titres de ces 15 Ordonnances.

La première pour diviser les forces navales en 9 Escadres; la 2^e. portant suppression & création de grades; la 3^e. concernant les Officiers de la Marine; la 4^e. pour régler les appointemens & uniformes des Officiers de la Marine; la 5^e. concernant les montres & revues des Officiers & Entretenus de la Marine; la 6^e. concernant les Capitaines de Vaisseau lorsqu'ils ne seront pas en activité de service; la 7^e. qui supprime la Compagnie des Gardes du Pavillon & de la Marine, crée des E'eves de la Marine, & regle la forme de l'instruction & de l'avancement des jeunes gens destinés à entrer dans la Marine; la 8^e. concernant les Volontaires employés sur les Vaisseaux de Sa Ma-

jeté; la 9^e concernant les Officiers de Port; la 10^e. concernant les Ingénieurs-constructeurs; la 12^e. portant création de 9 Divisions de Canonniers-matelots, sous le titre de Corps royal de Canonniers-matelots; la 13^e. pour établir des Intendants ou Commissaires à la suite des Armées navales, Escadres ou Divisions, & des Commis aux revues & appointemens à bord des Vaisseaux, Frégates & autres Bâtimens; la 14^e. concernant les Classes; la 15^e. concernant les appointemens des Officiers des Prévôtés de la Marine.

Les Reglemens, au nombre de 11, ont pour objets: le premier l'ordre, la police & la discipline des Casernes des Matelots; le 2^e. les paies & les avancements des Gens de mer, le 3^e. les Etats-majors & Equipages, & états de répartition des Equipages à leurs différens postes le jour du combat; le 4^e. à la formation des rôles de combat & de quart à bord des Vaisseaux; le 5^e. la discipline des Equipages à bord des Vaisseaux; le 6^e. l'ordre, la propreté & la salubrité à maintenir à bord des Vaisseaux; le 7^e. le traitement des Officiers à la mer; le 8^e. le service des Officiers de la Marine à la mer; le 9^e. le service particulier des Officiers de quart à bord des vaisseaux; le 10^e. la forme & la tenue des tables de loch & des journaux à bord des Vaisseaux, Frégates & autres Bâtimens de Sa Majesté; le 11^e les Ecoles d'Hydrographie, & la réception des Capitaines, Maîtres ou Patrons.

Trois malfaiteurs s'étant échappés des prisons de Montargis, la bonne conduite de la Maréchaussée en a fait retomber deux dans les fers. Les Affiches de Montargis donnent de cette capture un récit fort détaillé, dont voici la substance.

Le Mercredi 26 Avril dernier, les Geoliers & Guichetiers des prisons de Montargis s'aperçurent, sur les 4 heures & demi du matin, que les nommés *Claude Martinet*, *Jacques le Verne* & le nommé *Lafrance*, s'étoient échappés de leur cachot, après avoir brisé leurs fers & en faisant une effraction au mur, ils en furent sur le champ avertis le Commandant de la Maréchaussée, qui dès l'instant fit partir la Brigade, avec ordre d'aller au domicile dudit *Lafrance*, en la Paroisse de Vimory, distante de 2 lieues de Montargis, & où l'on soupçonnoit qu'il pourroit avoir emmené les deux autres, parce que l'un d'eux s'étoit évadé sans souliers & sans chapeau. Les Cavaliers reçurent ordre en partant de faire sonner le tocsin dans les Paroisses circonvoisines, afin d'assembler les gens de la campagne pour battre les bois & les bleds. Il partit en même tems de Montargis un détachement de la Compagnie d'Invalides de la garde des prisons, pour fouiller les bois & visiter les bleds des environs de la ville. Sur les 8 heures du matin, les Invalides ramenèrent le nommé *Lafrance*, qu'ils avoient pris dans un bois, distant d'un quart de lieue de Montargis. Toute la journée du 26 fut inutilement employée à la recherche des deux autres. On détacha, à leur poursuite, sur les 9 heures du soir, le sieur *Billecoq*, Cavalier de la Brigade de Montargis.

Il prit la route de Château-Renard, où le hasard lui fit découvrir le nommé *Renard*, homme plein de zèle, de bravoure & d'adresse, qui, au signalement des fuyards, assura qu'il les avoit vu passer, donna des indices sur la route qu'ils pouvoient avoir prise, & demanda avec instance au sieur *Billecoq* de partager avec lui les dangers & la gloire de leur capture. L'offre acceptée, ils visitent ensemble toutes les Fermes du lieu, & par-

viennent dans un hameau, situé entre la Ferrière-Louptière & Chevillon. Ils frappent à la porte d'une Ferme, une vieille femme qui l'habite leur ouvre, & répond à leurs questions qu'elle n'a aucun étranger dans sa maison. Sur cette réponse, ils passent à une autre Métairie, où ils ne trouvent aucuns indices sur les objets de leur recherche. Alors, le sieur *Billecoq* se rappelant l'air d'embarras avec lequel la vieille Fermière leur a répondu, dit à son compagnon : *retournons sur nos pas, mon ami, nous les tenons.* Il revient frapper à la même Ferme, on ouvre, & le sieur *Billecoq*, mettant le sabre à la main, dit à la vieille Fermière, qu'il sait qu'elle a des voleurs retirés chez elle, & qu'il va l'arrêter elle-même, avec tout ce qui est dans sa maison. La Fermière tombe à ses genoux, & en le conjurant qu'il ne lui soit point fait de mal, avoue que deux étrangers sont venus fort tard lui demander l'hospitalité, & qu'ils sont couchés dans la grange. Les sieurs *Billecoq* & *Renard* y volent; mais *Martinet* & le *Verne* son compagnon, entendant le bruit de la porte qu'on ouvroit, s'échappent par un trou qui communiquoit de la grange dans une bergerie, & delà gagnent la plaine. Ardent à la poursuite de sa proie, le sieur *Billecoq* s'élance par le même trou, tandis que *Renard* fait extérieurement le tour des bâtimens pour parvenir à les mettre entre eux deux; mais les deux prisonniers s'étant séparés & fuyant chacun par une route différente, les sieurs *Billecoq* & *Renard* sont obligés d'en faire autant. *Martinet* saute par-dessus la haie d'un champ, d'où il pouvoit en peu de tems gagner un grand bois voisin. Au moment où il a déjà franchi la haie, le sieur *Billecoq* tire un de ses pistolets, chargé de 11 chevrotins & de 3 balles. Ce coup, tiré avec adresse entre les jambes du fuyard, lui couvre le

visage de terre & de petits cailloux ; la frayeur le fait chanceler, le sieur *Billecoq*, qui a franchi la haie, croit le saisir, mais il reprend sa course avec la plus grande vitesse, & ce n'est qu'à la rive du bois qu'il parvient à l'atteindre. *Martinet*, saisi au collet, se débat avec fureur, mord & déchire les hardes du Cavalier qui, en usant de ses armes, pouvoit faire cesser promptement cette lutte dangereuse contre un homme doué par la nature d'une force extraordinaire ; mais réunissant la prudence à l'intrépidité la plus rare, le sieur *Billecoq* se contente de faire avec son sabre, trois violentes contusions sur le bras droit de son adversaire, qu'enfin il terrasse & garotte avec des courroies dont il avoit eu la précaution de se munir.

Tandis que le sieur *Billecoq* menoit son entreprise à une fin aussi heureuse, son brave émule *Renard* avoit obtenu le même succès. Après avoir poursuivi *Jacques le Verne* plus d'un grand quart de lieue, l'atteindre, le combattre corps à corps, le terrasser & garotter, ne lui avoit pas coûté plus de tems qu'au sieur *Billecoq*, qui venant le joindre avec sa proie, le complimente sur la preuve qu'il vient de donner de son courage. *Renard* répond avec gaieté : *J'ai été bien-aise d'apprendre à ce drole-là que j'ai eu l'honneur de servir le Roi pendant six ans dans la Milice. Les deux fuyards ont été reconduits à Montargis.*

La Lettre qu'on a lue dans le 176. N°. de ce Journal, touchant une nouvelle forme de cheminées, a donné lieu à la réclamation suivante qu'il est juste de rendre publique.

Permettez-moi, Monsieur, de prendre dans votre Journal, date d'antériorité sur M. *** au sujet des observations qu'il vous a adressées le 29. Mars, sur les inconvénients de nos che-

minées actuelles, & sur les moyens d'y remédier.

Ces observations contiennent des vues de bien public, des aperçus d'économie politique, des idées enfin que j'ai développées dans un Mémoire adressé à la fin de Décembre dernier, au Secrétaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture de Lyon.

Le but de ce Mémoire est de démontrer combien il seroit avantageux au Gouvernement d'adopter pour les momumens publics, tels que les ateliers, les hôpitaux, les dépôts de mendicité, &c. la construction d'une nouvelle forme de cheminée inventée par M. B. Mécanicien; adoption qui pourroit par la suite amener dans notre architecture civile, une révolution bien intéressante, puisqu'en proscrivant la forme de nos cheminées actuelles, qui consomment une si grande quantité de combustible presque en pure perte pour le but qu'on se propose en les alimentant ainsi, elle prouveroit les moyens de chauffer nos appartemens avec plus d'égalité & beaucoup moins de frais.

Il y avoit déjà long-tems que M. B. & moi nous occupions de ce projet, & dès 1784, ce Mécanicien a fait exécuter en Franche-Comté où il étoit alors, un petit modèle en cuivre de la nouvelle cheminée dont il s'agit, modèle qu'il a depuis offert à la curiosité des Amateurs, tant dans cette province & celle de Picardie, qu'il habite, qu'à Paris, & ici, où il est venu plusieurs fois.

Nous allions offrir notre travail au Gouvernement, lorsque la Société Royale de Lyon proposa à résoudre pour cette année le problème suivant.

Trouver le moyen d'augmenter d'un tiers au

thermometre de Réaumur la chaleur d'un appartement produite par une cheminée ou par un poêle, en ne consommant que la même quantité de bois, quantité déterminée par le poids.

Nous crûmes alors devoir attendre le résultat du concours proposé, en soumettant à cette Compagnie nos vues & nos idées.

Si M. *** n'a pas eu connoissance de l'invention de M. B. il conviendra que ce n'est pas une petite singularité de nous être si parfaitement rencontrés & dans l'invention elle-même, & dans l'exposition des avantages qui doivent en résulter. D. H.

L'Académie Royale des Belles-Lettres d'Arras a tenu deux séances publiques, le 26 & le 27 Avril.

M. Dubois de Folseux, Secrétaire perpétuel, a annoncé que l'Académie avoit décerné le prix fondé par les Etats d'Artois, au Mémoire de M. Delegorgue, le jeune, Avocat au Conseil d'Artois, sur cette question.

Est-il utile en Artois de diviser les fermes ou exploitations des terres, & dans le cas de l'affirmative, quelles bornes doit-on garder dans cette division ?

L'Académie a accordé un accessit au Mémoire de M. Desestré du Terrage, Avocat à Paris.

M. le Comte de Galametz, Directeur, a lu ensuite des réflexions sur le bonheur.

M. Legay, nouvel Académicien ordinaire, a fait son discours de remerciement, suivi d'une dissertation contre le divorce.

M. de Champmorin, nouvel Académicien ordinaire, a remercié l'Académie, & a prouvé l'utilité des connoissances pour les militaires.

M. Taraget, nouvel Académicien honoraire,

a lu un discours sur la constitution physique & morale de la femme.

M. de Robespierre, Avocat, Chancelier de l'Académie, a fait l'ouverture de la seconde séance par un discours fort étendu sur cette partie de la législation qui regle les droits & l'état des bâtards,

Le Secrétaire a lu un discours de remerciement que M. l'Abbé Soulavie, nouvel Académicien honoraire, a envoyé, & auquel M. le Comte de Galamez a répondu.

M. Lenglet, Avocat, nouvel Académicien ordinaire, a lu un essai sur le droit naturel & politique qu'il a fait précéder d'un remerciement à l'Académie, & qui a été suivi de la réponse de M. le Comte de Galamez.

M. le Gay a lu ensuite deux pieces de Poësie, l'une intitulée : *aux Manes d'une amie*. ; l'autre, *le Bonheur songe*.

Le Secrétaire de l'Académie, nouvellement pourvu de cet emploi, a fait son remerciement, & a terminé la Séance par l'éloge de M. Harduin, son prédécesseur, mort au mois de Septembre dernier.

L'Académie a proposé pour sujets des deux Prix qu'elle décernera à Pâques 1787, les deux Questions suivantes :

» Quelles furent autrefois les différentes branches de commerce dans les contrées qui forment
 » présentement la Province d'Artois, en remontant même au temps des Gaulois ? Quelles ont
 » été les causes de leur décadence, & quels seroient les moyens de les rétablir, notamment
 » les Manufactures de la Ville d'Arras ? »

» Est-il avantageux de réduire le nombre des chemins dans le territoire des Villages de la Pro-

» vines d'Artois, & de donner à ceux qu'on con-
 » serveroit une largeur suffisante pour être plantés à
 » Indiquer, dans le cas de l'affirmative, les moyens
 » d'opérer cette réduction ».

L'Académie décornera un Prix semblable vers
 Pâques de l'année 1788, au Mémoire qui aura
 le mieux traité la Question suivante :

» Quelle est la meilleure méthode à employer
 » pour faire des Pâturages propres à multiplier les
 » Bestiaux en Artois ».

Les Auteurs seront tenus de remettre leurs Mé-
 moires, pour ce dernier Prix, avant le premier
 Décembre 1787.

Les Numéros sortis au Tirage de la
 Loterie Royale de France, le 16 de ce
 mois, sont : 77, 35, 30, 6, & 74.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 14 Mai.

La plus grande partie de l'Escadre Hol-
 landaise qui a croisé dans la Méditerranée,
 sous les ordres du contre-Amiral de Kinsber-
 gen, est rentrée au Texel, le 3 de ce mois.

L'affaire du vol de la Trésorerie royale
 de Lisbonne dont nous avons rendu compte,
 a été poursuivie très-sévèrement. Le Tréso-
 rier-Général, M. J. Henriquez de Souza,
 a été arrêté dans sa maison, comme con-
 vaincu d'avoir eu connaissance du fait. On
 le plaint d'autant plus qu'il jouit d'une gran-
 de réputation d'intégrité, & qu'on le dit
 victime d'une trop grande foiblesse pour un
 fils dissipateur. On vend publiquement les
 meubles & effets des Commis & du Mar-
 chand Anglais détenu. Malgré les démar-

ches du Ministre Britannique, on redoute un bannissement pour le dernier. M. Pury très riche Négociant de Neuchâtel en Suisse, établi à Lisbonne, & dont nous avons cité la munificence publique envers sa patrie, s'est trouvé à la vente des effets du Marchand Anglais, a tout acheté, & l'a renvoyé à l'épouse du prisonnier.

Les personnes qui ont voyagé récemment en Russie, y ont sans doute vu le Palais extraordinaire que fait bâtir le Prince Potemkin, à quelques milles de Pétersbourg. Ce Seigneur magnifique a donné le 2 Mars, dans la partie achevée de cet édifice, une fête champêtre à Lady Craven, Anglaise célèbre par les agréments de sa figure & ceux de son esprit.

Le jour destiné à la fête, cette Dame précédée des Aides-de-Camp du Prince, & accompagnée du Prince lui-même, & de ses nièces les Princesses Gallitzin, fut introduite, à travers un immense vestibule circulaire, dans un salon de 330 pieds de long, aussi magnifiquement décoré qu'il étoit vaste. A l'une des extrémités, il y avoit un grand amphitêâtre pour la musique; à l'autre étoit la table du festin, & les deux côtés dans la longueur, offroient un double rang de colonnes, ornées & parfumées de fleurs les plus belles & les plus odorantes de toutes les parties du globe. Là, se promenoit la compagnie, composée de Ministres & Seigneurs étrangers, & de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la noblesse Russe, en attendant le festin, qui fut splendide. Dès que Milady Craven fut placée, la musique

commença & ne fut plus interrompue. Cette musique particulière au Prince Potemkin, est peut-être unique en son genre. Elle consiste en 60 flûtes de métal, de différentes grandeurs; Chacune d'elles n'est affectée qu'à une seule note, & il faut nécessairement 60 musiciens pour jouer un seul air. L'harmonie de ces instrumens est, dit-on, inconcevable, & il faut les avoir entendus, pour se former une idée de leur effet.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

» Le rédacteur du papier Anglois *Lloyd's Evening Post* dément, dans la feuille du 28 Avril, différentes assertions, qu'on a pu lire, soit dans les Gazettes Angloises, soit dans les Gazettes étrangères. On avoit dit, que le traité de commerce entre la Russie & la France étoit conclu & signé. Cette nouvelle est prématurée; il n'est pas même certain qu'elle ait jamais lieu; & dans le cas où le traité s'accompliroit, il sera de nature à ne faire aucun tort au commerce que font les Anglois dans la Russie, ni par conséquent à rien diminuer des avantages qu'ils ont obtenus par leurs traités antérieurs avec cette puissance. — On avoit dit encore que le Ministère ne s'étoit décidé à retirer son bill pour défendre l'exportation du turbot, provenant de pêche étrangère que parce qu'il avoit été intimidé par les menaces des Hollandois. Ce motif est encore faux; les Hollandois n'ont fait aucunes menaces; & celles qu'ils auroien pu faire eussent sans doute été dédaignées. Mais il est vrai que le Ministre a retiré son bill, parce qu'il n'en prévoyoit aucun avantage, ou plutôt parce qu'il en prévoyoit un désavantage réel, celui de faire payer à la nation ce poisson délicieux infiniment plus cher. L'on avoit dit aussi que l'Afrique seroit bientôt un sujet de discorde en-

22 tre les Anglois & les François ; que ceux-ci y
 23 avoient enyahi tous les plus beaux gains du
 24 commerce qui se fait sur ces côtes, que les fac-
 25 toreries Angloises y étoient ruinées, &c. &c.
 26 Cette situation du commerce de la Grande-Bre-
 27 tagne en Afrique n'est à la vérité que trop réelle ;
 28 mais la position des François n'y est pas plus
 29 rianse. Les bénéfices sont à peine suffisants pour
 30 couvrir les dépenses. Ainsi il n'y a là aucun
 31 motif de jalousie ni de guerre » .

22 Des lettres de Hollande portent qu'on y a
 23 arrêté le fameux Prince d'Albanie, si connu en
 24 Europe sous ce nom, sous celui de Warta, du
 25 Vieux Berger, &c., qui se disoit successeur du
 26 grand Scanderberg, & chef des Monténégrins ;
 27 qui avoit offert aux Etats-Généraux un corps
 28 de ces montagnards pour servir contre l'Em-
 29 pereur, & qui avoit reparu en Hollande pour
 30 réclamer de L. H. P. une indemnisation des
 31 grosses sommes qu'il avoit dû dépenser pour
 32 armer ses sujets, &c. &c.. On a reconnu que
 33 ce Prince d'Albanie n'est autre que Stephan
 34 Zannowich, l'un des personnages impliqués
 35 dans les torts qui ont été faits à MM. Cho-
 36 mel & Jourdan, & pour la réparation des-
 37 quels ces derniers ont réclamé la protection des
 38 Etats-Généraux contre le Sénat de Venise &
 39 contre ses sujets. On s'attend à tirer de ce pri-
 40 sonnier des lumières ultérieures & importantes
 41 concernant la fraude en question & ceux qui y
 42 ont eu part. (*Courier du Bas-Rhin*, n^o. 36.)

22 Depuis que le Roi de Prusse a fixé son
 23 séjour à Sans-Souci, Sa Majesté semble pren-
 24 dre tous les jours de nouvelles forces ; de
 25 sorte qu'il ne s'en passe point qu'Elle ne fasse
 26 un tour à cheval. Le 27 Elle a commandé
 28 Elle-même à l'exercice de ses Gardes, & il

n'y a presque point de doute qu'Elle ne vienne
 au commencement de Mai dans cette capitale ,
 pour faire , suivant sa coutume annuelle , les
 revues particulieres des Régimens , tant de
 notre garnison que de ceux qui appartiennent
 à ce département. Les grandes manœuvres
 auront lieu dans notre voisinage le 21 Mai
 & les deux jours suivans ; & si la santé du
 Monarque continue de se raffermir, ainsi qu'elle
 le fait depuis que l'hyver nous a quittés ,
 le grand nombre d'étrangers qui se sont déjà
 rendus ici , aura la satisfaction de voir rem-
 plir le plus grand objet de sa curiosité ; c'est-
 à-dire , de voir le plus ancien & le plus grand
 des guerriers de l'Europe , commander lui-
 même des manœuvres , dont en grande partie
 il est l'inventeur. Les Régimens qui comman-
 deront ce camp sont attendus ici le 14 Mai.
 Hier encore , S. M. ayant fait une prome-
 nade à cheval , s'est trouvée à l'exercice de
 la garnison ; & l'on a observé à cette occasion
 qu'Elle n'est pas moins vigoureuse qu'on peut
 se le promettre à son âge. Une des dernières
 occupations de notre Souverain , c'est la for-
 mation des divers Corps-francs , pour lesquels
 il se fait des levées tant en Suisse que dans
 l'Empire : ils seront complets vers l'automne ;
 & c'est à cette époque que leur solde com-
 mencera à courir. (*Gazette de Leyde*, n°. 36.)
 « Un voyage de M. le Comte de Maillebois
 à Loo a pour but , dit-on , de demander l'ap-
 pui de S. A. pour son fameux mémoire ,
 dans lequel il demande les arrérages de ses
 prétentions, une indemnité pour la réforme
 de sa Légion, le titre de Général-Major avec
 5000 florins d'appointement pour M. le Mar-
 quis de Cassini , & enfin , de payer une fois

pour toutes aux Officiers de la Légion ré-
 formée leurs appoincemens de quatre années,
 & une gratification honnête pour les Soldats
 de la susdite Légion. De Loo, M. le Comte
 de Maillebois se rendra à son Gouvernement
 de Breda, d'où, après y avoir fait un court
 séjour, Son Excellence se rendra dans une
 terre qu'il a aux environs de Lille en Flandre
 pour y passer l'été. Tel est le bruit public.
 (*Gazette d'Amsterdam*, n°. 36.)

Nous avons lu avec surprise la nouvelle de
 nouvelle, que plusieurs papiers publics se sont
 empressés de répandre, savoir que le Conseil
 Aulique a adjugé à M. le Prince de Nassau les
 biens dont il poursuivoit la rentrée comme lé-
 gitime héritier de la branche de la Maison de
 Nassau qu'il représente. Nous sommes autorisés
 à déclarer cette nouvelle fautive dans toutes ses
 parties. Le Prince de Nassau n'a pas gagné son
 procès; il en a seulement obtenu la révision
 de l'Empereur, qui n'a pu lui offrir aucune
 somme pour des biens qui ne sont pas l'objet du
 litige. (*Gazette de la Haye*, n. 37).

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1)

PARLEMENT DE PARIS GRAND'CHAMBRE.

*Instance entre les Dames Religieuses URSLINES
 de la ville de Saint Pierre-le-Moutier — Et le
 sieur de La Font de Fontaillier. — Rentes dues
 au Clergé ou Gens de Main-morte par des parti-
 culiers, reconstituées à prix d'argent, jugées su-
 jettes à retenue des impositions royales, lorsque le
 droit d'amortissement n'a pas été payé.*

Telle est la question importante qui a été ju-
 gée par l'Arrêt que nous allons rapporter; les
 faits s'expliquent en peu de mots. Pierre de La

Font de Fontaillier & son fils ont constitué, par contrat du 21 Juin 1740, au profit des Dames Religieuses Ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moutier, une rente annuelle de 250 liv. au principal de 5000 liv.; elle a été servie exactement jusqu'en 1782; & jamais les débiteurs ne se sont permis d'exiger la retenue des impositions royales, usant au contraire de la faculté que les Jugemens du Conseil leur donnoient, ils ont obtenu du Commissaire d'parti de la province la décharge de la somme annuelle à laquelle ces impositions non retenues pouvoient s'élever. Mais en 1782, le successeur des premiers débiteurs, qui avoit lui-même payé, depuis 1772, cette rente sans aucune retenue, l'a exigée, non seulement sur les arrérages qu'il devoit, mais encore sur ceux qu'il avoit payés depuis 1772. Cette prétention a donné lieu à des poursuites de la part des Ursulines, & l'affaire s'est engagée au Bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, où il est intervenu, le 5 Mai 1785. Sentence contradictoire qui, pour faire droit aux parties, les a appointées à mettre. Le sieur de La Font en a interjeté appel en la Cour; il a demandé l'évocation du principal, & a été autorisé à faire la retenue des impositions royales sur les arrérages échus & à échoir de la rente dont il s'agit. Les Ursulines ont demandé au contraire la confirmation de la Sentence, & subsidiairement l'évocation du principal & le paiement sans retenue. L'arrêt du 13 Mars 1786 a mis l'appellation & ce au néant, émendant, évoquant le principal & y faisant droit, a déclaré les offres du sieur de Lafont, bonnes & valables, l'a autorisé à prélever la retenue des impositions royales sur le paiement de la rente due aux Religieuses, & les a condamnées aux dépens.

JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 2 Mai.

LA frégate la *Christiana* est arrivée à la Rade de ce port. Le Sund est actuellement débarrassé de glaces, & il y est entré les 29 & 30 Avril 150 bâtimens de diverses nations.

Les frégates le *Store Belt* & le *Hvide-Oern* partiront incessamment pour faire des évolutions destinées à l'instruction des Cadets de Marine. Ces jours derniers on a lancé un vaisseau de ligne de 74 can.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 13 Mai.

Suivant des lettres de Pétersbourg, les ordres sont donnés pour l'établissement d'une nouvelle route de cette ville à Mos-

N^o. 21, 27 Mai 1786.

cou. L'Impératrice a fait déposer sept millions de roubles, dont les intérêts seront employés à cet ouvrage, qui doit être achevé en 12 ans.

Malgré les mesures prises pour arrêter les excès de la contrebande, écrit on de Konisberg, il paroît impossible de la réprimer entièrement. Une bande d'environ 80 payfans tenta récemment d'introduire sur des traîneaux des marchandises prohibées dans le Royaume de Prusse; les employés de l'accise trop foibles pour résister, appellerent des soldats à leur secours; on en vint aux mains avec les contrebandiers: 20 d'entre eux furent tués, 12 blessés, & 15 faits prisonniers. Plusieurs soldats perdirent la vie, & d'autres furent blessés.

Un Journal de commerce présente les détails suivans, qui ne sont pas absolument exacts, sur le commerce de la Compagnie Angloise des Indes Orientales. On peut porter une année dans l'autre à 3,522,000 rixdalers la valeur des marchandises exportées d'Angleterre dans l'Inde & à la Chine, & l'importation de ces pays d'après les prix sur la place, à 9,633,000 rixdalers. Les deux tiers des marchandises d'importation sont de la Chine; le thé en forme le principal objet. Depuis 1775 jusqu'en 1782 il a été importé en Angleterre 2,094,037 liv. pesante de soie du Bengale; la Compagnie a perdu sur cette marchandise 477,816 liv. st. Le produit des revenus que la Compagnie tire de ses possessions monte à 1,077,000 liv. sterl. Depuis 1772 jusqu'en 1783 on a compté 209 vaisseaux Européens, & dans

ce nombre 92 appartiennent à la Compagnie Angloise des Indes, qui ont chargé à Canton 189,239,504 liv. pesant de thé. D'après ce calcul l'Europe achete en Chine une année dans l'autre 19 millions de livres pesant de thé, dont 12 millions & demi sont consommés dans la Grande - Bretagne & l'Irlande. Dans cet espace de 10 années la Compagnie a vendu à ces royaumes par an environ 6,070,000 liv. pesant, & le surplus y a été importé en fraude.

DE VIENNE, le 12 Mai.

Le Chevalier Somma, ci-devant Envoyé de Naples, & aujourd'hui Ambassadeur de la même Cour à celle de Versailles, a pris congé de S. M. le 30 Avril, & le lendemain il est parti pour sa nouvelle destination.

Le départ de l'Empereur pour Luxembourg est fixé au 15 : on croit que dans l'Été, S. M. I. fera une tournée en Hongrie & en Buckowine, & qu'à son retour, elle se rendra au camp de Minkendorf.

Le Tribunal Suprême d'Autriche vient de rendre une sentence de mort contre le Comte Sekely, Lieutenant-Colonel, accusé d'avoir diverti les deniers de son Régiment. On présume qu'il sera fusillé dans la semaine.

Les nouvelles de Constantinople sont de jour en jour plus allarmantes, mais non moins équivoques que la plupart de celles qu'on a déjà débitées. Quelques-uns annoncent la déposition du Grand-Seigneur com-

me très-prochaine; d'autres la disent déjà effectuée : ils équipent à Constantinople une flotte de 20 vaisseaux de ligne ; soumettent toutes les places & tout l'Empire au Capitain-Pacha & au nouveau Grand-Visir, & finissent enfin par déclarer la guerre à la Russie au nom de la Porte. Suivant des lettres de Venise, le Seraskier de Bosnie a reçu ordre de marcher avec toutes ses forces contre le Pacha de Scutari toujours rébelle ; toujours armé, & qui n'a point obtenu de pardon du Grand-Visir, ainsi qu'on l'avoit faussement débité.

DE BERLIN, le 10 Mai.

M. de Mollendorf, Gouverneur de Berlin, a passé le 2 la revue des sept Régimens d'Infanterie qui composent la garnison de cette Capitale. Le Roi y étoit attendu dans peu de jours chez la Princesse Amélie où il devoit dîner, & l'on s'étoit flatté vainement, que le 9 il passeroit la revue particulière de cette même garnison.

Depuis le premier de Juin 1784, jusqu'au premier de Juin 1786, ce Monarque a assigné la répartition d'une somme de 1,901,766 rixdalers pour l'avancement des fabriques dans ses Etats. On jugera par la notice de cette distribution, de l'attention que donne le Gouvernement aux plus petits objets.

	rixdalers:
Pour des moutons d'Espagne,	22,000

	rixdalers
Pour augmenter les magasins de laine	17,000
Pour améliorer la filature de laine	4,000
Pour l'établissement d'une fabrique de lainerie à Zenna	3,000
Pour une plantation de mûriers à No- vawest	2,000
Pour un magasin de cocons de soie	20,000
Pour de petites fabriques de cuir & de lainerie & pour des moulins à foulon, à Custrin, Neuwedel, Falkenbourg & Sommerfeld, dans la Nouvelle- Marche	4,021
Pour augmenter les magasins de laine dans la Poméranie	6,000
Pour une fabrique de bas de coton, à Garz, <i>idem.</i>	4,000
Pour une fabrique de cuir à Anclam, <i>id.</i>	3,000
Pour <i>idem.</i> , à Treptow, <i>idem.</i>	1,500
Pour une fabrique de toile à voile à Ru- genvalde, <i>idem.</i>	5,000
Pour une fabrique de cordage, <i>idem.</i>	4,000
Pour une fabrique de toile pour tentes, à Stettin, <i>idem.</i>	3,000
Pour une fabrique de matoquin à Ko- nigsberg	3,000
Pour une fabrique de porcelaine à l'an- gloise, <i>idem.</i>	4,000
Pour une fabrique de cuirs, <i>idem.</i>	1,000
Pour une fabrique de rubans, <i>idem.</i>	600
Pour une fabrique d'indiennes à Gumbinnen	1,000
Pour un atelier de teinture de laine à Darkehnen	2,000
Pour un atelier de teinture à Bromberg	2,600
Pour une fabrique de draps fins à Culm	7,200
Gratifications aux Fabriquans & aux Tisserands dans la Silésie	17,000

Le Roi a envoyé les marques de l'Ordre de l'Aigle Noir au Duc des Deux-Ponts & au Margrave de Bade.

Le Duc de Courlande occupe actuellement le palais du Margrave de Schwedt. Les arrangemens de domicile dont s'occupe ce Prince font présumer qu'il ne quittera pas sitôt cette Capitale.

A l'exemple du Jubilé national ou Anniversaire, célébré à Londres en mémoire d'*Handel*, il en sera célébré un pareil dans la Cathédrale de cette ville, le 18 ou le 19 de ce mois. Les Musiciens seront au nombre de 300. Ils exécuteront le *Messie* de *Handel* & répartiront les bénéfices de ce concert aux veuves & aux orphelins de Musiciens.

Depuis 8 jours, un insecte venimeux, de la grandeur d'une petite mouche, fait aux environs de Rathenow & de Tangermunde de grands ravages parmi les bestiaux. Plus de 100 bêtes à corne & chevaux sont morts des piquûres de cet insecte.

DE FRANCFORT, le 17 Mai.

Le Magistrat & les Bourgeois de Francfort sur l'Oder ont célébré le 27 Avril, par un concert funebre, l'anniversaire de la mort héroïque du Duc *Léopold de Brunswick*; le concert fini, on sonna pendant une heure toutes les cloches de la ville & des faux-bourgs, & on distribua des présens aux Ele-

ves, de l'Ecole fondée par le feu Duc. Le Magistrat a signé le même jour un contrat avec le sieur Mayer, Sculpteur du Roi, qui doit exécuter le monument en mémoire de ce Héros. Ce monument sera placé dans l'endroit même où a péri ce généreux Prince, & consistera en un groupe de 3 figures représentant l'Humanité, la Fermeté & l'Humilité; sur les épaules de ces figures sera placée une urne de marbre noir. Le piedestal offrira d'un côté le buste du Duc en marbre blanc; les autres côtés seront remplis d'inscriptions en lettres d'or sur des tables de marbre noir. A côté du piedestal s'éleveront trois figures, l'une représentant la ville de Francfort dans l'attitude de placer sur le buste une couronne de chêne, l'autre la rivière d'Oder, & la troisième un Génie avec des marques militaires & d'autres emblèmes. La hauteur de ce monument sera de 21 pieds Rhénans, & la largeur de 16.

Le Duc Ferdinand de Brunswick est arrivé à Cassel le 2 de ce mois, & a pris son logement au Château.

On écrit de Vienne, que malgré l'activité que l'on met aux travaux de la forteresse de Thérésienstadt, elle ne pourra être achevée entièrement que dans l'espace de deux ans. Cette nouvelle forteresse, distante de sept milles de Dresde, pourra recevoir une garnison de 15,000 hommes.

Un papier public assure que les Ordon-

nances, Réglemens, donnés par l'Empereur actuel, depuis la 4e. année de son règne montent à plus de 270.

Le bruit court que l'Hospodar de Valachie a été déposé & remplacé par le Dragoman du Capitan Pacha.

Voici un état des Cures, Chapellenies & Couvens qui se trouvent actuellement dans l'Autriche au-dessous de l'Ens : savoir, Cures à Vienne 9, & 19 dans les fauxbourgs ; à la campagne 695 anciennes & 70 nouvelles ; en outre 48 anciennes Chapellenies & 109 nouvelles, en tout 793 Cures & 157 Chapellenies. Couvens d'hommes, 22 à Vienne, dont 18 mendians, & 49 à la campagne, dont 13 mendians ; ces Couvens renferment 1817 individus ; on en compte 967 dans les Couvens mendians. Couvens de femmes, 3 à Vienne & à la campagne, les individus sont au nombre de 184. Le total des Couvens est 76, & celui des individus 2001. Les individus des Couvens mendians seront réduits à 548, & ceux des autres Couvens d'hommes à 148.

Suite des détails sur le commerce de la Russie.

Manufactures de Russie.

Les manufactures en général y sont encore dans un état médiocre. Celles pour la préparation des cuirs sont les meilleures. On trouve des manufactures de soierie à Pétersbourg, Moscow Jaroslow, Astracan, Jambourg. On fabrique aussi en Russie des draps & autres étoffes de laine ; mais, outre que ces draps sont d'une qualité bien médiocre, les manufactures n'en fournissent pas assez pour les besoins de l'Empire. Une des meilleures est établie à Jambourg.

Les manufactures de toile ordinaire & de toile pour voiles, sont en meilleur état, on en exporte considérablement à l'étranger.

On fabrique de la batiste à Jambourg, & des perles & indiennes à Pétersbourg. Près de cette ville il se trouve aussi une manufacture de porcelaine & de fayence.

Indépendamment de ces fabriques, il existe aussi en Russie des verreries & des manufactures de glaces, des raffineries de sucre, des salines, des fabriques de savon, goudron, &c. & enfin des fabriques pour toutes les especes de métaux.

On compte dans la partie Européenne de cet Empire dix-sept ports; savoir, Kola en Laponie, Cherson, Jenicale, Caffa & Batschafari sur la mer Noire, Arcangel & Ouekœllistie près de la mer Blanche, Cronstadt, Pétersbourg, Revel, Narva, Wibourg, Fredericsham & Hapsal, dans le golfe de Finlande, qui fait partie de la Baltique, Rica, Kernau & Arensburg sur la Baltique. Mais les principales affaires commerciales se font à Pétersbourg & à Riga.

COMMERCE DE PÉTERSBOURG.

Marchandises d'exportation.

Anis, cire, bougies, voilure, cheveux, crins, fer, kaviar, colle de poisson, cuir, lin, chanvre, étoupes de lin & de chanvre, huile de lin, savon, cuivre, étdredon, duvet, suif, chandelle, salpêtre, tabac de l'Ukraine, thé de Chine, soies de cochon, cuirs appelés rouffis, planches, cornes & os, pelleseries de castor, de zibelines, &c., peaux de renard, d'ours, de lievre, de loup, nattes, toiles & d'autres marchandises, manufacturées.

Marchandises d'importation.

Soieries, draps, perles, indiennes, dentelles, quincaillerie, étain, plomb, porcelaine, fayence

ce, poterie, vins, eaux-de-vie, harengs, épicerie, papier, cartes à jouer, livres, aiguilles & épingles, outils pour ouvriers, instrumens de musique & de chirurgie, acier, fromages, tabac, citrons, oranges & d'autres fruits, verre, glaces, marchandises de bois, ferrurerie, cuir d'Angleterre, bière angloise & autres & toutes les marchandises de fabrique:

Jusqu'à présent le bilan étoit en faveur de Pétersbourg.

La fin d l'ordinaire prochain.

I T A L I E.

DE ROME, le 4 Mai.

On a enfin découvert aux yeux du public dans les jours de la Semaine Sainte, la grande statue colossale, haute de treize palmes, qui représente le Souverain Pontife assis, donnant la bénédiction, & revêtu des habits pontificaux; elle est placée sur le palier de l'escalier noble qui conduit à la nouvelle Sacristie de S. Pierre. Cette statue, qui est l'ouvrage du célèbre Augustin Penna, Sculpteur Romain, a été généralement admirée, & a mérité à son auteur les plus grands éloges de la part des Intendants & Professeurs des Beaux-Arts.

On a pareillement placé dans le Musée Clémentin au Vatican les statues suivantes. Dans la pièce, dite de la Rotonde, deux bustes colossaux, l'un de Faustine & l'autre de Sainte Julie, avec leurs piédestaux de porphyre rouge.

Dans la galerie, la statue de l'Empereur Marc-Aurèle, un peu plus haute que la grandeur naturelle, & une autre de l'Empereur Claudius de 9 à 10 palmes, qui a été trouvée en dernier lieu dans la fouille faite à la Chiaruccia.

Dans la chambre des Bustes, le buste de Septimius Severe, raccommodé par le même Sculpteur.

Dans la piece des animaux, un cheval de marbre grec blanc, raccommodé par le Sculpteur Franzoni, un autre petit cheval de marbre blanc, dans l'attitude de la course; une vache de marbre violet, allaitant un veau; un lion sur crin, ouvrage nouveau du même Franzoni, composé d'une pierre semblable au serpentin sur un piedestal, en forme de vague de mer; une autre vache de marbre couchée par terre, & un faucon de marbre grec, tenant sa proie dans ses serres, &c. &c.

Nous avons parlé de l'embarras que donnoit au Gouvernement une bande de voleurs-réfugiés dans le château de Monte-Bello; on est parvenu à les en déloger: une lettre du 10 Avril, écrite sur les lieux, constate ainsi les détails de cet événement.

« Les malfaiteurs qui, sous la conduite de Thomas Rinaldi, s'étoient emparés du Fort de Monte-Bello, & qui de-là désoloient tous nos environs, en ont été finalement chassés le 22 Avril. On se servit, pour en venir à bout, du ministère d'un autre chef de voleurs de Monte-Tissi, nommé Sébastien Zulini, qui vint un soir avec six de ses compagnons demander à Thomas de les recevoir dans sa retraite. Celui-ci étant sorti le lendemain matin, selon sa coutume, pour aller à la Messe, Zulini donna le signal par un coup de fusil,

à une troupe de Sbirres & de soldats qui se tenoient dans le voisinage. Ils se mirent aussi tôt à la poursuite des voleurs, qu'ils atteignirent d'assez près, & sur lesquels ils firent un feu continuel, mais toujours sans effet. Thomas, avec seulement six des siens, prit la courageuse résolution de s'arrêter, & de tenir tête à 76 Sbirres, partie à pied, partie à cheval, à 50 soldats de troupes réglées de la garnison d'Ancone, & environ 100 miliciens. Il gagna pour cet effet une cabane de paytan du village de Miliarino, s'y barricada le mieux possible, & y soutint un siège très-vif pendant toute la journée. Cependant, comme il le voyoit serré de près, il songea sur la brune à faire une nouvelle retraite. Il profita en conséquence d'un moment de relache, que lui laisserent les assiégeans, qui lassés eux-mêmes, se reposoient pour prendre de nouvelles forces, & il s'enfuit avec les siens par un trou qu'ils firent à la muraille, du côté opposé à celui où se tenoient les Sbirres. Ceux-ci s'en étant aperçu peu après, se mirent à la poursuite, & recommencerent un feu violent, mais toujours aussi mal-adroitement dirigé que le matin. Enfin, à la faveur de la nuit qui devenoit plus obscure, ils manquerent totalement leur proie, & les bandits leur échappèrent. L'un de ces derniers, nommé *Fagotto*, fut blessé d'une balle à travers le corps, pendant le siège. Il avoit eu la force de déguiser son mal, & cene fut que lorsqu'il vit ses compagnons en sûreté, qu'il leur dit : « Jusqu'ici, mes amis, je ne » vous ai point avoué que j'étois blessé mortelle- » ment ; c'est que je craignois de vous attrister & » de vous décourager. Maintenant je me sens » mourir ; mais puisque vous êtes échappés, je » meurs sans regret ; » & il rendit effectivement les derniers soupirs, quelques minutes après.

Tant de courage sans doute étoit digne d'un autre fort. Son cadavre a été trouvé par les Sbirres, qui s'en sont emparés, ainsi que de celui du neveu de Rinaldini, que son oncle avoit laissé malade dans le Fort. C'est à l'évacuation de cette place & à la prise de deux cadavres, que s'est bornée toute l'expédition de nos troupes. De leur côté, le nombre des morts & des blessés a été beaucoup plus considérable. Néanmoins le Souverain a récompensé le zèle de Sébastien Zulini, qu'on a relevé d'un décret de bannissement & autres peines qu'il avoit encourues, & à qui l'on a confié en outre la garde des deux postes importants de Monte Bello & Monte-Tiffi. »

DE LIVOURNE, le 6 Mai.

Le Bey de Tunis a demandé à la Régence d'Alger des secours pour défendre les côtes des courses des Vénitiens; mais leur Consul s'est opposé à cette demande, & a notifié aux Chefs de la Régence que la République lui déclareroit la guerre, si elle fournissoit les secours demandés. En conséquence, le Bey a répondu à la Régence de Tunis « que les circonstances présentes » ne lui permettoient point de fournir au- » cun secours, sans compromettre la bonne » harmonie qui subsiste entre la Républi- » que de Venise & ses sujets; que d'ailleurs, » il lui conseilloit de conclure au plutôt quel- » que accommodement honorable qui pût le » mettre à l'abri des événemens de la guerre, » & qu'il lui offroit sa médiation. »

La nouvelle qui se répand ici de la prise de Sfax n'est pas encore très certaine ; on la raconte de plusieurs manières , & voici celle qui paroît la plus vraisemblable. Le Général Emo s'est rendu avec son Escadre sur la côte du Royaume de Tunis , pour examiner le lieu qu'il seroit le plus à propos d'attaquer pour se procurer une rade sûre. Il se détermina pour la ville de Sfax , comme située le plus près de la côte , & éloignée seulement de douze milles de trois petites Isles très-propres à servir d'asyle à son Escadre. L'attaque commença par mer avec une ardeur incroyable , & la défense fut très-vigoureuse ; mais il creva quatre canons de fer , dont les éclats tuèrent un grand nombre de soldats de la garnison. Le Général Emo instruit de la consternation de la Place , fit débarquer 1500 Esclavons pour tenter l'assaut qui eut tout le succès qu'on s'en promettoit , & ils se rendirent maîtres de la ville l'épée à la main : la garnison prit la fuite , & une partie fut taillée en pièces.

ESPAGNE.

DE MADRID , le 27 Avril.

Sur un ordre de la Cour , le Comte d'Oreilly a donné sa démission de toutes ses places de Capitaine Général d'Andalousie , de Gouverneur de Cadix , d'Inspecteur de l'Infanterie Espagnole & Etrangere. On ajoute que ce Général est relégué dans une ville de l'Estramadure.

D. Joseph Clavijo Taxardo , Auteur de quelques ouvrages Espagnols estimés ; a

publié le premier volume d'une Traduction complète de l'Histoire Naturelle, &c. par M. le Comte de Buffon. « Ayant résolu, » dit le Traducteur, de traduire le meilleur ouvrage sur l'Histoire Naturelle, mon choix ne pouvoit être douteux. » Toutes les nations qui se sont appropriées dans leur langue cet immortel ouvrage, en ont jugé de même; mais il faut convenir qu'aucun livre de science ne doit perdre autant par la Traduction, puisqu'elle ne peut rendre qu'imparfaitement la beauté de ce style mâle, éloquent & soutenu, particulier au génie de M. de Buffon, & qui fera à jamais l'exemple & l'ornement des Lettres Françoises. Cependant Don Clavijo a employé toutes les ressources de son talent pour s'élever jusqu'à son original, dont il a fait précéder l'ouvrage d'une Préface sage & solide, qui contribuera à animer, & à former le goût des Espagnols pour la Philosophie naturelle.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 13 Mai.

M. Burke, semblable à l'Hydre de Lerne, reproduit sans cesse de nouvelles charges contre M. Hastings, en sorte qu'il est difficile de savoir quand il s'arrêtera. Pour lui, voyant donc le cours de ses lamentations Indiennes, il a mis en scène dans la séance des

Communes, le 5 de ce mois, le Chef actuel des Rohillas, qui cette fois ci n'est ni trahi, ni exposé en vente, ni égorgé, mais seulement molesté par M. Hastings. Cet illustre Accusé n'a eu que vingt quatre heures pour répondre à cette nouvelle diatribe juridique, & il l'a fait en remettant à la Chambre une Copie de sa défense que la fatigue du travail de la nuit ne lui permit pas de lire. Nous n'avons pas cru devoir traiter sérieusement cette chaîne de persécutions, commencées par la haine de parti, poursuivies par l'amour-propre, & par la vanité de bel-esprit. Il seroit même à souhaiter que les Feuilles publiques ne se bornassent pas à transcrire les invectives de l'Opposition, à citer des accusations comme des délits avérés, & des faits inventés ou défigurés comme l'histoire réelle de ce qui s'est passé dans l'Inde, sous le Ministère de M. Hastings. Au reste, l'éloquence de son accusateur, commença à baisser de ton; M. Burke s'est déjà radouci, & ce n'est pas un procédé mal adroit.

Un objet non moins intéressant occupa la même séance du 5. M. Pitt présenta à la Chambre des Communes un Bill, qui remettroit à l'Accise le recouvrement des droits sur les vins, jusqu'à présent perçus par les Douanes.

M. Pitt exposa qu'en comparant à différentes époques la consommation du vin, on remarquoit une diminution constante pendant les cinquante dernières années. Depuis 1773, la consumma-

tion annuelle du vin a monté à 19,000 tonnes & souvent a excédé cette quantité ; aujourd'hui elle ne passe pas 10,000 tonnes. Il ne seroit pas difficile d'évaluer le produit des droits, s'il ne se commettoit aucune fraude ; mais d'après un calcul modéré, M. Pitt. assura que le revenu de l'état seroit augmenté par son opération de plus de 280,000 liv. sterl. Il convenoit cependant de déduire de cette somme 12 ou 13,000 liv. sterl. de frais de recouvrement. Dans les circonstances actuelles, un objet de cette importance ne lui parut point devoir être négligé. Il tranquillisa les esprits sur la crainte que la nation avoit d'une accise générale. Il dit que jamais il n'avoit eu l'idée de proposer une innovation aussi dangereuse, & il assura que les visites domiciliaires se borneroient aux magasins seuls des Marchands de vin, qui y sont déjà soumis. Mr Pitt fit encore sentir que si l'Angleterre desiroit trouver le débit de ses quincailleries, de ses étoffes de coton chez les étrangers, il falloit nécessairement qu'elle reçût en échange les objets qui pouvoient balancer ces envois.

L'opération projetée devant augmenter les revenus de l'état, favoriser son commerce, encourager son industrie, M. Pitt ne crut point que la Chambre pût s'opposer aux motions suivantes.

« Que les droits payables à l'importation de toute espèce de vins dans ce Royaume soient supprimés ».

« Qu'au lieu desdits droits, il soit payé la somme de 35 liv. 14 s. par tonneau sur tous les vins de France importés, & celle de 17 l. 17 s. par tonneau sur tous les autres vins importés.

La lecture du Bill fut agréée, & le rapport en sera fait le 18. C'est à cette époque que

M. Fox & les principaux Orateurs du parti de l'Opposition se proposent de faire connoître leur sentiment sur la proposition de M. Pitt. M. Fox a déclaré que s'il la trouvoit salutaire, il lui donneroit la voix ; en attendant, il a demandé que les articles du Bill fussent imprimés, afin que tous les membres de la Chambre pussent en saisir les rapports, & se préparer à les discuter de point en point, ainsi qu'il convient à de fideles représentans du peuple.

Si cette opération réussit, malgré un fort préjugé contre l'extension de l'Accise, introduite par l'un des Ministres les plus odieux à la Nation, (Robert Walpo'e) la bouteille de vin de France payeroit environ 8 sols tournois de droits d'entrée à Londres & dans toute la Grande-Bretagne, & celle de vin d'Espagne, de Madere, de Portugal, 4 s. La tonne contient près de 2000 bouteilles. Les Marchands de vins, & surtout ceux de *vins fabriqués*, rédigent une Requête contre le Bill de M. Pitt, mais ils ne seront nullement soutenus par le peuple, fort mécontent d'avoir bu jusqu'à présent, sous le nom de vin, une composition chimique très-malfaisante.

Dans la même séance, M. Jenkinson fixa l'attention de la Chambre sur l'état actuel de la pêche méridionale de la Baleine, dont les limites sont marquées par le cap de Bonne Espérance & par le détroit de Magellan. Deux nations sont occupées de cette

pêche, les Etats-Unis & le Portugal : aujourd'hui elle est devenue l'une des plus utiles à l'Angleterre.

Afin de l'encourager encore plus, M. Jenkinson proposa qu'il fût accordé des gratifications à 15 vaisseaux ; savoir, une gratification de 500 liv. sterl. à chacun des trois premiers vaisseaux qui mettroient à la voile dans les mois de Mai & de Juin, & qui reviendroient l'année suivante dans le même mois avec une cargaison de vingt tonneaux d'huile au moins ; une gratification de 400 liv. sterl. à chacun des trois vaisseaux qui suivroient ces premiers ; 300 liv. sterl. aux trois suivans ; aux autres 200 liv. sterl. & aux trois derniers 100 liv. sterl. Il proposa ensuite qu'il fût accordé des gratifications de 700 & de 400 L. st. aux vaisseaux qui doubleraient le cap de Horn, & qui parviendroient à un certain degré de latitude. Toutes ces propositions furent agréées d'une voix unanime.

La séance de la Chambre des Communes fut ouverte le 11 par la lecture du rapport des arrêtés qui imposent un droit sur les planches de sapin importées de la Russie & de la Norwege. Ce rapport fut approuvé, & la Chambre ordonna que le bill fût mis à la grosse.

Le Capitaine Macbride fixa ensuite l'attention de la Chambre sur le traitement des Officiers vétérans de la Marine Royale. Il dit que dans ce moment-ci, il n'existoit point d'état des Capitaines vétérans ; mais que lorsque l'âge & les infirmités obligeoient les Capitaines de vaisseaux de se retirer du service, on leur faisoit un traitement pareil à ceux des Contre-Amiraux, quoiqu'ils n'y eussent aucun droit. Il observa que ces Officiers éprouvoient beaucoup de désa-

gtements, qu'on leur refusoit de l'emploi sous les prétextes les plus frivoles, tandis que de jeunes Officiers étoient mis en activité. Pour prouver ce qu'il avançoit, il lut un Mémoire présenté à l'Amirauté par le Capitaine Brodie, qui ayant perdu un bras au service de son pays; offrit inutilement ses services pendant l'avant-dernière guerre. S'étant de nouveau présenté au commencement de la dernière guerre, on rejetta encore sa demande, en alléguant qu'il n'avoit point servi dans la guerre précédente. Après avoir fait sentir toute l'injustice de cet usage de l'Amirauté, M. Macbride fit la motion suivante: « que » la Chambre présentât une humble adresse à » Sa Majesté, & qu'elle la suppliât d'ordonner que » les anciens Capitaines de vaisseaux ne soient » point portés sur la liste des Contre-Amiraux; » mais qu'ils soient assurés d'une pension équiva- » lente à leur demi-paie, & que ceux qui auront » des emplois civils soient seuls exceptés de cette » règle ».

Le Capitaine *Leveson Gower*, dit que le Capitaine Brodie n'avoit pas lieu de se plaindre, puisqu'il jouissoit aujourd'hui d'une pension de 200 liv. sterling.

Le Capitaine *Macbride* lui répondit que cette pension lui avoit été accordée en considération de la perte de son bras, & non comme la récompense de ses services. Il observa que d'ailleurs la pension ordinairement accordée aux Capitaines de vaisseaux qui avoient perdu un membre au service, étoit de 300 l. st.

M. *James Luttrell* appuya vivement la motion. Il parut fort mécontent de l'indifférence du Bureau de l'Amirauté pour tout ce qui concernoit la Marine. Il reprocha à ce département de n'avoir encore rien décidé sur le bill proposé à la

Chambre pour classer les Marelots, & il se plaignit de ce qu'on n'avoit point encore arrêté quelles étoient les meilleures proportions que l'on devoit donner à un vaisseau pour résister le plus efficacement possible à l'ennemi.

Le Commodore *Bowyer*, Lord *Hood* & M. *Brett* s'opposèrent à la motion; ils dirent que l'objet qu'elle embrassoit n'étoit point du ressort du Parlement. Mais malgré les efforts du Ministère, la motion fut agréée par une majorité de seize voix.

Le pavillon de Lord *Hood* est actuellement arboré à Portsmouth sur le *Triumph* de 74, qui a été remis en commission, & il a été salué par tous les vaisseaux de guerre qui sont dans ce port. Le *Salisbury* de 50 est sur le point d'appareiller pour Terre-Neuve. Tous les chantiers sont remplis de vaisseaux en réparation. Le *Prince de Galles* de 98 canons, & le *Bulwark* de 74 sont actuellement en construction.

On va aggrandir les chantiers de Sheerness & former un second bassin pour la construction & la réparation des vaisseaux de ligne. Le *Polyphème*, de 64 canons, lancé il y a environ 5 ans, est le premier. La mer a plus de profondeur à la hauteur des chantiers de Sheerness, que dans tout autre endroit du Royaume, ce qui les rend très-propres à la construction de gros vaisseaux, même de ceux à 3 ponts.

On équipe actuellement à Woolwich l'*Impregnable* de 90 can., lancé depuis peu à Deptford; il se rendra ensuite à Plymouth,

où il augmentera le nombre des vaisseaux de garde. Le nouvel Amiral du port l'attendra à Spithead; il y arborera son pavillon, & passera ensuite à Plymouth à bord de ce vaisseau.

La veille du départ du Comte de *Cornwallis*, le Roi l'envoya chercher & lui remit le ruban & les marques de l'Ordre de la Jarretière, avec une commission, en vertu de laquelle sa réception doit se faire à Calcutta. Cette cérémonie sera beaucoup de sensation dans l'Inde, l'on sait que pour se faire respecter des Indiens, il faut étaler le plus grand faste à leurs yeux.

Le Chargé des affaires de la Cour d'Espagne a notifié publiquement cette semaine au Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères, que S. M. Catholique avoit nommé un Ambassadeur pour résider auprès de S. M. Britannique, & qu'il partiroit dans peu de Madrid pour se rendre en Angleterre. S. M. a nommé pour son Ambassadeur en Espagne Lord *Walsingham*, fils de M. Grey, ancien Chef du Tribunal des *Pléids Communs*, & distingué par son application, comme par sa capacité, aux affaires publiques.

On assure que le Roi voulant soustraire ses fils à la contagion de la Capitale & des mauvaises mœurs de certains Courtisans, va envoyer trois de ces Princes à Gottingue, pour y suivre leurs études.

On lit ce qui suit dans une lettre de Ma-

drass, datée du 7 Septembre 1785. « Un
 » croiseur de Bombay a trouvé sur l'une des
 » Isles Maldives une partie des débris du
 » *Caton*, ses ancres & un habit complet de
 » l'infortuné Amiral *Hyde Parker*, ce qui ne
 » laisse plus de doute sur son sort. »

D'après un état des habitations de l'Irlande, formé récemment par ordre du Duc de *Rutland*, il paroît que le nombre actuel des maisons dans ce Royaume est plus que doublé, depuis la révolution. Le Chevalier *William Petty* estimoit le nombre des maisons, en 1672, à 200,020. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis cette époque, & le nombre s'est trouvé de 429,759. En calculant sur le pied de 5 personnes par maison, le nombre des habitans de l'Irlande, du temps du Chevalier *Petty*, étoit d'environ un million; & d'après l'état actuel, il seroit aujourd'hui de près de 2,750,000 ames. Quoique ces sortes de calculs n'aient point l'exactitude la plus parfaite, cependant ils sont établis sur des données qui doivent les faire approcher de la vérité.

Pendant la Magistrature du célèbre *Holt*, il s'éleva dans le quartier de Londres, appelé *Holborn*, une sédition fort vive, occasionnée par ces sortes de vols d'enfans, appelés en anglois *Kidnapping*. On envoya de *Whitehall* un parti de Gardes pour contenir la populace; on expédia aussi un Officier pour instruire ce Magistrat de ce mouvement, & le prier d'envoyer du monde pour aider & soutenir les troupes. « Supposons, dit Mr.

» Holt, que la populace ne veuille point se
 » disperser à vos prières, ni même à vos mé-
 » naces. » = « Nous avons ordre, Mylord,
 » de faire feu. » = « En ce cas, Monsieur,
 » faites attention à ce que je vais vous dire :
 » S'il y a quelqu'un de tué par la troupe, &
 » que vous soyez appelé en justice devant
 » moi pour ce meurtre, j'aurai soin que vous
 » & les soldats de votre Corps qui seront
 » coupables, soyez pendus. Allez retrouver
 » ceux qui vous ont envoyé, & dites-leur
 » qu'aucun de mes Officiers n'accompagnera
 » la troupe. Les loix du Royaume ne doivent
 » pas être exécutées à la pointe de l'épée.
 » Leur exécution appartient uniquement à
 » la Puissance civile, & nullement aux Mi-
 » litaires. » Alors, se faisant accompagner
 » par ses Sergens & quelques Constables, il
 » se rendit au lieu où la populace étoit rassem-
 » blée, & l'ayant assurée que justice seroit ren-
 » due à ses griefs, elle se dispersa de la ma-
 » nière la plus tranquille.

M. John Holker, Ecuyer, Chevalier de l'Or-
 dre Royal & Militaire de S. Louis, Inspecteur
 Général des Manufactures de France, est mort
 le 28 Avril dernier à Rouen. Sa vie offre un tissu
 d'aventures singulieres. Il étoit d'abord simple
 Manufacturier à Manchester, mais ayant em-
 brassé le parti du Prétendant, il fut fait prison-
 nier à Carlisle. On l'enferma dans les prisons de
 Newgate, & il auroit certainement été la vic-
 time de son attachement à la cause des Stuarts,
 s'il n'étoit parvenu à s'échapper par une brèche
 qu'il fit avec un autre prisonnier dans la mu-
 raille.

raile. Son compagnon sortit le premier ; mais Holker étant fort corpulent, le trou se trouva trop petit pour le laisser passer. Son ami eut alors la générosité de rentrer dans la prison, résolu de partager son sort. Cependant ils se remirent à travailler, & ayant élargi le trou, ils s'échappèrent tous les deux. Holker resta caché six semaines dans Londres chez une Marchande de Soie, quoiqu'on eût offert des sommes pour le découvrir. Il passa ensuite en France, & entra dans les troupes Irlandoises où il mérita la Croix ; mais la paix étant survenue, il fut réformé. Il fit des démarches pour revenir en Angleterre, mais jamais le Roi ne voulut y consentir. Contraint alors par la nécessité, il établit à Rouen des Manufactures à l'instar de celles de Manchester, opération où il ne réussit que trop au détriment des Manufactures Angloises. Il vécut assez pour voir ses entreprises prospérer & pour jouir des récompenses qu'il avoit méritées par son industrie.

M. Samwel, Chirurgien très-recommandable du fameux navire le *Discovery* [la Découverte], vient de publier une espee de supplément aux Voyages du Cap. Cook, dont il fut le compagnon de courses. Nous en extrayons les particularités suivantes, concernant la vie & le caractère de cet immortel Navigateur, persuadé s que tous nos lecteurs s'y arrêteront avec intérêt.

Le Capitaine Cook naquit en 1719, à Marton, petit village de l'York-shire ; son pere étoit journalier & travailloit à la terre ; cependant malgré sa pauvreté, il fit ce qu'il put pour procurer à son fils la meilleure éducation qu'on puisse donner au

village, & il le plaça de bonne heure comme apprentif chez M. Saunderson, Marchand de Staith petite ville sur la côte de l'York-shire à 10 milles de Withby, & dont le commerce consiste en pêcheries. Le jeune Cook ne tarda pas à se dégoûter de cet état & il le quitta pour aller servir sur mer. Whitby étoit le port le plus voisin de Steeth, il s'y rendit & y fit un apprentissage de 9 ans chez M. John Walker, Marchand de charbon. Ce Marchand le fit Contre-maître d'un de ses bâtimens, & peu de temps après il lui offrit l'emploi de Patron, mais il le refusa, ayant dès ce moment l'envie d'entrer dans la Marine militaire.

Au commencement de la guerre, en 1755, M. Cook obtint un emploi à bord du vaisseau l'*Eagle* de 64 canons, dont le commandement fut donné peu de temps après au Chevalier Hugh Palliser. Cette circonstance n'est pas indifférente, puisqu'elle peut être regardée comme la source de la gloire du Capitaine Cook. En effet, le nouveau Commandant ne fut pas long temps à s'apercevoir du mérite extraordinaire de notre héros, il l'avança, lui accorda sa protection, & il l'a soutenu depuis dans toutes les occasions avec un zèle & une chaleur qui font le plus grand honneur à cet Amiral. L'univers entier lui doit quelque reconnoissance de ce qu'il a le premier distingué dans l'obscurité, le plus grand génie qui ait jamais existé parmi les navigateurs de tous les pays & de tous les âges.

En 1758, il fut nommé Maître (Master'ships) du *Northumberland*, alors en Amérique, sous le commandement du Lord Colville. C'est là, à ce qu'il a dit lui-même, que pendant un hiver très-rude, il lut pour la première fois Euclide, & qu'il s'appliqua à l'étude de l'Astronomie & des Mathématiques. Il fit dans ces deux sciences des progrès très-rapides.

des, sans autre secours que ses dispositions naturelles. Il fut constamment employé dans les opérations d'une guerre très-vive qui se faisoit alors en Amérique. Sir Hugh Palliser l'ayant présenté pendant le siège de Québec au Chevalier Charles Saunders, celui-ci lui confia la conduite des bateaux destinés à l'attaque de Montmorency & celle de l'expédition où l'on s'empara des hauteurs d'Abraham. Il fut encore chargé de sonder le cours du fleuve St. Laurent & de marquer avec des bouées la route que devoient tenir les vaisseaux de guerre. A la paix, le Chevalier Hugh Palliser ayant obtenu le commandement de la station de Terre-neuve, il chargea M. Cook de la garde de cette isle & de la côte de Labrador, & lui donna à cet effet le brick *le Grenville*. Les cartes qu'il a données de ces parages sont des preuves bien satisfaisantes de la manière dont il remplit sa destination. Il conserva cet emploi jusqu'en 1767. A cette époque, le Gouvernement arrêta, que l'on enverroit quelques vaisseaux dans la mer du Sud, pour tenter d'y faire quelque découverte, & en même temps pour observer le passage de Vénus. Milord Hawke, alors à la tête de l'Amirauté, étoit vivement sollicité de charger de cette expédition M. Alexandre Dalrymple; mais, à la prière de son ami le Chevalier Hugh Palliser, il se détermina en faveur de M. Cook, qui obtint en outre le rang de Lieutenant. Il fut arrêté qu'à son retour, il pourroit, s'il le vouloit, retourner à Terre-neuve, & que s'il avoit le malheur de périr on auroit soin de sa famille.

A son retour, on lui donna le rang de Capitaine en second, & il fut nommé l'un des Capitaines de l'hôpital de Greenwich. Mais il lui falloit de l'activité, & une vie aussi tranquille ne pouvoit lui convenir long-temps. En conséquence

ayant appris qu'on méditoit une troisième expédition dans la mer du Sud, pour découvrir un passage d'Asie en Europe par le nord, il alla offrir ses services au Gouvernement. Ce fut dans cette expédition qu'il mourut malheureusement, après avoir rempli exactement le but de son voyage.

Il est aisé de se former une idée juste du caractère du Capitaine Cook, d'après les services qu'il a rendus & qui l'ont mis au-dessus des navigateurs les plus célèbres, tant anciens que modernes. La nature lui avoit donné un esprit mâle & vaste, qu'il cultiva dans un âge mûr avec autant de soin que de succès. Ses connoissances générales étoient étendues & variées; quant à celles qui sont particulières à son état, jamais personne ne les posséda à degré aussi éminent. Doué d'un jugement sain, d'un grand courage & d'un génie entreprenant, il suivoit avec une persévérance inébranlable le but qu'il s'étoit proposé. Il étoit actif & vigilant, intrépide au milieu des dangers, patient & ferme dans le malheur, fécond en ressources. Ses projets étoient grands, ils n'étoient qu'à lui, & il mettoit à les exécuter une vigueur & une constance surprenantes. Aussi étoit-il l'ame de toutes les expéditions. Par-tout supérieur aux autres, lui seul fixoit tous les yeux; c'étoit notre étoile conductrice qui, en disparaissant, nous a laissé plongés dans les ténèbres & dans le désespoir.

Le Capitaine Cook étoit d'une forte constitution; il vivoit très-sobrement. Je ne puis deviner pourquoi le Capitaine King prétend qu'il avoit moins de mérite qu'un autre à être sobre, car il n'étoit point du tout ennemi du plaisir, & il avoit toujours une bonne table, quoiqu'il en supportât la privation sans aucune peine. Il étoit

modeste & d'une timidité qui alloit souvent trop loin. Sa conversation étoit agréable, enjouée & spirituelle. Il avoit des momens de vivacité, mais le fond de son caractère étoit la bonté & l'humanité. Il étoit grand & d'un extérieur très-agréable; son habillement, comme son ton, toujours très-simple. Il avoit la tête petite, les cheveux d'un brun foncé & noués par-derrière; la figure pleine d'expression, le nez d'une très-belle forme, les yeux bruns & petits, mais perçans & pleins de feu; ses sourcils étoient un peu épais, ce qui donnoit à son visage un certain air de sévérité. Il étoit fort aimé de son équipage qui le regardoit comme un père, & il en étoit obéi avec empressement. La confiance que nous avions en lui étoit sans bornes, ainsi que notre admiration pour ses talens.

Son activité étoit réellement surprenante; il donnoit une attention suivie à tous les objets relatifs au service. L'économie rigide qu'il observa toujours dans l'emploi des provisions du vaisseau, & les soins assidus qu'il donnoit à la santé de ses matelots, sont les deux points qui l'ont mis en état de poursuivre les découvertes dans les pays éloignés, avec une suite, qui jusqu'alors avoit paru impossible. Les moyens qu'il avoit imaginés pour conserver la santé de son équipage pendant ses longs voyages, rendront son nom précieux à la postérité, comme étant celui d'un ami & d'un bienfaiteur de l'humanité. Les succès de ce genre, satisfaisoient plus cet homme vraiment grand, que la haute renommée que ses découvertes lui avoient acquises.

L'Angleterre lui a payé unanimement le tribut de louanges dû à ses vertus, & l'Europe entière a rendu justice à son mérite. Il n'y a pas un coin du globe, quelque écarté, quelque sauvage

qu'il soit, qui n'ait entendu parler de sa bien-
 vei lance & de son humanité. L'Indien recon-
 noissant, en montrant à ses enfans les troupeaux
 nombreux qui couvrent ses plaines, leur racon-
 tera comment on apporta les premiers bestiaux
 dans leur pays, & Cook sera mis par eux au
 nombre de ces intelligences bienfaisantes, qu'ils
 reverent comme les sources de tous biens.

Je crois devoir ajouter que la gravure exécutée
 par Sherwin, d'après le portrait du Capitaine
 Cook, peint par Dance, est d'une ressemblance
 frappante, & qu'elle est d'autant plus précieuse
 que c'est la seule qui ait ce mérite-là.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 17 Mai.

Le 12, le Roi, accompagné de Monsieur
 & de Monseigneur Comte d'Artois, s'est
 rendu à l'Eglise de la paroisse Saint-Louis,
 où il a assisté au Service fondé pour le repos
 de l'ame de Louis XV, auquel le sieur Ja-
 cob, Curé de cette Paroisse, a officié. Ma-
 dame, Madame Comtesse d'Artois, Madam-
 e Elisabeth de France, ainsi que Mesdames
 Adelaïde & Victoire de France, y ont éga-
 lement assisté.

L'Archiduc Ferdinand, Gouverneur de
 la Lombardie Autrichienne, & l'Archidu-
 chesse son épouse, qui voyagent sous le nom
 de Comte & de Comtesse de Nellenbourg,
 à leur arrivée ici, le 13 de ce mois, se sont
 rendus chez leurs Majestés.

(175)

Le Comte de Rollat, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 14, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 14 de ce mois, le contrat de mariage du Marquis de Lambilly, Sous lieutenant au régiment des Gardes Françaises, avec Demoiselle de Rosilly; & celui du Comte de Saint Souplet, Ecuyer ordinaire du Roi, avec demoiselle l'Éscalopier.

Ce jour, le Baron de Semur a prêté serment entre les mains de Sa Majesté, pour la Lieutenance de Roi du Bourbonnois.

Le même jour, les Secrétaires du Roi, ayant à leur tête le sieur Tiffet, qui porta la parole, ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la Bourse, suivant l'usage.

Le Roi a nommé le Duc de Castries, sur la démission du Marquis d'Antichamp, à la charge de Capitaine-lieutenant des Gendarmes Anglois, à laquelle est uni le commandement en second de la Gendarmerie. Sa Majesté a aussi nommé à la Majorité de ce Corps, vacante par la mort du Vicomte d'Imécourt, le Comte de Harville, Brigadier de ses Armées & Capitaine-lieutenant des Gendarmes de la Reine.

Le Baron de Montalembert a eu l'honneur de présenter au Roi, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois un Supplé-

ment au 5e. volume de la Fortification , par le Marquis de Montalembert son oncle.

DE PARIS, le 25 Mai.

Le nouveau Code de la Marine forme une législation complète, dont toutes les parties se correspondent, & qui détermine les prérogatives, les fonctions, les devoirs & l'instruction de chaque Membre, de manière que l'émulation soit toujours excitée, & l'ordre maintenu depuis l'Eleve jusqu'à l'Officier général. Il seroit presque impossible de consigner dans un extrait tous les détails de ce grand ouvrage, qui renferme plus de 700 pages in-4°. Nous nous bornons donc à en faire connoître l'esprit général.

Les jeunes gens qui se destinent à la Marine; après avoir fait les preuves de noblesse requises pour le service de terre, seront admis dans les Ecoles destinées à leur instruction, & qui seront établies aux environs de *Brest*, de *Toulon* & de *Rochefort*. Ils n'y seront pas reçus au-dessous de l'âge de 11 ans, ni au-dessus de 13; leurs parens s'engageront d'honneur & par écrit à leur donner une pension de 600 liv. pour l'habillement & entretien, & S. M. fera tous les autres frais d'instruction & d'éducation dans les regles. Ils y subiront divers examens; & quand on les croira suffisamment instruits, ils seront envoyés dans les ports en qualité d'Eleves de la 3^{me}. classe, où dès lors ils jouiront de 300 liv. d'appointemens; c'est-là qu'ils seront instruits, non-seulement dans la théorie, mais dans la pratique de tous les travaux maritimes.

A cet effet, il y aura dans chaque département une corvette toujours en activité, à bord de laquelle on exercera les Eleves à toutes les manœuvres de mer & à une subordination continuelle ; après les exercices prescrits, ils seront soumis à un nouvel examen, qui les conduira à la 2^{me}. classe, où ils recevront 400 liv. d'appointemens ; enfin, après avoir fait, à la satisfaction de leurs Supérieurs, les exercices de ce grade, ils passeront à la 1^{ere}. classe, avec 500 l. d'appointemens.

Le nombre total des Eleves est fixé à 360, tant dans les Colleges, que dans les ports. Ces Eleves remplaceront les Gardes du Pavillon & ceux de la Marine, qui sont supprimés, & ils formeront, au besoin, une Compagnie de 60, pour la garde de l'Amiral. ◊

Une Ordonnance particulière établit une classe d'Eleves volontaires, pris parmi les Marins qui ont été attachés au corps de la Marine, parmi leurs enfans & parmi les enfans de gens vivant noblement. Ceux-ci participeront à l'instruction des autres & à leurs services ; mais au lieu que les Eleves du Corps passeront de la 1^{ere}. classe aux grades de Lieutenant de vaisseau, après les examens requis, les volontaires Eleves n'obtiendront que celui de Sous-Lieutenant, & dans ces grades, ils seront susceptibles, les uns & les autres, d'avoir le commandement de petits bâtimens, tels que *lougres, flûtes, gabarres, &c.* L'Ordonnance leur permet même, en certains cas, de naviguer pour le compte du commerce.

Les Sous-Lieutenans remplaceront les Enseignes qui demeurent supprimés, & leur nombre est fixé à 840. Ils sont divisés en deux classes ; ceux de la première auront 1000 liv. d'appointemens, & ceux de la seconde, 840 liv.

Au-dessus de ce grade , sont les Lieutenans de vaisseaux , divisés aussi en deux classes ; la première à 1600 liv. , & la seconde à 1050 liv. d'appointemens. Leur nombre est fixé à 680. Ils commanderont aussi des bâtimens , & on exige , pour leur avancement , un certain nombre de campagnes de mer.

Entre les Lieutenans & les Capitaines , S. M. crée un grade intermédiaire de Majors de vaisseau qui seront attachés aux divisions & qui jouiront de 2000 l. de traitement. Le nombre de ces Majors est fixé à 100.

Les Capitaines en activité de service sont fixés au même nombre de 100 , parmi lesquels il y aura 27 Chefs de division ; ils seront tenus , en tems de paix , de 4 mois de service au département , & ils recevront , pendant ces 4 mois , 400 l. par mois ; pendant les autres 8 mois , ils auront 200 liv. par mois ; de sorte que leur traitement ordinaire sera de 3,200 liv. annuellement , & les Chefs de division auront 600 liv. de plus , ou 3,800 liv. Tous les autres Officiers , attachés aux divisions , jouiront d'un supplément de traitement , & S. M. ar-rêtera tous les ans un état de ceux qui seront en activité.

Rien n'est changé , relativement aux grades supérieurs à celui de Capitaine ; mais nul d'entre eux ne pourra être élevé au grade de Chef d'escadre , qu'après avoir commandé une division de trois vaisseaux , de trois autres bâtimens à trois mâts , tels que frégates ou corvettes.

Les Majors ne pourront devenir Capitaines , s'il n'ont commandé auparavant un vaisseau de S. M. , soit dans ce grade , soit dans celui de Lieutenant.

Les Lieutenans , sous la même condition , pourront être élevés au grade de Capitaine , sans passer

par celui de Major, lorsque leurs services mériteront cette faveur.

S. M. veut que toutes les demandes d'avancement passent de main en main en remontant de grade, depuis ceux qui les feront, jusques au Commandant du port, pour que ce dernier les adresse avec son avis, s'il le juge à propos, au Ministre.

L'administration de la Marine est rétablie sous l'autorité des Commandans des départemens, & dans chaque département, il y aura un Directeur général qui réunira toutes les autorités sur les directions, du port, des constructions, du génie & de l'artillerie, confiés à des Directeurs particuliers, ayant souvent des Sous Directeurs, & autres Officiers; ceux-ci auront rang de Capitaines, de Lieutenans, &c.; mais i's ne prendront rang qu'après les Officiers des vaisseaux.

Il sera établi des Intendans ou Commissaires attachés aux escadres & divisions, & des Commis aux revues & aux approvisionnemens, à bord de chaque vaisseau de Sa Majesté.

Il y aura un Inspecteur général des classes & une Administration particulière pour cette partie, qui doit fournir des troupes à la Marine, soit en matelots, soit en canoniers, & il en sera formé 9 divisions, sous le titre de Corps Royal de canoniers-matelot.

Les forces maritimes de S. M. seront formées en 9 escadres, dont 5 seront à Brest ou aux environs, 2 à Toulon & 2 à Rochefort. Ces escadres porteront à leur mât principal une flamme blanche, sur laquelle sera placé en grosses lettres d'or un numéro qui les distinguera; les Officiers qui y seront employés seront aussi distingués par la couleur du collet de leur uniforme, cramois pour la première, blanc pour la se-

conde , verd de Saxe pour la troisieme , jaune citron pour la quatrieme , bleu-deuil pour la cinquieme , orangé pour la sixieme , violet pour la septieme , chamis pour la huitieme , & rose pour la neuvieme.

Le rang des Officiers de la Marine est assigné dans les nouvelles ordonnances Les Vice-Amiraux les prendront après les Maréchaux de France, les Lieutenans - Généraux avec ceux de terre ; les Chefs - d'escadre avec les Maréchaux-de-Camp ; les quarante anciens Capitaines avec les Brigadiers ; les autres Capitaines avec les Colonels ; les Majors avec les Lieutenans-Colonels ; les Lieutenans avec les Majors ; les cent plus anciens Lieutenans auront rang de Capitaines d'infanterie , & les autres celui de Lieutenant.

Dans les autres ordonnances relatives au régime intérieur , on a consulté toujours l'expérience , la raison , l'utilité , quelquefois même la convenance. On y distingue les précautions d'ordre & de probité établie sur les vaisseaux , pour y établir la salubrité , & éviter les encombres : le frein mis au luxe des tables , & la subordination établie dans les différens grades , le bel ordre de combat , la loi d'aérer souvent les chambres , la remise de toute la comptabilité à un corps qui s'en occupera uniquement. Enfin l'émulation toujours entretenue , & les encouragemens offerts à tous les grades.

M. de la Houffaye , qui a consigné le premier dans ce Journal des idées utiles sur la réforme des Registres de mariage & de baptêmes , nous adresse une nouvelle lettre sur un objet encore plus intéressant ; savoir la sûreté des gens de la campagne dans leurs maladies. Voici comment il s'exprime :

M. le Contrôleur-Général, en secondant les intentions de la Société Royale d'Agriculture, a accordé une somme de 1200 liv. pour un Prix destiné à celui qui aura le mieux traité les moyens de vêtir les gens de la campagne, & à meilleur prix qu'ils n'ont coutume de l'être, pour se garantir du froid & de la pluie. Ne seroit-il pas également digne des soins paternels du Gouvernement, & du zèle de la Société Royale d'Agriculture, de proposer aussi un Prix particulier à la personne qui traiteroit de la manière la plus satisfaisante des moyens d'extirper du milieu des gens de la campagne les Chirugiens ignorans qui les tuent journellement par des méprises cruelles sur les causes & la nature de leurs maladies (1).

Ces méprises sont inévitables de la part de gens qui communément n'ont pas chez eux pour vingt francs de livres; qui n'ont que des idées très-superficielles d'Anatomie; qui ne savent ni parler ni écrire leur langue. Un de ces Esculapes demandant un jour, sur une de ses ordonnances, trois grains d'émétique, écrivit *trois crins*. L'Apothécaire, justement indigné, lui envoya dans un papier *trois crins de cheval*. L'intempérie des saisons, la faim, la soif, la misère & les maladies enlèvent à l'Agriculture & à l'Etat moins de sujets que la lancette & les poisons de l'ignorance.

(1) Tout le monde sait que le Gouvernement, attentif à la population, envoie tous les ans, vers le mois de Novembre, à MM. les Curés, des feuilles imprimées avec trois colonnes, pour y marquer les naissances, les morts, & les mariages. Nous savons qu: plusieurs Curés ont mis cette année à la colonne des morts, pour cause ordinaire, ivrognerie, misère & mauvais Chirugiens.

C'est sur-tout, Monsieur, dans les regnes d'épidémies désastreuses que les méprises des Chirurgiens de campagne se font horriblement sentir. Souvent de petites Villes, des Bourgs & des Villages entiers ont été dévastés avant que la vigilance du Gouvernement, prévenue, y ait envoyé de la Capitale un Chirurgien ou un Médecin d'un mérite reconçu. Alors quel spectacle affligeant ! La plupart des maisons du pauvre sont désertes : ou s'il reste quelques Membres échappés à la mort, ce sont de misérables orphelins, privés de tout secours pour leur éducation dans les devoirs de la Religion, & pour le travail. Le métier flétrissant de la mendicité commence par rendre ces enfans à charge à leurs concitoyens dont ils assiegent les portes, & finit par les confiner dans des dépôts publics de vagabonds & de fainéans, ou dans les bois, où ils ne craignent point d'attenter à la sûreté des chemins, & de terminer leurs jours sur des échafauds.

Mais avant que de se flatter d'attirer le véritable mérite & les talens à la campagne, il faut y créer des places, & proposer des honoraires fixes, pour déterminer les sujets à quitter nos grandes Villes, à s'établir dans les campagnes, & à y porter leurs travaux & leurs lumières. Dans les Villages, ces créations ne seront gueres praticables ; mais dans de petites Villes qui ont un certain territoire, & un arrondissement de deux ou trois lieues de circonférence, jusqu'à d'autres Villes voisines, les moyens ne manqueront pas ; les principaux habitans de ces Villes, les Seigneurs & les Curés des Villages circonvoisins, se prêteroient sans doute à faciliter ces établissemens.

En attendant, Monsieur, qu'il me soit permis de vous annoncer, & à vos nombreux Lec-

teurs, que la Ville de Tournans en Brie ; & les Administrateurs de son petit Hôpital ; efficacement secondés par l'humanité & la bienfaisance de S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthièvre, Seigneur du lieu, sont sur le point de créer pour le bien général de la contrée, une des places dont je vous parle, & d'y attacher 400 liv. d'honoraires fixes, savoir, deux cents livres qui ont été accordées par le Prince sur la représentation des Administrateurs, MM. les Curé & Prévôt de la Ville, & deux cents autres livres destinées par la Ville & son Hôpital à l'avantage du même établissement. Il y a plus, M. Lassus, de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roi, & en cette qualité seul autorisé à expédier des Lettres de capacité dans toute la banlieue, Prévôté & Vicomté de Paris, n'attend plus qu'une Lettre publique de MM. les Administrateurs de l'Hôpital de Tournans, pour indiquer le concours & l'examen sévère dans lequel celui d'entre les concurrens & les Elèves de l'Académie, qui prouvera le plus de lumières, de capacité, de pratique & de bonnes mœurs, sera couronné, & obtiendra la place dont il s'agit, &c. &c.

Je suis parfaitement,
 Monsieur,

Votre très-humble & très-
 obéissant serviteur,
 DE LA HOUSAYE, Avocat
 au Parlement.

Paris, ce premier Mai 1786.

L'Académie de Marseille a tenu une
 séance publique de rentrée, le 26 Avril.

M. le Marquis des Pannes, Directeur, en a

fait l'ouverture par un discours, dans lequel il a rappelé l'établissement de cette Compagnie, & le souvenir de ses Membres les plus distingués; M. *Grossou* a lu une dissertation sur une figure de Mercure, en bronzs, trouvée à Marseille; M. *Joyeuse*, Médecin de la Marine, une Dissertation de M. *Bernard*, Adjoint à l'Observatoire Royal de la Marine, sur le figuier; M. *Seimandez*, l'éloge de M. *Barthe*; M. *Mavia* a terminé la séance par un Mémoire sur les Philosophes hermétiques; M. le Marquis des *Pennes* a annoncé que l'Académie avoit trois Prix à distribuer dans la partie des Sciences, pour l'année 1787: le sujet du premier est, *quels sont les especes de vers marins qui attaquent les navires dans les divers ports de la Provence; & quelle seroit la méthode de les en préserver*: du second, *l'éducation des Abeilles, adaptée au climat de Provence, & la cause de leur dépopulation*: du troisieme, *l'histoire naturelle du caprier, l'utilité de la culture de cet arbuste en Provence, la meilleure méthode pour en rendre les récoltes plus abondantes, & quelles sont les préparations les plus convenables pour en conserver les boutons ou capres, & les fruits avant qu'ils soient parvenus à leur état de maturité.*

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 21 Mai.

Quelques Gazettes ont parlé de la détention du Personnage, connu sous le nom de Prince d'Albanie; actuellement arrêté pour dettes à Amsterdam. Cet homme qui sert à grossir le nombre des Pseudonymes à aventures, dont l'Europe fourmille, & auxquels

elle croit, comme on n'y auroit pas cru au X^e. siècle, a présenté un Mémoire singulièrement original à L. H. P., Mémoire dont voici le titre & quelques passages.

Mémoire à L. H. P. les Seigneurs États-Généraux des Pays-Bas Unis, par Stiepan Annibal, Prince d'Albanie, Capitaine général des Monténégrins, Vieux-Berger, Duc de St. Saba. Amsterdam, le 13 Avril 1786.

H. & P. S. « C'est de l'arrêt civil de cet hôtel que j'ai l'honneur, H. & P. S. de vous a transférer ce Mémoire, pour faire part à V. H. P. que le Prince d'Albanie, qui a eu le zèle bienfaisant d'adhérer à vos demandes faites par le décret du 28 Décembre 1784, la consécration d'avoir été assuré d'une gratitude éternelle & d'un souvenir à jamais reconnoissant, &c. &c. & remercié par le décret du 11 Janvier 1785, se trouve aujourd'hui 13 Avril dans l'arrêt civil de cet hôtel, Cet arrêt, j'aurois pu l'éviter par sa suite; mais le prince d'Albanie fugitif n'auroit pas été digne de vous avoir satisfait dans vos desseins publics, & il n'oseroit pas, H. & P. S., vous écrire ni les circonstances actuelles, ni répéter ses droits, droits qu'il répète toujours auprès de la justice de V. H. P.

Le crime fait la honte, & non pas l'échafaud !

« Je suis aussi ferme, aussi tranquille & aussi glorieux, dans l'arrêt de votre République que j'ai voulu l'être à la tête de l'armée pour défendre cette même République. Les nouvelles publiques ont fait connoître l'événement malheureux & fatal qui vient de m'arriver par l'infidélité & la mauvaise foi de mon Secrétaire allemand. La perte de mon propre bien n'a pas suffi pour accomplir mon malheur; on veut encore me

rendre responsable de ce que des Négocians imprudens ont fait sans mon ordre, sans mon consentement, ni connoissance quelconque de ma part, avec ce fatal homme qui manioit mes affaires. Les loix de cette République sont favorables aux bourgeois, au point de pouvoir faire arrêter sur leur simple demande, un étranger de quelque rang (1) élevé, de quelque condition qu'il soit, sans avoir même de bonnes raisons à faire valoir. On m'a dit d'avance que l'on me feroit arrêter, & je me suis fait arrêter, pour voir quelle sera ma destinée, & la récompense que je recevrai dans cette République, que j'ai tâché, autant que j'ai pu, de satisfaire dans ses projets du bien être public; pour laquelle j'ai contracté de fortes dettes, comme l'état de cette alliance a déjà paru sur la table de V. H. P.; pour voir enfin comment je serai traité par cette République, qu'à tout événement je regarde actuellement comme ma propre patrie. »

« La chambre de mon arrêt sera peut-être mon tombeau. Car la réflexion & le parallèle que je fais sans ma solitude, entre ce que j'ai fait pour la République, & ma position actuelle, me font une impression trop sensible & trop amère, pour pouvoir la dissimuler à V. H. P. & au monde entier. . . . Mais le sort en est jeté, & comme un rocher au milieu des orages, je suis tranquille dans le malheur, & je dis avec Sé-

(1) On a arrêté Théodore, Roi de Corse; le Duc régnant de Wurtemberg Sturgard, le Prince Charles de Ligne, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, grand Feld-Maréchal des Armées de l'Empereur, un Duc & Pair d'Angleterre; sans compter d'autres personnages moins qualifiés, dont les noms & les malheurs sont tombés dans l'oubli.

neque *vir fortis cum malâ fortunâ competitus* ».

« Agité par tant de malheurs , j'ai pu résister cinq jours & cinq nuits , sans manger ni boire ; luttant toujours entre ma liberté & ma vertu , & j'ai sacrifié ma liberté à la vertu qui ne meurt jamais , &c Si je ne trouve point *reconnoissance & récompense* dans les Etats de V. H. P. , j'espère trouver au moins justice. Si j'ai tort , & que je ne puisse payer mes propres créanciers , je leur donnerai ce que la trahison & l'avarice des hommes m'ont laissé. S'ils veulent m'opprimer , & exiger de moi plus que je ne dois & possède , je leur livrerai une vie couverte de la gloire d'avoir été utile à cette République , aux dépens de mon repos & de mes propres intérêts , sans avoir été ni payé ni récompensé » . &c.

Pour entendre ce que dit ici le Prince d'Albanie , touchant la reconnoissance de la République , il faut savoir qu'en 1784 , il offrit un Corps armé de Monténégrins à L. H. P. qui le remercièrent sans accepter cette offre.

Une Gazette étrangère contient les détails suivans très-intéressans pour la France.

On sait que M. Poivre enrichit , il y a plusieurs années , l'Isle de France d'une quantité d'arbre précieux , qu'il avoit enlevés , à travers mille périls , des pays soumis à la domination des Hollandois. Transplantés à l'Isle de France , ces arbres y avoient prospéré ; mais l'envie se déchaina bientôt contre M. Poivre ; & l'on vit le moment où il ne devoit plus rester de traces du bienfait signalé qu'il avoit rendu , en rapprochant de nous les épiceries. Heureusement M. Céré , Commandant du quartier de Pample-

mouffes dans l'isle de France, convaincu que le climat de cette isle étoit favorable à ces arbres, en sauva quelques-uns de la proscription portée contre eux, & donna ses soins à les cultiver. Ils réussirent très-bien & l'on a été enfin obligé de se rendre à la meilleure de toutes les preuves, à l'expérience. M. Céré fut nommé Directeur du Jardin du Roi. Il est parvenu à le mettre dans l'état le plus florissant.

On vient de nous communiquer un imprimé de l'année dernière, par lequel il prévient les habitans des Isles de France & de Bourbon, sur la délivrance des arbres en pépinière audit jardin, propres à la transplantation. On est étonné de la quantité de ces arbres, dont plusieurs sont des plus précieux & des plus importans. On voit, par exemple, qu'il s'y trouve 3000 canneliers de Ceylan, 10,416 girofiers, dont 18 sont si forts, qu'il faut deux robustes Noirs pour en porter un; 894, un Noir pour un arbre; 484, un Noir pour deux arbres; & 9000 âgés de quatre à six mois, un Noir pour quatre. On y trouve encore 20 muscadiers aromatiques; & l'on dit à ce sujet que le Jardin du Roi possède 18 muscadiers femelles, tant de souches que créoles & gagnés par les provins faits. M. Céré devoit y faire transplanter 7 autres arbres femelles rapportans, qu'il a chez lui, autant pour augmenter cette souche précieuse, que pour les avoir plus à portée de ses soins. Dix sur ces dix-huit arbres, ont fourni entr'eux, depuis 1779, époque de la maturité des premières noix, 1088 muscades, tant mûres que jettées par des coups de vent, avant d'être parfaitement à ce point. Ce nombre de fruits a produit 60 muscadiers placés au Jardin du Roi, 20 autres qui ont été délivrés tant dans la Colonie qu'envoyés aux Isles de Bours

bon , à Cayenne & la Guiane Françoisé ; & 124 jeunes plants qui existent dans les pépinières du Roi, dont 20 de transplantables présentement. Au commencement de Juin 1785 , un seul arbre monroit 300 muscades , & neuf autres 500 entr'eux , avancées. Vingt-quatre de ces noix ont été envoyées à l'Isle de Bourbon ; 260 ont été plantées dans les pépinières du Roi ; & il en restoit 366 sur les arbres , qui devoient s'ouvrir dans peu. Ces arbres fructifians qui jouissent tous de la plus belle & de la plus forte végétation , ayant le feuillage le plus verd & le plus garni , présentent continuellement des fleurs & des fruits de tout âge. Enfin le brillant état où ils sont , qui ne laisse rien à desirer , doit faire espérer que bientôt l'unisexe muscadier sera proportionné , pour sa multiplication , à celui de l'hermaphrodite giroffier.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres :

Les Etats-Généraux ont fait part ces jours derniers , à l'assemblée des dix sept Directeurs-Députés de la Compagnie des Indes de l'extrait d'une lettre , que L. H. P. avoient reçue de la part de M. le Baron de Lynden , leur Envoié extraordinaire à la Cour de Londres , datée du 24 Mars : il les y informoit des services particuliers que M. Pitt , premier Ministre de S. M. Britannique , avoit rendus pour secourir le navire de la Compagnie , la *Voorberg* , qui avoit été forcé par la détresse la plus extrême d'entrer dans la baie de Darmouth : ce fut en vertu d'un Bill , lu trois fois & passé en un même jour par les deux Chambres du Parlement , que l'équipage fut non-seulement dispensé de la quarantaine ordinaire ; mais qu'on lui donna aux frais du Roi tous les

secours dont il avoit besoin. La Direction de la Compagnie, sensible à ce traitement humain & généreux, a témoigné ses sentimens par une lettre qu'elle a écrite à M. Pitt, en l'assurant de la reconnaissance personnelle qu'elle lui avoit d'un service aussi essentiel. [*Gaz. de Leyde*, n°. 37.]

Le bruit se répand, que le Duc de Courlande, qui a fait l'acquisition de la Principauté de Sagan en Silésie, cède son Duché de Courlande au Prince Potemkin, pour une somme très-considérable : on ajoute que l'acquéreur en a obtenu la permission & l'agrément de l'Impératrice de Russie. La Pologne est la seule Puissance qui puisse consentir, ou refuser le trafic de ce Duché, qui est un grand fief de la République, mais vu l'influence absolue que la Russie a scu se procurer en Pologne, depuis quelques années, on croit qu'à tout événement, le Prince Potemkin pourra attendre le consentement de la Pologne & jouir néanmoins des avantages de cette belle acquisition. [*Gaz. d'Amsterdam*, n°. 39.]

On assure que l'Ambassadeur de Russie à Vienne a reçu la nouvelle importante, que sa Cour est sur le point d'entrer en guerre avec la Porte. Le dernier courrier de Constantinople à Pétersbourg auroit apporté des dépêches assez importantes pour donner occasion à la tenue d'un conseil d'Etat extraordinaire, auquel tous les Ministres de S. M. l'Impératrice auroient été appelés. A l'issue de ce conseil, qui fut très-long, on expédia un autre courrier à M. Bulgakow, notre Ministre auprès du Grand-Seigneur : on croit que les dépêches qu'on lui a remis, portent l'ordre exprès de quitter Constantinople sans prendre congé, & le plus secrètement possible. Si ce bruit, qui s'est répandu tout-à-coup, se confirme, nous sommes à la veille de voir éclore de

plus grands événemens que ceux, dont on prévoit la possibilité depuis plus d'un an. *Idem.*

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre le sieur Hegron, Directeur de la Régie générale à Vendôme; & le sieur Hegron fils. — Pension alimentaire demandée par un Bâtard.

Les peres doivent des alimens à leurs enfans; il n'est pas besoin d'ouvrir les Loix pour s'en convaincre. Ce principe, qui est de tous les tems & de tous les pays, est gravé dans tous les cœurs. Les Bâtards ne succèdent pas, parce qu'il n'y a que la parenté légitime qui ait droit à la succession; *neque gentem, neque familiam habent.* Cependant l'équité naturelle a fait admettre dans notre Droit François que les Bâtards pouroient réclamer des alimens, mais dans quelle circonstance? Tant qu'ils sont dans l'enfance, & même dans la première jeunesse, le pere naturel est tenu de fournir de quoi soutenir la vie qu'il leur a donnée; la nature le prescrit, & la Jurisprudence des Arrêts l'ordonne. — La quotité des alimens ne peut être fixée ni exigée qu'en raison de l'état & de l'aisance du pere qui ne doit que les choses nécessaires à la vie, *nutritum & vestitum.* Ces alimens ne sont dus à l'enfant naturel que jusqu'au temps où il a pu pourvoir lui-même à ses besoins par son travail & ses talens; dès que, parvenu à l'âge de dix-huit à vingt ans, il a appris un métier ou obtenu un emploi, il ne peut alors rien demander juridiquement à son pere. — Ces principes ont reçu une application sensible dans cette cause. — Le sieur Hegron avoit un fils naturel, âgé de vingt-sept ans, dont il avoit pris soin, & auquel il avoit fait apprendre le métier de

Bredour. Le jeune homme, inconstant dans ses goûts avoit quitté cet état, il étoit entré chez un Banquier pour y tenir des livres; il n'avoit pas plus réussi dans cet état que dans celui qu'il venoit de quitter : son pere lui avoit ensuite procuré un emploi dans les Aides, qu'il n'avoit pu garder. C'est dans ces circonstances que le sieur *Hegron* fils demandoit à son pere une pension pour vivre à Paris. — Le sieur *Hegron* pere, qui n'avoit pas de fortune, ne vivoit que du produit de quelques emplois qu'il avoit eus successivement; il avoit d'abord été Secrétaire de M. l'Ambassadeur de Portugal, puis Inspecteur des droits réunis en Alsace, avec 125 l. d'appointemens par mois; enfin, Directeur de la Régie générale à Thouars, ensuite à Vendôme, place qui lui rapportoit environ 4000 l. c'étoit-là toute la ressource du sieur *Hegron* pere pour soutenir une femme & trois enfans légitimes qu'il a eus depuis la naissance de son fils naturel. — Ainsi il répondoit à ce fils dénaturé qu'ayant entièrement acquitté la dette de la nature par l'éducation & les talens qu'il lui avoit procurés, il n'avoit rien à exiger de lui, & n'avoit plus d'action en Justice pour l'y contraindre. Néanmoins ce pere avoit encore la bonté d'offrir à son fils une pension alimentaire & viagère de 200 liv. par an. L'Arrêt du 4 Mars 1786 a donné acte au sieur *Hegron* pere de ses offres de payer à *Hegron* fils une pension alimentaire & viagère de 200 liv; ce faisant a condamné *Hegron* pere au paiement de lad. pension de 200 l. dépens compensés.

SEP 22 1939

